

Genève
21 Juin—
1^{er} Juillet
2005

Rapport final
abrégé et
résolutions

CONSEIL EXÉCUTIF

Cinquante-septième session



**Organisation
météorologique
mondiale**
Temps • Climat • Eau

OMM-N° 988

Temps • Climat • Eau

RAPPORTS RÉCENTS DES ORGANES CONSTITUANTS DE L'OMM

Congrès et Conseil exécutif

- 915 — Conseil exécutif, cinquante-deuxième session, Genève, 16-26 mai 2000
- 929 — Conseil exécutif, cinquante-troisième session, Genève, 5-15 juin 2001
- 932 — Treizième Congrès météorologique mondial, procès-verbaux, Genève, 4-26 mai 1999
- 945 — Conseil exécutif, cinquante-quatrième session, Genève, 11-21 juin 2002
- 960 — Quatorzième Congrès météorologique mondial, Genève, 5-24 mai 2003
- 961 — Conseil exécutif, cinquante-cinquième session, Genève, 26-28 mai 2003
- 972 — Quatorzième Congrès météorologique mondial, procès-verbaux, Genève, 5-24 mai 2003
- 977 — Conseil exécutif, cinquante-sixième session, Genève, 8-18 juin 2004

Conseils régionaux (nouveau nom donné aux associations régionales par le Quatorzième Congrès)

- 934 — Association régionale III (Amérique du Sud), treizième session, Quito, 19-26 septembre 2001
- 942 — Association régionale VI (Europe), treizième session, Genève, 2-10 mai 2002
- 944 — Association régionale V (Pacifique Sud-Ouest), treizième session, Manille, 21-28 mai 2002
- 954 — Association régionale I (Afrique), treizième session, Mbabane, 20-28 novembre 2002
- 981 — Conseil régional II (Asie), treizième session, Hong Kong, Chine, 7-15 décembre 2004
- 987 — Conseil régional IV (Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes), quatorzième session, San José, 5.15 avril 2005

Commissions techniques

- 931 — Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime, première session, Akureyri, 19-29 juin 2001
- 938 — Commission de climatologie, treizième session, Genève, 21-30 novembre 2001
- 941 — Commission des sciences de l'atmosphère, treizième session, Oslo, 12-20 février 2002
- 947 — Commission des instruments et des méthodes d'observation, treizième session, Bratislava, 25 septembre-3 octobre 2002
- 951 — Commission de météorologie agricole, treizième session, Ljubljana, 10-18 octobre 2002
- 953 — Commission de météorologie aéronautique, douzième session, Montréal, 16-20 septembre 2002
- 955 — Commission des systèmes de base, session extraordinaire, Cairns, 4-12 décembre 2002
- 979 — Commission d'hydrologie, douzième session, Genève, 20-29 octobre 2004
- 985 — Commission des systèmes de base, treizième session, Saint-Petersbourg, 23 février-3 mars 2005

**Conformément à la décision du Treizième Congrès,
les rapports paraissent dans les langues suivantes :**

Congrès et Conseil exécutif	:	anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Conseil régional I	:	anglais, arabe, français
Conseil régional II	:	anglais, arabe, chinois, français, russe
Conseil régional III	:	anglais, espagnol
Conseil régional IV	:	anglais, espagnol
Conseil régional V	:	anglais, français
Conseil régional VI	:	anglais, arabe, français, russe
Commissions techniques	:	anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe

L'OMM publie des ouvrages faisant autorité sur les aspects scientifiques et techniques de la météorologie, de l'hydrologie et des sujets connexes, notamment des manuels, des guides, du matériel didactique et de l'information destinée au public ainsi que le *Bulletin* de l'OMM.

Conseil exécutif

Cinquante-septième session

Genève
21 juin — 1^{er} juillet
2005

Rapport final abrégé et résolutions

OMM-N° 988



**Organisation
météorologique
mondiale**
Temps • Climat • Eau

© 2005, Organisation météorologique mondiale

ISBN 92-63-20988-X

NOTE

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLE DES MATIÈRES

Page

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE LA SESSION

1.	ORGANISATION DE LA SESSION (EC-LVII/PINK 1)	1
1.1	Ouverture de la session	1
1.2	Approbation de l'ordre du jour (EC-LVII/Doc. 1.2; 1.2, REV.)	2
1.3	Établissement de comités	2
1.4	Programme des travaux de la session.....	2
1.5	Approbation des procès-verbaux.....	2
2.	RAPPORTS	2
2.1	Rapport du Président de l'Organisation (EC-LVII/Doc. 2.1; 2.1, ADD. 1; APP_Doc. 2.1))	2
2.2	Rapport du Secrétaire général (EC-LVII/Doc. 2.2; (2); APP_Doc. 2.2; (2)).....	3
2.3	Rapport des présidents des conseils régionaux (EC-LVII/Doc. 2.3(1); (2); (3); (4); (5); (6); APP_WP 2.3)	3
2.4	Rapport du Comité consultatif pour les questions financières (EC-LVII/Doc. 2.4; APP_Doc. 2.4).....	4
2.5	Rapport de la réunion 2005 des présidents des commissions techniques (EC-LVII/Doc. 2.5; APP_Doc. 2.5).....	4
2.6	Rapport du président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (EC-LVII/Doc. 2.6; APP_Doc. 2.6).....	4
3.	PROGRAMMES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	5
3.1	Programme de la Veille météorologique mondiale.....	5
3.1.1	Systèmes de base et fonctions d'appui de la VMM, rapport du président de la CSB et rapport de la treizième session de la Commission des systèmes de base (EC-LVII/Doc. 3.1.1; 3.1.1, ADD. 1; APP_WP 3.1.1).....	5
3.1.2	Programme des instruments et des méthodes d'observation; rapport du président de la CIMO (EC-LVII/Doc. 3.1.2; APP_WP 3.1.2)	8
3.1.3	Programme concernant les cyclones tropicaux (EC-LVII/Doc. 3.1.3; PINK 3.1.3).....	9
3.2	Programme climatologique mondial.....	10
3.2.1	Activités de coordination dans le domaine du climat; rapport du Groupe consultatif du Conseil exécutif sur le climat et l'environnement (EC-LVII/Doc. 3.2.1; 3.2.1, REV; PINK 3.2.1)	10
3.2.2	Programme climatologique mondial; rapport du président de la CCI (EC-LVII/Doc. 3.2.2(1); (2); APP_Doc. 3.2.2(1); (2))	13
3.2.3	Système mondial d'observation du climat (SMOC) (EC-LVII/Doc. 3.2.3; APP_WP 3.2.3)	15
3.2.4	Programme mondial d'évaluation des incidences du climat et de formulation de stratégies de parade (PMICSP) (EC-LVII/Doc. 3.2.4; APP_Doc. 3.2.4)	16
3.2.5	Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC) (EC-LVII/Doc. 3.2.5; APP_Doc. 3.2.5).....	16
3.3	Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement (EC-LVII/Doc. 3.3, 3.3, ADD. 1; (2); APP_WP 3.3)	17
3.3.1	Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement; rapport du président de la CSA	17
3.3.2	Veille de l'atmosphère globale (VAG), ozone, autres conventions sur l'environnement et système IGACO.....	18
3.3.3	Programme mondial de recherche sur la prévision du temps (PMRPT); expérience THORPEX	19
3.3.4	Programme de recherche en météorologie tropicale (PRMT)	21
3.3.5	Programme de recherche sur la physique et la chimie des nuages et sur la modification artificielle du temps.....	21
3.4	Programme des applications météorologiques.....	21
3.4.1	Programme des services météorologiques destinés au public (EC-LVII/Doc. 3.4.1; PINK 3.4.1).....	21
3.4.2	Programme de météorologie agricole; rapport du président de la CMAG (EC-LVII/Doc. 3.4.2; APP_Doc. 3.4.2)	23

	<i>Page</i>
3.4.3 Programme de météorologie aéronautique; rapport du président de la CMAé (EC-LVII/Doc. 3.4.3; PINK 3.4.3)	24
3.4.4 Programme de météorologie maritime et d'océanographie; rapport approfondi du coprésident de la CMOM (EC-LVII/Doc. 3.4.4; APP_WP 3.4.4)	25
3.5 Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau (EC-LVII/Doc. 3.5(1); (2); PINK 3.5)	27
3.5.1 Rapport du président de la CHy; rapport de la douzième session de la Commission	27
3.5.2 Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau	27
3.6 Programme d'enseignement et de formation professionnelle (EC-LVII/Doc. 3.6; PINK 3.6)	27
3.7 Programme de coopération technique (EC-LVII/Doc. 3.7; PINK 3.7)	28
3.8 Programme régional; rapports de la treizième session du Conseil régional II (Asie) et de la quatorzième session du Conseil régional IV (Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes) (EC-LVII/Doc. 3.8(1); (2); (3); APP_WP 3.8)	30
3.9 Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets (EC-LVII/Doc. 3.9; PINK 3.9)	31
3.10 Programme spatial de l'OMM (EC-LVII/Doc. 3.10; PINK 3.10)	34
4. SERVICES D'APPUI AUX PROGRAMMES ET PUBLICATIONS	36
4.1 Questions financières (y compris le rapport du Commissaire aux comptes) (EC-LVII/Doc. 4.1(1); (2); (2), REV.; (3); (4); (5); APP_Doc. 4.1(1); (2); (3); (4); APP_WP 4.1(5); (C))	36
4.2 Questions administratives	38
4.2.1 Questions relatives au personnel (EC-LVII/Doc. 4.2.1(1); (2); (3); (4); (5); (6); (7); APP_Doc. 4.2.1(1); (3); (5); (6); (C); (C)(2); PINK 4.2.1(2); (C)(3); APP_WP 4.2.1(4); (7))	38
4.2.2 Autres questions administratives (EC-LVII/Doc. 4.2.2(1); (2); APP_Doc. 4.2.2(1); (2))	42
4.3 Services linguistiques et publications (EC-LVII/Doc. 4.3; APP_WP 4.3)	42
5. BUDGET-PROGRAMME (EC-LVII/Doc. 5(1); (1), CORR.; (2); APP_WP 5)	43
5.1 Projet de budget-programme pour 2006-2007	43
5.2 Activités hautement prioritaires pour l'exercice biennal 2006-2007	43
6. EXAMEN PRÉLIMINAIRE DU BUDGET-PROGRAMME DE LA QUINZIÈME PÉRIODE FINANCIÈRE (2008-2011) (EC-LVII/Doc. 6; APP_WP 6)	43
7. PLAN À LONG TERME (EC-LVII/Doc. 7; APP_WP 7)	44
8. QUESTIONS PARTICULIÈRES AUXQUELLES EST CONFRONTÉE L'OMM	45
8.1 Évolution du rôle de l'OMM (EC-LVII/Doc. 8.1; APP_WP 8.1)	45
8.2 Rôle et fonctionnement des SMHN (EC-LVII/Doc. 8.2; PINK 8.2)	46
8.3 Échange international de données et de produits (EC-LVII/Doc. 8.3; APP_WP 8.3)	49
8.4 Gestion de la qualité à l'OMM (EC-LVII/Doc. 8.4; PINK 8.4)	49
9. PROGRAMME D'INFORMATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES (EC-LVII/Doc. 9; PINK 9)	51
10. COOPÉRATION AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	52
10.1 Organisation des Nations Unies (EC-LVII/Doc. 10.1; APP_Doc. 10.1)	52
10.2 Institutions spécialisées et autres organisations internationales (EC-LVII/Doc. 10.2; (2); PINK 10.2; (2))	52
10.3 Année polaire internationale 2007/08 (EC-LVII/Doc. 10.3; APP_Doc. 10.3)	55
10.4 Coopération interinstitutions dans le cadre de l'Évaluation mondiale de l'état du milieu marin et rôle du Groupe d'experts GESAMP (EC-LVII/Doc. 10.4; APP_Doc. 10.4)	56
10.5 Groupe sur l'observation de la Terre et suivi du Sommet sur l'observation de la Terre (EC-LVII/Doc. 10.5; APP_WP 10.5)	56
11. QUESTIONS GÉNÉRALES ET JURIDIQUES	57
11.1 Cinquantième prix de l'Organisation météorologique internationale (OMI) (EC-LVII/Doc. 11.1; APP_Doc. 11.1(C))	57
11.2 Questions relatives à la Convention et aux règlements de l'OMM (EC-LVII/Doc. 11.2(1); (2); (3); APP_WP 11.2(1); (3); PINK 11.2(2))	57

	<i>Page</i>
11.3 Désignation d'un ou de plusieurs membres par intérim du Conseil exécutif (EC-LVII/Doc. 11.3; 11.3, ADD. 1; ADD. 2; APP_Doc. 11.3).....	58
11.4 Groupes d'experts et autres organes relevant du Conseil exécutif (EC-LVII/Doc. 11.4; APP_Doc. 11.4).....	58
11.5 Questions internes au Conseil exécutif (EC-LVII/APP_WP 11.5).....	58
12. CONFÉRENCES ET DISCUSSIONS SCIENTIFIQUES (EC-LVII/Doc. 12; APP_Doc. 12).....	60
12.1 Conférences et discussions scientifiques	60
12.2 Dispositions relatives aux conférences scientifiques organisées durant la cinquante-huitième session du Conseil exécutif	60
12.3 Organisation de la onzième Conférence de l'OMI	60
13. EXAMEN DES RÉOLUTIONS ANTÉRIEURES DU CONSEIL EXÉCUTIF (EC-LVII/Doc. 13; PINK 13).....	60
14. DATE ET LIEU DES CINQUANTE-HUITIÈME ET CINQUANTE-NEUVIÈME SESSIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF (EC-LVII/PINK 14)	60
15. CLÔTURE DE LA SESSION (EC-LVII/PINK 15).....	60

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE LA SESSION

<i>N° final</i>	<i>N° de session</i>		
1	2.6/1	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.....	61
2	3.1.1/1	Rapport de la treizième session de la Commission des systèmes de base	61
3	3.2.3/1	Système mondial d'observation du climat.....	62
4	3.5/1	Rapport de la douzième session de la Commission d'hydrologie	63
5	3.5/2	Participation de l'OMM à une initiative internationale sur les crues et les inondations	64
6	3.7/1	Budget 2006-2007 pour l'appui du Secrétariat au Programme de coopération technique.....	64
7	3.8/1	Rapport de la treizième session du Conseil régional II (Asie).....	66
8	3.8/2	Rapport de la quatorzième session du Conseil régional IV (Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes)	66
9	3.9/1	Prévention des catastrophes naturelles et atténuation de leurs effets.....	66
10	4.1/x	Examen des comptes de l'Organisation météorologique mondiale pour l'année 2004.....	67
11	4.1/x	Mandat et composition du Comité de vérification des comptes	68
12	4.1/xx	Équipe spéciale pour les recommandations émanant du Comité de vérification des comptes	68
13	5/1	Budget-programme du second exercice biennal (2006-2007) de la quatorzième période financière (2004-2007)	69
14	5/2	Activités hautement prioritaires pour l'exercice biennal 2006-2007	78
15	6/1	Les grandes priorités et le budget global de la quinzième période financière (2008-2011)	80
16	10.1/1	Rapports du Corps commun d'inspection	81
17	10/2	Le rôle de l'OMM en matière de sismologie et dans les domaines connexes	81
18	10.5/1	Système mondial des systèmes d'observation de la Terre.....	82
19	11.2/1	Équipe spéciale du Conseil exécutif chargée d'étudier les éventuelles modifications à apporter à la Convention de l'OMM.....	83

		<i>Page</i>
20	11.2/3	Emblème et drapeau de l'OMM 83
21	11/4	Groupe de travail du Conseil exécutif sur l'évolution des SMHN et de l'OMM 84
22	13/1	Examen des résolutions antérieures du Conseil exécutif..... 85

ANNEXES

I	Recommandations du Comité consultatif pour les questions financières (annexe du paragraphe se rapportant au point 2.4 de l'ordre du jour) 86
II	Avantages escomptés des produits ciblés de prévision numérique du temps (annexe du paragraphe 3.1.1.5 c) vii) du résumé général)..... 87
III	Situation du PCV(F) et propositions d'allocation de crédits pour 2005 (annexe du paragraphe 3.7.3 du résumé général)..... 88
IV	Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets (annexe du paragraphe 3.9.5 du résumé général)..... 89
V	Rapport du Comité de vérification des comptes de l'OMM à la cinquante-septième session du Conseil exécutif (annexe du paragraphe 4.1.1 du résumé général)..... 97
VI	Situation des femmes au Secrétariat de l'OMM (annexe du paragraphe 4.2.1.1 du résumé général) 103
VII	Déclaration du Conseil exécutif sur le rôle et le fonctionnement des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (annexe du paragraphe 8.2.18 du résumé général) 105
VIII	Composition des groupes d'experts et autres organes relevant du Conseil exécutif (annexe du paragraphe 11.4.2 du résumé général)..... 107

APPENDICES

A.	Liste des participants à la session 109
B.	Liste des abréviations..... 112

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE LA SESSION

Le Conseil exécutif de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a tenu sa cinquante-septième session au siège de l'OMM du 21 juin au 1^{er} juillet 2005, sous la présidence de M. A.I. Bedritsky, Président de l'Organisation.

1. ORGANISATION DE LA SESSION (point 1 de l'ordre du jour)

1.1 OUVERTURE DE LA SESSION (point 1.1)

1.1.1 M. A.I. Bedritsky, Président de l'Organisation, a ouvert la session le 21 juin 2005 à 10 h 05.

1.1.2 Dans son allocution d'ouverture, le Président a souhaité chaleureusement la bienvenue à tous les membres du Conseil exécutif, à leurs suppléants et à leurs conseillers, ainsi qu'aux représentants des institutions des Nations Unies et des autres organisations internationales.

1.1.3 Le Président a salué tout spécialement la présence des membres par intérim récemment élus, MM. P. Manso et N. Frédéric Ouattara, et des nouveaux membres de droit du Conseil, MM. A. Majeed H. Isa, C.C. Fuller et A. Ngari, respectivement présidents du Conseil régional (CR) II et du CR IV, et président par intérim du CR V. Six autres membres par intérim ont été désignés ultérieurement par le Conseil (voir ci-dessous, le paragraphe 1.1.11 du résumé général). La liste complète des participants figure dans l'appendice A du présent rapport.

1.1.4 Le Président a rendu hommage aux membres sortants du Conseil, MM. A. Ndiaye (Sénégal), E. Zárate (Costa Rica), M.M. Arafa (Égypte), R. Sorani (Italie), D. Rogers (Royaume-Uni), U. Gärtner (Allemagne) et Mme Couchoud Gregori (Espagne), qui ont cessé d'assumer leurs fonctions de membres du Conseil depuis la dernière session, pour leur importante contribution aux travaux de ce dernier et aux activités de la grande communauté météorologique et hydrologique internationale durant leurs mandats. Il a aussi tenu à saluer MM. A.J. Dania et Woon Shih Lai, ex-présidents du CR IV et du CR V, pour les services éminents qu'ils ont rendus au Conseil et à leurs Régions respectives.

1.1.5 Le Président a indiqué qu'il attendait du Conseil que celui-ci fournisse des orientations permettant à l'OMM d'assumer le rôle de chef de file au niveau mondial en matière d'expertise et de coopération internationale dans les domaines du temps, du climat, de l'hydrologie et des ressources en eau, ainsi que pour toutes les questions environnementales connexes, et de contribuer par là même à la sécurité et au bien-être des peuples du monde entier et à la prospérité économique de toutes les nations. Dans ce contexte, plusieurs grandes questions doivent être examinées, à savoir les

incidences du tsunami qui s'est produit dans l'océan Indien, les conséquences, pour les programmes et activités de l'OMM, de certains faits récents, l'évolution du rôle joué par l'OMM en ce qui concerne plusieurs problèmes mondiaux touchant à l'environnement et aux changements qui l'affectent, la création du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOS) et les activités menées par l'OMM pour donner suite aux décisions de la deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (Japon, 2005).

1.1.6 Le Président a par ailleurs mis l'accent sur les questions liées à la sécurité hydrométéorologique et à la mobilisation de ressources. Ces dernières années, on a vu comment les phénomènes hydrométéorologiques pouvaient nuire au bien-être des populations, ce qui a donné une résonance spéciale au concept de sécurité hydrométéorologique. À cet égard, l'OMM doit contribuer à donner davantage d'importance aux Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) qui, en ce début de siècle, sont confrontés à de nouveaux défis.

1.1.7 Le Président a appelé l'attention des participants sur la nature spécifique du Conseil exécutif, dont les membres sont élus à titre individuel et non en tant que représentants de leurs pays. À cet égard, ils devraient s'acquitter de leurs fonctions conformément aux dispositions de la Convention et du Règlement général de l'OMM. Il a fait valoir que l'efficacité des travaux du Conseil dépendait de la cohésion de ses membres.

1.1.8 Il a encouragé les membres du Conseil, en particulier les nouveaux venus, à participer activement aux débats. Il a notamment souligné qu'il fallait tirer tout le parti possible de la présence des présidents des commissions techniques, des conseillers en hydrologie auprès des conseils régionaux et des représentants d'autres organes subsidiaires de l'OMM ainsi que des partenaires de l'Organisation. Il s'est dit persuadé que les débats seraient couronnés de succès étant donné l'esprit de coopération qui anime traditionnellement les membres du Conseil et le soutien que celui-ci reçoit du Secrétariat.

1.1.9 Le Secrétaire général a souhaité la bienvenue à tous les participants, et notamment aux nouveaux membres du Conseil, ainsi qu'aux représentants de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations partenaires. Il a appelé l'attention sur les nombreuses mesures qui ont été prises pour améliorer l'efficacité des travaux du Conseil. Il a déclaré s'attendre à ce que la session soit menée de la façon la plus efficace dans l'esprit traditionnel de coopération sous la conduite du Président et avec l'appui des Vice-Présidents et des autres membres du Conseil. Il a assuré à ce dernier que le Secrétariat lui fournirait tout l'appui dont il a besoin pour mener à bien ses travaux.

1.1.10 Le Conseil a remercié le vice-amiral Conrad C. Lautenbacher Jr., Sous-Secrétaire au Commerce pour les océans et l'atmosphère, Administrateur de la NOAA (Administration américaine pour les océans et l'atmosphère) et coprésident du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO), pour l'exposé qu'il a présenté le 23 juin 2005 sur le GEOSS et pour les activités menées actuellement par le GEO. Le Conseil a préconisé que l'OMM participe activement à ce groupe et a noté avec satisfaction l'installation du secrétariat de ce dernier dans les locaux du siège de l'OMM. Il a noté le rôle clef que le GEO joue dans la mise en place d'un système d'alerte précoce multidanger. Il a également souligné le rôle capital que l'OMM joue dans un tel système, compte tenu de l'atout que représentent le Système mondial de télécommunications (SMT) et les autres programmes. Le Conseil est convenu d'encourager d'autres Membres de l'OMM à participer au GEO et à contribuer plus activement à ses activités. Des informations ont été fournies aux Membres souhaitant participer au Groupe.

1.1.11 Le Conseil a désigné MM. Mourad Shawky Saadallah (Égypte), Sanjiv Nair (Inde), D. Francisco Cadarso González (Espagne), John Mitchell (Royaume-Uni), Wolfgang Kusch (Allemagne) et Massimo Capaldo (Italie) comme nouveaux membres par intérim du Conseil. Il les a accueillis et a déclaré qu'il attendait beaucoup de leur apport à ses travaux.

1.1.12 Le Conseil a rendu hommage à M. Cyril Egbert Berridge (Territoires britanniques des Caraïbes), décédé le 28 février 2005. M. Berridge a commencé à travailler pour l'OMM en 1983. Il a été membre du Conseil exécutif, président du CR IV et Premier Vice-Président de l'Organisation. Jusqu'à son départ à la retraite en 1999, il a soutenu sans relâche les activités de l'OMM et a défendu ardemment les intérêts des pays en développement.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1.2)

Le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour provisoire annoté.

1.3 ÉTABLISSEMENT DE COMITÉS (point 1.3)

1.3.1 Le Conseil exécutif a décidé de mener ses travaux uniquement en séances plénières. À cet égard, il a été convenu que M. A. Bedritsky, Président de l'Organisation, présiderait l'assemblée plénière générale, et MM. A.M. Noorian, Premier Vice-Président, T.W. Sutherland, Deuxième Vice-Président et M.A. Rabiolo, Troisième Vice-Président, présideraient respectivement les plénières A, B et C.

1.3.2 Un comité de coordination a été constitué conformément à la règle 28 du Règlement général. Il était composé du Président, des trois Vice-Présidents, du Secrétaire général ou de son représentant, et d'autres personnes choisies par le Président en fonction des besoins.

1.3.3 Le Conseil a décidé d'établir un certain nombre de sous-comités chargés d'examiner des questions particulières:

a) Un sous-comité chargé du budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, présidé par M. U. Gärtner et co-présidé par M. Chow Kok Kee. Ont

été nommés membres principaux MM. J.J. Kelly, K. Nagasaka, M. Mhita, R. Michelini, G.B. Love, J.-P. Beysson et Qamar-uz-Zaman Chaudhry. Ce sous-comité était ouvert à tous les membres du Conseil;

b) Un sous-comité chargé des dispositions à prendre pour les conférences scientifiques qui seraient organisées durant la cinquante-huitième session du Conseil exécutif et pour la Conférence de l'OMI qui aurait lieu dans le cadre du Quinzième Congrès, présidé par M. A.D. Moura. Ce sous-comité était ouvert à tous les membres du Conseil;

c) Un sous-comité pour le thème de la Journée météorologique mondiale 2007, présidé par M. B. Kassahun. Ce sous-comité était également ouvert à tous les membres du Conseil.

1.3.4 M. H.H. Oliva a été nommé rapporteur pour les résolutions antérieures du Conseil exécutif.

1.4 PROGRAMME DES TRAVAUX DE LA SESSION (point 1.4)

Des dispositions appropriées ont été prises en ce qui concerne l'horaire de travail et la répartition de l'étude des différents points de l'ordre du jour entre l'assemblée plénière générale et les plénières A, B et C.

1.5 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX (point 1.5)

Le Conseil a pris note de la décision prise à sa cinquantième session et confirmée par le Treizième Congrès. Cette décision prévoit que les séances plénières des sessions du Conseil exécutif, des conseils régionaux et des commissions techniques ne doivent faire l'objet d'aucun procès-verbal, sauf décision contraire pour certaines questions bien précises, et que l'on continue d'enregistrer sur bande magnétique les séances plénières, les enregistrements étant conservés aux fins d'archivage.

2. RAPPORTS (point 2 de l'ordre du jour)

2.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ORGANISATION (point 2.1)

2.1.1 Le Conseil exécutif a pris note du rapport du Président, qui donne un aperçu des activités menées par l'Organisation depuis sa cinquante-sixième session, passant en revue les travaux des organes constituants et autres organes subsidiaires de l'OMM ainsi que les travaux de la cinquième Réunion de concertation à l'échelon le plus élevé sur des questions relatives aux satellites. Le Président a également mis l'accent sur les questions que le Conseil devrait aborder telles que le rôle des SMHN dans un monde en perpétuelle évolution, et la contribution de l'OMM au développement durable.

2.1.2 Les autres questions abordées dans le présent rapport qui appellent des mesures ou des décisions sont examinées au titre des points de l'ordre du jour correspondants.

2.1.3 Le Conseil a entériné les prolongations de contrats approuvées en son nom par le Président pendant l'intersession, au titre de l'alinéa 7b de la règle 9 du Règlement général, et qui concernent les

fonctionnaires suivants: *a*) Directeur du Département de la Veille météorologique mondiale (12 mois supplémentaires jusqu'au 31 août 2005); *b*) Directeur du Cabinet du Secrétaire général et des relations extérieures (12 mois supplémentaires jusqu'au 30 novembre 2005); *c*) Directeur du Système mondial d'observation du climat (9 mois supplémentaires jusqu'au 31 mai 2005); *d*) Chef de la Division du Programme concernant les cyclones tropicaux, Département du Programme des applications (12 mois supplémentaires jusqu'au 31 août 2005).

2.2 RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (point 2.2)

2.2.1 Le Conseil exécutif a pris note du rapport du Secrétaire général, où sont évoqués les principales activités menées par l'OMM pendant l'intersession ainsi que les questions et les défis auxquels l'Organisation et les SMHN doivent faire face, en particulier dans le contexte d'initiatives d'envergure mondiale telles que la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, la Réunion internationale consacrée aux petits États insulaires en développement (Maurice, janvier 2005), la deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (Japon, janvier 2005) et l'action menée à la suite du tsunami qui a frappé les pays riverains de l'océan Indien en décembre 2004. Le Secrétaire général a indiqué qu'il importait que l'Organisation soit en mesure de relever au mieux les défis en matière de développement et d'environnement auxquels ses Membres doivent faire face, d'améliorer l'image et de veiller à la notoriété de l'OMM et des SMHN et de contribuer au développement durable aux niveaux national, régional et mondial.

2.2.2 Les autres questions abordées dans le rapport qui appellent des mesures ou des décisions ont été examinées au titre des points correspondants de l'ordre du jour.

SITUATION EN JUIN 2005 DU PLAN D'ACTION POUR LA RÉFORME DE LA GESTION

2.2.3 Le Conseil a pris note de la situation en juin 2005 du Plan d'action pour la réforme de la gestion.

2.3 RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS RÉGIONAUX (point 2.3)

2.3.1 Le Conseil exécutif a pris note des rapports des présidents des conseils régionaux qui contiennent une analyse détaillée des activités menées dans leurs Régions respectives, et notamment des travaux des organes subsidiaires des conseils régionaux et des résultats de la treizième session du CR II (Asie) et de la quatorzième session du CR IV (Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes). Il s'est félicité de l'efficacité avec laquelle les conseils régionaux ont mené leurs activités et a particulièrement apprécié le dévouement sans faille avec lequel les présidents ont contribué, dans leurs Régions respectives, au renforcement des SMHN des Membres.

2.3.2 Le Conseil exécutif a reconnu que certaines questions sont d'intérêt commun tandis que d'autres sont de caractère purement régional. À cet égard, il a souligné que les Membres et le Secrétariat de l'OMM

devaient prendre des mesures plus concrètes pour renforcer les SMHN dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID).

2.3.3 Considérant la tragédie provoquée par le tsunami qui a dévasté la région de l'océan Indien en décembre 2004 et la nécessité de mettre en place un système d'alerte multirisque efficace, le Conseil exécutif a souligné l'importance que revêt la mise en œuvre de projets régionaux comme les projets pilotes du CR II qui visent l'un à fournir aux pays en développement, via l'Internet, des produits de la prévision numérique du temps conçus pour les villes et l'autre à renforcer l'appui aux pays en développement dans le cadre du Programme de météorologie aéronautique. Il a reconnu que ces projets, s'ils étaient mis en œuvre, rehausseraient l'image des SMHN des pays en développement, en particulier des PMA, auprès de leurs gouvernements respectifs, lesquels seraient plus enclins à maintenir ou accroître le soutien qu'ils apportent à ces Services, en particulier en ce qui concerne les sites d'observation du SMO (Système mondial d'observation). C'est pourquoi le Conseil exécutif a demandé au Secrétaire général d'appuyer ces projets et d'étudier la possibilité de lancer des projets similaires dans d'autres Régions.

2.3.4 Le Conseil a aussi invité le Secrétaire général et les Membres à accorder un degré élevé de priorité à la modernisation du SMT, notamment dans les Régions I, II, III et V.

2.3.5 Le Conseil exécutif a noté que les présidents des conseils régionaux avaient insisté sur la nécessité de poursuivre l'exploitation et la maintenance des systèmes d'observation et s'étaient inquiétés des conséquences du remplacement forcé de certaines radiosondes pour plusieurs SMHN. Il a demandé au Secrétaire général de suivre cette question et de fournir une assistance aux Membres le cas échéant.

2.3.6 Le Conseil exécutif a en outre partagé l'avis des présidents des conseils régionaux au sujet de la nécessité de se pencher sur les questions suivantes en temps voulu et de manière efficace:

- a*) La fourniture d'un appui (formation et assistance technique, notamment) aux Membres pour permettre aux SMHN de passer au nouveau système de codage (BUFR, CREX, etc.) et d'utiliser les nouveaux produits de la prévision numérique du temps provenant des centres régionaux compétents;
- b*) La nécessité, pour un plus grand nombre de Membres de toutes les Régions, de prendre part aux travaux du GEO afin d'être associés pleinement à la mise en œuvre du GEOSS et d'élaborer des plans nationaux coordonnés comme il se doit;
- c*) La création de partenariats à l'échelon régional et sous-régional, et l'organisation de réunions régulières des directeurs des SMHN;
- d*) La fourniture d'une aide pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans stratégiques par les conseils régionaux, compte tenu des priorités nationales et régionales en matière de développement durable;

- e) Les incidences de l'initiative INSPIRE (Infrastructure pour l'information spatiale en Europe) en Europe et de la réglementation européenne relative à la mise en place d'un «ciel unique européen» sur les SMHN de la Région VI et dans d'autres Régions ultérieurement;
- f) La fourniture aux Membres de nouveaux systèmes de gestion des données climatologiques et de sauvetage des données, selon les besoins;
- g) La création de centres climatologiques régionaux (CCR) par les conseils régionaux;
- h) La nécessité de renforcer la participation de représentants des PMA aux réunions de l'OMM;
- i) L'évaluation des avantages socio-économiques des Services météorologiques et hydrologiques.

2.3.7 Le Conseil a demandé au Secrétaire général et aux Membres d'accorder une attention prioritaire à ces questions lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans de développement et d'assistance technique à l'appui des SMHN, en particulier ceux des PMA et des PEID.

2.3.8 Le Conseil a aussi constaté l'importance accordée par les Régions à la réalisation d'études sur les avantages socio-économiques des services. Il a encouragé les Membres à promouvoir ce type d'études et d'analyses et a prié le Secrétaire général de fournir l'appui nécessaire à cet égard.

2.3.9 Le Conseil a prié le Secrétaire général de fournir une assistance, selon le cas, en vue de moderniser le Réseau d'information météorologique des responsables en cas d'urgence (EMWIN) et de renforcer le service RANET (utilisation de la radio et de l'Internet), considérés comme des technologies de communication financièrement avantageuses pour l'acheminement des produits aux utilisateurs finals.

2.3.10 Le Conseil a aussi demandé au Secrétaire général et aux Membres de continuer à mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de divers projets HYCOS (Système d'observation du cycle hydrologique) qui devraient être d'une grande utilité pour les Régions dans le domaine de la prévision et de la maîtrise des crues.

2.3.11 Le Conseil exécutif a noté avec satisfaction l'intensification de la coopération entre le CR III et le CR IV qui organisent notamment des conférences et des ateliers techniques conjoints.

2.3.12 Le Conseil exécutif a remercié les Membres qui ont accueilli des réunions, conférences, activités de formation et sessions de conseils régionaux ou qui ont fourni une assistance aux Membres qui en avaient besoin. Il a aussi exprimé sa gratitude à MM. Arthur J. Dania (Antilles néerlandaises et Aruba) et Woon Shih Lai (Singapour) pour leur apport précieux aux activités des Conseils régionaux IV et V, lorsqu'ils en ont assuré respectivement la présidence.

2.3.13 Les autres questions soulevées dans les rapports des présidents des conseils régionaux ont été étudiées au titre des points de l'ordre du jour consacrés aux programmes scientifiques et techniques, notamment le Programme régional.

2.4 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES (point 2.4)

Le Conseil exécutif a examiné le rapport du Comité consultatif pour les questions financières. Il a pris note avec satisfaction des diverses recommandations formulées par le Comité (voir l'annexe I du présent rapport) et en a tenu compte pour prendre les décisions relatives aux points correspondants de l'ordre du jour.

2.5 RAPPORT DE LA RÉUNION 2005 DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS TECHNIQUES (point 2.5)

2.5.1 Le Conseil exécutif a noté que les présidents avaient jugé essentiel de mettre en place un mécanisme de coordination des activités conduites par les commissions techniques dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets, et qu'ils avaient demandé au Secrétaire général d'étudier cette question.

2.5.2 Considérant la rapidité avec laquelle progressait l'élaboration du GEOSS, le Conseil a demandé aux présidents des commissions techniques de nommer au sein de leurs commissions respectives un rapporteur/coordonnateur pour le GEOSS.

2.5.3 Le Conseil s'est félicité de ce que les présidents aient décidé de revoir les dispositions du Règlement technique de l'OMM qui ont trait à la réalisation d'observations de façon à repérer et à corriger les lacunes, les redondances, les incohérences et les erreurs.

2.5.4 Le Conseil a souscrit à l'idée des présidents consistant à mettre en place au sein des commissions techniques des équipes d'experts chargées de promouvoir le développement du Futur système d'information de l'OMM (FSIO), en ce qui concerne notamment la gestion des données, les métadonnées, les données XML et l'échange des données. Il a également pris note de la proposition des présidents visant à rebaptiser le «Futur système d'information de l'OMM» (FSIO) en «Système d'information de l'OMM» (SIO).

2.6 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (GIEC) (point 2.6)

2.6.1 Le Conseil exécutif a félicité le président du GIEC, M. R.K. Pachauri, pour son rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe d'experts.

2.6.2 Le Conseil a félicité le GIEC d'avoir achevé le *Rapport spécial sur la préservation de la couche d'ozone et du système climatique planétaire – Questions relatives aux hydrofluorocarbures et aux hydrocarbures perfluorés*, qui a été établi en collaboration avec le Groupe de l'évaluation technique et économique (GETE) du Protocole de Montréal. Il a pris note de l'intention du GIEC de distribuer ce rapport aux Membres de l'OMM.

2.6.3 Le Conseil s'est félicité des progrès réalisés dans l'élaboration du quatrième Rapport d'évaluation du GIEC et de la décision prise par ce dernier, à sa vingt-deuxième session, d'établir un rapport de synthèse du quatrième Rapport d'évaluation. Le Conseil a indiqué qu'il attendait avec impatience la publication du

quatrième Rapport et de son rapport de synthèse, prévue en 2007.

2.6.4 Le Conseil a pris note des progrès réalisés dans l'élaboration du Rapport spécial sur le piégeage et le stockage du dioxyde de carbone et de la version 2006 des Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, et a appris avec satisfaction qu'ils seraient achevés respectivement cette année et l'année prochaine.

2.6.5 Le Conseil a adopté la résolution 1 (EC-LVII).

3. PROGRAMMES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES (point 3 de l'ordre du jour)

3.1 PROGRAMME DE LA VEILLE MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE (point 3.1)

3.1.1 SYSTÈMES DE BASE ET FONCTIONS D'APPUI DE LA VMM, RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA CSB ET RAPPORT DE LA TREIZIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES SYSTÈMES DE BASE (point 3.1.1)

3.1.1.1 Le Conseil, ayant pris note du rapport de la treizième session de la Commission des systèmes de base (CSB), qui s'est tenue du 23 février au 3 mars 2005 à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), a approuvé les recommandations suivantes présentées par la Commission au cours de cette session:

- a) Recommandation 1 (CSB-XIII) — Formation à l'utilisation des données AMDAR;
- b) Recommandation 2 (CSB-XIII) — Amendements au *Manuel du Système mondial d'observation* (OMM-N° 544), Volume I, et au *Guide du Système mondial d'observation* (OMM-N° 488), Partie II;
- c) Recommandation 3 (CSB-XIII) — Modifications à apporter au *Manuel du Système mondial de télécommunications* (OMM-N° 386), Volume I, Parties I et II;
- d) Recommandation 4 (CSB-XIII) — Amendements au *Manuel des codes* (OMM-N° 306), Volume I.2;
- e) Recommandation 5 (CSB-XIII) — Amendements au *Manuel des codes* (OMM-N° 306), Volume I.1;
- f) Recommandation 6 (CSB-XIII) — Modifications à apporter au *Manuel du Système mondial de traitement des données et de prévision* (OMM-N° 485).

3.1.1.2 Le Conseil a également approuvé le nouveau projet de supplément II.8 du *Manuel du Système mondial de traitement des données et de prévision* (OMM-N° 485), intitulé «Système de vérification normalisée (SVS) des prévisions à longue échéance», approuvé par le président de la CSB dans la recommandation 1 (CSB-05) pour remplacer le texte actuel des suppléments II.8 et II.9.

3.1.1.3 À propos de la stratégie de renforcement des systèmes de base de la VMM dans la Région I élaborée dans le contexte général du développement durable de l'Afrique, le Conseil a rappelé que la planification effective des activités était tributaire des ressources disponibles. Il a prié le Secrétaire général et le CR I de revoir la mise en œuvre de cette stratégie à la lumière des nouvelles perspectives et notamment de l'élaboration du Système d'alerte aux tsunamis pour l'océan Indien.

3.1.1.4 Le Conseil a adopté la résolution 2 (EC-LVII).

3.1.1.5 Le Conseil, ayant pris note du rapport d'activité sur la mise en œuvre de la Veille météorologique mondiale (VMM), a décidé ce qui suit:

- a) En ce qui concerne le programme du SMO, le Conseil:
 - i) A pris note de l'état de mise en œuvre et d'exploitation du sous-système de surface et du sous-système spatial du SMO, a exhorté les Membres à continuer à faire de leur mieux pour garantir un accès durable à des données permettant d'offrir des services météorologiques dans le monde entier, s'est félicité de l'apport des exploitants de satellites, qui produisent une gamme de plus en plus vaste de données, de produits et de services de qualité à propos de l'Année polaire internationale (API), et a prié instamment les Membres de remettre en service les stations d'observation muettes, en particulier dans les régions polaires;
 - ii) A prié le Secrétaire général et la CSB de réorienter les activités de recherche-développement, en collaboration avec la Commission des sciences de l'atmosphère (CSA), de façon à fournir des directives plus détaillées sur le fonctionnement de programmes et de systèmes d'observation adaptables, ce qui devrait accroître rapidement, par des opérations appropriées, la capacité des Membres de se préparer et de réagir plus efficacement à des saisons ou à des périodes de conditions météorologiques à fort impact, grâce à l'accroissement de la capacité d'alerte précoce, tout en faisant des économies lors de l'exploitation de certains réseaux d'observation. On considère que cette activité apporterait une contribution directe et importante au programme transsectoriel de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets;
 - iii) A demandé à la CSB de coordonner la réalisation d'expériences sur les systèmes d'observation, outil scientifique précieux permettant d'informer les Membres des possibilités de mettre en œuvre des programmes d'observation adaptables dans le cadre de la refonte du SMO, et a recommandé l'organisation d'un atelier pour évaluer les résultats scientifiques pertinents;
 - iv) A pris acte du travail considérable accompli en vue d'élaborer le plan de mise en œuvre pour l'évolution du sous-système spatial et du sous-système de surface du SMO et a demandé à la CSB de souligner, dans son futur programme de travail, la nécessité d'appliquer les recommandations formulées, en étroite collaboration avec les conseils régionaux et les commissions techniques;
 - v) A exhorté les conseils régionaux à envisager et à coordonner, selon les besoins, la mise en

- œuvre des propositions de refonte du SMO dans leurs Régions;
- vi) Notant que le coût élevé des équipements et des consommables posait toujours un grave problème à bon nombre de SMHN, a prié les Membres de faire plus largement appel à la coopération et à des mécanismes de financement conjoints conformément aux directives pertinentes du Congrès, a demandé au Secrétaire général de coordonner les activités nécessaires sur le plan régional et a examiné les fonds supplémentaires requis au titre du point 5 de son ordre du jour;
- vii) Étant donné les progrès accomplis en vue de développer le processus piloté par le GEO, a demandé à la CSB de coordonner ses activités relatives au Groupe d'action sectoriel ouvert (GASO) concerné qui ont trait à la mise en œuvre du plan décennal du GEOSS;
- viii) Prenant note du rapport faisant état de la nécessité de remplacer certains systèmes de radiosondage et des répercussions que cela aurait sur le réseau d'observation en altitude, a demandé au Secrétaire général de suivre de près la situation et de tout faire pour éviter une perte prolongée des données d'observation en altitude, surtout dans les pays en développement; il lui a aussi demandé d'encourager les fournisseurs de systèmes de radiosondage à mettre au point des systèmes compatibles entre eux, de se renseigner sur les modifications techniques que les fabricants prévoient d'apporter aux radiosondes, et de le tenir informé ainsi que les Membres;
- b) En ce qui concerne le SMT et les programmes de gestion de données, le Conseil:
- i) A décidé que le programme de travail concernant le SMT et les programmes de gestion de données établis par la CSB à sa treizième session au titre du GASO des systèmes et services d'information, y compris les activités relatives au FSIO, porterait sur les questions de développement les plus pertinentes;
- ii) Notant que le qualificatif «futur», dans l'appellation «Futur système d'information de l'OMM (FSIO)», était approprié au moment du lancement de ce concept, mais qu'il ne l'était plus, le concept ayant évolué vers la phase de mise en œuvre, a décidé, avec la CSB à sa treizième session et le Groupe de coordination intercommissions pour le FSIO, d'employer désormais l'appellation «Système d'information de l'OMM (SIO)» au lieu de «Futur système d'information de l'OMM (FSIO)»;
- iii) A demandé aux responsables des programmes pertinents de l'OMM et des commissions techniques correspondantes de mettre la dernière main à l'exposé général cohérent sur la situation de l'échange et de la gestion de données, d'adapter cet exposé aux éléments fonctionnels du SIO, de tester la version préliminaire 1.0 du profil de base OMM de la norme ISO pour les métadonnées et de veiller à la coopération et à la coordination entre les équipes d'experts correspondantes grâce aux activités du Groupe de coordination de la mise en œuvre du SIO;
- iv) A recommandé une promotion dynamique du SIO lors des réunions des organes de l'OMM, et notamment de ses commissions techniques et de ses conseils régionaux, en promouvant des exposés lors de conférences et de manifestations semblables, et a recommandé la création d'une page Web consacrée au SIO sur le site Web de l'Organisation;
- v) Notant les progrès remarquables accomplis en vue de la mise en œuvre du Réseau principal de télécommunications (RPT) amélioré et du plan de travail de la CSB concernant l'examen et la mise à jour de l'organisation et des principes de conception du SMT (et notamment du RPT) pour tirer le meilleur parti de la constitution de l'Équipe de coordination de la mise en œuvre, a réaffirmé que le SMT et le RPT amélioré seraient à la base du principal élément de communication du SIO, qui favoriserait l'échange fiable et la transmission de données et de produits pour lesquels le facteur temps est essentiel;
- vi) Soulignant l'importance du rôle des systèmes de diffusion de données par satellite et notant avec satisfaction leur vaste mise en œuvre et les améliorations techniques considérables (par ex. la DVB-S) obtenues, a demandé à la CSB de poursuivre l'intégration coordonnée de ces systèmes, et notamment du nouveau Service mondial intégré de diffusion de données (IGDDS), dans le SMT et ultérieurement dans le SIO en tant qu'éléments de la diffusion d'un grand nombre de données;
- vii) Conscient du rôle important que l'OMM aurait à jouer en assurant l'échange des données et les services de gestion des données qui sont essentiels à l'avenir du GEOSS (voir le point 10.5 de l'ordre du jour), a prié le Secrétaire général, les Membres qui pourraient se porter volontaires et le Groupe de coordination intercommissions pour le SIO d'établir un plan de travail avec l'aide des commissions techniques concernées, et de mettre au point sans tarder les composantes clefs de ce système d'information pour qu'il devienne opérationnel, du moins dans certains pays, en 2006 au lieu de 2008 comme cela était prévu au départ;
- viii) A envisagé d'affecter des ressources financières supplémentaires à l'organisation de deux réunions de coordination de la mise en œuvre du SMT/SIO, et d'aider les Membres à renforcer

- leurs activités relatives au SMT et à concevoir et à mettre en œuvre le FSIO au titre du point 5 de l'ordre du jour;
- ix) Notant avec satisfaction que la CSB rédigeait actuellement des documents d'information sur l'emploi opérationnel d'Internet avec un minimum de risques d'exploitation et de sécurité et notant l'importance de ces documents pour les petits SMHN, a demandé à la Commission de poursuivre activement cette tâche et a exhorté les SMHN à y apporter leur expérience et leur compétence;
- x) A demandé aux Membres de créer des mécanismes nationaux tels qu'un groupe directeur de projet pour élaborer dès que possible, à la demande du Secrétaire général, un plan national de passage aux codes déterminés par des tables afin de concevoir et de mettre en œuvre des moyens efficaces et économiques de promotion de cette activité, y compris la mise au point et la diffusion de progiciels d'apprentissage assisté par ordinateur et l'organisation de visites d'experts itinérants pour aider les centres météorologiques nationaux (CMN) à résoudre leurs problèmes techniques sur place, et a invité les SMHN et les organisations pertinentes à apporter leur compétence et leur matériel pour faciliter ces activités;
- xi) En vue de protéger plus efficacement l'affectation des fréquences radioélectriques, a exhorté les Membres à veiller à ce que les autorités chargées des radiocommunications connaissent bien les incidences de ces questions sur les activités météorologiques et à solliciter leur appui, et à participer aux activités nationales, régionales et mondiales connexes relatives aux fréquences radioélectriques, notamment pour préparer la prochaine Conférence mondiale des radiocommunications, qui aura lieu en 2007;
- xii) Notant les activités que l'OMM, en coordination avec la SIPC (Stratégie internationale de prévention des catastrophes) et la COI (Commission océanographique intergouvernementale) de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), déployaient en vue de créer un système d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien, a approuvé le rôle éminent du SMT, et ultérieurement du SIO, à l'appui de la collecte, de l'échange et de la diffusion d'informations sur ce système dans l'océan Indien et d'autres régions menacées, dans l'optique de risques multiples;
- xiii) A prié le Secrétaire général de favoriser la coordination interrégionale voulue et d'aider les Membres concernés à renforcer les composantes nationales et régionales du SMT, selon les besoins, et à tirer parti d'une assistance internationale;
- xiv) A demandé à la CSB d'envisager la modernisation du SMT, éventuellement de façon multilatérale, afin qu'il corresponde aux besoins des SMHN en matière d'échange de données sismiques, et de définir et établir rapidement les conditions des procédures du SIO/SMT relatives aux systèmes d'alerte précoce, en particulier pour le système d'alerte aux tsunamis;
- c) En ce qui concerne le Système mondial de traitement des données et de prévision (SMTDP), le Conseil:
- i) A déclaré qu'il fallait davantage de travail pour établir et affiner des normes et des pratiques en matière de prévision, pour fournir des directives aux Membres à leur propos et pour maintenir ces directives à jour, en ce qui concerne l'ensemble des fonctions et des processus de prévision;
 - ii) A exhorté les SMHN à faire appel aux pratiques recommandées en ce qui concerne les prévisions à courte échéance (paragraphe 5.3.4 du *Rapport final abrégé, résolutions et recommandations de la treizième session de la Commission des systèmes de base* (OMM-N° 985)), à en évaluer l'applicabilité, à les affiner et à les mettre en œuvre selon leurs besoins et leurs possibilités;
 - iii) Notant que le Service météorologique japonais se proposait de créer un grand centre de vérification des systèmes de prévision d'ensemble, a décidé de stipuler les responsabilités d'un tel centre dans le *Manuel du SMTDP* (OMM-N° 485) (recommandation 6 (CSB-XIII));
 - iv) A estimé que la mise en œuvre du projet de démonstration en matière de prévision de conditions météorologiques extrêmes, d'une durée d'un an, qui a pour but d'élargir l'utilisation de produits de la prévision numérique du temps, devrait être ouverte en particulier aux pays en développement et commencer en 2005;
 - v) A jugé que des centres mondiaux de production de prévisions à longue échéance devraient être officiellement désignés et que, dans ce but, la liste minimale de produits de prévision à longue échéance approuvée par la CSB à sa session extraordinaire de 2002 devrait être incluse dans l'appendice II-6 du *Manuel du SMTDP* (OMM-N° 485) (recommandation 6 (CSB-XIII));
 - vi) A demandé à tous les centres mondiaux de production de prévisions à longue échéance de communiquer les résultats des vérifications qu'ils effectuent conformément au Système de vérification normalisée de l'OMM au grand centre de vérification des prévisions à longue échéance afin que ces résultats soient présentés sur le site Web du grand centre;
 - vii) Pour ce qui est de la fourniture aux pays en développement de produits ciblés de prévision numérique du temps afin de favoriser le

soutien du Système mondial d'observation, a demandé à la CSB d'envisager des moyens d'aborder la question au titre du Programme de la VMM de façon à ce que les avantages escomptés dont il est question dans l'annexe II du présent rapport se concrétisent;

- d) En ce qui concerne le programme d'activités d'appui à la VMM, le Conseil a demandé au Secrétaire général de réaffecter en 2005 certaines des ressources attribuées à ce programme pour financer la publication de nouveaux documents techniques d'information relatifs au cadre de référence de l'OMM pour la gestion de la qualité (voir également le point 8.4 de l'ordre du jour);
- e) Le Conseil a approuvé les propositions formulées lors de la treizième session du Conseil régional II et de la quatorzième session du Conseil régional IV de présenter des exposés sur le renforcement des capacités du cadre de référence pour la gestion de la qualité au cours de conférences techniques et d'activités de formation appropriées prévues dans les Régions et de poursuivre la rédaction et la publication de documents d'information;
- f) En ce qui concerne la communication aux Membres d'informations sur le fonctionnement de la VMM (OMM-N° 9, *Messages météorologiques*, Volume A, C1 et C2), le Conseil a demandé au Secrétaire général d'éliminer totalement la version papier de ces publications d'ici fin 2005 et de la remplacer par une version électronique présentée sur CD-ROM et sur Internet;
- g) En ce qui concerne le Programme d'intervention en cas d'urgence, le Conseil:
 - i) Tout en préconisant le maintien des aspects nucléaires du Programme, a demandé à la CSB de continuer à élargir la portée et le potentiel du programme de modélisation du transport atmosphérique en vue de son application à des situations d'urgence non nucléaire, et notamment d'accidents chimiques, et de situations dangereuses dues à la fumée émanant de grands feux de friches, en coordination avec le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU et d'autres organisations internationales appropriées;
 - ii) Rappelant les accords de travail conclus officiellement en 2003 avec l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), a demandé à la CSB et au Secrétaire général de continuer à faciliter l'accès aux données et aux informations de l'OTICE pour améliorer les programmes de l'OMM et, avec une urgence particulière, aux données et aux informations qui concernent les alertes précoces dans le cas de catastrophes potentielles (par ex.: éruptions volcaniques, séismes et tsunamis).

3.1.2 PROGRAMME DES INSTRUMENTS ET DES MÉTHODES D'OBSERVATION; RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA CIMO (point 3.1.2)

3.1.2.1 Le Conseil exécutif a pris note du rapport du président de la Commission des instruments et des méthodes d'observation (CIMO). Convenant que des mesures homogènes effectuées sur l'ensemble du globe permettront de mieux comprendre le système climatique de la Terre, ainsi que la variabilité du climat et les changements climatiques, le Conseil a rappelé l'existence du plan de comparaisons OMM élaboré par la CIMO à sa treizième session (2002), qui doit être mis en œuvre dans la limite des ressources disponibles et avec l'aide des fabricants d'instruments.

3.1.2.2 Rappelant l'importance des comparaisons pour tous les programmes de l'OMM, le Conseil:

- a) Est convenu qu'il faudrait trouver une solution consistant à financer partiellement les futures comparaisons au moyen du budget ordinaire, afin d'éviter une trop grande dépendance à cet égard des ressources extrabudgétaires fournies par les fabricants;
- b) Notant les résultats significatifs de la comparaison OMM de systèmes de radiosondage de haute qualité (Maurice, février 2005) et de la comparaison OMM de pluviomètres enregistreurs d'intensité (France, Italie, Pays-Bas, septembre 2004-juin 2005), s'est félicité de l'appui et des contributions apportées par plusieurs Membres et par les fabricants d'instruments intéressés par l'organisation des comparaisons, et a demandé au Secrétaire général de finaliser au plus tôt les résultats et de les mettre rapidement à la disposition des Membres, des fabricants d'instruments et de la communauté scientifique et de prendre des mesures de suivi pour que les fabricants tiennent compte, dans leurs pratiques et leurs projets, des résultats des comparaisons, par exemple en supprimant les capteurs de pression sur certaines radiosondes utilisant le système de positionnement global (GPS) (dans un souci d'économie);
- c) A prié le Secrétaire général d'envisager l'exécution des comparaisons OMM d'instruments qui sont essentielles pour les programmes de l'Organisation, lesquels requièrent des mesures exactes et homogènes, conformément au plan de la CIMO, à savoir les comparaisons OMM sur le terrain de pluviomètres enregistreurs d'intensité et les comparaisons OMM combinées d'abris météorologiques/écrans de protection et d'instruments de mesure de l'humidité;
- d) A prié le Secrétaire général de faciliter l'organisation de comparaisons dans différentes zones climatiques, ce qui permettrait le choix d'instruments adaptés, par exemple qui seraient dotés de capteurs de pression et autres capteurs pouvant fonctionner pendant un ouragan;
- e) S'est félicité de l'offre du Canada de participer à la comparaison OMM dans l'Arctique, et éventuellement de l'accueillir;

- f) Tout en reconnaissant la nécessité d'effectuer des comparaisons d'autres instruments météorologiques, tels que ceux utilisés pour mesurer la visibilité ou les précipitations solides, ou tels que les petits radars météorologiques, les instruments utilisés par les hydrologues pour mesurer le débit et le niveau d'eau, a prié la CIMO, en collaboration avec la Commission d'hydrologie (CHy) et l'Association des fabricants d'équipements hydrométéorologiques (HMEI), de faire figurer ces instruments dans les futures comparaisons; a également prié la CIMO d'examiner la question de la normalisation de l'installation des instruments pendant les comparaisons;
- g) A affirmé que les pays Membres devraient mettre au point de nouveaux instruments et de nouvelles méthodes d'observation concernant les gaz atmosphériques, les gaz à effet de serre, la physique et la composition de l'atmosphère, les aérosols, les précipitations solides, la visibilité et les paramètres biologiques et qu'ils devraient procéder à des comparaisons de ces instruments pour élargir leur domaine d'activité et resserrer leurs rapports avec le GEOSS; le Conseil a demandé à la CIMO d'encourager la recherche et le développement concernant ces nouveaux instruments.

3.1.2.3 Vu que le succès des activités en matière de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets dépend de la collecte en temps voulu de mesures exactes, le Conseil a demandé au Secrétaire général de renforcer les capacités des Membres et des centres régionaux d'instruments (CRI) en matière d'observation et d'étalonnage des instruments, par le biais de l'organisation, dans toutes les Régions, de stages de formation tels que ceux portant sur les observations aérologiques et sur l'étalonnage des instruments. Il a aussi prié le Secrétaire général de poursuivre l'évaluation des CRI et de formuler des propositions en vue de développer leurs fonctions et leurs services en matière d'exploitation et de renforcement des capacités. Il a enfin demandé qu'une enquête soit menée afin de s'assurer des capacités des SMHN des Membres en matière d'étalonnage et de maintenance.

3.1.2.4 Eu égard au succès de la collaboration entre l'OMM et le projet COST-720 dans le cadre de la comparaison OMM de systèmes de radiosondage de haute qualité, le Conseil a demandé au président de la CIMO de veiller à assurer une collaboration active avec les programmes et les organisations internationales concernés par les activités de la Commission, comme le Réseau des Services météorologiques européens (EUMETNET), la Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique (COST), le Bureau international des poids et mesures (BIPM) et l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

3.1.2.5 La mise à jour du *Guide des instruments et des méthodes d'observation météorologiques* (OMM-N° 8) a bien progressé et à ce sujet, le Conseil a prié le Secrétaire général d'en faire publier la version électronique en

anglais sur un CD-ROM et sur le site Web de l'OMM d'ici mi-2006 et la version papier fin 2006. Il lui a aussi demandé d'en assurer la traduction dans les autres langues de l'OMM, conformément aux décisions du Quatorzième Congrès, au cours de 2007.

3.1.2.6 Le Conseil a reconnu qu'il était nécessaire de pouvoir accéder en ligne à la nouvelle version du Catalogue mondial d'instruments météorologiques (version 2005). En conséquence, il a demandé au Secrétaire général de collaborer avec l'Administration météorologique chinoise afin de mettre ce catalogue sur le site Web. Soulignant l'importance que revêt ce catalogue pour les Membres, il a prié le Secrétaire général d'en assurer la mise en jour, en collaboration avec l'Administration météorologique chinoise.

3.1.2.7 Le Conseil, insistant sur la nécessité d'une collaboration étroite entre le GEO, la CSB et la CIMO, a noté que cette dernière avait désigné un coordonnateur pour le GEO. Il a prié le Secrétaire général d'informer régulièrement les Membres des derniers développements et des éventuels changements concernant les nouveaux systèmes d'observation.

3.1.2.8 Le Conseil a pris note de la déclaration de l'observateur représentant l'Association des fabricants d'équipements hydrométéorologiques, qui a fourni des renseignements sur la suppression des radiosondes Vaisala RS80/RS90 400 MHz. Celui-ci a indiqué qu'il existait plusieurs solutions envisageables pour y remédier et a incité les Membres de l'OMM à étudier celles qu'ont proposées plusieurs fabricants de radiosondes. Pour ce faire, les Membres devraient tenir compte du coût à long terme des produits consommables, en plus du coût à court terme d'une station au sol. Il a été proposé que les Membres de l'OMM consultent, sur le Web, le Catalogue des produits des membres du HMEI, pour information.

3.1.3 PROGRAMME CONCERNANT LES CYCLONES TROPICAUX (point 3.1.3)

3.1.3.1 Le Conseil exécutif a reconnu que l'une des mesures les plus efficaces en matière de préparation aux catastrophes consiste à mettre en place un système d'alerte précoce qui fonctionne bien et qui fournisse en temps opportun des informations exactes et faciles à utiliser. À cet effet et dans le cadre du Programme concernant les cyclones tropicaux (PCT), le Conseil exécutif a pris note des conclusions de la Réunion d'experts sur l'efficacité des systèmes d'alerte précoce dans le cas des cyclones tropicaux (Kobe, Japon, janvier 2005) et approuvé les objectifs définis dans le cadre de cette réunion, qui consistent:

- a) Pour tous les centres météorologiques régionaux spécialisés (CMRS) dans les cyclones tropicaux et les centres d'avis de cyclones tropicaux, à augmenter de 10 % le degré d'exactitude des prévisions relatives à la trajectoire et à l'intensité des cyclones tropicaux d'ici à 2015; à cet égard, le Conseil a noté qu'il serait difficile d'atteindre cet objectif pour ce qui est de l'intensité des cyclones, compte tenu de l'état actuel de la recherche;

- b) Pour tous les CMRS spécialisés dans les cyclones tropicaux, les centres d'avis de cyclones tropicaux et les membres compétents des organes régionaux spécialisés dans les cyclones tropicaux, à veiller à la diffusion de prévisions probabilistes à échéance de cinq jours pour les cyclones tropicaux d'ici à 2015;
- c) Pour les membres des organes régionaux spécialisés dans les cyclones tropicaux, à rappeler chaque année aux parties concernées la meilleure façon d'interpréter les prévisions, les bulletins et les avis de cyclones tropicaux ainsi que les informations météorologiques et hydrologiques connexes;
- d) Pour les membres des organes régionaux spécialisés dans les cyclones tropicaux, à assurer une diffusion en temps réel sûre et efficace des prévisions pour l'immédiat, des prévisions, des bulletins, des mises en garde et des avis de cyclones tropicaux à l'intention des décideurs – y compris les gestionnaires de situations d'urgence –, des médias, du grand public et des autres parties concernées.

3.1.3.2 Le Conseil a souligné qu'il importait d'étoffer le programme de formation à l'intention des prévisionnistes chargés de suivre l'évolution des cyclones tropicaux et des ondes de tempête dans des conditions d'exploitation, de façon à renforcer les capacités opérationnelles des SMHN. Il a engagé vivement tous les responsables des CMRS spécialisés dans les cyclones tropicaux et des centres d'avis de cyclones tropicaux à intensifier leurs activités de formation et à faire notamment en sorte que des prévisionnistes opérationnels puissent être détachés auprès des centres en question pendant la saison des cyclones.

3.1.3.3 Le Conseil a indiqué qu'il importait d'organiser des ateliers régionaux et internationaux sur les prévisions probabilistes relatives aux cyclones tropicaux à l'intention des prévisionnistes opérationnels, afin que ceux-ci puissent diffuser des prévisions probabilistes à échéance de cinq jours pour les cyclones tropicaux d'ici à 2015 (voir le paragraphe 3.1.3.1 *b*) du résumé général) et pour amener ainsi le public à réagir comme il convient aux avis de cyclone. Il a prié le Secrétaire général d'aider l'Association internationale des gestionnaires de situations d'urgence (IAEM) à élaborer des principes directeurs généraux pour la sensibilisation et la formation des responsables des secours en cas de catastrophe à l'utilisation des prévisions probabilistes relatives aux cyclones tropicaux.

3.1.3.4 Le Conseil a pris note de l'intérêt que présenterait un mécanisme approprié de coordination entre ceux qui élaborent les prévisions relatives aux cyclones tropicaux et ceux qui les utilisent, notamment les responsables des secours en cas de catastrophe dans leurs régions respectives.

3.1.3.5 À la suite de la récente catastrophe provoquée par un tsunami dans l'océan Indien et compte tenu du rôle important que joue l'OMM dans la mise en place d'un système d'alerte précoce multidanger, le Conseil a engagé vivement les Membres du Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux à s'efforcer de mettre en œuvre au

plus vite le Projet de prévention des catastrophes provoquées par les ondes de tempête dans la partie nord de l'océan Indien qui relève du Programme hydrologique international COI/OMM/UNESCO et a prié le Secrétaire général d'aider du mieux possible les membres du Groupe d'experts à mener cette entreprise à bien.

3.1.3.6 Le Conseil a prié instamment le Secrétaire général de procéder à une étude approfondie des incidences sociales et économiques des cyclones tropicaux, qui mette l'accent sur l'évaluation des services météorologiques pertinents par les utilisateurs finals dans toutes les zones exposées aux cyclones tropicaux, en se fondant sur l'étude menée aux Philippines en 2004.

3.2 PROGRAMME CLIMATOLOGIQUE MONDIAL (point 3.2)

3.2.1 ACTIVITÉS DE COORDINATION DANS LE DOMAINE DU CLIMAT; RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF DU CONSEIL EXÉCUTIF SUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT (point 3.2.1)

COORDINATION GÉNÉRALE DE LA COMMISSION DE CLIMATOLOGIE (CCI)

3.2.1.1 Le Conseil exécutif a noté que le Groupe de gestion de la CCI avait tenu sa deuxième session à Genève, du 31 janvier au 2 février 2005, et que la quatorzième session de la Commission aurait lieu à Beijing (Chine) du 3 au 10 novembre 2005. Il a prié le Secrétaire général de faire le nécessaire pour que soit parachevée l'édition du *Guide des pratiques climatologiques* (OMM-N° 100) avant la session de la Commission et pour que le *Guide* soit publié dans les meilleurs délais.

3.2.1.2 Le Conseil s'est dit favorable à l'organisation d'une conférence technique sur le climat en tant que ressource (Beijing, Chine, 1^{er}-2 novembre 2005) afin de renforcer la participation des pays les moins avancés et des pays en développement à la quatorzième session de la CCI et a proposé que l'on s'attache à mobiliser des ressources extrabudgétaires auprès de bailleurs de fonds pour cette conférence. Le Conseil a pris note avec satisfaction de l'apport de divers pays Membres et d'autres partenaires en vue d'organiser et d'accueillir cette manifestation.

STRATÉGIE INTERNATIONALE DE PRÉVENTION DES CATASTROPHES (SIPC)

3.2.1.3 Le Conseil a déclaré qu'il importait que l'OMM, dans le cadre de son Programme climatologique mondial (PCM), prenne une part active aux travaux de l'Équipe spéciale interorganisations chargée de la stratégie internationale de prévention des catastrophes et de son Groupe de travail sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, ce qui permettrait d'adapter davantage aux utilisateurs les services climatologiques consacrés aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe. Il a salué la participation de l'Organisation aux débats thématiques organisés dans le cadre de la deuxième Conférence mondiale sur la prévention des

catastrophes (Kobe, Japon, 18-22 janvier 2005) et a prié le Secrétaire général d'apporter au PCM le soutien nécessaire pour qu'il puisse jouer le rôle qui lui revient dans la mise en œuvre du Cadre d'action adopté lors de la Conférence de Kobe. Le Conseil a aussi demandé au Secrétaire général d'encourager la modélisation et la prévision du climat, l'utilisation d'outils de communication et la diffusion d'alertes précoces lorsqu'il s'agit de gérer des catastrophes d'origine climatique.

CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC)

3.2.1.4 Le Conseil a noté que l'OMM avait participé à la dixième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (Buenos Aires, Argentine, 6-17 décembre 2004) et à la vingt et unième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA). Relevant que la Conférence des Parties avait mis l'accent sur l'adaptation aux changements climatiques et sur l'engagement des pays à prendre des mesures dans ce sens, le Conseil a souscrit aux initiatives concernant l'adaptation à la variabilité du climat et aux changements climatiques et prié instamment le Secrétaire général:

- a) De veiller à ce que l'OMM et ses Membres jouent un rôle permanent au sein des organes subsidiaires concernés de la CCNUCC;
- b) De favoriser le renforcement des capacités des SMHN tant sur le plan des ressources humaines que sur celui des infrastructures, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés, pour qu'ils puissent exercer des activités de surveillance et de gestion et d'analyse des données permettant l'adaptation aux changements climatiques;
- c) De soutenir, par le biais de mécanismes appropriés, les efforts déployés sur le plan national et régional en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, et notamment la mise au point de modèles, l'élaboration de scénarios concernant les changements climatiques et le renforcement des capacités de prévision saisonnière à interannuelle et éventuellement décennale du climat à l'appui du développement socio-économique, en assurant en particulier la sécurité alimentaire, énergétique et hydrologique;
- d) De renforcer les relations avec d'autres organisations internationales et des institutions spécialisées des Nations Unies qui œuvrent dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques et de les informer régulièrement des activités de l'OMM dans ce secteur;
- e) D'exhorter les Membres à mettre en œuvre les plans d'action régionaux du Système mondial d'observation du climat (SMOC) et à prôner la mobilisation des ressources nécessaires pour ce faire.

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION

3.2.1.5 Le Conseil a noté que le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification avait organisé, en collaboration avec

l'OMM, une réunion technique sur la préparation à la sécheresse dans les Balkans (Poiana Brasov, Roumanie, 25-26 octobre 2004). Il a souscrit à la recommandation faite à cette occasion, qui vise à ce que soit établi dans les Balkans un centre sous-régional de gestion de la sécheresse qui serait chargé de diffuser des alertes à la sécheresse, d'évaluer la gravité des sécheresses et d'atténuer les dommages qu'elle cause.

3.2.1.6 Notant que dans une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, 2006 avait été proclamée «Année internationale des déserts et de la désertification», le Conseil:

- a) A suggéré que les publications et les communiqués de presse diffusés à l'occasion de la Journée météorologique mondiale 2006 consacrée à la prévention des catastrophes naturelles et à l'atténuation de leurs effets fassent une large place aux questions relatives à la sécheresse et à la désertification;
- b) A souscrit à la proposition faite par l'OMM d'organiser en 2006 un atelier international sur les aspects climatiques de la désertification;
- c) A souscrit à la proposition visant à publier une brochure sur les progrès et les enjeux de la surveillance de la sécheresse;
- d) A préconisé l'élaboration d'affiches et de vidéos qui mettent en lumière les aspects météorologiques et climatiques de la sécheresse et de la désertification;
- e) A prié le Secrétaire général de dégager 30 000 francs suisses sur des sources extrabudgétaires pour financer les activités ci-dessus durant le deuxième exercice biennal.

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

3.2.1.7 Le Conseil a noté qu'à sa dixième session, qui s'est tenue à Bangkok (Thaïlande) du 7 au 11 février 2005, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA), qui relève de la Convention sur la diversité biologique, avait adopté 13 recommandations sur une série de questions à caractère stratégique, scientifique et technique.

3.2.1.8 Le Conseil a relevé notamment que le SBSTTA avait défini le mandat d'un groupe spécial d'experts techniques chargé de la coordination des activités relatives à la diversité biologique, à la désertification et aux changements climatiques. Considérant que le mandat de ce groupe consiste à évaluer une nouvelle fois la mesure dans laquelle les considérations liées à la diversité biologique sont prises en compte dans les activités d'adaptation aux changements climatiques et à donner des conseils sur la manière d'aborder cette question, le Conseil a demandé au Secrétaire général de veiller à ce que l'OMM prenne une part active aux travaux du Groupe d'experts.

GRUPE CONSULTATIF DU CONSEIL EXÉCUTIF SUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT

3.2.1.9 Le Conseil a noté que son Groupe consultatif sur le climat et l'environnement avait tenu sa sixième session à Genève les 31 mars et 1^{er} avril 2005, et qu'à ce jour, le

Groupe avait passé en revue les mécanismes de coordination intra-institutions et interinstitutions des activités relatives au climat. Il a déclaré que s'agissant de sa propre stratégie, l'OMM était tout à fait consciente de l'importance du partenariat: la stratégie 8 de son sixième Plan à long terme stipule qu'elle devra travailler de manière plus efficace avec ses partenaires internationaux, d'autres organisations compétentes, les établissements d'enseignement, les médias et le secteur privé. Le Conseil a noté par ailleurs que son Groupe consultatif sur le climat et l'environnement avait établi à sa cinquième session un document de travail sur le rôle de chef de file de l'OMM dans les domaines du climat et de l'environnement et qu'il avait formulé six grandes recommandations qui lui avaient été soumises à sa cinquante-sixième session. Le Conseil a appris en outre que le groupe en question avait formulé à sa sixième session 40 recommandations qui sont expressément mentionnées dans le rapport final de la session. Dans ce contexte, le Secrétaire général est invité:

- a) À continuer de promouvoir la participation de l'OMM aux activités qui ont trait à l'adaptation aux changements climatiques et à adresser des lettres circulaires aux ministres des affaires étrangères des pays Membres pour les tenir informés du rôle que joue l'OMM dans les activités afférentes au climat et aux changements climatiques;
- b) À encourager vivement toutes les Régions de l'OMM à créer des centres climatologiques régionaux et, en particulier, à rendre brièvement compte des progrès accomplis dernièrement en vue de mettre en place des centres dans les Régions II, IV, V et VI en précisant le mode d'organisation et le champ d'activités envisagés pour ceux-ci, et à communiquer ces informations par courrier aux présidents des Conseils régionaux I et III en les invitant à suivre les directives édictées dans ce domaine;
- c) À dégager par tous les moyens possibles les ressources extrabudgétaires requises pour l'organisation de la conférence qui se tiendra à Espoo (Finlande) du 17 au 21 juillet 2006 sur le thème «Faire face à la variabilité et à l'évolution du climat: interprétation des incertitudes et gestion des risques»;
- d) À faire en sorte que les programmes d'observation *in situ* demeurent hautement prioritaires et que le SMOC et le GEO collaborent étroitement entre eux et avec les responsables d'autres grands programmes d'observation (dans le cadre de réseaux de recherche, de la VMM, etc.) afin d'éviter une répétition des mêmes activités et de répondre aux besoins de la communauté climatologique dans son ensemble;
- e) À poursuivre la coordination, dans le cadre du Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC), des activités d'observation et de prévision (Observations et prévisions coordonnées du système terrestre (COPES)) avec tous les programmes d'observation pertinents de l'OMM et d'autres organisations, notamment ceux qui relèvent du SMOC, du GEO et de la VMM, de façon à tirer le meilleur parti des ressources disponibles et à favoriser les synergies.

3.2.1.10 Le Conseil a appris qu'à la demande du Quatorzième Congrès, le Secrétaire général avait créé un Comité chargé d'étudier la possibilité d'organiser une troisième Conférence mondiale sur le climat. Le Comité s'est réuni à Genève en mai 2005 et a produit un rapport concernant cette possibilité. Le Conseil s'est félicité de la parution du rapport et de la recommandation invitant l'OMM à envisager d'organiser cette conférence dans les conditions indiquées dans le rapport. Il est proposé dans celui-ci que les progrès scientifiques des prévisions saisonnières à interannuelles et éventuellement décennales constituent l'un des thèmes principaux de la Conférence.

3.2.1.11 Certains participants, se déclarant en faveur du thème proposé, ont indiqué les avantages socio-économiques qu'il serait possible d'obtenir et la pertinence de ce thème pour les décideurs. De nombreux participants ont accueilli favorablement l'idée que l'OMM organise une telle conférence et crée un comité d'organisation chargé de coordonner les questions à l'ordre du jour avec des institutions des Nations Unies et d'autres organes internationaux à divers niveaux et de les inciter à participer à la Conférence et à y contribuer financièrement. Toutefois, certains participants n'ont pu se résoudre à prendre une décision concernant l'organisation de cette conférence, affirmant qu'il faudrait préciser quels en seraient la portée et les résultats et quelles ressources il faudrait y affecter et qu'en outre, les organisations internationales concernées n'avaient pas été consultées.

3.2.1.12 Reconnaissant qu'il est important de diffuser largement les progrès réalisés dans le domaine de la prévision saisonnière à interannuelle, voire décennale, par le biais d'une nouvelle conférence mondiale sur le climat, le Conseil a décidé:

- a) De prier le Secrétaire général de créer un Comité provisoire d'organisation qui serait chargé d'établir un plan de travail pour la troisième Conférence mondiale sur le climat en s'appuyant sur une recommandation du comité mis en place pour étudier la possibilité d'organiser cette conférence, visant l'élaboration de propositions relatives à la portée, au programme scientifique, à l'ordre du jour de la séance de haut niveau, aux dates et au financement de cette conférence;
- b) De demander au Secrétaire général de consulter les organismes internationaux concernés, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le GIEC, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le PNUE, l'UNESCO, la CCNUCC et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), avant de formuler des propositions en vue de cette conférence et d'envisager des partenariats;
- c) De prier le Secrétaire général de procéder à des séries de consultations avec les Membres au sujet du plan de travail de la Conférence;
- d) De demander au Secrétaire général de lui soumettre, à sa cinquante-huitième session, le plan de travail de la Conférence – avec indication des

coûts – qui aura été établi par le Comité provisoire d'organisation, afin qu'il prenne une décision à cet égard.

3.2.1.13 Le Conseil a reconnu que la gestion des risques climatiques revêtait une importance capitale et qu'une coordination adéquate entre les commissions techniques et les programmes de l'OMM, notamment le PCM, s'imposait dans ce domaine. Il a demandé au Secrétariat de faire l'inventaire des activités de prévention des catastrophes qui sont menées actuellement au titre des différents programmes de l'OMM afin de bien distinguer celles qui revêtent un caractère transsectoriel.

3.2.2 PROGRAMME CLIMATOLOGIQUE MONDIAL; RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA CCI (point 3.2.2)

BESOINS ET NORMES EN MATIÈRE D'OBSERVATION DU CLIMAT

3.2.2.1 Considérant qu'il est nécessaire d'automatiser la production et la transmission des messages CLIMAT et CLIMAT TEMP, le Conseil exécutif a demandé que la collaboration avec le SMOC soit maintenue pour l'organisation d'ateliers sur l'utilisation du logiciel de codage et de décodage des messages CLIMAT et CLIMAT TEMP et la distribution de ce dernier aux Membres. Il a également demandé que ce logiciel soit placé sur le serveur FTP de l'OMM afin que l'on puisse le télécharger directement.

SYSTÈME DE VEILLE CLIMATIQUE

3.2.2.2 Le Conseil a examiné la recommandation de l'Équipe d'experts chargée de définir des orientations pour les veilles climatiques et a encouragé l'OMM à concevoir un mécanisme approprié pour favoriser la mise en place de systèmes régionaux de veille climatique adaptés aux phénomènes de grande échelle et de systèmes nationaux permettant de lancer des alertes à l'échelle nationale. Le Conseil a aussi encouragé les Membres à renforcer les capacités nécessaires à cet effet en organisant des cycles de formation notamment sur les techniques de surveillance et de prévision du climat, la compréhension des phénomènes de grande échelle et de leur influence sur le climat local ou régional, et sur l'élaboration d'indices climatiques appropriés.

TECHNIQUES D'ANALYSE ET DE SURVEILLANCE DU CLIMAT (Y COMPRIS LA DÉTECTION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES)

3.2.2.3 Le Conseil a demandé que le Guide d'utilisation du logiciel ClimDex soit traduit dans les autres langues officielles de l'Organisation.

3.2.2.4 Le Conseil a noté que des ateliers régionaux sur les indices climatiques avaient été organisés dans la Région IV (Kingston, Jamaïque), dans la Région I (Casablanca, Maroc) et dans la Région II (Alanya, Turquie) et qu'il était prévu d'organiser des ateliers sur le même thème dans d'autres Régions. Le Conseil a prié les pays Membres de fournir des relevés de données journalières afin que l'on puisse constituer les jeux de données nécessaires au calcul des indices.

SURVEILLANCE DU SYSTÈME CLIMATIQUE

3.2.2.5 Le Conseil a pris note de la publication du *Global Climate System Review 2003* (WMO-No. 984) (Compte rendu sur le système climatique mondial pour l'année 2003) et a encouragé les Régions à rechercher les moyens de fournir chaque année des analyses régionales du climat par le biais des centres régionaux de prévision du climat qui seront mis en place.

3.2.2.6 Le Conseil a estimé qu'il serait nécessaire de désigner des coordonnateurs nationaux et régionaux pour les activités liées à la détection des changements climatiques. Dans cette perspective, les SMHN pourraient être amenés à créer des sections ou des services spécialement chargés de la surveillance et de la détection des changements climatiques.

JEUX DE DONNÉES

3.2.2.7 Le Conseil a prié les pays Membres de fournir des jeux de données complets et fiables avec les métadonnées correspondantes en vue de la publication de la version finale des *World Weather Records*.

SAUVETAGE (PROJET DARE), NUMÉRISATION ET ÉCHANGE DES DONNÉES

3.2.2.8 Le Conseil a engagé les Membres à participer, par le biais du Programme de coopération volontaire (PCV) et de contributions extrabudgétaires, à la mise en œuvre des composantes hautement prioritaires du projet DARE, dont celle relative au sauvetage des données actuellement conservées sur de vieilles bandes à sept et neuf pistes.

SYSTÈME DE GESTION DES BASES DE DONNÉES CLIMATOLOGIQUES (CDMS)

3.2.2.9 Le Conseil a rappelé que le Quatorzième Congrès avait demandé que des manuels et d'autres matériels didactiques consacrés aux CDMS soient élaborés et diffusés et qu'il avait souscrit aux plans formulés par la CCI en vue de l'élaboration, par l'équipe de coordination de la mise en œuvre compétente de directives dans le cadre du Programme mondial des données météorologiques et de surveillance du climat (PMDSC) pour la gestion des bases de données climatiques. Il a en outre rappelé et souligné qu'il était indispensable d'organiser dans toutes les Régions des stages de formation sur la gestion des bases de données afin de faciliter le passage du système CLICOM (application de l'informatique à la climatologie) à des systèmes modernes multiniveaux de gestion de bases de données. Le Conseil a exhorté les Membres à aider les pays en développement, en particulier le Cambodge et la République démocratique populaire lao, à accélérer leur passage aux nouveaux systèmes.

3.2.2.10 Le Conseil, ayant pris note du rapport d'activité sur la mise en œuvre de la Division du Programme mondial des applications climatiques et du projet CLIPS, a décidé ce qui suit:

- a) En ce qui concerne l'amélioration de l'interprétation et de l'exploitation des informations climatiques et des produits de prévision dans l'intérêt

des Membres et des groupes d'utilisateurs, le Conseil a demandé au Secrétaire général:

- i) De favoriser une collaboration plus étroite entre l'OMM, d'autres institutions des Nations Unies (PNUE, OMS, SIPC, PNUD, UNESCO, etc.) et les établissements appropriés afin qu'ils comprennent mieux leurs propres besoins dans le domaine du climat, qu'ils soutiennent la mise au point de produits climatologiques utiles et qu'ils encouragent des applications climatologiques efficaces, en particulier dans les secteurs de la santé, des ressources en eau, des énergies renouvelables (éolienne et solaire par exemple), de la prévention des catastrophes et de l'atténuation de leurs effets, et de l'agriculture;
 - ii) D'envisager l'élaboration d'une base de données OMM concernant les phénomènes météorologiques extrêmes en vue de l'évaluation avec le temps des extrêmes climatiques dans toutes les régions (dans le cadre du Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets);
 - iii) De collaborer, à tous les niveaux, avec les organisations et les programmes pertinents en vue de mettre en place un programme de formation sur la biométéorologie débouchant sur des applications climatiques et sanitaires, en particulier dans les pays en développement;
 - iv) De favoriser les activités de surveillance, de coordination et d'évaluation du système climatique terrestre lancées par les SMHN et par les partenaires intéressés;
 - v) D'exhorter tous les Membres à contribuer à des équipes d'experts et à offrir des produits et des informations conçus pour l'utilisateur, y compris des brochures sur le rôle du climat dans divers secteurs;
 - vi) De soutenir les travaux entrepris par diverses équipes d'experts pour créer ou réviser certaines directives;
- b) En ce qui concerne la future participation d'experts à des réunions de la CCI et à des conférences internationales sur les applications climatologiques, le Conseil a demandé au Secrétaire général de continuer à soutenir la participation d'experts, notamment en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés, à des réunions et à des conférences qui contribuent au renforcement des capacités en matière de prévision du climat et d'applications climatologiques et à une meilleure compréhension des avantages de l'application de l'information et des produits climatologiques dans divers secteurs;
- c) En ce qui concerne l'amélioration de l'interprétation et de l'exploitation par les utilisateurs des avantages et des limites des prévisions du climat par l'intermédiaire du CLIPS (Services d'information et de prévision climatologiques) et d'autres

tribunes appropriées, le Conseil a noté l'importance des forums régionaux sur l'évolution probable du climat pour le renforcement de la capacité des Membres de surveiller, d'évaluer et de prévoir le climat, d'obtenir des données et des produits adaptés aux besoins des utilisateurs et de favoriser la communication, par des groupes d'utilisateurs, d'informations vitales sur leurs travaux à des spécialistes du climat; il a constaté le succès du premier Forum sur la surveillance du climat à l'échelle régionale – Évaluation – Prévision pour l'Asie (FOCRAII) organisé à Beijing, Chine, du 7 au 9 avril 2005. Le Conseil a demandé au Secrétaire général:

- i) D'aider les SMHN et les conseils régionaux à rechercher un financement émanant du secteur privé et/ou d'organismes internationaux de financement pour lancer ou poursuivre des activités liées aux forums régionaux sur l'évolution probable du climat;
 - ii) D'encourager le développement de ces forums dans de nouvelles régions/sous-régions, d'inciter les régions à intégrer les activités se rapportant aux forums dans les CCR et de promouvoir les opportunités de formation, de collaboration entre organes appropriés, de programmes d'échange de travail et de participation aux activités des correspondants pour le CLIPS lors de réunions d'experts et de conférences sur le renforcement des capacités;
 - iii) De soutenir prioritairement les dispositions logistiques et la participation d'experts provenant de pays en développement à la Conférence de l'OMM sur le thème: «Faire face à la variabilité et à l'évolution du climat: interprétation des incertitudes et gestion des risques» (Espoo, Finlande, 17-21 juillet 2006) en encourageant la mobilisation de fonds extrabudgétaire et l'apport de contributions en nature. Le Conseil a pris note avec satisfaction de l'offre de l'Australie de soutenir la Conférence et a exhorté les autres Membres à faire de même;
- d) En ce qui concerne la mise en place de CCR par les conseils régionaux intéressés, compte tenu de la nécessité d'y faire participer tous les secteurs concernés et d'exploiter l'infrastructure existante, le Conseil exécutif, prenant acte des progrès accomplis récemment dans les Régions II et IV (et des activités en cours dans les Régions V et VI), a demandé au Secrétaire général:
- i) D'exhorter les Conseils régionaux I et III à appliquer les directives concernant la mise en place de CCR, qui figurent dans le compte rendu de la Réunion sur l'organisation et la mise en œuvre des centres climatologiques régionaux (*Proceedings of the Meeting on Organization and Implementation of Regional Climate Centres* (WMO/TD-No. 1198, WCASP N° 62)) et à définir les conditions et les moyens nécessaires

- pour que les CCR s'acquittent de leurs fonctions dans leurs Régions;
- ii) De demander à la CSB et à la CCI d'examiner et de réviser, selon les besoins, le volume I du *Manuel du Système mondial de traitement des données et de prévision* (OMM-N° 485) afin d'y intégrer la terminologie et les fonctions des CCR de manière à soutenir leur désignation conformément au Règlement technique et de simplifier le processus de désignation officielle des CCR;
 - iii) De prier les responsables du PCM et de la VMM de collaborer dans la mesure du possible à la création de CCR ainsi qu'au FSIO;
- e) En ce qui concerne le développement des activités du CLIPS, le Conseil, prenant note de la création d'une nouvelle Équipe d'experts de la CCI sur les définitions et les indices relatifs au phénomène *El Niño*, a demandé au Secrétaire général:
- i) De promouvoir la mise au point d'une stratégie et d'une terminologie commune pour les communiqués concernant des épisodes du phénomène;
 - ii) De vanter les avantages d'une coopération régionale avant la publication de communiqués de presse;
 - iii) D'envisager la possibilité d'établir une politique ou une démarche commune, unique et mondialement acceptée de l'OMM en ce qui concerne les phénomènes *El Niño* et *La Niña*, leur évolution et leur prévision;
- f) En ce qui concerne la mise au point d'applications climatologiques, le Conseil, affirmant l'importance du tourisme pour l'économie mondiale et les économies nationales, a demandé au Secrétaire général de soutenir la création d'une équipe d'experts sur le climat et le tourisme d'ici la quatorzième session de la CCI (Beijing, Chine, novembre 2005).

3.2.3 SYSTÈME MONDIAL D'OBSERVATION DU CLIMAT (SMOC) (point 3.2.3)

3.2.3.1 Le Conseil exécutif a remercié M. Paul Mason, président du Comité directeur du SMOC, pour son rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme du SMOC, notamment en ce qui concerne le parachèvement du Plan de mise en œuvre du Système mondial d'observation à des fins climatologiques dans le contexte de la CCNUCC et sa présentation à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les autres activités ont notamment porté sur l'amélioration systématique des réseaux de référence du SMOC, la poursuite du programme d'ateliers régionaux et la mobilisation des ressources – y compris la mise en place d'un mécanisme de coopération du SMOC à des fins d'amélioration du système.

3.2.3.2 Le Conseil s'est félicité du parachèvement du Plan de mise en œuvre du SMOC et a remercié les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et d'autres Membres

de leur soutien financier. Il a noté que les programmes et les commissions techniques de l'OMM seraient amenés à participer, en tant qu'«agents d'exécution», à de nombreuses actions relevant du plan en question et a accordé son plein appui à la mise en œuvre de ces actions. Le Conseil a reconnu que si le SMOC ne finançait pas lui-même l'amélioration des réseaux, il fournissait toutefois une structure bien rodée qui donnait aux Membres et notamment aux pays en développement la possibilité d'apporter les améliorations voulues pour répondre aux exigences du SMOC.

3.2.3.3 Le Conseil s'est félicité de l'adoption du Plan de mise en œuvre par la Conférence des Parties à la CCNUCC au titre de sa décision 5/CP.10 – Mise en place du système mondial d'observation du climat, (Buenos Aires, décembre 2004). Il a noté que le SBSTA avait invité le Secrétariat du SMOC, d'entente avec les organismes qui le parrainent (OMM, COI, PNUE et CIUS), à lui rendre compte à sa vingt-troisième session (novembre 2005) de la manière dont les actions figurant dans le Plan ont été intégrées dans les propres plans et actions de ces organismes.

3.2.3.4 Le Conseil, soulignant le lien très étroit qui existe entre le Plan de mise en œuvre du SMOC et le domaine d'intérêt sociétal du Plan de mise en œuvre du GEOSS consacré au climat, s'est prononcé en faveur de la poursuite de la coopération active qui s'est instaurée entre le SMOC et l'initiative GEOSS pour la mise en œuvre des plans respectifs.

3.2.3.5 Le Conseil s'est félicité des progrès importants qui ont été accomplis dans la mise en place des réseaux de référence du SMOC en coordination avec la VMM grâce aux contributions volontaires au profit du Fonds pour le système d'observation du climat et du Mécanisme de coopération du SMOC. Il a relevé notamment que les États-Unis d'Amérique finançaient le recrutement à plein temps d'un responsable de la mise en œuvre du SMOC chargé de coordonner la remise en service de certaines stations, y compris la fourniture de consommables dans certains cas, et que plusieurs Membres (Australie, États-Unis d'Amérique, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni) apportaient leur soutien pour la mise sur pied d'un programme régional du SMOC pour les îles du Pacifique. Il s'est félicité par ailleurs de ce que l'Allemagne ait détaché un administrateur auxiliaire auprès de l'OMM afin qu'il participe aux activités du SMOC et a incité d'autres Membres à envisager de faire de même.

3.2.3.6 Le Conseil s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme d'ateliers régionaux du SMOC, qui mènera à bonne fin son dernier atelier à la fin de l'année 2005 et les derniers plans d'action régionaux peu de temps après. Conscient des difficultés que soulève la mobilisation des ressources, le Conseil a prié instamment les Membres d'envisager des moyens de mettre en œuvre les projets prioritaires figurant dans ces plans d'action et a invité le SMOC à aider les Régions à mobiliser les ressources nécessaires à l'application des plans en question.

3.2.3.7 Le Conseil a pris note avec satisfaction des ressources extrabudgétaires réunies jusqu'ici pour mener à bien les activités du SMOC, y compris le Programme d'ateliers régionaux et le perfectionnement des systèmes. Il a néanmoins déploré la forte réduction persistante des fonds nécessaires au bon fonctionnement du Secrétariat du SMOC.

3.2.3.8 À cet égard, le Conseil exécutif a adopté la résolution 3 (EC-LVII).

3.2.4 PROGRAMME MONDIAL D'ÉVALUATION DES INCIDENCES DU CLIMAT ET DE FORMULATION DE STRATÉGIES DE PARADE (PMICSP) (point 3.2.4)

3.2.4.1 Le Conseil exécutif a déclaré qu'il était important que l'OMM et le PNUE continuent de collaborer étroitement au titre du PMICSP, en particulier dans le cadre des travaux du GIEC. Il a noté que l'OMM était représentée à la vingt-troisième session du Conseil d'administration du PNUE (Nairobi, Kenya, 21-25 février 2005) et qu'elle continuait par le biais de ses Membres, d'apporter une contribution scientifique et technique aux publications du PNUE relatives à l'avenir de l'environnement mondial. Il a relevé par ailleurs que le lien vers le site Web du PMICSP qui figure sur la page d'accueil du Programme climatologique mondial avait été activé à la faveur d'une initiative menée conjointement par le Groupe des conventions relatives à l'atmosphère et à la désertification du PNUE et le PCM de l'OMM.

3.2.4.2 Le Conseil a salué le soutien apporté par le PNUE à l'organisation de la conférence de l'OMM intitulée «Faire face à la variabilité et à l'évolution du climat: interprétation des incertitudes et gestion des risques», qui se tiendra à Espoo (Finlande) du 17 au 21 juillet 2006.

3.2.4.3 Rappelant que l'OMM s'intéresse de longue date aux questions relatives au climat et à l'énergie, le Conseil a déclaré qu'il était urgent que l'Organisation resserre ses liens avec le PNUE, la Banque mondiale et d'autres partenaires, notamment dans le domaine des énergies renouvelables.

3.2.4.4 En vue d'assurer la poursuite des activités relevant du PMICSP, le Conseil a prié le Secrétaire général:

- a) De promouvoir la collaboration et les échanges avec le PNUE pour les activités d'intérêt commun, y compris les mesures qui sont prises à l'échelle régionale et nationale en matière d'adaptation à la variabilité du climat et aux changements climatiques et de réduction de la vulnérabilité, en particulier dans les pays en développement et les petits États insulaires en développement;
- b) D'encourager la Commission de climatologie à poursuivre ses travaux sur le climat en tant que ressource dans le contexte des énergies renouvelables et à intensifier sa collaboration avec le PNUE.

3.2.5 PROGRAMME MONDIAL DE RECHERCHE SUR LE CLIMAT (PMRC) (point 3.2.5)

3.2.5.1 Le Conseil exécutif a pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans la mise en œuvre du PMRC. Il a en particulier approuvé sans réserve la mise en place

du nouveau cadre stratégique pour le PMRC appelé «Observation et prévision coordonnées du système terrestre (COPES)» qui couvre la période 2005-2015 et dont le but est de faciliter la prévision de la variabilité et de l'évolution du système terrestre pour l'utiliser dans une gamme de plus en plus vaste d'applications pratiques qui présentent un intérêt direct pour la société. Son objectif ultime est d'établir une base scientifique aussi saine que possible pour que la capacité de prévision de l'ensemble du système climatique corresponde aux besoins de la société et pour que soit réalisée une évaluation de ce qu'on peut et de ce qu'on ne peut pas prévoir à diverses échelles temporelles et spatiales. Les principaux enjeux de la recherche sont de veiller à l'homogénéité de la question de la prévision à toutes les échelles temporelles, allant de quelques semaines à plusieurs siècles, d'étudier la prévision du système terrestre dans son ensemble et de prouver la valeur pour la société des prévisions établies dans le cadre du PMRC. Le Conseil a estimé qu'en matière de recherche, il fallait établir une collaboration étroite avec, notamment, le Programme international géosphère-biosphère et le Programme international sur les dimensions humaines des changements de l'environnement planétaire à propos de certains aspects du système terrestre dans son ensemble, avec le programme THORPEX à propos de certains aspects du temps, des services d'exploitation de satellites et des centres de prévision numérique du temps et du climat, et avec le projet START (Système d'analyse, de recherche et de formation) pour ce qui est de la participation des pays en développement. Il faudrait aussi poursuivre activement la collaboration dans le domaine des applications, et en particulier de celles qui concernent les prévisions saisonnières, les autres composantes du PCM et le nouveau Programme OMM de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets (PCA).

3.2.5.2 Le Conseil a souligné que les activités du PMRC étaient essentielles pour que le GIEC puisse progresser dans la rédaction de son quatrième rapport d'évaluation. Des évaluations de modèles et des projets de comparaison coordonnés par le PMRC sont utilisés directement dans le rapport. En particulier, et pour la première fois, le PMRC a fait en sorte que les prévisions mondiales émanant de modèles qui font appel aux scénarios du GIEC concernant les émissions soient mises à la disposition de chercheurs du monde entier, ce qui permettra de lancer l'analyse la plus importante jamais effectuée des changements climatiques régionaux et de l'évolution des phénomènes extrêmes. En outre, des questions abordées dans les évaluations précédentes du GIEC ont été traitées dans le cadre des activités du PMRC, ce qui a permis d'améliorer les modèles du climat et de mieux comprendre les changements climatiques.

3.2.5.3 D'autres points ont été abordés lors des débats du Conseil sur le rapport d'activité du PMRC: succès de la première Conférence scientifique sur le projet CliC (climat et cryosphère), organisée en avril 2005 au siège de l'Administration météorologique chinoise, à Beijing;

lancement de l'idée qu'une politique du PMRC concernant les informations sur les données et la gestion des données serait intéressante, surtout pour les pays en développement; nécessité d'étudier la variabilité intra-saisonnière, la prévisibilité et la prévision des systèmes de mousson; fait que les responsables du programme CLIVAR (variabilité et prévisibilité du climat) et de l'expérience GEWEX (Expérience mondiale sur les cycles de l'énergie et de l'eau) ont approuvé le projet d'analyse multidisciplinaire de la mousson africaine (AMMA) et que le Secrétaire général a désigné le directeur du Bureau régional pour l'Afrique, assisté par l'administrateur de programmes (Afrique du Nord, Afrique centrale et Afrique de l'Ouest), pour représenter l'OMM auprès du Conseil international d'administration de l'AMMA.

3.3 PROGRAMME CONSACRÉ À LA RECHERCHE ATMOSPHÉRIQUE ET À L'ENVIRONNEMENT (point 3.3)

PRIX

PRIX DE L'OMM DESTINÉ À RÉCOMPENSER DE JEUNES CHERCHEURS

3.3.0.1 Le Comité exécutif, suivant la recommandation de son Comité de sélection, a décerné le prix 2005 de l'OMM destiné à récompenser de jeunes chercheurs à Mme Nedjelika Zagar (Suède) pour son article «Assimilation of equatorial waves by line-of-sight wind observations», paru dans le *Journal of the Atmospheric Sciences*, vol. 61, n° 15 (2004), et à M. Xiao Cunde (Chine) pour son article «Sea level pressure variability over the southern Indian Ocean inferred from a glacio-chemical record in Princess Elisabeth Land, east Antarctica», paru dans le *Journal of Geophysical Research*, vol. 109, D16101 (2004).

3.3.0.2 Le Conseil a reconduit son Comité de sélection, qui se compose de MM. M.A. Rabiolo (président), N.F. Ouattara, J. Lumsden et D.F. Gonzalez Cadarso.

PRIX D'EXCELLENCE DES ÉMIRATS ARABES UNIS POUR CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À LA SCIENCE ET À LA PRATIQUE DE LA MODIFICATION ARTIFICIELLE DU TEMPS

3.3.0.3 Le Conseil exécutif a noté avec satisfaction que, sur la recommandation du Comité international d'évaluation composé d'éminents scientifiques mondiale-ment renommés d'Afrique du Sud, du Canada, de Chine, des États-Unis d'Amérique, de Fédération de Russie et de Serbie-et-Monténégro, le prix d'excellence des Émirats arabes unis pour contribution exceptionnelle à la science et à la pratique de la modification artificielle du temps, créé par les Émirats arabes unis en collaboration avec l'OMM, a été décerné aux lauréats suivants:

- a) Le Programme national sud-africain de recherche sur les précipitations et d'augmentation des pluies (Graeme Mather, Deon Terblanche, François Steffens, Lizelle Fletcher et André Gorgens);
- b) Thomas J. Henderson (Atmospherics Incorporated, Fresno, Californie, États-Unis d'Amérique);
- c) Bernard Silverman (Englewood, Colorado, États-Unis d'Amérique);

- d) Magomet T. Abshaev (Institut de géophysique en haute montagne de Roshydromet, Nalchik, Fédération de Russie) avec George Sulakvelidze, Ivan Burtzev, Lyudmila Fedchenko, Musabi Jekamuhov, Ali Abshaev, Boris Kuznetsov, Aminat Malkarova, Ahmat Terbuev, Pavel Nesmejanov, Ildar Shakirov et Georgy Shevela;
- e) L'Institut chinois de modification artificielle du temps (Académie des sciences météorologiques, Administration météorologique chinoise);
- f) Petjo Simeonov avec Peter Konstantinov, Petko Boev et Rangel Petrov (équipe chargée de la physique des nuages et de la modification artificielle du temps relevant de l'Institut national de météorologie et d'hydrologie de l'Académie bulgare des sciences);
- g) William L. Woodley avec Daniel Rosenfeld (Woodley Weather Consultants, Littleton, Colorado, États-Unis d'Amérique);
- h) Peter Hobbs avec Arthur Rangno (Université de l'État de Washington, Seattle, États-Unis d'Amérique).

3.3.0.4 Le Conseil a exprimé ses vifs remerciements au Service chargé de l'étude des ressources en eau relevant du Ministère des affaires présidentielles des Émirats arabes unis, qui a généreusement offert ce prix. Il a souligné que cette initiative encouragerait les efforts déployés sur le plan international en vue de faire progresser les connaissances dans ce domaine, qui revêt une très grande importance lorsqu'il s'agit de satisfaire les besoins en eau dans de nombreuses régions du globe exposées à une pénurie croissante d'eau douce.

3.3.1 PROGRAMME CONSACRÉ À LA RECHERCHE ATMOSPHÉRIQUE ET À L'ENVIRONNEMENT; RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA CSA (point 3.3.1)

3.3.1.1 Le Conseil exécutif a pris note avec satisfaction du rapport détaillé du président de la CSA que M. A. Frolov, le vice-président, lui a présenté et s'est félicité de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement (PRAE) dont lui a rendu compte le Secrétaire général. Le Conseil a pris note aussi des efforts que la CSA déploie sans discontinuer pour veiller à la mise en œuvre du PRAE, à la poursuite du développement de ce programme et notamment à son exhaustivité et à sa crédibilité, à l'appui de la recherche en prévision environnementale pour qu'il soit possible de faire face aux grands défis qui se posent à notre société, notamment la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets ainsi que le changement de l'environnement planétaire. Il a noté aussi que la CSA s'efforçait d'aider les Membres à renforcer leurs capacités en matière de prévision, notamment en faisant preuve de beaucoup de dynamisme pour entretenir les activités de coopération avec les autres commissions techniques et pour favoriser la recherche pluridisciplinaire, dans l'ensemble des programmes relevant du PRAE, avec la contribution croissante de la VMM, du PMRC, du SMOC et d'autres programmes. La CSA a coopéré et a apporté

son soutien aux travaux de tous les groupes intercommissions œuvrant en faveur des programmes et activités transsectoriels concernant le PCA, l'API, le SIO et le cadre de référence pour la gestion de la qualité.

3.3.1.2 Au sujet d'un certain nombre de questions particulières signalées au Conseil, la Commission a fourni des conseils, formulé des recommandations et demandé que des actions soient lancées, y compris en ce qui concerne les autres programmes et ressources qui contribuent à la mise en œuvre du PRAE, comme cela est indiqué ci-dessous.

3.3.2 VEILLE DE L'ATMOSPHÈRE GLOBALE (VAG), OZONE, AUTRES CONVENTIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET SYSTÈME IGACO
(point 3.3.2)

3.3.2.1 Le Conseil exécutif a appuyé les initiatives prises par la CSA qui, outre la préparation et la diffusion régulière de bulletins sur l'ozone en Antarctique, visent à établir, pour que l'OMM les diffuse, a) des avis concernant d'autres phénomènes relatifs à l'appauvrissement de la couche d'ozone, notamment dans l'Arctique; b) des avis concernant le degré de rétablissement de la couche d'ozone planétaire au fur et à mesure de la diminution des rejets d'halocarbures qui appauvrissent la couche d'ozone et du réchauffement de la planète; et c) un bulletin annuel sur les gaz atmosphériques à effet de serre. Le Conseil a prié le Secrétaire général de faciliter ces progrès importants qui concourront à renforcer le rôle de chef de file que tient l'OMM dans l'application de la Convention de Vienne et l'appui à l'application de la CCNUCC et à la prise de décision sur d'autres questions environnementales.

3.3.2.2 Le Conseil a approuvé la participation de l'OMM aux nouvelles initiatives prises dans le cadre de la Convention de la CEE/ONU sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et en particulier la participation de la VAG à la nouvelle Équipe spéciale CEE/ONU sur le transport des polluants atmosphériques dans un même hémisphère, en coopération avec d'autres organismes de protection de l'environnement, compte tenu de la sensibilisation croissante des décideurs au problème de la qualité de l'air dans les mégapoles et les régions peuplées touchées par le transport des polluants d'une région à l'autre dans un même hémisphère, ainsi que de l'expérience considérable en matière d'appui à la recherche sur le transport à longue distance et sur sa modélisation, accumulée depuis 1989 par la VAG, qui joue un rôle important au sein du Programme concerté européen de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP).

3.3.2.3 Tout comme l'avait fait la CSA, le Conseil s'est déclaré préoccupé au sujet de la nécessité absolue d'obtenir des Membres qu'ils s'engagent sur le long terme à maintenir les installations et les stations clefs constituant l'infrastructure de la VAG en les protégeant contre les aléas associés aux financements de projets à court terme. Il a rappelé que le renforcement des installations

et des capacités de la VAG reposait essentiellement sur l'aide en nature des Membres et des organisations associées ainsi que sur des ressources extrabudgétaires par l'intermédiaire de fonds d'affectation spéciale (soit environ 40 % du budget total de la VAG). Le Conseil a invité les Membres à élaborer des produits et des services à partir des données fournies par la VAG, dans le cadre du processus visant à garantir une base de financement relativement large et durable. C'est à la VAG qu'il incombe d'assurer la mesure systématique à l'échelle planétaire des variables climatiques essentielles telles que les gaz à effet de serre, l'ozone et les aérosols, énoncées dans le Plan de mise en œuvre du système mondial d'observation à des fins climatologiques dans le contexte de la CCNUCC, élaboré par le SMOC.

3.3.2.4 Le Conseil est en outre convenu, avec la CSA, de la nécessité pour la VAG de résoudre les problèmes que soulèvent les points suivants: répondre aux exigences de la sécurité environnementale et des conventions du domaine de l'environnement grâce aux observations intégrées de la chimie de l'atmosphère à l'échelle du globe (IGACO); tenir un rôle de premier plan dans l'IGACO et donc dans le GEOSS; maîtriser la nature interdisciplinaire de ses activités; renforcer et développer la télédétection à partir des aéronefs et du sol; assurer la diffusion en temps réel de données de qualité établie pour permettre une meilleure prévision des phénomènes de temps extrême et de ceux concernant la qualité de l'air. En conséquence, le Conseil a prié le Secrétaire général de solliciter les organismes de financement et d'encourager les Membres à renouveler leurs engagements, ce qui est indispensable au bon fonctionnement de la VAG, et à apporter en outre leur soutien à la mise en œuvre de l'IGACO.

3.3.2.5 Ayant pris en compte les progrès importants réalisés dans le développement des installations de la VAG, le Conseil a constaté qu'il convenait de répondre à certains besoins en particulier et, comme suite aux recommandations formulées par la CSA, il a prié instamment les Membres de prendre les mesures qui suivent:

- a) Fournir rapidement leurs données aux centres mondiaux de données (CMD) compétents relevant de la VAG et appuyer ainsi les efforts que la VAG déploie pour organiser la diffusion en temps réel des données sur des variables sélectionnées, ce qui permet d'améliorer la prévision du temps et de la qualité de l'air;
- b) Mettre régulièrement à jour les informations que contient le Système d'information sur les stations de la VAG pour permettre la surveillance des conditions de fonctionnement du réseau de la VAG, y compris la transmission des données aux cinq CMD;
- c) Envisager la création d'un centre d'étalonnage pour la mesure du rayonnement ultraviolet ainsi que celle d'établissements régionaux d'étalonnage, tel celui dont dispose les États-unis d'Amérique;
- d) Contribuer à la création d'un centre mondial d'étalonnage pour la mesure de la chimie des aérosols;

- e) Garantir un appui régulier aux stations existantes de la VAG et participer aux efforts visant à combler les vides du réseau de surveillance en Asie, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et en Afrique, notamment par des jumelages, des donations de matériel et des contributions aux fonds d'affectation spéciale OMM/VAG spécifiquement constitués dans ce but.

3.3.2.6 Ayant pris note en outre des inquiétudes de la CSA au sujet de l'absence d'infrastructure adéquate pour l'observation du rayonnement à l'échelle du globe, qui reçoit le soutien du Centre mondial de données sur le rayonnement relevant de la VAG en Fédération de Russie, et ayant noté l'absence de programme entre la surveillance mondiale et la communauté des usagers qui serait utile dans le contexte de la VMM et du PMRC, le Conseil a demandé à la CSA et à la CSB de lui présenter une proposition à ce sujet, qu'il examinera à l'occasion de sa prochaine session.

3.3.2.7 En ce qui concerne le Projet de recherche relevant de la VAG sur la météorologie et l'environnement urbain (GURME), le Conseil a insisté sur l'importance que revêtent les efforts déployés par la CSA pour renforcer les capacités en vue de fournir des prévisions sur la qualité de l'air dans les environnements urbains et pour faire la démonstration, par le biais de projets GURME interorganismes, des mécanismes de collaboration entre les SMHN et d'autres groupes telles les organisations oeuvrant dans les domaines de l'environnement et de la santé. Le Conseil a estimé que le projet GURME constituait un élément important de la stratégie IGACO assurant le lien entre les prévisions de la qualité de l'air et la communauté des usagers, et favorisant aussi l'assimilation des données en temps réel de la VAG dans le processus de prévision. Le Conseil s'est félicité des activités concernant le projet GURME menées en association avec les travaux sur la climatologie urbaine de la CCI et en collaboration avec le Programme mondial de recherche sur la prévision du temps (PMRPT). Il a recommandé d'élargir la portée du projet GURME pour y inclure les applications de la télédétection aux zones urbaines.

PRÉVISION DU SYSTÈME TERRESTRE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PRÉVISION POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ DES PRÉVISIONS ET AVIS DE PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES À FORT IMPACT

VEILLE DE L'ATMOSPHÈRE GLOBALE

3.3.2.8 Le Conseil a constaté que de nombreux centres de prévision numérique du temps élargissaient leurs activités et qu'ils seraient encore bien plus nombreux à se donner les moyens, au cours de la décennie à venir, d'utiliser en exploitation les observations portant sur la chimie de l'atmosphère (ex.: aérosols et ozone) dans le but d'améliorer la prévision du temps et de la qualité de l'air tant à l'échelle d'une ville qu'à celle de la planète. Selon l'opinion d'expert exprimée dans le rapport IGACO, les observations de la chimie de l'atmosphère par satellite constitueront certes une source importante

d'information, mais comme elles ne répondent pas aux exigences en matière de résolution verticale dans la basse troposphère, il faudra aussi un réseau de surface complet d'observation *in situ*, par ballon, par télédétection ainsi que par aéronef. Le Conseil a pris note du rôle important que tient la VAG pour relever le défi en question et pour vérifier les prévisions et assurer la validation et l'étalonnage concernant les observations par satellite. Reconnaissant que l'intégration des données sur la chimie de l'atmosphère provenant de différentes sources se ferait à long terme dans le cadre du projet IGACO, le Conseil a insisté sur la nécessité de rendre possible dans un futur proche l'échange des données de la VAG à la fois en temps réel et en différé. Conscient des travaux lancés par la CSA et la CSB pour résoudre ce problème, en particulier par l'intermédiaire du SIO, le Conseil a demandé à ces deux commissions de poursuivre la mise au point des moyens de transmission.

OBSERVATIONS INTÉGRÉES DE LA CHIMIE DE L'ATMOSPHÈRE À L'ÉCHELLE DU GLOBE

3.3.2.9 Comme suite à la recommandation formulée lors de la dernière session du Conseil, la CSA avait proposé un mécanisme et une structure pour la mise en œuvre de l'IGACO, à savoir un cadre permettant d'intégrer les observations sur la composition de l'atmosphère provenant de sources diverses, à l'aide de modèles de prévision numérique du temps tant expérimentaux qu'opérationnels. Cette mise en œuvre repose sur le plan d'ensemble de l'IGACO qui prévoit la constitution du système à partir d'initiatives clefs menées en collaboration et financées par les régions, mais ayant des retombées planétaires. Le Conseil a jugé que l'IGACO pouvait parfaitement être dirigé par l'OMM et s'est donc prononcé en faveur de l'organisation de composantes de l'OMM en vue de la mise en œuvre de l'IGACO, le rôle central étant tenu par la VAG et le Programme spatial de l'OMM avec une contribution importante de la part de la VMM, du PMRPT, du SMOC et du GEOSS. Le Conseil a demandé à la CSA d'élaborer, d'ici au prochain Congrès, un plan de mise en œuvre qui se fonde sur le plan stratégique du rapport IGACO et qui tienne compte de l'évolution du SMOC, du GEOSS et du Partenariat pour une stratégie mondiale intégrée d'observation. Il a en outre prié la CSA de créer une équipe chargée de cette mise en œuvre sous la coprésidence de l'OMM et de l'Agence spatiale européenne (ESA) et a demandé à la CSB, à la CCI et aux autres commissions d'apporter au besoin leur soutien. Le Conseil a prié aussi le Secrétaire général de créer un bureau de coordination spécialement pour l'IGACO en ayant recours à des ressources extrabudgétaires ou au détachement de personnel.

3.3.3 PROGRAMME MONDIAL DE RECHERCHE SUR LA PRÉVISION DU TEMPS (PMRPT); EXPÉRIENCE THORPEX (point 3.3.3)

3.3.3.1 Le Conseil exécutif a constaté que le PMRPT faisait preuve de rigueur dans son choix de projets de grande qualité élaborés depuis le stade de la recherche

jusqu'au stade pré-opérationnel. Il a donc approuvé la création du nouveau projet de recherche-développement du PMRPT et de la VAG sur les tempêtes de sable et de poussière, du projet du PMRPT relatif aux Jeux olympiques de Beijing en 2008, qui regroupe un projet de démonstration de prévision immédiate et un projet de recherche-développement sur le système d'assimilation des données à l'échelle moyenne et de prévision d'ensemble, tous deux en relation avec le programme THORPEX. Le Conseil a demandé aux responsables du PMRPT d'envisager, en consultation avec la CSB, de lancer un projet pour élaborer un processus optimal de prévision prenant en compte les progrès de la science et de l'informatique. Il a noté par ailleurs que le Canada prévoyait de lancer un projet pour les Jeux olympiques d'hiver de 2010.

THORPEX

3.3.3.2 Le Conseil a relevé que le Plan international de mise en oeuvre du programme THORPEX pour la période 2005-2014 avait été établi conformément aux recommandations formulées à sa dernière session. Il a approuvé le plan établi, le mécanisme de gestion créé et la structure organisationnelle mise en place par le Comité directeur international restreint (ICSC) de la CSA pour la phase de mise en oeuvre suivant un budget initial de 1,2 million de dollars des États-Unis. Il a remercié le Canada, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la France, la Norvège et le Royaume-Uni de leur soutien financier régulier et la Chine d'avoir détaché un expert. Ayant pris note du déficit courant dans le budget du programme THORPEX et du fait que ce programme est principalement financé à partir de fonds extrabudgétaires, le Conseil a instamment prié les autres Membres d'y apporter leurs contributions en nature ou en espèces par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale et a exhorté l'ICSC à redoubler d'efforts pour réunir des fonds.

3.3.3.3 Le Conseil a constaté que la majorité des programmes de l'OMM tenaient des rôles bien définis dans le cadre du programme THORPEX, source d'activités et de coopération transsectorielles, et que ses recommandations avaient été appliquées rapidement – la CSB notamment fournit un appui sans réserve par l'intermédiaire de tous les GASO dont son vice-président et le Groupe de gestion assurent la coordination et elle a désigné des experts pour les besoins du programme THORPEX et vice versa. Les chercheurs œuvrant dans le cadre du programme THORPEX et le Comité scientifique mixte (CSM) pour le PMRC ont accompli des progrès considérables dans l'établissement d'un plan concerté en vue de l'élaboration, dans les 10 ans à venir, d'un système mondial de prévision à grande résolution du temps et du climat, ce qui sera éventuellement pris en compte dans le plan évolutif de mise en oeuvre du programme THORPEX et dans le plan de la stratégie COPES du PMRC. Le CSM et les organes relevant du programme THORPEX œuvrent dans ce but à l'élaboration d'arrangements de travail. La Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM) et la CCI se chargent aussi d'autres travaux en la matière. À ce sujet, le

Conseil a demandé aux présidents des commissions techniques de mettre sur pied des mécanismes de coordination appropriés, tels que ceux élaborés par la CSB.

3.3.3.4 Le Conseil a constaté que sa recommandation au sujet de l'élaboration d'un système prototype de prévision d'ensemble multimodèle avait abouti à l'un des objectifs principaux du programme THORPEX, à savoir le fait de définir un système interactif mondial de prévision (GIFS) dont l'élaboration, l'évaluation et l'essai se fonderont sur les résultats de l'ensemble des quatre composantes expérimentales du programme. Le Grand ensemble interactif mondial relevant du programme THORPEX (TIGGE) représente le premier élément du GIFS. Il a été mis au point par les principaux centres opérationnels et doit permettre, dès sa première étape, de transmettre en temps quasi réel à tous les Membres de l'OMM des produits fournis par un modèle expérimental de prévision d'ensemble. Par ailleurs, dans le cadre du programme THORPEX, on a commencé à établir un inventaire des bases de données existantes, des jeux de données expérimentaux et des produits de la prévision numérique du temps afin d'inciter les pays en développement à participer audit programme. Le Conseil a invité les Membres à participer au TIGGE en y apportant leurs ressources dans l'intérêt de l'Organisation dans son ensemble. Il a prié le Secrétaire général de tenir les Membres au courant des faits nouveaux et des opportunités qui se présenteraient, afin de favoriser des essais actifs et l'utilisation de ces jeux de données et de ces bases de données ainsi qu'une adaptation graduelle à cette utilisation, et de demander aux Membres de lui faire régulièrement part de leurs réactions.

3.3.3.5 Ayant pris note de l'organisation du programme THORPEX à l'échelle des Régions II, IV et VI, le Conseil s'est dit préoccupé par le manque d'activité des autres Régions; il s'est félicité toutefois de l'initiative prise par l'Afrique du Sud et le Maroc pour diriger l'élaboration d'un plan pour l'Afrique et a insisté pour que le partenariat THORPEX dans l'hémisphère Sud se développe sous la direction de l'Australie et de l'Afrique du Sud et réunisse des pays des Régions I, III et V. Le Conseil a prié instamment les pays en développement et les pays les moins avancés de prendre part au programme THORPEX, en particulier en contribuant activement aux projets de démonstration lancés dans le cadre dudit programme, et de tirer ainsi parti des travaux de recherche entrepris.

3.3.3.6 En ce qui concerne les activités intercommissions, le Conseil a pris note des actions menées par la CSA à l'appui de l'Année polaire internationale, y compris celles entreprises par le sous-comité THORPEX/ICSC de l'API et par le Groupe de travail pour la pollution de l'environnement et la chimie de l'atmosphère. La VAG a participé avec efficacité à la mise en place du Système (cadre) d'information de l'OMM. Pour ce qui est du cadre de référence pour la gestion de la qualité, d'un nouveau groupe pour le PCA et de la représentation du programme THORPEX au sein du Système (cadre) d'information de l'OMM, la CSA devait étudier plus avant les questions liées aux programmes et coordonner les questions

transsectorielles appropriées afin d'y contribuer comme il convient; la Commission prévoit de traiter ce sujet à l'occasion de sa prochaine session.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES, HYDROLOGIQUES ET CLIMATIQUES AU SERVICE DE LA GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

3.3.3.7 Le Conseil a examiné de plus près la proposition de MM. A.M. Noorian et D.P. Rogers concernant l'organisation d'une conférence internationale sur les prévisions météorologiques, hydrologiques et climatiques au service de la gestion des risques environnementaux. Il a jugé que cette conférence faciliterait la confrontation et la mise en commun des meilleures pratiques en matière de gestion des risques environnementaux et aiderait les pays en développement à mettre les prévisions d'ensemble relatives au temps, à l'eau et au climat au service de ceux qui doivent gérer les risques ou prendre des décisions d'ordre sociétal, économique et environnemental. Il a recommandé d'organiser cette conférence en 2007 et de la parrainer au titre du PCA dans le cadre d'une démarche transsectorielle entre la CSA, la CSB, la CCI, la CIMO, la Commission de météorologie agricole (CMaG) et la CHy. Le Conseil a remercié chaleureusement la République islamique d'Iran d'avoir proposé d'organiser la conférence à Téhéran. Se référant aux diverses activités complémentaires également envisagées pour 2006 et 2007, le Conseil a demandé que l'on veille à bien coordonner toutes les conférences et ateliers prévus.

3.3.4 PROGRAMME DE RECHERCHE EN MÉTÉOROLOGIE TROPICALE (PRMT) (point 3.3.4)

3.3.4.1 Le Conseil exécutif a pris note du rapport d'activité encourageant et a souligné l'importance capitale des activités de recherche sur la prévision du lieu et de l'heure d'impact des cyclones tropicaux dans le cadre de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets.

3.3.5 PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LA PHYSIQUE ET LA CHIMIE DES NUAGES ET SUR LA MODIFICATION ARTIFICIELLE DU TEMPS (point 3.3.5)

Le Conseil exécutif a pris note du rapport d'activité présenté ainsi que du soutien et des conseils qui sont régulièrement proposés aux Membres concernant les activités de modification artificielle du temps.

3.4 PROGRAMME DES APPLICATIONS MÉTÉOROLOGIQUES (point 3.4)

3.4.1 PROGRAMME DES SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES DESTINÉS AU PUBLIC (point 3.4.1)

3.4.1.1 Le Conseil exécutif a rappelé que la finalité des services météorologiques destinés au public (SMP) était d'accroître la sécurité et le bien-être de la collectivité nationale. Il a souligné l'importance du Programme des services météorologiques destinés au public (PSMP), qui a pour vocation d'aider les Membres à fournir des produits de qualité susceptibles d'assurer la protection

des personnes et de limiter la perte des biens en cas de catastrophe naturelle. Le Conseil s'est félicité de l'aide précieuse apportée aux Membres afin qu'ils puissent atteindre l'objectif indiqué ci-dessus et notamment respecter l'ensemble global de directives qui ont été élaborées. Pour la période à venir, le Programme aura pour objet de mettre en œuvre ces directives de manière à améliorer les produits et les services météorologiques. Pour que ce projet se concrétise, le Conseil a demandé au Secrétaire général de continuer à accorder le soutien voulu au PSMP.

3.4.1.2 Le Conseil a reconnu que des progrès remarquables avaient été faits en ce qui concerne la gamme et la qualité des SMP fournis par les SMHN. Cependant, il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de l'application effective de ces services à l'atténuation des effets de catastrophes naturelles compte tenu des possibilités qu'offre la technique et des attentes de la collectivité, qui voit en ces techniques un moyen de réduire sa vulnérabilité face à ces catastrophes. Le Conseil a en outre reconnu que les Membres de l'OMM avaient la délicate tâche de faire en sorte que toutes les informations météorologiques, hydrologiques et climatologiques pertinentes soient diffusées de façon à permettre une prise de décisions et de mesures en toute connaissance de cause; il a donc demandé au Secrétaire général de fournir l'assistance voulue aux SMHN pour une meilleure sensibilisation du public aux catastrophes naturelles et pour l'évaluation de la vulnérabilité face aux différents risques naturels, afin de donner les moyens à la collectivité de faire face à tous les dangers. Il a également encouragé les SMHN à s'engager davantage auprès des décideurs de haut niveau du gouvernement, de la défense civile et des médias afin qu'ils reconnaissent l'importance des avis de catastrophes naturelles. En participant activement, grâce aux programmes des SMP qui relèvent d'eux, aux activités des services de gestion des situations d'urgence, les SMHN ont une chance d'être davantage reconnus comme étant la seule source autorisée d'avis météorologiques destinés au public.

3.4.1.3 À cet égard, le Conseil a demandé que soit poursuivie la stratégie du PSMP qui consiste à renforcer les capacités nationales en menant des activités de formation, en transférant des connaissances, en appliquant des technologies et en publiant des directives relatives au rôle des SMHN dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets. Rappelant la résolution 13 du Quatorzième Congrès – Programme des services météorologiques destinés au public, qui mettait l'accent sur l'appui que les SMP, par leurs activités, peuvent offrir pour la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets, le Conseil a vivement conseillé aux responsables du Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets d'accorder leur soutien au PSMP. En outre, il a préconisé une étroite collaboration entre ces deux programmes de façon à éviter toute répétition inutile et à aider les Membres à prendre des

mesures de tous ordres visant à réduire au maximum les incidences dommageables des conditions météorologiques violentes ou à fort impact. Les outils de communication et de sensibilisation, qui sont nécessaires au moment des catastrophes naturelles, sont créés et affinés lors de l'élaboration au jour le jour de produits et de services météorologiques destinés au public. Ces services quotidiens constituent la base à partir de laquelle on peut élaborer des services particuliers, qu'il convient d'assurer en cas de risque de catastrophe. Le Conseil a par exemple affirmé la valeur d'informations simples et faciles à comprendre concernant l'intensité des phénomènes météorologiques, qu'on peut produire grâce à des outils tels qu'une échelle des risques potentiels affichée sur une carte codée couleur, comme les cartes de vigilance utilisées en France. Dans le cadre de la stratégie 1 du sixième Plan à long terme de l'OMM, qui vise à épargner des vies humaines et qui correspond parfaitement au principal objectif du PSMP et de la collaboration susmentionnée, le Conseil a demandé au Secrétaire général d'organiser des stages régionaux de formation sur le thème des SMP aux fins de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets en donnant la priorité aux pays en développement et surtout aux pays les moins avancés, selon leurs besoins régionaux. Il serait préférable que ces stages soient organisés parallèlement à des sessions des conseils régionaux. Le Conseil exécutif a demandé à ce que des propositions dûment chiffrées lui soient soumises pour examen à sa cinquante-huitième session.

3.4.1.4 Dans la mesure où il permet d'améliorer la fourniture de produits et de services météorologiques, le PSMP a une contribution à apporter dans presque tous les secteurs d'activité de l'OMM. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un programme transsectoriel à proprement parler, les compétences et les capacités qui se sont accumulées peu à peu dans le cadre du PSMP peuvent être utiles à de nombreux autres programmes de l'Organisation qui ont pour objectif de protéger les personnes et les biens et de favoriser le développement durable. On peut citer à cet égard le programme THORPEX et sa composante relative aux applications sociétales et économiques. Une collaboration étroite s'instaurera entre le PSMP et le programme THORPEX sous les auspices de la CSB et du PMRPT relevant de la CSA, le président du GASO des services météorologiques destinés au public assurant une synergie optimale entre les deux programmes.

3.4.1.5 Le Conseil a encouragé les SMHN à davantage explorer le potentiel de l'Internet pour la diffusion des informations et des avis météorologiques. Dans le contexte national, on pourrait par exemple établir la liste des catastrophes naturelles qui pourraient survenir dans les pays selon leur situation. Dans le contexte mondial, le Conseil a noté avec satisfaction le succès et la popularité enregistrés par les sites Web du Service d'information sur le temps dans le monde et du Centre d'information sur les phénomènes météorologiques violents auprès du public et des Membres de l'OMM. À la mi-juin 2005, le Service d'information sur le temps

dans le monde donnait des prévisions concernant 1 043 villes de 105 Membres et des informations climatologiques concernant 1 091 villes de 154 Membres. Le Conseil a par ailleurs noté qu'il avait été convenu à la treizième session de la CSB que les deux sites Web susmentionnés devraient désormais faire partie intégrante du PSMP, et que les Membres qui assurent actuellement la gestion de ce service et de ce centre d'information, à savoir la Chine (chinois); Hong Kong, Chine (anglais); Macao, Chine (portugais) et Oman (arabe) devraient continuer à le faire. Le Conseil a invité d'autres Membres à envisager la possibilité d'ouvrir des sites Web relatifs au Centre d'information sur les phénomènes météorologiques violents, en d'autres langues, et il a encouragé l'ensemble des Membres à s'intéresser activement aux sites Web du Service d'information sur le temps dans le monde et du Centre d'information sur les phénomènes météorologiques violents et à créer des liens vers ces sites sur leurs propres sites Web. À cet égard, le Conseil a accueilli avec gratitude l'offre faite par la France et l'Espagne (en collaboration avec d'autres pays hispanophones) d'étudier la possibilité de fournir respectivement une version française et une version espagnole du site Web du Service d'information sur le temps dans le monde.

3.4.1.6 Le Conseil a reconnu l'importance du facteur humain pour la crédibilité d'une information météorologique transmise au public. À cet égard il a invité l'OMM à entretenir voire renforcer ses relations avec les spécialistes chargés de la diffusion radiophonique et télévisée d'informations météorologiques et à aider ses Membres à tenir compte de l'évolution des médias et à anticiper cette évolution en mettant au point de nouveaux produits et services. Le Conseil a en outre encouragé les Membres à améliorer le dialogue avec les médias nationaux et à saisir toutes les occasions qui s'offrent de faire bénéficier le grand public de leurs services de prévision et d'avis. À cet égard, il a remercié le Met Office du Royaume-Uni de l'assistance et du matériel qu'il fournit à plusieurs pays Membres de l'OMM pour leur permettre d'améliorer la présentation des informations météorologiques destinées au public.

3.4.1.7 Les SMHN ayant été encouragés à se concentrer sur les principes fondamentaux des SMP, à savoir contribuer à la sécurité des personnes et à la lutte contre la pauvreté en réduisant les effets des phénomènes météorologiques violents ou à fort impact, comme énoncé dans le sixième Plan à long terme, le Conseil a demandé au Secrétaire général d'aider les Membres dans le cadre de leur évaluation et présentation des retombées sociales, environnementales et économiques de leurs services météorologiques destinés au public en élaborant des méthodes et en définissant des orientations sous forme d'études de cas. Le Conseil a également examiné la possibilité d'organiser en 2007 une conférence internationale sur les retombées économiques et sociales des services fournis dans le domaine météorologique et hydrologique (voir les paragraphes 8.2.21 à 8.2.24 du résumé général).

3.4.2 PROGRAMME DE MÉTÉOROLOGIE AGRICOLE; RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA CMAg (point 3.4.2)

Ayant pris connaissance du rapport d'activité sur la mise en œuvre du Programme de météorologie agricole, le Conseil exécutif a pris les décisions qui suivent:

- a) Au sujet de l'appui institutionnel au Programme de météorologie agricole, le Conseil exécutif a demandé au Secrétaire général d'apporter son appui aux réunions des groupes de travail de météorologie agricole relevant des conseils régionaux pour qu'il soit possible de traiter comme il convient les questions prioritaires que soulève l'action en faveur d'une agriculture durable dans les régions;
- b) Au sujet de l'amélioration des services agrométéorologiques à l'appui de la production agricole, le Conseil exécutif:
 - i) A appuyé les initiatives lancées en faveur de la lutte antiacridienne en Afrique septentrionale et occidentale, en organisant une réunion d'experts et un stage de formation, et a invité les Membres à télécharger leurs données météorologiques quotidiennes sur le WAMIS (Service mondial d'information agrométéorologique) pour contribuer aux actions lancées par les centres nationaux de lutte antiacridienne;
 - ii) A suggéré que l'on élabore un projet pilote qui serait mis en œuvre dans les pays infestés afin d'assurer une surveillance des invasions acridiennes qui tienne compte de l'évolution des conditions météorologiques. Le Conseil a noté avec satisfaction qu'une note d'orientation intitulée «Systèmes d'alerte précoce aux criquets pèlerins – Un projet pilote de l'Afrique occidentale» avait déjà été établie par le Secrétariat dans le but de mettre en place des outils et des systèmes d'information plus efficaces permettant de surveiller et de prévoir l'apparition et le déplacement des essaims de criquets et de renforcer les capacités des organismes nationaux en matière de lutte antiacridienne. Le projet pilote envisagé devrait non seulement intensifier la coopération à l'échelon national entre les SMHN et les centres nationaux de lutte antiacridienne mais encore renforcer les compétences nationales pour ce qui est de l'utilisation de l'information météorologique pour la surveillance et la prévision de la situation acridienne;
 - iii) A appuyé la collaboration avec l'Action COST 718 – La météorologie au service de l'agriculture, lancée par la Fondation européenne pour la science, en organisant deux réunions d'équipes d'experts relevant de la CMAg et s'est prononcé en faveur de la poursuite d'une telle collaboration;
 - iv) A approuvé la proposition de publier, en collaboration avec l'Action COST 718, les actes des deux réunions susmentionnées et de leur donner une large diffusion;
- v) A appuyé les recommandations formulées par l'Équipe d'experts sur le temps, le climat et l'agriculture à l'échelle de l'exploitation, à savoir:
 - a. Qu'il faudrait absolument procéder à un changement d'orientation afin que l'approvisionnement en données soit régi par la demande et non plus par l'offre, et qu'il serait bon que les services agrométéorologiques oeuvrent en collaboration étroite avec les spécialistes de la communication pour trouver comment opérer un tel changement d'orientation;
 - b. Qu'il serait bon que les agrométéorologistes et les experts de l'Équipe de coordination de la mise en œuvre se concertent davantage pour déterminer les avantages que présentent les différents moyens de communication en fonction des ressources disponibles, en se basant sur la connaissance des agriculteurs;
 - c. Que les agrométéorologistes travaillent en collaboration étroite avec les services de recherche et de vulgarisation agricoles afin de bien cibler l'ensemble des agriculteurs;
- vi) A prié le Secrétaire général d'encourager l'élaboration de stages de formation régionaux sur les technologies et méthodes nouvelles à l'intention des agrométéorologistes, des agents des services de vulgarisation et des agriculteurs;
- c) Au sujet du renforcement des systèmes d'appui aux services de météorologie agricole, le Conseil:
 - i) A approuvé les recommandations formulées par l'Équipe d'experts pour les techniques – systèmes d'information géographique et télédétection notamment – applicables à la caractérisation agroclimatique et à la gestion durable des terres, selon lesquelles il faudrait avoir davantage recours aux analyses agroclimatologiques, à la surveillance agrométéorologique, aux modèles et aux systèmes d'information géographique pour produire des informations agrométéorologiques sous forme de textes, de graphiques et de cartes;
 - ii) A noté que le WAMIS (www.wamis.org) proposait des produits provenant de plus de 22 pays mais aussi des outils et des ressources destinés à aider les différents pays à améliorer leurs bulletins et leurs services. Compte tenu de l'intérêt que présente le WAMIS pour les Membres, le Conseil a exhorté ceux-ci à y participer en communiquant leurs produits à la communauté mondiale, ces produits servant notamment à l'évaluation des catastrophes naturelles aussi bien en tant que bulletins en temps réel qu'en tant que données historiques;

- iii) A remercié la NOAA d'avoir financé le WAMIS et l'a invitée instamment à maintenir son appui;
- d) Au sujet de l'amélioration des connaissances sur les incidences agrométéorologiques des changements climatiques, de la variabilité du climat et des catastrophes naturelles, le Conseil:
 - i) A approuvé les recommandations formulées par l'Équipe de coordination de la mise en œuvre pour l'étude des changements climatiques, de la variabilité du climat et des catastrophes naturelles dans le contexte de l'agriculture, à savoir:
 - a. Qu'il conviendrait d'élaborer, en collaboration avec le PCA, un projet d'évaluation des incidences des catastrophes naturelles sur l'agriculture (ANADIA) comprenant des études de cas adaptées dans différentes régions;
 - b. Qu'il conviendrait d'élaborer et de mettre en œuvre, dans différentes régions, un projet d'étude sur l'influence de l'agriculture sur le climat (CONASTAC), pour encourager le renforcement des connaissances au sujet de l'influence que les pratiques agricoles peuvent avoir sur le climat actuel;
 - c. Que, dans le but de promouvoir une application plus active des prévisions climatiques saisonnières, on procède suivant une démarche ascendante et l'on prépare un projet d'étude sur les prévisions climatiques destinées aux groupes d'utilisateurs (CLIFORUC), compte tenu des recommandations formulées par l'Équipe d'experts pour l'étude de l'incidence des changements climatiques et de la variabilité du climat sur les prévisions à moyenne et à longue échéance destinées à l'agriculture;
 - ii) A appuyé la collaboration avec le système START, en ce qui concerne l'organisation de la Réunion internationale sur les progrès et les enjeux de la prévision climatique dans le contexte de l'agriculture (Genève, 11-13 mai 2005) et de la Réunion de synthèse sur la variabilité du climat et la sécurité alimentaire (Genève, 9-10 mai 2005); il a aussi préconisé la poursuite de la collaboration avec le système START;
- e) Le Conseil a noté avec satisfaction la collaboration active qui s'est instaurée entre l'OMM et la FAO pour l'organisation de l'Atelier interrégional sur le renforcement des services agrométéorologiques à l'échelle nationale (Manille, 22-26 mars 2004), de la réunion de l'Équipe d'experts sur le temps, le climat et l'agriculture à l'échelle de l'exploitation (Genève, 15-18 novembre 2004), et de l'Atelier sur l'analyse et la cartographie climatiques pour l'agriculture (Bologne, Italie, 14-16 juin 2005). Il a préconisé le

renforcement de la coopération avec la FAO dans le domaine scientifique et technique afin d'améliorer les services fournis aux exploitants agricoles et à d'autres utilisateurs finals d'informations et de produits météorologiques;

- f) Le Conseil a approuvé la proposition du Comité de sélection pour l'attribution du prix international Norbert Gerbier-MUMM de 2006 et a décerné ce prix à MM. T.N. Palmer, A. Alessandri, U. Andersen, P. Cantelaube, M. Davey, P. Délecluse, M. Déqué, E. Díez, F.J. Doblas-Reyes, H. Feddersen, R. Graham, S. Gualdi, J.-F. Guérémy, R. Hagedorn, M. Hoshen, N. Keenlyside, M. Latif, A. Lazar, E. Maisonnave, V. Marletto, A.P. Morse, B. Orfila, P. Rogel, J.-M. Terres et M.C. Thomson pour leur communication intitulée «Development of a European Multimodel Ensemble System for Seasonal-to-Interannual Prediction (DEMETER)» publiée dans le *Bulletin of the American Meteorological Society*, vol. 85, n° 6, juin 2004, p. 853 à 872.

3.4.3 PROGRAMME DE MÉTÉOROLOGIE AÉRONAUTIQUE; RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA CMAé (point 3.4.3)

Le Conseil exécutif a pris note du rapport d'activité relatif à la mise en œuvre du Programme de météorologie aéronautique. En ce qui concerne la formation, le Conseil:

- a) A rappelé l'importance qu'il accordait à la nécessité d'une formation sur des sujets tels que le recouvrement des coûts, la gestion de la qualité et les codes GRIB et BUFR;
- b) A exhorté les Membres à organiser avec l'OMM des activités de formation concernant la météorologie aéronautique et s'est félicité du projet de la Fédération de Russie de tenir trois séminaires en collaboration avec l'OMM au cours de l'année à venir;
- c) A demandé au Secrétaire général, à la Commission de météorologie aéronautique (CMAé) et aux Membres d'organiser dès que possible de nouvelles activités de formation sur le recouvrement des coûts dans toutes les Régions de l'OMM, en collaboration avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), et a souligné les avantages de la participation de protagonistes tels que des représentants de l'aviation civile, des représentants de compagnies aériennes et des autorités aéroportuaires;
- d) A prié le Secrétaire général d'organiser dès que possible un séminaire sur la gestion de la qualité que Hong Kong (Chine) accueillera, en espérant que la participation sera aussi large que possible et surtout que les pays en développement y seront bien représentés;
- e) A encouragé la CMAé à travailler directement avec les conseils régionaux et leurs structures de gestion pour organiser les réunions de formation.

En ce qui concerne les textes d'orientation, le Conseil:

- a) A demandé au Secrétaire général et à la CMAé de réviser et de mettre à jour le *Guide du recouvrement des*

coûts afférents aux services de météorologie aéronautique – Principes et directives (OMM-N° 904) pour tenir compte du contenu révisé du *Manuel sur l'économie des services de navigation aérienne* (Doc. 9161) de l'OACI et de prendre les mesures nécessaires pour que des exemplaires du *Manuel* soient adressés aux Membres s'il ne leur est pas possible de s'en procurer gratuitement en passant par le site Web de l'OACI;

- b) A prié le Secrétaire général de publier et de distribuer dès que possible aux Membres les textes d'orientation communs OACI/OMM sur les systèmes de gestion de la qualité déjà en place.

En ce qui concerne la coordination et la collaboration, le Conseil:

- a) A demandé au Secrétaire général et aux Membres d'établir une coordination plus étroite entre les représentants de l'OMM et les Membres qui participent aux réunions de l'OACI en tant que représentants des États contractants de celle-ci;
- b) A prié le Secrétaire général et la CMAé de continuer à suivre de près la situation concernant le ciel unique européen et ses incidences éventuelles pour la prestation de services météorologiques et le recouvrement des coûts dans d'autres régions et de lui adresser des rapports indiquant ces incidences et les enseignements tirés;
- c) A préconisé à une collaboration avec l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne à propos de questions relatives au ciel unique européen par l'intermédiaire du Secrétariat, des Membres et des rapporteurs pour la CMAé de la Région VI;
- d) A préconisé la poursuite de la collaboration avec la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne et la Fédération internationale des associations de contrôleurs du trafic aérien en ce qui concerne le Programme de météorologie aéronautique;
- e) A rappelé la nécessité pour les Membres de prendre des mesures d'urgence pour remplacer leurs systèmes actuels de diffusion par satellite d'informations relatives à la navigation aérienne (SADIS) et les stations terminales à antenne à petite ouverture (VSAT) du Système international de communications par satellite (ISCS) ainsi que leurs stations de travail, et d'installer la dernière version du logiciel de visualisation afin de pouvoir accéder à la documentation de vol, la traiter et préparer sur place les cartes T4;
- f) A prié le Secrétaire général de faciliter les activités d'assistance et les Membres d'aider les pays qui ont besoin de remplacer leurs appareils SADIS et ISCS;
- g) A prié le Secrétaire général de veiller à mieux planifier et coordonner l'application de l'Amendement 74 à l'Annexe 3 de l'OACI/Chapitre [C.3.1] du *Règlement technique* de l'OMM et des codes associés de météorologie aéronautique.

En ce qui concerne les activités des équipes d'experts, le Conseil:

- a) A exhorté les Membres à détacher des experts ou à financer des experts pour qu'ils fassent progresser le

logiciel normalisé de vérification des prévisions d'aérodrome (TAF) conçu pour fournir des informations sur la qualité des TAF destinées aux utilisateurs (et non à des comparaisons entre pays) et qu'ils veillent à ce que le logiciel puisse s'appliquer à toutes les régions du monde, y compris les régions tropicales;

- b) A demandé aux Membres, au président de la CMAé et aux coprésidents du GASO de la CMAé d'encourager les experts désignés à mener à bien des activités dont la Commission les aura chargés.

En ce qui concerne la retransmission des données météorologiques d'aéronefs (AMDAR), le Conseil:

- a) A demandé au Groupe d'experts AMDAR de poursuivre certaines de ses activités importantes telles que l'amélioration de l'échange de données et du contrôle de la qualité, la coordination des programmes AMDAR nationaux et régionaux et la mise au point d'un capteur d'humidité;
- b) A prié la CSB et la CMAé de continuer à œuvrer en vue de mettre les activités du Groupe d'experts sous la houlette du SMO, qui relève de la VMM, et de travailler en collaboration en ce qui concerne la formation à l'utilisation des données AMDAR conformément à la recommandation 1 (CSB-XIII) – Formation à l'utilisation des données AMDAR;
- c) A remercié les Membres qui contribuent au Fonds d'affectation spéciale pour le programme AMDAR et a fermement encouragé les autres à faire de même.

En ce qui concerne la treizième session de la CMAé, le Conseil:

- a) A demandé au Secrétaire général et au président de la CMAé de commencer à préparer cette session, qui doit avoir lieu pendant le deuxième semestre 2006, rappelant que l'Égypte a proposé de l'accueillir;
- b) A prié le Secrétaire général et le président de la CMAé de commencer à préparer la Conférence technique de la CMAé, notant que le Congrès avait pris les dispositions budgétaires voulues.

3.4.4 PROGRAMME DE MÉTÉOROLOGIE MARITIME ET D'OcéANOGRAPHIE; RAPPORT APPROFONDI DU COPRÉSIDENT DE LA CMOM (point 3.4.4)

3.4.4.1 Le Conseil exécutif a pris note avec satisfaction du rapport du coprésident de la CMOM, M. J. Guddal, sur les activités entreprises dans le cadre de la CMOM durant l'année qui vient de s'écouler, notamment en ce qui concerne la planification de la deuxième session de la Commission.

3.4.4.2 Le Conseil a noté que, sur le plan de l'organisation, la transition du Système mondial intégré de services océaniques (SMISO) et de la Commission de météorologie maritime (CMM) à la CMOM a été apparemment bien acceptée par les organisations dont relève la Commission et par les États Membres et que la plupart des étapes de cette transition s'étaient généralement effectuées en douceur. Des progrès notables ont été accomplis dans les quatre domaines d'activité de la CMOM, notamment

grâce aux relations de travail transsectorielles qui se sont développées avec l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE), le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), le PCT, la CMAg, la CHy, le SIO et l'Organisation hydrographique internationale (OHI). Certains chevauchements doivent encore être évalués, et il importe de mieux tirer parti des possibilités qui s'offrent en matière de synergie. À cet effet, le Conseil a :

- a) Appuyé les efforts déployés par la Commission en vue d'élaborer un document sur la stratégie de la CMOM;
- b) Souscrit aux actions menées par la CMOM – y compris la création d'organes subsidiaires supplémentaires – en vue de concrétiser ses progrès futurs;
- c) Souscrit aux décisions de la CMOM visant à élaborer une stratégie commune de gestion des données avec l'IODE et le SIO ainsi qu'un plan de travail pour un renforcement des capacités en coopération avec la COI, notamment pour ce qui concerne les activités de formation pertinentes des alliances régionales établies dans le cadre du PCT, de l'IODE et du GOOS;
- d) Demandé au Secrétariat et à la CMOM de prendre part à la réalisation d'une Expérience mondiale d'assimilation des données côtières (CODAE) calquée sur l'Expérience mondiale d'assimilation des données océaniques (GODAE).

3.4.4.3 Le Conseil a pris note des informations détaillées qui ont été communiquées à propos du problème lié aux coûts de transmission des données recueillies par les navires d'observation bénévoles et a relevé que les éventuels moyens de le résoudre étaient encore en voie d'élaboration. À cet égard, il a noté que les pays européens qui participaient au programme E-SURFMAR avaient entrepris de résoudre partiellement le problème de la répartition équitable de ces coûts, tout en reconnaissant qu'il serait très difficile de trouver une solution globale. Il a aussi souligné que le fait d'autoriser la libre diffusion des indicatifs d'appel et des données de position des navires d'observation bénévoles sur des sites Web qui ne relèvent pas des Services météorologiques ou hydrométéorologiques nationaux (SMN) pouvait poser de graves problèmes de sécurité. Étant donné que les observations de navire sont considérées comme des «données essentielles» au sens de la résolution 40 (Cg-XII) – Politique et pratique adoptées par l'OMM pour l'échange de données et de produits météorologiques et connexes et principes directeurs applicables aux relations entre partenaires en matière de commercialisation des services météorologiques, aucune solution n'est encore en vue. Aussi l'Équipe pour les observations de navire relevant de la CMOM a-t-elle fait valoir à sa dernière réunion (mars 2005) qu'il faudrait soumettre un rapport sur la question à la cinquante-huitième session du Conseil exécutif.

3.4.4.4 Le Conseil a noté le rôle essentiel joué par la CMOM dans un certain nombre de projets transsectoriels existants ou récents tels que ceux concernant le

GEO, les systèmes d'alerte précoce aux tsunamis et l'API. De ce point de vue, le Conseil a :

- a) Encouragé les Membres ou États Membres qui prennent part au processus piloté par le GEO à veiller à ce qu'il soit fait référence au Plan de mise en œuvre du SMOC et à préconiser une politique d'échange libre et gratuit des données maritimes et océanographiques conformément à la résolution 40 (Cg-XII);
- b) Souligné que le Secrétariat de la CMOM devait veiller à ce que le GEO tienne compte, dans ses plans à court et à long terme, des plans en cours ainsi que des activités pertinentes de l'OMM;
- c) Incité la COI et l'OMM à tirer pleinement parti de la CMOM pour soutenir la mise en place et l'exploitation du système d'alerte aux tsunamis pour l'océan Indien et d'autres régions exposées et a demandé que l'on opte en tout état de cause pour une approche multidanger et intégrée, en collaboration avec les SMHN, le Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) et d'autres partenaires extérieurs compétents, notamment les groupes intergouvernementaux de coordination (GIC) de la COI établis pour le Pacifique (1968) et l'océan Indien (2005), l'Organisation maritime internationale et la SIPC; ce réseau de centres d'alerte aux tsunamis doit s'appuyer sur les infrastructures et les programmes existants, notamment ceux qui ont été établis par la CMOM;
- d) Encouragé les Membres ou États Membres à participer activement aux projets d'océanographie polaire à grande échelle, par exemple dans le cadre de l'API, et a donc incité la CMOM à améliorer constamment les systèmes d'observation et les services concernant les eaux polaires.

3.4.4.5 Le Conseil a souligné l'importance du rôle de la CMOM pour ce qui est des études sur le climat mondial et a noté qu'en 2004, le système de référence du SMOC n'était qu'à demi achevé. Pour que cette mise en œuvre soit menée à bonne fin, le Conseil a par conséquent :

- a) Demandé au Secrétariat de la CMOM et au Groupe sur les observations océaniques pour l'étude du climat (OOPC) de continuer à insister sur l'importance du rôle de la CMOM pour ce qui est des études sur le climat mondial dans les documents pertinents du SMOC;
- b) Demandé à la CMOM de planifier les actions à mener pendant la prochaine intersession, en collaboration avec le SMOC et le GOOS;
- c) Recommandé aux Membres ou États Membres d'accroître leurs investissements au profit des systèmes mondiaux d'observation.

3.4.4.6 Le Conseil a noté que la CMOM avait prévu de tenir sa deuxième session à Halifax (Canada) du 19 au 27 septembre 2005. La planification détaillée de toutes les dispositions nécessaires pour cette session est bien engagée et progresse globalement selon les prévisions, notamment en vue de la célébration et de la mise à l'eau solennelle, pendant cette session, de la mille deux cent cinquantième bouée dérivante à vocation mondiale et à

fonctionnement continu. Une lettre circulaire commune a été établie pour demander aux pays qui le souhaitent de soutenir l'organisation, juste avant la deuxième session de la CMOM, de la Conférence scientifique sur l'océanographie opérationnelle et la météorologie maritime au XXI^e siècle. La contribution de ces pays pourrait servir à l'organisation générale de cette importante rencontre ou bien favoriser la participation de scientifiques des pays en développement qui, sans cela, ne seraient peut-être pas en mesure d'assister à la Conférence.

3.4.4.7 Le Conseil a noté que, bien qu'un certain nombre de réunions de la CMOM qui étaient prévues se soient tenues suivant les circonstances, le financement actuel ne permettrait pas à la CMOM d'accomplir les progrès escomptés en 2005. Il a donc demandé au Secrétariat de prendre des mesures appropriées pour assurer le financement des activités de la CMOM en 2005 à l'aide de fonds extrabudgétaires.

3.4.4.8 Le représentant de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, s'exprimant au nom du Secrétaire exécutif de la COI, a déclaré que ce dernier regrettait de ne pouvoir s'adresser directement aux membres du Conseil exécutif à cause de la tenue concomitante de l'Assemblée de la Commission, mais qu'il leur souhaitait des débats fructueux. Il a informé le Conseil de l'état d'avancement des délibérations de l'Assemblée de la COI, évoquant en particulier le soutien sans réserve que la Commission océanographique intergouvernementale apporte à un certain nombre de programmes pour lesquels la collaboration avec l'OMM revêt une importance capitale, à savoir: la CMOM, le GOOS, le SMOG, un système d'alerte maritime multirisque, le GEOSS et le PMRC. Le représentant de la COI a déclaré que l'OMM et la COI devaient absolument continuer de collaborer pour que les communautés océanographique et météorologique mettent leurs ressources au service d'objectifs communs.

3.5 PROGRAMME D'HYDROLOGIE ET DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN EAU (point 3.5)

3.5.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA CHy; RAPPORT DE LA DOUZIÈME SESSION DE LA COMMISSION (point 3.5.1)

3.5.1.1 Le Conseil exécutif a noté l'état d'avancement des travaux de la Commission d'hydrologie avant sa douzième session qui s'est tenue à Genève en octobre 2004.

3.5.1.2 Il a pris acte du rapport du président de la Commission, notamment en ce qui concerne la conduite des débats de la douzième session et les résultats obtenus.

3.5.1.3 Après avoir examiné le rapport de la douzième session de la CHy, en particulier les recommandations qui y ont été adoptées, le Conseil a consigné ses décisions dans la résolution 4 (EC-LVII).

3.5.2 PROGRAMME D'HYDROLOGIE ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN EAU (point 3.5.2)

3.5.2.1 Le Conseil exécutif, ayant pris note du rapport d'activité sur la mise en œuvre du Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau (PHRE),

a prié le Secrétaire général de veiller à maintenir une répartition plus équitable des ressources entre les six Régions.

3.5.2.2 Le Secrétariat, avec l'aide de la CHy, a préparé le rapport exhaustif sur l'état d'avancement des projets HYCOS en cours. Le Conseil a rappelé que c'est le Quatorzième Congrès qui avait demandé la rédaction de ce rapport afin d'évaluer l'état d'avancement et la viabilité des diverses composantes HYCOS. Le Conseil a pris acte avec satisfaction du rapport en question et a encouragé le Secrétaire général à redoubler les efforts qu'il déploie en faveur de l'exécution des projets HYCOS.

3.5.2.3 Le Conseil a rappelé que le Quatorzième Congrès avait accueilli favorablement la proposition du Conseil intergouvernemental pour le Programme hydrologique international de l'UNESCO de créer un comité mixte OMM/UNESCO sur les crues et les inondations. Il a noté que depuis lors, le projet avait évolué de par son envergure et en ce qui concerne les organismes y collaborant. Le Conseil a appris que la CHy avait travaillé à ce projet lors de sa douzième session (Genève, octobre 2004) et en participant aux travaux d'une équipe spéciale mixte. C'est pourquoi il a examiné la proposition d'«Initiative internationale sur les crues et les inondations» lancée par l'équipe spéciale mixte d'experts représentant les programmes hydrologiques de l'OMM, l'UNESCO, l'Université des Nations Unies et l'Association internationale des sciences hydrologiques et consigné ses décisions à ce propos dans la résolution 5 (EC-LVII).

3.5.2.4 Le Conseil, conscient de l'importance que revêtent les questions liées à l'eau, a noté qu'il conviendrait que les organes constituants de l'OMM accordent à l'avenir davantage de temps aux discussions portant sur le PHRE.

3.6 PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE (point 3.6)

SOUTIEN INSTITUTIONNEL DU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE

3.6.1 Ayant noté qu'il importait de renforcer la coopération et de multiplier les partenariats avec les programmes d'enseignement des autres organismes et organisations internationales, le Conseil exécutif a incité le Secrétaire général à poursuivre ses initiatives en faveur de la collaboration du Programme d'enseignement et de formation professionnelle avec, entre autres, les membres de la Conférence permanente des directeurs des établissements de formation professionnelle relevant des Services météorologiques nationaux (SCHOTI) et de son comité de coordination, notamment en ce qui concerne la création d'activités en matière d'enseignement et le développement de l'enseignement en ligne ou à distance à l'échelle du globe.

MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

3.6.2 Le Conseil a rappelé qu'il fallait aider les SMHN des pays en développement et des pays à économie en transition à concrétiser leurs efforts en matière de planification pour la mise en valeur des ressources humaines.

3.6.3 S'agissant de la mise en œuvre de la nouvelle classification et des nouveaux programmes d'études de l'OMM, le Conseil a pris note des contraintes et des difficultés auxquelles un certain nombre de Membres et de Centres régionaux de formation professionnelle en météorologie (CRFPM) ont dû faire face. À ce propos, le Conseil a reconnu qu'il était nécessaire de prévoir une période de transition pour l'application des *Directives pour la formation professionnelle des personnels de la météorologie et de l'hydrologie opérationnelle* (OMM-N° 258) et de prolonger cette période jusqu'au 31 décembre 2006.

ACTIVITÉS DE FORMATION

3.6.4 Compte tenu du grand nombre de pays des Régions I et VI et de la nécessité de se concentrer sur les questions de portée régionale, le Conseil exécutif est convenu qu'en 2006, le séminaire de formation régional destiné aux formateurs des Régions I et VI serait organisé sous la forme de deux séminaires distincts destinés respectivement aux formateurs de la Région I et de la Région VI.

3.6.5 Le Conseil a appuyé le projet en cours de numérisation et de traduction des matériels de formation et, compte tenu du coût de cette activité, a demandé aux Membres d'apporter leur aide à cette entreprise. Il a prôné la diffusion de ces matériels sous forme de CD et sur Internet.

3.6.6 Le Conseil a encouragé les CRFPM à continuer de mettre en route de nouveaux programmes pertinents et des cours spécialisés de niveau supérieur, de façon à satisfaire les besoins régionaux en la matière, et a prié le Secrétaire général de continuer à aider les CRFPM et les centres nationaux de formation qui en ont besoin, dans la limite des ressources disponibles.

3.6.7 Eu égard à la recommandation 3 (CHy-XII) concernant la modification du champ d'action des CRFPM de l'OMM, de sorte qu'ils englobent les autres disciplines scientifiques et techniques relevant de la compétence de l'OMM, le Conseil a demandé à son Groupe d'experts de l'enseignement et de la formation professionnelle d'étudier cette question et de lui faire rapport à ce sujet à sa cinquante-huitième session.

3.6.8 Le Conseil a de nouveau incité les SMHN et les CRFPM à collaborer plus étroitement pour définir les besoins régionaux en matière de formation et envisager de nouveaux moyens d'y pourvoir.

3.6.9 Le Conseil a souligné qu'il importait de développer l'enseignement et la formation professionnelle en économie et en gestion à des fins météorologiques à l'intention du personnel des SMHN et des utilisateurs.

3.6.10 Le Conseil a pris note du lancement de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable en 2005 et a prié le Secrétaire général de continuer à prendre des mesures de sensibilisation du public, en général, et des élèves et étudiants, en particulier, afin de rendre les professions de météorologue et d'hydrologue plus attrayantes.

BOURSES D'ÉTUDES

3.6.11 Le Conseil a pris note des progrès accomplis dans l'application des nouvelles mesures prises par le Secrétaire

général en vue de rendre le programme de bourses d'études aussi rationnel et équitable que possible.

3.6.12 Le Conseil a remercié les Membres donateurs pour leurs généreuses contributions au titre du PCV et leur a demandé de maintenir et, si possible, d'augmenter leur appui au programme de bourses de l'OMM. Il a aussi demandé aux Membres de contribuer à renforcer ce programme de bourses, compte tenu des besoins croissants en matière de renforcement des capacités dans des branches nouvelles ou spécialisées de la météorologie et de l'hydrologie opérationnelle.

3.6.13 Le Conseil a engagé vivement les Membres à sélectionner des candidats dûment qualifiés pour suivre les activités de formation et à élaborer des plans à long terme visant à intégrer et à employer au mieux le personnel qualifié ayant bénéficié de ces bourses d'études dans leurs SMHN respectifs, de façon à renforcer l'infrastructure scientifique de ces Services.

3.6.14 Le Conseil a souligné l'importance du suivi et de l'évaluation des activités liées aux bourses d'études et a prié instamment les Membres demandeurs de s'assurer que les connaissances acquises ont été convenablement exploitées et d'informer le Secrétaire général de l'utilité de la formation dispensée.

3.6.15 Le Conseil a de nouveau demandé au Secrétaire général et aux Membres de continuer à rechercher de nouvelles sources de soutien financier qui permettent de répondre aux besoins permanents en la matière.

SOUTIEN DES ACTIVITÉS DE FORMATION ENTREPRISES AU TITRE D'AUTRES GRANDS PROGRAMMES DE L'OMM

3.6.16 Le Conseil exécutif a prié le Secrétaire général de continuer d'organiser des activités de formation spécialisées, compte tenu des progrès de la science ainsi que des besoins et des priorités définis en matière de formation dans des domaines spécialisés tels que la sensibilisation du public, les services météorologiques destinés au public, le changement climatique ou la prévention des catastrophes.

3.7 PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE (point 3.7)

3.7.1 Le Conseil exécutif a reconnu que plusieurs pays Membres avaient continué de tirer profit des activités entreprises au titre du Programme de coopération technique dans des domaines tels que l'élaboration de projets et de programmes, la mobilisation de ressources ou le renforcement des capacités. Ces activités ont été mises en œuvre avec le concours de différentes sources de financement comme le PCV de l'OMM, divers fonds d'affectation spéciale, le PNUD, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

PROGRAMME DE COOPÉRATION VOLONTAIRE DE L'OMM

3.7.2 Le Conseil a noté avec satisfaction qu'à l'occasion de la Réunion non officielle de planification du PCV et des programmes connexes relevant de la coopération technique qui s'est tenue en 2005, plusieurs

Membres donateurs s'étaient déclarés disposés à maintenir leur appui au PCV voire à l'accroître en 2005 et a vivement encouragé les autres Membres à participer plus activement à ce programme. Il a aussi invité les Membres à rechercher de nouveaux partenaires potentiels dans leurs pays respectifs, notamment parmi les agences de développement et au sein du secteur privé. Il a demandé en outre au Secrétaire général de s'employer à poursuivre les mêmes buts.

3.7.3 Le Conseil a examiné le rapport sur l'utilisation du Fonds du Programme de coopération volontaire (PCV(F)) en 2004 et a approuvé les dotations effectuées au titre de ce dernier pour 2005 sur la base des recettes estimées à environ 220 000 dollars des États-Unis comme indiqué dans l'annexe III du présent rapport. Il a autorisé le Secrétaire général à mettre en œuvre ces projets dès que les fonds nécessaires seraient disponibles. Il a prié à cet égard le Secrétaire général de communiquer l'information relative à l'exécution des projets au titre du PCV(F) de manière à veiller à la transparence et à la responsabilisation et à favoriser de la sorte de nouvelles contributions en faveur du PCV(F).

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION FINANCÉES SUR LE BUDGET ORDINAIRE

3.7.4 Rappelant qu'un mécanisme avait été mis en place pour coordonner et faciliter les activités menées par le Secrétariat en matière de mobilisation des ressources, le Conseil est convenu que ces activités devraient faire intervenir davantage les bureaux extérieurs de l'OMM, étant entendu qu'il importait de sensibiliser les organismes de financement aux domaines de compétences de l'OMM et de tenir compte des priorités des organismes de financement s'agissant des SMHN ainsi que de la nécessité d'adapter les propositions de projets aux modalités et règles de fonctionnement de ces organismes et d'inciter les SMHN bénéficiaires à prendre une part active à la mobilisation de ressources.

3.7.5 Le Conseil a rappelé qu'à sa cinquante-sixième session il avait décidé qu'il fallait organiser un colloque international sur la coopération technique, éventuellement pendant la prochaine période financière, afin de promouvoir le rôle de l'Organisation et de souligner les avantages qu'offrent les SMHN pour le développement socio-économique des différents pays et pour renforcer les partenariats avec les organismes de financement. Il a partagé le point de vue des participants à la Réunion non officielle de planification de 2005 selon lequel il serait bon, par exemple, d'examiner plus avant la question de savoir si ce colloque pourrait être organisé conjointement avec une autre manifestation de l'OMM, comme la Conférence internationale sur les avantages économiques et sociaux des Services météorologiques et hydrologiques ou la Conférence du GEO sur le renforcement des capacités ou encore une réunion régionale.

PROGRAMME DE L'OMM EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA)

3.7.6 Le Conseil a passé en revue les principaux résultats de la réunion sur le Programme de l'OMM en faveur

des pays les moins avancés, y compris un plan d'action stratégique, et a approuvé les recommandations visant en particulier à: *a)* adopter une approche stratégique intégrée mais qui tienne compte des particularités de chaque pays dans le cadre de la mise en œuvre du Programme; *b)* donner aux SMHN des pays les moins avancés les moyens nécessaires pour leur permettre de fournir un minimum de produits et de services aux usagers et à leurs gouvernements respectifs; *c)* adopter une approche transsectorielle au sein du Secrétariat de l'OMM pour faciliter la mise en œuvre du Programme en mettant en place un comité directeur pour le Programme; *d)* attacher une importance particulière aux problèmes des PMA dans le cadre des programmes scientifiques et techniques de l'OMM; *e)* mettre en place une structure et un mécanisme de financement appropriés pour la mise en œuvre du Programme compte tenu de son caractère pluridisciplinaire; *f)* faciliter la diffusion d'informations aux PMA sur la manière dont ils peuvent tirer parti des différentes possibilités qui s'offrent à eux en matière de mobilisation de ressources et *g)* mobiliser des ressources pour faciliter la participation des PMA aux séminaires/stages de formation et notamment à un séminaire sur les méthodes de direction et de gestion qui doit être organisé par l'Administration météorologique chinoise en 2005 et au Colloque mondial organisé par l'OMM sur l'enseignement et la formation en météorologie et en hydrologie qui doit se tenir en Chine en octobre 2006.

3.7.7 Le Conseil a demandé à son Groupe consultatif d'experts en coopération technique de suivre la mise en œuvre du plan d'action proposé et d'aider à mobiliser des ressources.

CONTRIBUTION DU SECRÉTARIAT À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

3.7.8 Le Conseil exécutif a indiqué que le Programme de coopération technique était une activité hautement prioritaire de l'OMM, dont certaines composantes de base sont financées sur le budget ordinaire au titre du Programme 3.7, comme en a décidé le Quatorzième Congrès, alors que d'autres composantes sont financées par le Fonds de la coopération technique. Il a examiné les propositions concernant le Fonds de la coopération technique pour 2006-2007 et a noté que la valeur totale des projets à financer par des ressources extrabudgétaires y compris le PCV et des accords bilatéraux devrait atteindre environ 31 millions de francs suisses pendant l'exercice biennal. Le Conseil a aussi noté que plusieurs Membres avaient besoin que l'OMM les aide à concevoir et à mettre en œuvre des projets financés avec leurs propres ressources au titre d'accords bilatéraux, et à l'exécution desquels l'Organisation ne participe pas directement. La nouvelle politique de l'OMM en matière de dépenses d'appui que le Conseil a définie à sa cinquante-sixième session continuera de s'appliquer en 2006-2007 aux projets financés au titre du PCV et de fonds d'affectation spéciale. Les recettes qui en découleront sont estimées à 1,6 million de francs suisses pour la période. Ce montant devrait couvrir les dépenses de

personnel liées à la mise en œuvre d'activités de coopération technique extrabudgétaires. Ces activités seront aussi financées sur le budget ordinaire, la combinaison des deux modes de financement étant garants de l'efficacité du Programme. Le Conseil a adopté la résolution 6 (EC-LVII) et a approuvé le projet de budget.

3.8 PROGRAMME RÉGIONAL; RAPPORTS DE LA TREIZIÈME SESSION DU CONSEIL RÉGIONAL II (ASIE) ET DE LA QUATORZIÈME SESSION DU CONSEIL RÉGIONAL IV (AMÉRIQUE DU NORD, AMÉRIQUE CENTRALE ET CARAÏBES) (point 3.8)

3.8.1 Le Conseil exécutif a rappelé que le Programme régional était au service des conseils régionaux et était censé contribuer au développement des SMHN via le renforcement de leurs capacités et d'autres activités définies comme prioritaires par les Membres ou avec le concours d'organismes et de groupements économiques régionaux.

RAPPORT DE LA TREIZIÈME SESSION DU CONSEIL RÉGIONAL II (ASIE)

3.8.2 Le Conseil exécutif a remercié le Gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong (République populaire de Chine), d'avoir accueilli la treizième session du Conseil régional II (Asie) à Hong Kong du 7 au 15 décembre 2004, session qui a enregistré une participation record.

3.8.3 Le Conseil exécutif a noté que le Conseil régional avait approuvé 27 résolutions au total, désigné des rapporteurs pour 10 domaines d'action, reconduit son Groupe de travail consultatif et quatre autres groupes de travail (de la planification et de la mise en œuvre de la VMM, des questions relatives au climat, de météorologie agricole et d'hydrologie), créé un nouveau Groupe de travail de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets et fixé de nouvelles priorités régionales dans l'optique du septième Plan à long terme.

3.8.4 Le Conseil exécutif a noté avec satisfaction que le Conseil régional avait adopté le Plan stratégique pour l'amélioration des Services météorologiques nationaux de la Région II (Asie) pour la période 2005-2008, qu'il avait examiné le projet de plan stratégique pour l'amélioration des Services hydrologiques nationaux de la Région II (Asie) et qu'il avait décidé d'élaborer et de mettre en œuvre à titre de contribution au Programme de l'OMM en faveur des PMA deux projets pilotes, l'un portant sur la fourniture aux pays en développement, via l'Internet, des produits de la prévision numérique du temps conçus pour les villes et l'autre visant à renforcer l'appui à ces pays dans le cadre du Programme de météorologie aéronautique.

3.8.5 Le Conseil exécutif a examiné le rapport de la treizième session du Conseil régional II (Asie) et a consigné sa décision dans la résolution 7 (EC-LVII).

RAPPORT DE LA QUATORZIÈME SESSION DU CONSEIL RÉGIONAL IV (AMÉRIQUE DU NORD, AMÉRIQUE CENTRALE ET CARAÏBES)

3.8.6 Le Conseil exécutif a remercié le Gouvernement du Costa Rica d'avoir accueilli la quatorzième session du

Conseil régional IV (Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes) à San José du 5 au 13 avril 2005, session où tous les Membres étaient représentés à l'exception d'Haïti, seul PMA de la Région.

3.8.7 Le Conseil exécutif a relevé que le Conseil régional avait approuvé 19 résolutions au total, nommé 10 rapporteurs, reconduit le Comité des ouragans et trois groupes de travail (de la planification et de la mise en œuvre de la VMM, de météorologie agricole et d'hydrologie), établi deux nouveaux organes subsidiaires, à savoir le Groupe de travail de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets et le Groupe de gestion, et fixé les priorités régionales dans l'optique du septième Plan à long terme de l'OMM.

3.8.8 Le Conseil exécutif a noté avec satisfaction que le Conseil régional avait salué la rapidité avec laquelle l'OMM avait porté secours à Haïti et à la République dominicaine suite aux inondations que ces pays ont connues en mai 2004, et s'est félicité par ailleurs du succès remporté par des initiatives telles que le projet PEID-Caraïbes et le projet de gestion des ressources en eau au Mexique.

3.8.9 Le Conseil exécutif a examiné le rapport de la quatorzième session du Conseil régional IV (Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes) et a consigné sa décision dans la résolution 8 (EC-LVII).

BUREAUX RÉGIONAUX ET SOUS-RÉGIONAUX

3.8.10 Le Conseil exécutif a été informé des activités et du fonctionnement des trois bureaux régionaux et des cinq bureaux sous-régionaux en place, à savoir le Bureau régional pour l'Afrique, le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique Sud-Ouest, le Bureau régional pour les Amériques, le Bureau sous-régional pour l'Afrique orientale et australe, le Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest, le Bureau sous-régional pour le Pacifique Sud-Ouest, le Bureau sous-régional pour l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et les Caraïbes et le Bureau sous-régional pour l'Europe.

3.8.11 Le Conseil exécutif a noté que les bureaux régionaux et sous-régionaux continuaient de s'acquitter de leurs responsabilités en fournissant une assistance aux SMHN des régions et sous-régions correspondantes ainsi qu'aux conseils régionaux et à leurs organes subsidiaires, en collaborant avec des groupements et des organismes régionaux et sous-régionaux et en organisant à l'échelle régionale des séminaires, des ateliers et des conférences techniques consacrés au renforcement des capacités.

3.8.12 Le Conseil exécutif a salué le rôle joué par les bureaux régionaux et sous-régionaux lors de catastrophes naturelles telles que les inondations de mai 2004 en Haïti et en République dominicaine et le tsunami de décembre 2004 dans l'océan Indien, ce qui a permis à l'OMM de mieux affirmer sa présence dans les régions concernées.

3.8.13 Le Conseil exécutif a pris note du soutien apporté aux Membres par les bureaux sous-régionaux s'agissant de définir les besoins, formuler des projets et mobiliser des ressources. Il a prié le Secrétaire général de

faire en sorte que l'on puisse mieux évaluer les avantages que procurent ces bureaux. Il a aussi invité les Membres à soutenir les bureaux en question et à leur faciliter la tâche.

3.8.14 Le Conseil exécutif a souligné le soutien apporté aux présidents et vice-présidents des conseils régionaux par les bureaux régionaux et sous-régionaux et a reconnu qu'il était nécessaire de renforcer leur autonomie et d'accroître leurs ressources pour qu'ils soient mieux à même d'assurer la liaison entre le Secrétariat et les Membres et d'améliorer la communication dans leurs régions respectives.

3.8.15 Le Conseil exécutif a noté que la nouvelle structure du Département des activités régionales et de coopération technique pour le développement (RCD) était mise en œuvre par étapes et qu'elle reposait sur des bureaux basés au siège de l'OMM et des bureaux extérieurs situés dans les régions.

3.8.16 Le Conseil exécutif a remercié le Royaume de Bahreïn du soutien qu'il apportait pour la création du Bureau sous-régional pour l'Asie et a prié le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour l'ouverture officielle du Bureau.

3.8.17 Le Conseil exécutif a prié instamment le Secrétaire général de faire le nécessaire pour harmoniser les bureaux régionaux et sous-régionaux et pour régulariser dans les plus brefs délais la situation des Bureaux des Régions III et IV.

3.9 PROGRAMME DE PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES ET D'ATTÉNUATION DE LEURS EFFETS (point 3.9)

3.9.1 Le Conseil exécutif a pris note de la contribution de l'OMM au succès de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, tant au niveau des préparatifs qu'à celui du déroulement de la Conférence. Il a déclaré que les bénéfices de cette participation active de l'OMM étaient dus à la coordination efficace des activités transsectorielles menées dans le cadre du PCA. Il a été d'avis que les résultats de la Conférence, tels qu'ils sont reflétés dans la Déclaration de Hyogo et le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: «Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes», pouvaient être mis à profit pour sensibiliser davantage la communauté internationale à l'importance que revêtent les informations et les services hydrométéorologiques pour la réduction des risques de catastrophes. Il a confirmé que cela devrait déboucher sur une meilleure prise de conscience du fait que les SMHN sont une composante capitale de la prévention des catastrophes à l'échelon national et régional, et que de nouvelles perspectives devraient donc s'ouvrir à ceux-ci. Le Conseil a noté que le Cadre d'action de Hyogo préconisait une approche intégrée multidanger de la prévention des catastrophes et recensait les cinq priorités ci-après:

- a) Faire de la prévention des catastrophes une priorité à la fois nationale et locale s'appuyant sur une solide base institutionnelle;
- b) Recenser, évaluer et suivre de près les risques de catastrophes et renforcer les capacités d'alerte précoce;

- c) Développer, par le biais de la sensibilisation, de l'innovation et de l'éducation une culture de la sécurité et de l'adaptation à tous les niveaux;
- d) Réduire les facteurs de risque;
- e) Renforcer la prévention des catastrophes pour plus d'efficacité à tous les niveaux.

Le Conseil a déclaré que l'OMM et les SMHN étaient extrêmement bien placés pour assumer un rôle de chef de file à l'échelon international pour la première et national pour les seconds, notamment en ce qui concerne la priorité *b*) mais aussi dans les autres domaines d'action prioritaires. Il a fait valoir qu'il incombait à l'OMM et aux SMHN de prendre les devants à cet égard.

3.9.2 Le Conseil a noté les efforts déployés par le Secrétariat pour organiser la première réunion de son Groupe consultatif sur la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets (18-19 mars 2005) dans le cadre des mesures de suivi de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes. Il a noté que les recommandations du Groupe revêtaient une importance cruciale pour la définition d'une stratégie détaillée et d'un programme d'action pour le PCA. Prenant acte du rapport du président du Groupe, il a relevé en particulier les recommandations suivantes:

- a) Réviser le Plan de mise en œuvre du PCA approuvé par le Conseil à sa cinquante-sixième session pour qu'il prenne en compte les recommandations formulées par le Groupe consultatif;
- b) Établir des partenariats stratégiques à l'échelle régionale et internationale et aider les SMHN à en établir à l'échelon national;
- c) Dans le cadre d'une approche «multidanger», favoriser la réalisation d'une enquête approfondie sur les capacités des pays et des régions en matière de prévention des catastrophes, en tenant compte des impératifs de la gestion des risques de catastrophes;
- d) Établir une matrice des activités liées au PCA qui sont entreprises dans le cadre de chacun des grands programmes de l'OMM afin d'en définir la portée, les synergies, les lacunes et les chevauchements éventuels ainsi que le budget correspondant;
- e) Recenser les projets régionaux et sous-régionaux à mettre en œuvre dans le cadre d'une démarche systématiquement intégrée, en s'appuyant sur les programmes de l'OMM et en tenant compte des priorités régionales et nationales;
- f) Recenser les cas représentatifs de liens efficaces tissés entre des SMHN et les institutions chargées de la gestion des risques dont les services ont pu tirer parti, recueillir la documentation nécessaire et les faire connaître, en collaboration avec les programmes de l'OMM, les SMHN, les conseils régionaux, les commissions techniques et les autres principaux partenaires;
- g) Répertorier, pour l'ensemble de la planète, les phénomènes météorologiques, hydrologiques, climatiques et d'autre nature dangereux et établir

un recueil annuel des catastrophes. Il faut de plus améliorer les bases de données sur les catastrophes, telles que celle du Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres, en y ajoutant des outils d'analyse conviviaux et des interfaces avec d'autres bases de données importantes sur le sujet;

- h) À l'intention des SMHN, créer de toute urgence un programme éducatif et de sensibilisation spécialement destiné à toucher les groupes intéressés par la question (autorités chargées de la gestion des risques de catastrophes, médias, grand public, etc.), en collaboration avec le Programme des services météorologiques destinés au public et d'autres programmes de l'OMM concernés;
- i) Faire en sorte que l'OMM participe activement, dans le cadre d'une approche multidanger, à la mise au point des systèmes d'alerte précoce aux tsunamis dans la région de l'océan Indien et dans les autres régions menacées;
- j) Définir et mettre en place des mécanismes permettant de prendre en compte les apports de l'ensemble des utilisateurs aux niveaux international, régional et national, de façon à améliorer la qualité et l'utilité des produits et des services fournis par les SMHN;
- k) Les apports de l'ensemble des utilisateurs aux niveaux international, régional et national jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la qualité et de l'utilité des produits et des services fournis par les SMHN. Il faut cependant envisager de mettre en place des mécanismes qui permettent de prendre efficacement en compte les apports et les besoins des utilisateurs;
- l) Il importe que les SMHN nouent préventivement des liens avec les autorités responsables de la gestion des risques et des situations d'urgence;
- m) Prendre les devants pour participer à la troisième Conférence internationale sur les systèmes d'alerte précoce qui se tiendra en mars 2006 sous le parrainage du Gouvernement allemand;
- n) Élaborer des mécanismes efficaces de gestion de la communication et des connaissances en s'appuyant sur le site Web du PCA de l'OMM pour favoriser les activités à caractère transsectoriel;
- o) Élaborer et mettre en œuvre un plan de soutien dynamique visant à mieux inculquer la culture de la prévention et à promouvoir le rôle des SMHN et de l'OMM dans le domaine de l'atténuation des risques de catastrophes;
- p) Définir les mécanismes les mieux adaptés aux structures actuelles de l'OMM et en faire la démonstration, y compris les possibilités de renforcement des initiatives existantes, notamment pour ce qui concerne la satisfaction des besoins des partenaires du PCA;
- q) Renforcer l'effectif professionnel et administratif du Bureau du Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets et lui allouer les ressources nécessaires pour qu'il soit

en mesure de coordonner et d'exécuter comme il convient les activités relevant de ce programme, en tant que domaine hautement prioritaire pour l'OMM.

3.9.3 Le Conseil a pris note des points suivants:

- a) L'intervention rapide de l'OMM, qui a su déterminer parmi ses capacités essentielles lesquelles mettre au service du processus d'élaboration du Système d'alerte précoce aux tsunamis dans l'océan Indien;
- b) Les efforts concertés déployés par l'OMM, l'UNESCO et sa Commission océanographique intergouvernementale et le Secrétariat de la SIPC;
- c) L'intervention dynamique de l'OMM et sa reconnaissance, au sein de la communauté internationale, comme l'une des principales organisations ayant contribué à la création du Système d'alerte précoce aux tsunamis dans l'océan Indien.

Le Conseil a noté que ces opérations avaient été menées à bien grâce aux activités de coordination conduites par le PCA de concert avec les programmes de l'OMM en vue d'élaborer une stratégie bien définie, de déterminer les domaines dans lesquels la contribution pouvait porter ses fruits et d'élaborer trois plans d'action concrets. Le Conseil a reconnu en particulier que les plans visant à apporter des améliorations au SMT pour faciliter l'échange des informations et des avis portant sur les tsunamis non seulement constituaient une contribution essentielle au Système d'alerte précoce aux tsunamis dans l'océan Indien, mais qu'ils permettaient aussi de renforcer le SMT et par voie de conséquence la capacité globale des Membres. Le Conseil a indiqué que l'OMM devait continuer de collaborer avec l'Envoyé spécial des Nations Unies pour l'après-tsunami et avec l'ancien Président des États-Unis d'Amérique, M. Clinton, pour veiller à ce que des systèmes d'alerte précoce aux tsunamis soient mis sur pied dans le cadre d'une approche multidanger, dans toutes les régions vulnérables. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de continuer d'apporter son concours à ce sujet dans l'océan Indien et dans d'autres régions vulnérables, et ce dans le cadre transsectoriel du PCA.

3.9.4 Le Conseil a noté la nécessité impérieuse pour l'OMM d'établir des partenariats stratégiques avec d'autres organisations à l'échelle régionale et internationale. Il a noté également que l'OMM avait établi un partenariat avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), en vertu duquel le Comité des typhons était basé depuis quarante ans dans la région Asie-Pacifique. Ce comité a favorisé, aux niveaux national et régional, l'établissement de partenariats entre les SMHN et les organismes chargés de la mise en œuvre du PCA. L'expérience ainsi acquise peut être utilisée pour les besoins de ce dernier. Le Conseil a également pris note de l'initiative de l'OMM et de l'UNESCO concernant la prévision des crues et l'atténuation de leur impact, qui est un modèle à suivre. Le Conseil a insisté sur le fait qu'il conviendrait d'établir de nouveaux partenariats en fonction de la complémentarité des rôles et

activités des différentes organisations, de la valeur ajoutée qu'elles peuvent apporter au PCA pour qu'il atteigne les objectifs qu'il s'est fixés ainsi que de leurs contributions éventuelles à l'ensemble du secteur chargé de l'atténuation des risques de catastrophes. Le Conseil a appuyé les efforts déployés par le Secrétariat dans le cadre de l'approche systématique destinée à recenser et à évaluer d'éventuels partenaires par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes, de conférences et de réunions bilatérales et multilatérales. Le Conseil a exhorté les SMHN à établir des partenariats ciblés à l'échelon national, notamment en participant aux nouveaux programmes nationaux de prévention des catastrophes naturelles. Il a insisté sur la nécessité pour le Secrétariat d'apporter son concours aux SMHN, en particulier ceux des pays en développement, des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, dans les efforts que ceux-ci déploient pour établir des partenariats à l'échelon national.

3.9.5 Le Conseil a pris acte de l'action importante de suivi conduite par le Secrétariat en vue de réviser le Plan de mise en œuvre du PCA de l'OMM qu'il avait approuvé à sa cinquante-sixième session, notamment pour que ce plan tienne compte des recommandations formulées par son Groupe consultatif. Il a pris note de l'élan engendré par la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, par la catastrophe tragique provoquée par le tsunami du 26 décembre 2004 dans l'océan Indien, par la Réunion internationale consacrée aux petits États insulaires en développement (Maurice, janvier 2005) et par le GEO. Le Conseil a souligné qu'il s'agissait là d'une occasion à saisir et que l'OMM se devait de prendre les devants en s'appliquant à mener en priorité les activités dont les grandes lignes figurent dans la version révisée du Plan de mise en œuvre du PCA qui figure à l'annexe IV du présent rapport.

3.9.6 Le Conseil a insisté sur le fait qu'il faudrait, aux fins de l'élaboration d'un cadre multidanger, organiser à titre prioritaire, dans le cadre du PCA, une enquête régionale et nationale en vue d'étudier les capacités (points forts et points faibles), les insuffisances et les besoins de l'OMM dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets, et notamment les capacités techniques, les programmes de renforcement des capacités, de formation, d'enseignement et d'information des SMHN, ainsi que les liens entre les SMHN et les structures de gestion des risques et d'intervention d'urgence.

3.9.7 Le Conseil a insisté sur le rôle de chef de file que l'Organisation devait tenir dans le cadre de *a*) l'Enquête mondiale sur les systèmes d'alerte précoce demandée par M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans son rapport du 21 mars 2005 à l'Assemblée générale, intitulé «Dans une liberté plus grande: développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous» (A/59/2005); et *b*) la troisième Conférence internationale sur les systèmes d'alerte précoce qui doit se tenir en mars 2006. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de prendre les mesures

appropriées pour veiller à ce que l'OMM s'emploie activement à contribuer à ces événements.

3.9.8 Le Conseil a souligné la nécessité de mettre au point une méthode standard pour la collecte de données sur les phénomènes hydrométéorologiques dangereux, et, quand les circonstances s'y prêtent, pour l'estimation des dommages qu'ils causent. Le Conseil a demandé instamment aux SMHN de fournir régulièrement (une fois par an) les informations statistiques établies selon cette méthode au Secrétariat de l'OMM. L'Organisation se chargera d'en faire la synthèse pour les diffuser dans le monde entier. Ces informations devraient également être fournies à l'Organisation des Nations Unies pour utilisation ultérieure.

3.9.9 Le Conseil a reconnu que dans le cadre des activités prioritaires du PCA, la priorité absolue devrait être accordée aux activités suivantes: *a*) promotion de partenariats stratégiques; *b*) intégration des activités transsectorielles menées dans le cadre des programmes de l'OMM et se rapportant au PCA; *c*) amélioration des capacités en matière de cartographie et d'évaluation des risques hydrométéorologiques.

3.9.10 Le Conseil a noté que l'évaluation des résultats des activités menées par l'OMM en matière de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets était indispensable pour la réussite du PCA. Les mesures prises à cet effet devront être visibles et quantifiables et pouvoir donner lieu à un suivi. À cette fin, le Conseil a recommandé au Secrétariat et aux Membres intéressés de mettre au point de telles mesures. Il a en outre suggéré que l'on pourrait se baser sur l'évaluation des résultats pour fixer des priorités et veiller à ce que les activités transsectorielles des programmes de l'OMM tiennent dûment compte de ces priorités dans une perspective à long terme.

3.9.11 Le Conseil a pris acte des avantages à tirer du caractère transsectoriel du PCA ainsi que des initiatives prises par le Secrétaire général et du profond attachement de celui-ci au renforcement du concours que l'Organisation accorde à ses Membres, ce qui permet aux SMHN d'améliorer leurs capacités et leurs contributions dans le domaine de l'atténuation des risques de catastrophes. Il a également noté que pour pouvoir mettre en œuvre leurs activités en matière de prévention des catastrophes et d'atténuation de leurs effets, les SMHN devraient collaborer étroitement avec les divers organismes nationaux chargés de la prévention et des interventions d'urgence.

3.9.12 Le Conseil a par ailleurs noté que pour développer le PCA, il fallait absolument disposer de compétences en matière d'intégration des services hydrologiques et météorologiques et d'évaluation et de gestion des risques de catastrophes. À cet effet, il a engagé les Membres à envisager le détachement d'experts auprès du Bureau du PCA.

3.9.13 Le Conseil a constaté que, compte tenu des avantages indéniables que procuraient les activités à caractère transsectoriel du PCA, il fallait renforcer ledit programme afin de veiller à l'application de la stratégie

de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets. À ce sujet, il a adopté la résolution 9 (EC-LVII).

3.10 PROGRAMME SPATIAL DE L'OMM (point 3.10)

3.10.1 Le Conseil exécutif a été informé des activités menées dans le cadre du Programme spatial de l'OMM, y compris des résultats pertinents de la cinquième Réunion de concertation à l'échelon le plus élevé sur des questions relatives aux satellites. Il a estimé que ces réunions étaient devenues un moyen très efficace de resserrer le dialogue entre l'OMM et les agences spatiales. Il a aussi estimé qu'elles constituaient un lieu d'échanges approprié pour le renforcement, sur l'initiative de l'OMM, de la coordination avec la composante spatiale du GEOSS. Les recommandations et les avis formulés dans le cadre de ces réunions de concertation ont grandement contribué aux progrès rapides qui ont été accomplis dans la mise en œuvre du Programme spatial de l'OMM ainsi qu'au développement de la composante spatiale du SMO, ce qui s'est traduit par une utilisation accrue des données, produits et services satellitaires de la part des Membres de l'OMM. Le Conseil a également noté qu'un rapport d'activité concernant le sous-système spatial du SMO était présenté au titre du point 3.1 de l'ordre du jour. Il a pris note avec satisfaction des informations récentes concernant plusieurs activités menées par les agences spatiales, et notamment l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT), le Service météorologique japonais (JMA), le Service national d'information, de données et de satellites pour l'étude de l'environnement de la NOAA et l'Agence spatiale européenne. De plus, il a été informé par le JMA que le satellite MTSAT-1R deviendrait opérationnel le 28 juin 2005. Le JMA a d'ailleurs exprimé ses remerciements à la NOAA pour les services de secours en cas d'urgence assurés par le satellite GEOS 9 et a indiqué qu'il avait conclu un accord à long terme avec la NOAA à ce propos.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME SPATIAL DE L'OMM

3.10.2 Compte tenu des attributions du Programme spatial de l'OMM, les activités entreprises ont porté sur des questions liées aux fonctions essentielles des SMHN, et notamment sur: *a*) l'enseignement et la formation professionnelle; *b*) le Laboratoire géostationnaire international (IGeoLab); *c*) le Service mondial intégré de diffusion de données (IGDDS); *d*) l'utilisation à titre opérationnel des capacités des satellites de recherche-développement et le passage à des satellites météorologiques opérationnels, s'il y a lieu; et *e*) l'établissement du Programme spatial de l'OMM en tant que composante clef de l'élément spatial du GEOSS.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE

3.10.3 En ce qui concerne les centres d'excellence du Laboratoire virtuel pour l'enseignement et la formation professionnelle dans le domaine de la météorologie satellitaire, le Conseil a salué l'offre d'Oman d'accueillir

un nouveau centre d'excellence et a noté qu'EUMETSAT avait préalablement offert de coparrainer ce centre. Il a rappelé le principe de base selon lequel enseignement et formation professionnelle devaient être dispensés dans la langue de travail du personnel météorologique local. Les six centres d'excellence existants permettent d'offrir des possibilités d'enseignement et de formation professionnelle en anglais, chinois, espagnol et français. Toutefois, de telles possibilités n'existent pas pour les pays arabophones. Oman s'est déclaré pleinement disposé à accorder son appui à un Centre d'excellence pour l'enseignement et la formation professionnelle en matière de météorologie satellitaire, dans lequel le Service météorologique d'Oman pourrait travailler en collaboration avec l'Université Sultan Qaboos, disposant ainsi d'une somme d'expertise considérable. Oman a également indiqué être disposé à apporter les ressources financières et le personnel nécessaires pour assurer les responsabilités leur incombant dans le cadre du Laboratoire virtuel. Le Conseil a noté avec satisfaction que le JMA était disposé à fournir certains matériels didactiques au Centre d'excellence d'Oman.

3.10.4 Le Conseil a également noté les activités menées par la Fédération de Russie, avec le soutien de l'OMM et d'EUMETSAT, pour organiser des manifestations de formation régionales à Moscou, dans le domaine de la météorologie satellitaire, à l'intention des membres de la Communauté des États indépendants et des États baltes. Le Conseil est convenu que les activités de ce type étaient indispensables pour une meilleure utilisation des données et des produits des satellites et a invité la Fédération de Russie à envisager de développer ces activités en vue de se joindre à terme au Laboratoire virtuel et ainsi de remédier à l'absence d'un centre d'excellence dont les activités de formation se feraient essentiellement en langue russe.

IGeoLab

3.10.5 Le Conseil a été informé qu'à sa trente-deuxième session le Groupe de coordination pour les satellites météorologiques (CGMS) avait approuvé le concept de Laboratoire géostationnaire international (IGeoLab). L'idée était que plusieurs agences de développement spatial, exploitants de satellites météorologiques opérationnels et usagers puissent bénéficier des avantages que procure une mission de démonstration en orbite géostationnaire.

3.10.6 Le Conseil a estimé qu'IGeoLab revêtait la plus grande importance pour les agences spatiales, les SMHN des Membres de l'OMM et les divers utilisateurs ainsi que pour le développement ultérieur et l'amélioration de la composante spatiale du SMO. Ce développement ultérieur contribuera en outre à accroître l'importance du Programme spatial de l'OMM pour les Membres de l'Organisation. Le Conseil a donc demandé que le Programme spatial de l'OMM continue de jouer un rôle de coordination actif et qu'il entreprenne deux activités: *a*) En ce qui concerne la planification à long terme, développer plus avant le Livre blanc sur IGeoLab,

en consultation avec les agences spatiales participant à la Réunion de concertation à l'échelon le plus élevé sur des questions relatives aux satellites. La planification à long terme d'IGeoLab implique de nombreuses questions complexes. Une description plus détaillée du concept devrait être présentée à la prochaine Réunion de concertation;

- b) Pour le court terme, deux groupes de réflexion devraient être constitués, un pour chacune des propositions test, avec des membres désignés par les agences spatiales.

SERVICE MONDIAL INTÉGRÉ DE DIFFUSION DE DONNÉES

3.10.7 Le Conseil a noté que le Service de retransmission des données ATOVS assuré par EUMETSAT (EARS), méthode perfectionnée de diffusion, avait triplé, voire quadruplé, les possibilités d'accès en temps réel pour ces données dans la plus grande partie de l'hémisphère Nord (réduisant les délais à moins de 30 minutes). L'accès en temps quasi réel à des données ATOVS est important pour les Membres de l'OMM disposant de capacités de prévision numérique du temps. Le Conseil a rappelé que le Plan de mise en œuvre du Programme spatial de l'OMM contenait une description d'un Service mondial intégré de diffusion de données (IGDDS) destiné à relier les méthodes perfectionnées de diffusion en un service mondial. Un atelier CGMS/OMM sur le Service régional de retransmission des données ATOVS (RARS) s'est tenu les 16 et 17 décembre 2004, accueilli par EUMETSAT dans les locaux de son siège de Darmstadt, en Allemagne, afin de discuter des possibilités de développer le RARS et l'IGDDS. Cet atelier a permis d'identifier divers besoins des usagers en matière de données ATOVS qui ne sont actuellement pas satisfaits dans le monde. Pour remédier à certaines de ces lacunes, le Conseil est convenu qu'il fallait étudier et mettre en place au moins deux RARS (pour l'Amérique du Sud et la région Asie-Pacifique). Il a d'ailleurs été informé que la Chine continuerait de coopérer avec d'autres Membres de l'OMM en vue de la mise en place d'un RARS dans la région Asie-Pacifique. Le JMA a pour sa part indiqué qu'il poursuivrait ses efforts en vue de la mise en place de ce service, notamment pour ce qui concerne l'incorporation des données de satellite dans le SMT et la réception éventuelle de données de satellite transmises par sa station de l'Antarctique. Le Conseil a noté que l'IGDDS avait vocation à devenir l'une des composantes essentielles du GEOSS, ainsi qu'il est indiqué dans les grandes lignes ci après.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME SPATIAL DE L'OMM AU GEOSS

3.10.8 Le Conseil a noté que les participants à la cinquième Réunion de concertation à l'échelon le plus élevé sur des questions relatives aux satellites avaient étudié un document sur la possibilité pour le Programme spatial de l'OMM d'apporter l'une des contributions principales à la composante spatiale du

GEOSS. En ce qui concerne cette composante spatiale du GEOSS, le Conseil a estimé que la similitude des objectifs du GEOSS et de l'OMM justifiait pleinement le fait que l'OMM soit disposée à apporter une contribution importante au processus du GEOSS par le biais du Programme spatial qu'elle a récemment constitué. Le Conseil a jugé que le Programme spatial de l'OMM était bien placé pour participer aux activités du GEOSS et que l'OMM devait soutenir avec force des mesures visant les quatre grandes lignes ci-après:

- a) Avec la création du GEOSS, des efforts devraient être déployés en vue de réduire au maximum les risques de chevauchement avec des initiatives analogues pré-existantes (bien que de moindre envergure) ainsi que les doubles emplois quant à la capacité des systèmes. Compte tenu notamment des liens étroits qu'elle entretient avec la communauté des usagers ainsi que de son approche focalisée, l'OMM devrait jouer un rôle important, par l'intermédiaire de son Programme spatial, pour instaurer et maintenir une étroite coordination entre les différents acteurs et utilisateurs du GEOSS et renforcer la coordination nécessaire pour garantir l'interopérabilité des systèmes existants et l'intégration progressive des futurs systèmes;
- b) L'OMM devrait faire bénéficier le GEOSS de l'expérience acquise dans le cadre de la composante spatiale du SMO qui constitue un modèle d'intégration de différents moyens indépendants d'observation de l'espace en un seul système. Les actions suivantes, entreprises dans le cadre du Programme spatial de l'OMM, devraient être renforcées en vue d'une migration progressive vers le GEOSS:
- i) Intégration de la composante spatiale des divers systèmes d'observation des programmes de l'OMM et des programmes soutenus par l'Organisation;
 - ii) Planification d'urgence;
 - iii) Service mondial intégré de diffusion de données;
- c) Les multiples avantages offerts par l'intégration d'une composante spatiale au sein du Système mondial d'observation de la VMM (caractère mondial, équitable, rapport coût-efficacité) devraient être utilisés pour faire comprendre et connaître le profit que la société peut tirer du GEOSS;
- d) Le moyen le plus simple pour inclure la composante spatiale du Système mondial d'observation intégré de l'OMM en tant que noyau de la composante spatiale du GEOSS consistera à aider le Secrétariat du GEO à mettre en œuvre les mesures et activités identifiées dans le Plan de mise en œuvre du GEOSS, à savoir les accords permettant l'interopérabilité des systèmes et le partage des données; l'optimisation collective de la stratégie d'observation; la coopération pour combler les lacunes; les engagements concernant le niveau et la continuité des observations; le transfert et la diffusion des données; la collaboration en matière

de renforcement des capacités ainsi que l'harmonisation des méthodes et l'application des normes d'observation. L'implantation du Secrétariat du GEO dans les locaux de l'OMM à Genève devrait grandement faciliter ces efforts.

3.10.9 Le Conseil a noté avec plaisir que le Programme spatial de l'OMM avait considérablement et rapidement progressé au cours de ses premiers dix-huit mois. Le Plan de mise en œuvre du Programme spatial de l'OMM offre une solide structure en vue d'atteindre les buts et les objectifs fixés par le Quatorzième Congrès. Des réalisations notables, plus importantes que prévu, ont déjà été enregistrées. Le Conseil a donc fortement encouragé les Membres de l'OMM à appuyer le Programme spatial de l'Organisation, notamment en contribuant au Fonds d'affectation spéciale du Programme et en détachant du personnel au Bureau du Programme spatial. Il a en outre encouragé le Secrétaire général à saisir toutes les occasions de renforcer l'effectif du Bureau du Programme spatial. Le Conseil a également exprimé sa gratitude à toutes les agences spatiales pour les efforts qu'elles ont déployés afin de mettre à la disposition de tous les Membres de l'Organisation des données, produits et services. Le sous-système spatial du SMO est devenu vital pour permettre aux Membres de l'OMM de remplir leur mandat et il le restera dans l'avenir.

3.10.10 Le Conseil a pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet de préparation à l'utilisation de Météosat seconde génération (MSG) en Afrique (PUMA). Il a rappelé que ce projet avait principalement pour objet d'installer, dans les pays de la Région I, de nouvelles stations de réception permettant d'avoir accès aux données MSG. Le projet PUMA, qui est financé par la Commission européenne en collaboration avec EUMETSAT, l'OMM et diverses entités régionales, a actuellement pour but de parachever la mise en place de l'ensemble des stations de réception d'ici septembre 2005. Le Conseil a estimé qu'il était indispensable d'assurer le fonctionnement et la fiabilité à long terme des stations PUMA, afin qu'il soit possible de satisfaire aux obligations nationales actuelles et de mener à bien les initiatives prévues en matière de renforcement des capacités dans le cadre du nouveau projet de la Commission européenne intitulé «Surveillance de l'environnement en Afrique dans la perspective du développement durable». Reconnaissant que le projet PUMA sous sa forme actuelle n'assurerait pas ce fonctionnement et cette fiabilité à long terme, il a incité EUMETSAT à examiner les éventuels moyens et solutions envisageables, en collaboration avec les Membres de l'OMM concernés et la Commission européenne et avec le concours du Programme spatial de l'OMM, selon les besoins. Le Conseil a aussi appris que, lors d'une réunion du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région III, qui s'est tenue à Buenos Aires (Argentine) en mai 2005, EUMETSAT avait été encouragée à faciliter l'accès des Membres de la Région aux données de satellite.

4. SERVICES D'APPUI AUX PROGRAMMES ET PUBLICATIONS (point 4 de l'ordre du jour)

4.1 QUESTIONS FINANCIÈRES (Y COMPRIS LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES) (point 4.1)

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE L'OMM

4.1.1 Le Conseil exécutif a pris note avec satisfaction du rapport détaillé établi par le président du Comité de vérification des comptes de l'OMM, M. U. Gärtner. Il a aussi pris note des recommandations du Comité, qui figurent dans l'annexe V du présent rapport. Le Conseil a tenu compte de ces recommandations pour prendre des décisions au titre des divers points de l'ordre du jour.

CAS DE FRAUDE

4.1.2 Le Conseil a noté l'exposé et le rapport concernant l'affaire de fraude présentés par le Secrétaire général. Il a exprimé ses remerciements à M. U. Gärtner, président du Comité de vérification des comptes, pour le travail accompli par le Comité et les informations fournies au Conseil.

4.1.3 Le Conseil exécutif a pris acte du rapport final sur l'enquête relative à l'affaire de fraude et a décidé que l'enquête interne devrait reprendre si l'on venait à disposer de nouveaux éléments d'information importants.

4.1.4 Le Conseil s'est félicité de la collaboration qui s'est instaurée entre l'OMM et la justice suisse. Il a encouragé le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en vue de recouvrer les fonds détournés.

4.1.5 Le Conseil a noté en outre le rapport du chef du Service de vérification interne et d'enquête.

EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE 2004

4.1.6 Le Conseil a examiné et approuvé les comptes vérifiés du Fonds général, du Fonds de roulement et des autres fonds spéciaux et fonds d'affectation spéciale pour l'année 2004.

4.1.7 Le Conseil a noté que le Commissaire aux comptes avait rendu une opinion sans réserve au sujet des comptes de l'Organisation pour l'année 2004 et il s'en est félicité.

4.1.8 Le Conseil a noté que les dépenses pour 2004 atteignaient 59 872 600 CHF, à comparer à 130 662 900 CHF de crédits approuvés pour l'exercice 2004-2005. Il a relevé aussi que l'exercice s'était achevé avec un excédent budgétaire de 18,6 millions de francs suisses, comprenant 5,6 millions pour l'année 2004 et 13 millions d'excédent de trésorerie de la treizième période financière. Il a rappelé que le montant maximal des dépenses pour la quatorzième période financière, qui avait été approuvé par le Congrès dans sa résolution 30 (Cg-XIV) – Montant maximal des dépenses pour la quatorzième période financière, s'élevait à 253,8 millions de francs suisses, dont 4 millions proviendraient de l'éventuel excédent de trésorerie découlant de la treizième période financière.

4.1.9 Le Conseil a aussi rappelé que, conformément à sa résolution 20 (EC-LVI) – Activités hautement

prioritaires pour l'exercice biennal 2004-2005, viendrait s'ajouter aux 4 millions de francs suisses, un crédit de 3,5 millions de francs suisses à financer sur l'excédent de trésorerie de la treizième période financière, affecté à des activités hautement prioritaires de l'exercice biennal 2004-2005 dont le coût aura été pleinement chiffré et qui devront être menées à terme durant la quatorzième période financière.

4.1.10 Le Conseil a pris note avec préoccupation des insuffisances persistantes touchant certains aspects du contrôle interne et a prié instamment le Secrétaire général de remédier à cette situation.

4.1.11 Le Conseil s'est par ailleurs montré préoccupé par l'importance des arriérés de contributions accumulés par certains Membres et a décidé de leur demander instamment de s'acquitter de leurs obligations financières au plus tôt. Il a estimé en outre que, malgré l'amélioration observée dans le recouvrement des arriérés de contributions, il continuerait de suivre de près la question et a prié le Secrétaire général et le Comité consultatif pour les questions financières de lui rendre compte de tout fait nouveau en la matière à sa cinquante-huitième session. À ce sujet, il a examiné les propositions présentées par le Secrétaire général.

4.1.12 Le Conseil a adopté la résolution 10 (EC-LVII).

RÈGLEMENT DES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS ÉCHUES DEPUIS LONGTEMPS

4.1.13 À sa cinquante-sixième session, le Conseil avait noté que l'analyse, faite par le Secrétaire général, de l'incidence des accords de remboursement qui avaient été conclus montrait que, ces dernières années, le nombre de Membres ayant des arriérés n'avait pas beaucoup évolué. Il avait noté en outre qu'afin d'alléger la charge financière de ces Membres et de leur permettre de participer pleinement aux activités de l'Organisation, une des solutions pouvait consister à augmenter la durée de la période de règlement des arriérés. Le Conseil avait aussi demandé au Secrétaire général d'étudier cette question et de faire des propositions qu'il examinerait à sa cinquante-septième session.

4.1.14 Le Conseil a pris note des informations communiquées par le Secrétaire général au sujet de l'évolution du nombre de Membres privés de leur droit de vote au sein de l'Organisation et sur les annuités dues aux termes des accords de remboursement qui ont été conclus. Il a aussi pris note des résultats de la comparaison faite avec les membres d'autres organisations du système des Nations Unies qui se trouvent dans une situation analogue, ainsi que des périodes de remboursement approuvées par ces organisations pour encourager le règlement des arriérés de contributions.

4.1.15 Le Conseil a passé en revue les propositions suivantes soumises par le Secrétaire général pour encourager les Membres qui sont en butte à des difficultés financières à régler leurs arriérés de contributions échues depuis longtemps:

a) Si l'annuité due aux termes d'un accord de remboursement est supérieure à 200 % de la

contribution calculée au moment de la conclusion de cet accord, la période de remboursement pourrait être portée à 15 ans au maximum;

b) Les Membres qui ne se sont pas conformés aux dispositions énoncées dans l'accord de remboursement peuvent:

i) Bénéficier à nouveau des termes de l'accord pour autant que les versements requis aient été effectués; ou

ii) Conclure un nouvel accord de remboursement pour le règlement de leurs arriérés, pour autant que le Conseil exécutif ait donné son aval;

c) Tout versement effectué par un Membre en règlement de ses arriérés pour rétablir son droit de vote doit être crédité sur le compte bancaire de l'OMM ou reçu par le Secrétariat de l'Organisation au moins une semaine avant le début de la session de l'organe constituant considéré pour que le Membre soit habilité à voter durant la session;

d) Un fonds d'affectation spéciale alimenté par des contributions volontaires est instauré pour alléger la charge des Membres qui éprouvent de grosses difficultés à régler leurs arriérés.

4.1.16 Le Conseil a demandé au Secrétaire général d'analyser de façon plus approfondie les mécanismes envisageables pour faciliter le règlement des arriérés de contributions échues depuis longtemps et de faire état de ses conclusions à sa cinquante-huitième session.

RENFORCEMENT DU CONTRÔLE INTERNE

4.1.17 Le Conseil a pris note de l'intensification du contrôle interne à l'OMM ainsi que du changement de portée, de nature et de volume des activités pertinentes requises. Afin de répondre comme il convient aux besoins en la matière, le Conseil:

a) A prié le Secrétaire général de renforcer d'urgence les services de vérification interne dans les limites de l'enveloppe budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2006-2007;

b) A prié le Secrétaire général d'évaluer les besoins des services de vérification, d'examiner les possibilités d'externaliser une partie ou la totalité des services de vérification interne et de faire état de ces questions à sa cinquante-huitième session.

SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES COMPTES

4.1.18 Le Conseil a pris note des recommandations du Commissaire aux comptes et du Comité de vérification des comptes et a adopté:

a) La résolution 11 (EC-LVII) concernant la révision du mandat et de la composition du Comité de vérification des comptes;

b) La résolution 12 (EC-LVII) concernant la création d'une équipe spéciale chargée d'analyser le rôle du Comité consultatif pour les questions financières par rapport au Comité de vérification des comptes.

4.1.19 Le Conseil a pris acte de la proposition visant à ce que deux autres experts en finances fassent partie des membres du Comité de vérification des comptes et non pas un seul autre comme le préconisait ledit comité dans sa recommandation 2.4. Il a noté que l'analyse du fonctionnement et du mandat du Bureau relevait déjà de la compétence de son nouveau Groupe de travail sur l'évolution des SMHN et de l'OMM.

4.2 QUESTIONS ADMINISTRATIVES (point 4.2)

UN CODE D'ÉTHIQUE POUR L'OMM

4.2.0.1 Le Conseil exécutif s'est félicité de l'action engagée par le Secrétaire général en vue d'élaborer un code d'éthique pour l'OMM. Il a pris note du rapport d'activité qui dresse un bilan du travail déjà accompli et s'est réjoui à la perspective de se voir présenter, à sa prochaine session, la version finale du Code d'éthique de l'OMM.

4.2.0.2 Le Conseil a approuvé la décision du Secrétaire général d'appliquer immédiatement au sein du Secrétariat, à titre provisoire, les Normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux promulguées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Notant que si cet instrument présente l'avantage d'offrir un cadre normatif commun, il ne fait aucune place à certaines des préoccupations actuelles de l'OMM. Le Conseil a estimé que le futur code d'éthique de l'OMM devrait tenir compte de ces préoccupations et que le cadre de référence choisi devrait intégrer un ensemble de pratiques recommandées, en s'inspirant s'il y a lieu de codes de conduite adoptés dans le cadre du système des Nations Unies ou en dehors, dans le secteur public ou le secteur privé. Le Conseil a donc invité les pays Membres à communiquer au Secrétaire général des données d'expérience et des propositions pour l'élaboration du futur code d'éthique de l'OMM qui seront transmises à l'équipe spéciale.

4.2.1 QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL (point 4.2.1)

LA REPRÉSENTATION DES FEMMES À L'OMM

4.2.1.1 Le Conseil exécutif a pris note des progrès accomplis dans ce domaine depuis sa dernière session et a demandé au Secrétaire général d'élaborer un plan d'action visant à promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes et de dégager les ressources nécessaires à cet effet (voir l'annexe VI du présent rapport).

4.2.1.2 Le Conseil a noté que le Quatorzième Congrès (*Rapport final abrégé et résolutions du Quatorzième Congrès météorologique mondial* (OMM-N° 960), paragraphe 9.1.26 du résumé général) avait estimé qu'il faudrait organiser une troisième conférence en vue de faire le point sur les progrès accomplis et de définir les nouvelles actions à entreprendre pour accroître la participation des femmes aux activités météorologiques et hydrologiques, et qu'il avait demandé au Secrétaire général de

prendre les mesures appropriées à cet effet au cours de la prochaine période financière (c'est-à-dire la période en cours).

CONSULTANTS ENGAGÉS PAR L'OMM EN 2004

4.2.1.3 Le Conseil a pris note des informations contenues dans les appendices des rapports d'activité, satisfait que le Secrétariat lui ait présenté pour la première fois un document sur la question, et a prié le Secrétaire général de lui faire rapport, à sa cinquante-huitième session, sur les consultants engagés en 2005.

AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DU PERSONNEL

4.2.1.4 Le Conseil a pris note des amendements que le Secrétaire général a apportés, depuis sa cinquante-sixième session, aux dispositions du Règlement du personnel applicables au personnel de l'OMM. Il a relevé par ailleurs que ces amendements découlaient des décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies ou qu'ils avaient été promulgués par la CFPI en vertu de son Statut.

4.2.1.5 Le Conseil a demandé qu'à l'avenir le Secrétaire général veille non seulement à justifier les changements apportés au Règlement du personnel mais aussi à lui rendre compte des modifications textuelles. En outre, il a prié le Secrétaire général d'harmoniser la politique de l'OMM en matière de congé de paternité avec celle du régime commun des Nations Unies, qui est décrite au paragraphe 211 du rapport de la Commission de la fonction publique internationale (A/59/30 (Vol. I)).

4.2.1.6 Le Conseil a demandé au Secrétaire général d'étudier la possibilité d'harmoniser la politique de l'OMM en matière d'octroi d'indemnités pour frais d'études aux membres du personnel qui vivent ou travaillent dans leur pays d'origine avec celle qui est énoncée dans l'article 3.2 du Statut du personnel de l'ONU, et de lui faire rapport à sa cinquante-huitième session. Il a noté que l'article en question prévoyait l'octroi d'une indemnité pour frais d'études aux fonctionnaires en poste dans un pays autre que celui qui est reconnu comme étant leur pays d'origine et résidant dans ce pays.

4.2.1.7 Le Conseil a prié le Secrétaire général d'étudier la possibilité d'harmoniser la politique de l'OMM concernant le montant des indemnités de subsistance versées à partir d'une certaine classe avec celle de l'ONU et de lui en rendre compte à sa cinquante-huitième session. Il a noté que depuis le 1^{er} janvier 2004, l'ONU ne versait plus d'indemnité de subsistance à un taux plus élevé à partir d'une certaine classe, conformément à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 58/270 – Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, paragraphe 31 du dispositif.

RÉMUNÉRATION CONSIDÉRÉE AUX FINS DE LA PENSION POUR LES FONCTIONNAIRES HORS CLASSE

4.2.1.8 Le Conseil a noté que, conformément aux dispositions de l'article 54, alinéa *b*, des Statuts de la

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le barème de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur devait être ajusté à la même date que la rémunération nette, et selon un pourcentage identique à celui de l'augmentation de cette rémunération. Il a en outre noté que la CFPI avait décrété l'application du barème révisé de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les catégories susmentionnées et que les institutions du système des Nations Unies d'importance comparable (l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Union postale universelle (UPU)) avaient réajusté en conséquence cette rémunération pour ce qui est de leurs fonctionnaires hors classe. Le Conseil a donc décidé qu'avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2004, les montants de la rémunération annuelle considérée aux fins de la pension des fonctionnaires hors classe de l'OMM devraient être les suivants:

Secrétaire général	276 024 dollars É.-U.
Secrétaire général adjoint	255 101 dollars É.-U.
Sous-Secrétaire général	236 079 dollars É.-U.

4.2.1.9 Le Conseil a prié le Secrétaire général de faire le nécessaire pour donner suite à cette décision.

TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES HORS CLASSE

4.2.1.10 Le Conseil a noté qu'en décembre 2004 l'Assemblée générale des Nations Unies avait adopté, avec effet au 1^{er} janvier 2005, un nouveau barème des traitements de base des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. Il a aussi noté que ce barème correspondait à la prise en compte, sans gain ni perte, de 1,88 points d'ajustement de poste supplémentaires dans les traitements de base nets.

4.2.1.11 Le Conseil a noté que, conformément à l'article 3.1 du Statut du personnel, le Secrétariat avait adopté, pour les fonctionnaires des classes P.1 à D.2, le barème des traitements révisés indiquant les nouveaux montants nets.

4.2.1.12 Le Conseil a rappelé que le Quatorzième Congrès l'avait autorisé à procéder à tout réajustement des traitements du Secrétaire général, du Secrétaire général adjoint et du Sous-Secrétaire général qui pourrait se révéler nécessaire si, pendant la quatorzième période financière, les traitements du personnel de rang comparable d'institutions du système des Nations Unies étaient augmentés.

4.2.1.13 Le Conseil a noté que les institutions comparables du système des Nations Unies (UIT et UPU) procédaient ou avaient déjà procédé au réajustement des traitements de leurs fonctionnaires hors classe. Les montants correspondants sont indiqués ci-après.

4.2.1.14 Compte tenu des décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil a décidé que le montant annuel des traitements nets de base des fonctionnaires hors classe de l'OMM avec personnes à charge serait fixé comme suit, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005:

Traitement net pour un fonctionnaire avec personnes reconnues à charge

Secrétaire général	144 461 dollars É.-U.
Secrétaire général adjoint	132 603 dollars É.-U.
Sous-Secrétaire général	121 822 dollars É.-U.

4.2.1.15 Le Conseil a prié le Secrétaire général de faire le nécessaire pour donner suite à cette décision.

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE

4.2.1.16 Le Conseil a pris note du trentième rapport annuel de la CFPI, présenté conformément à l'article 17 du Statut de la Commission.

POINT DE VUE DU PERSONNEL SUR SES CONDITIONS D'EMPLOI

4.2.1.17 La présidente de l'Association du personnel s'est félicitée au nom de ce dernier de la possibilité qui lui a été donnée de s'exprimer devant le Conseil et de lui présenter un document sur la façon dont les intéressés perçoivent leurs conditions de travail.

QUESTIONS INTERNES AU SECRÉTARIAT

4.2.1.18 Le Conseil a accueilli chaleureusement les membres du Comité du personnel nouvellement élus au cours de la présente période de transition et les a remerciés d'avoir préparé un document à son intention.

4.2.1.19 Le Conseil a noté avec satisfaction que le Secrétaire général avait associé le personnel aux efforts qu'il avait déployés pour raffermir la confiance dans les nouvelles méthodes de gestion et pour accroître l'efficacité de la Division des ressources humaines.

4.2.1.20 Le Conseil s'est félicité de la diligence et de l'esprit de coopération dont le personnel et les représentants de l'administration avaient fait preuve lors de l'élaboration d'un code d'éthique. Il a noté que le Secrétaire général avait approuvé l'ensemble des principes proposés par l'Équipe spéciale pour l'élaboration du code d'éthique de l'OMM créée par le Comité consultatif paritaire.

4.2.1.21 Le Conseil a appris que le personnel était préoccupé par les incertitudes concernant la sécurité de l'emploi de certains fonctionnaires en raison de la restructuration de plusieurs départements. Il a indiqué qu'il présumait que le Secrétaire général poursuivrait ses efforts pour garantir une transparence totale de ce processus difficile et pour continuer d'offrir des conditions de travail relativement stables à tous ceux qui assurent le bon fonctionnement du Secrétariat.

SITUATION DES CONTRATS CONCLUS AVEC LE PERSONNEL TEMPORAIRE

4.2.1.22 Le Conseil a noté que les représentants du personnel et le Secrétaire général avaient eu des entretiens constructifs et avaient examiné des propositions concernant la révision des règles qui régissent l'emploi du personnel temporaire. Ces propositions ont pour but de répondre aux préoccupations exprimées lors des sessions précédentes du Conseil.

4.2.1.23 Le Conseil s'est félicité des efforts constants déployés par le Secrétaire général, à la demande du Quatorzième Congrès, pour mettre fin à la pratique consistant à faire appel à des retraités et à des consultants pour remplir des fonctions courantes.

PROGRAMME DE RETRAITE ANTICIPÉE ET PROGRAMME DE CESSATION VOLONTAIRE DE SERVICE

4.2.1.24 Le Conseil a noté que plusieurs membres du personnel avaient demandé au Secrétaire général d'envisager la possibilité de mettre périodiquement en application le Programme de retraite anticipée et le Programme de cessation volontaire de service ou du moins de proposer ces programmes plus fréquemment. Il a prié le Secrétaire général de prendre ces demandes en considération, en consultation avec le Comité du personnel.

RAPPORT SUR LES NOMINATIONS, PROMOTIONS ET CHANGEMENTS D'AFFECTATION INTERVENUS DANS LA CATÉGORIE DES ADMINISTRATEURS ET DES FONCTIONNAIRES DE RANG SUPÉRIEUR

4.2.1.25 Conformément à l'article 21, alinéa *b*, de la Convention, le Conseil exécutif a examiné et approuvé les nominations auxquelles le Secrétaire général a procédé depuis sa cinquante-sixième session:

<i>Nom et nationalité</i>	<i>Titre, classe et unité d'affectation</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>
M. D.M. GOODRICH (États-Unis d'Amérique)	Directeur (D.1), Secrétariat du Système mondial d'observation du climat	15 juin 2005
M. P. CHEN (Canada)	Chef (P.5), Division du système de traitement des données et de prévision, Département de la Veille météorologique mondiale	8 septembre 2004
M. F. REQUENA (Argentine)	Assistant exécutif du Secrétaire général (P.5)	14 septembre 2004
Mme M. GOLNARAGHI (États-Unis d'Amérique)	Chef (P.5), Bureau du Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets, Cabinet du Secrétaire général adjoint	26 septembre 2004
M. E.E. CABRERA (Colombie)	Chef (P.5), Division des questions relatives à l'océan, Département du Programme des applications	29 janvier 2005
M. O. BADDOUR (Maroc)	Chef (P.5), Division du Programme mondial des données climatologiques et de surveillance du climat, Département du Programme climatologique mondial	15 juillet 2005
M. D. HRČEK (Slovénie)	Représentant sous-régional pour l'Europe (P.4), Département des activités régionales et de coopération technique pour le développement	1 ^{er} juillet 2004

M. A. DARWISH (Égypte)	Traducteur/réviser (P.4), Département des services linguistiques et des publications	1 ^{er} septembre 2004
M. D.G. RUTASHOBYA (Tanzanie)	Fonctionnaire scientifique (P.4), Division de l'hydrologie, Département de l'hydrologie et des ressources en eau	8 janvier 2005
M. R.J. STEFANSKI (États-Unis d'Amérique)	Fonctionnaire scientifique (P.4), (Division de la météorologie agricole, Département du Programme climatologique mondial	15 janvier 2005
Mme I. RÜEDI (Suisse)	Fonctionnaire chargée de la coordination des programmes (P.4), Département de la Veille météorologique mondiale	1 ^{er} février 2005
M. S. NICKOVIC (Serbie-et-Monténégro)	Fonctionnaire scientifique (P.4), Division de l'environnement, Département du Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement	17 avril 2005
Mme X. ZHANG (Chine)	Chef (P.3), Service des salaires et des pensions, Division des ressources humaines, Département de la gestion des ressources	24 janvier 2005
M. S.J. BALDWIN (Royaume-Uni)	Trésorier (P.3), Division des finances, Département de la gestion des ressources	31 janvier 2005
Mme N. MASLINA (Fédération de Russie)	Éditrice (P.3), Département des services linguistiques et des publications	17 février 2005
M. F.G. GALATI (Suisse/Italie)	Fonctionnaire chargé de la conception de sites Web (P.3), Division des systèmes informatiques, Département de la gestion des ressources	1 ^{er} mai 2005
M. W. WESTERMEYER (États-Unis d'Amérique)	Fonctionnaire scientifique principal (P.5), Secrétariat du Système mondial d'observation du climat	1 ^{er} novembre 2004

4.2.1.26 Le Conseil a aussi approuvé les prolongations de service au-delà de l'âge réglementaire de la retraite décidées par le Secrétaire général depuis sa dernière session:

<i>Nom et nationalité</i>	<i>Titre, classe et unité d'affectation</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>
M. S. CHACOWRY (Maurice)	Directeur (D.2), Cabinet du Secrétaire général et des relations extérieures	12 mois jusqu'au 30 novembre 2005
M. A.R. THOMAS (États-Unis d'Amérique)	Directeur (D.2), Système mondial d'observation du climat	5 mois de plus jusqu'au 31 mai 2005
M. D.C. SCHIESSL (Allemagne)	Directeur (D.1), Département de la Veille météorologique mondiale (promu au grade D.2 le 1 ^{er} octobre 2004)	12 mois jusqu'au 31 août 2005
M. K. ABE (Japon)	Chef (P.5), Division du Programme concernant les cyclones tropicaux, Département du Programme des applications	12 mois jusqu'au 31 août 2004, plus 12 mois jusqu'au 31 août 2005

4.2.1.27 Le Conseil a pris note des nominations et/ou promotions qui ont été approuvées par le Secrétaire général depuis sa dernière session, à la suite de l'examen des réponses aux avis de vacance de poste:

<i>Nom et nationalité</i>	<i>Titre, classe et unité d'affectation</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>
M. S. CHACOWRY (Maurice)	Directeur (D.2), Cabinet du Secrétaire général et des relations extérieures (promu de D.1 à D.2)	1 ^{er} octobre 2004
M. K.D. DAVIDSON (États-Unis d'Amérique)	Directeur (D.2), Département du Programme climatologique mondial (promu de D.1 à D.2)	1 ^{er} octobre 2004
M. H.M. DIALLO (Niger)	Directeur (D.2), Département des activités régionales et de coopération technique pour le développement (promu de D.1 à D.2)	1 ^{er} octobre 2004
M. D.C. SCHIESSL (Allemagne)	Directeur (D.2), Département de la Veille météorologique mondiale (promu de D.1 à D.2)	1 ^{er} octobre 2004
M. D.E. HINSMAN (États-Unis d'Amérique)	Directeur (D.1), Bureau du Programme spatial de l'OMM, Cabinet du Secrétaire général adjoint (promu de P.5 à D.1)	1 ^{er} mars 2005
M. T. TOYA (Japon)	Directeur (D.1), Bureau du Programme de coopération volontaire, des programmes mondiaux et des partenariats stratégiques, Département des activités régionales et de coopération technique pour le développement (promu de P.5 à D.1)	1 ^{er} mars 2005
M. B.S. NYENZI (Tanzanie)	Directeur (D.1), Département du Programme climatologique mondial	15 juin 2005
M. A.A. KORETSKI (Fédération de Russie)	Fonctionnaire principal chargé de la planification (P.5), Département des services linguistiques et des publications (promu au grade correspondant au poste)	9 novembre 2004

4.2.1.28 Le Conseil a en outre pris note des mutations et/ou autres modifications opérées par le Secrétaire général depuis sa dernière session:

<i>Nom et nationalité</i>	<i>Titre, classe et unité d'affectation</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>
M. R.A. DE GUZMAN (Philippines)	Nommé Directeur par intérim (D.2) du Département des activités régionales et de coopération technique pour le développement, tâche qu'il assume parallèlement à celle de Directeur du Bureau de la planification stratégique	1 ^{er} mars 2005
M. G. LIZANO VINDAS (Costa Rica)	Nommé Assistant spécial du Secrétaire général adjoint (D.1)	23 juin 2004

M. K. KONARÉ (Mali)	Nommé Chef (D.1) du Bureau de coordination des activités régionales, Département des activités régionales et de coopération technique pour le développement	4 avril 2005
M. B.S. NYENZI (Tanzanie)	Nommé Directeur par intérim (P.5) du Département du Programme climatologique mondial	1 ^{er} novembre 2004
Mme K. CHESTOPALOV (France)	Nommée Chef par intérim (P.5) de la Division des ressources humaines, Département de la gestion des ressources	3 novembre 2004
M. I. DRAGICHI (Roumanie)	Nommé Directeur par intérim (P.5) du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle	4 avril 2005
M. J.B. GRANADOS-FERNANDEZ (Colombie)	Nommé Chef (P.5) de la Division de la gestion de l'information, Département de la gestion des ressources	4 avril 2005
Mme V.H. GUERRERO (Chili)	Nommée Chef (P.5) du Service de recrutement et de la formation, Division des ressources humaines, Département de la gestion des ressources	3 novembre 2004
M. A.K. LEE CHOON (Maurice)	Nommé Chef (P.5) du Bureau des projets spéciaux, Département de la gestion des ressources	4 avril 2005
M. A. ILINE (Fédération de Russie)	Nommé Chef par intérim (P.4) du Bureau des achats et des voyages, Département de la gestion des ressources	3 novembre 2004
Mme D. KHOURY (Maurice)	Nommée Chef (P.4) de la Section des droits et de l'administration, Division des ressources humaines, Département de la gestion des ressources	3 novembre 2004
M. L.A. NGWIRA (Malawi)	Nommé Chef par intérim (P.4) de la Division des finances, Département de la gestion des ressources	4 avril 2005
M. M. NICOLAS (France)	Nommé Chef par intérim (P.4) de la Division des services communs, Département de la gestion des ressources	1 ^{er} août 2004
Mme V. TOUKALEK (Bosnie-Herzégovine)	Nommée Chef par intérim (P.4) de la Division des technologies de l'information, Département de la gestion des ressources	4 avril 2005

4.2.1.29 Le Conseil a rendu hommage à M. H. Diallo, ancien Directeur du Département des activités régionales et de coopération technique pour le développement, qui s'est attaché à promouvoir l'image de marque de l'OMM et n'a cessé d'œuvrer pour les SMHN, en particulier ceux des pays en développement.

NOMINATION DU SOUS-SECRETÉIRE GÉNÉRAL

4.2.1.30 Le Conseil a examiné la question de la nomination du Sous-Secrétaire général, conformément aux dispositions de l'alinéa *b* de l'article 21 de la Convention et à la procédure établie par le Dixième Congrès (1987), qui est énoncée au paragraphe 9.4.9 du résumé général du *Rapport abrégé et résolutions du Dixième Congrès météorologique mondial* (OMM-N° 681). Il a approuvé la proposition du Secrétaire général de nommer M. R.D.J. Lengosa au poste de Sous-Secrétaire général.

PROCÉDURES POUR LA NOMINATION DU SECRETÉIRE GÉNÉRAL ADJOINT ET DU SOUS-SECRETÉIRE GÉNÉRAL

4.2.1.31 Après examen des procédures appliquées jusqu'ici ainsi que de la proposition du Secrétaire général au sujet de la nomination du Secrétaire général adjoint et du Sous-Secrétaire général, le Conseil a invité le Secrétaire général à approfondir la question dans le but d'élaborer un mécanisme approprié qui:

- a) Prenne en compte la nécessité de garantir la continuité institutionnelle au niveau de la direction générale en conservant une certaine souplesse dans le processus de nomination;
- b) Permette d'accélérer le processus de décision en autorisant l'approbation de ces nominations au nom du Conseil exécutif, au cours des intersessions.

4.2.1.32 Le Conseil a demandé au Secrétaire général de lui présenter des propositions en ce sens à l'occasion de sa cinquante-huitième session.

4.2.2 AUTRES QUESTIONS ADMINISTRATIVES (point 4.2.2)

4.2.2.1 Le Conseil exécutif a pris note des informations contenues dans le rapport sur les achats effectués en 2004.

4.2.2.2 Le Conseil a pris note des faits nouveaux survenus dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Il a demandé au Secrétaire général de continuer à promouvoir le perfectionnement des applications informatiques et, le cas échéant, l'élaboration de nouvelles applications afin de renforcer l'efficacité du Secrétariat.

4.3 SERVICES LINGUISTIQUES ET PUBLICATIONS (point 4.3)

4.3.1 Après consultation des membres du Conseil exécutif, il a été proposé d'adopter un système de repérage des changements dans les documents de travail des sessions des organes constituants. Le Conseil a approuvé cette proposition.

4.3.2 Le Conseil a pris note de l'annexe de la résolution 22 (Cg-XIV) — Programme des publications pour la quatorzième période financière. Considérant la nécessité de traduire certaines publications dans d'autres langues de travail de l'Organisation, et de maintenir un bon rapport coût-efficacité dans le cadre des

améliorations apportées aux services linguistiques et aux publications, le Conseil a demandé au Secrétariat de continuer à réviser la liste des publications obligatoires afin de faciliter la transmission de l'information aux Membres et aux autres personnes concernées par le biais du Programme des publications. Cette révision devrait tenir compte des priorités des Membres, du niveau des ressources financières et humaines disponibles et de la meilleure façon d'exploiter les technologies de l'information.

4.3.3 Le Conseil a approuvé la proposition visant à inclure les *Directives pour la formation professionnelle des personnels de la météorologie et de l'hydrologie opérationnelle* (OMM-N° 258) dans la liste des publications obligatoires, proposition qui sera soumise au Quinzième Congrès. Cette publication a pour objet d'informer les Membres des normes recommandées dans le domaine de l'enseignement et de la formation météorologique et présente notamment la nouvelle classification OMM du personnel et les programmes de formation actualisés. Dans ce contexte, l'OACI a adopté, le 23 novembre 2003, l'amendement 164 concernant la formation et les qualifications du personnel de météorologie aéronautique (Annexe 1 de la Convention de l'OACI — Licences du personnel), qui stipule que «les prescriptions relatives à la formation et aux qualifications du personnel de météorologie aéronautique relèvent de la responsabilité de l'Organisation météorologique mondiale et... figurent dans la publication 258 de l'OMM». Le Conseil exécutif a par conséquent recommandé que les *Directives pour la formation professionnelle des personnels de la météorologie et de l'hydrologie opérationnelle* soient élevées au rang de publication obligatoire et paraissent tous les huit ans en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

4.3.4 Le Quatorzième Congrès avait été informé de ce que la publication obligatoire intitulée *Compendium des établissements d'enseignement et de la formation professionnelle en météorologie et hydrologie opérationnelle* (OMM-N° 240) passerait bientôt d'une présentation papier à une présentation électronique sur le Web (voir *Rapport final abrégé et résolutions du Quatorzième Congrès météorologique mondial* (OMM-N° 960), paragraphe 3.6.2.11 du résumé général). Une version simplifiée de la variante électronique de cette publication serait disponible sous forme de document Word et pourrait être envoyée aux Membres sous forme imprimée, sur demande exclusivement. Ce document, qui n'a pas fait l'objet d'une édition formelle, s'est révélé très utile dans la mesure où il est remis à jour chaque année contrairement à la version intégrale imprimée, qui ne l'est que tous les huit ans. Le Conseil a donc souscrit à la proposition qui sera soumise pour examen au Quinzième Congrès et selon laquelle la version intégrale imprimée de cette publication cesserait de paraître dans le cadre des publications obligatoires de l'OMM et serait publiée par le département concerné, uniquement sous forme électronique (en anglais principalement), et mise à jour chaque année.

5. BUDGET-PROGRAMME (point 5 de l'ordre du jour)

5.1 PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR 2006-2007 (point 5.1)

5.1.1 Le Conseil exécutif a examiné le projet de budget-programme élaboré par le Secrétaire général pour le second exercice biennal 2006-2007 de la quatorzième période financière (2004-2007). Il s'est dit satisfait du projet de budget qui s'inscrit dans les limites du montant maximal des dépenses fixé par la résolution 30 (Cg-XIV) pour la quatorzième période financière, et qui a été établi selon le principe de la budgétisation axée sur les résultats (résolution 31 (Cg-XIV)) et compte tenu du budget pour l'exercice biennal 2004-2005 (résolution 19 (EC-LV)).

5.1.2 Le Conseil s'est félicité des améliorations apportées à la forme de présentation. Il a noté que le fait de présenter des informations budgétaires supplémentaires indépendamment des sources de financement se traduisait par une plus grande transparence. Il s'est aussi félicité de la nouvelle approche retenue pour trois programmes pluridisciplinaires (le Programme de l'OMM en faveur des pays les moins avancés, le Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets, et le Programme spatial de l'OMM) qui devrait renforcer la synergie et faciliter la mise en œuvre des programmes scientifiques et techniques de l'Organisation.

5.1.3 Le Conseil a examiné les recommandations 3.1 et 3.2 du Comité consultatif pour les questions financières. En ce qui concerne le budget-programme pour 2006-2007, ce dernier a recommandé d'approuver le budget de 126 630 200 CHF pour l'exercice biennal et d'adopter la résolution 13 (EC-LVII) en y ajoutant, sous «Autorise le Secrétaire général», à l'alinéa 1) une référence à l'article 7.3 du Règlement financier et à l'alinéa 2) une référence à l'article 4.2 du Règlement financier.

5.1.4 Le Conseil a approuvé le budget-programme pour le second exercice biennal 2006-2007 de la quatorzième période financière (2004-2007) dont le montant s'élève à 126 630 200 CHF et a adopté en conséquence la résolution 13 (EC-LVII).

5.2 ACTIVITÉS HAUTEMENT PRIORITAIRES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007 (point 5.2)

5.2.1 Le Conseil exécutif a rappelé que le Quatorzième Congrès avait décidé de suspendre l'application de l'article 9.1 du Règlement financier uniquement pendant la quatorzième période financière pour ce qui est de la distribution des excédents de trésorerie éventuels de la treizième période financière et d'autoriser le Conseil exécutif à affecter, pendant cette période, les excédents en question en sus des 4 millions de francs suisses prévus au financement d'activités hautement prioritaires pleinement chiffrées en s'inspirant de la liste figurant dans l'annexe 2 de la résolution 30 (Cg-XIV), activités qui seraient réalisées pendant la quatorzième période financière de façon aussi efficace et rentable que possible.

5.2.2 Le Conseil a étudié les propositions du Secrétaire général concernant les activités hautement prioritaires pour l'exercice biennal 2006-2007. Il a noté que ces propositions se chiffraient à 5 477 000 CHF, montant qui représente le solde de l'excédent budgétaire de la treizième période financière, soit 12 970 100 CHF, après déduction de l'allocation de 4 millions de francs suisses déjà approuvée pour le budget de la quatorzième période financière et du montant de 3 493 100 CHF affecté aux activités hautement prioritaires pour l'exercice biennal 2004-2005.

5.2.3 Le Conseil a examiné les recommandations 4.1 et 4.2 du Comité consultatif pour les questions financières, et a relevé que, s'agissant des activités hautement prioritaires pour 2006-2007, ce dernier avait recommandé d'approuver l'allocation de 5 477 000 CHF provenant de l'excédent de trésorerie de la treizième période financière et d'adopter en conséquence la résolution 14 (EC-LVII) après y avoir ajouté une référence à l'article 4.2 du Règlement financier.

5.2.4 Le Conseil a approuvé les activités hautement prioritaires pour l'exercice biennal 2006-2007 et a adopté en conséquence la résolution 14 (EC-LVII).

6. EXAMEN PRÉLIMINAIRE DU BUDGET-PROGRAMME DE LA QUINZIÈME PÉRIODE FINANCIÈRE (2008-2011) (point 6 de l'ordre du jour)

6.1 Le Conseil exécutif a passé en revue les propositions du Secrétaire général concernant les grandes priorités et le budget global de la quinzième période financière (2008-2011). Il a en outre étudié la recommandation 7 du Comité consultatif pour les questions financières et la recommandation 2.6 du Comité de vérification des comptes. S'agissant de l'examen préliminaire du budget-programme de la quinzième période financière, le Comité consultatif pour les questions financières a recommandé: *a)* de prendre note de la proposition du Secrétaire général de présenter un budget pour la quinzième période financière établi selon le principe de la croissance réelle nulle et se chiffrant à 262 millions de francs suisses; *b)* de demander au Secrétaire général de présenter un projet de budget-programme pour la quinzième période financière basé sur une croissance nominale nulle et sur une croissance réelle nulle; *c)* de demander au Secrétaire général de présenter un rapport sur l'exécution des programmes axé sur les résultats pour faciliter l'analyse détaillée des options proposées dans le budget-programme pour la quinzième période financière; et *d)* de demander au Secrétaire général de compléter encore la présentation du budget en y ajoutant, en particulier, les sommes perçues destinées à l'appui aux programmes, les intérêts perçus, ainsi que les recettes découlant de la vente des publications et de la location des installations, et en outre de proposer les ajustements à apporter au projet de budget-programme pour la quinzième période financière (2008-2011). Le Conseil a également prié le Secrétaire général d'inclure des informations relatives

aux ressources extrabudgétaires dans la présentation du budget. Un membre a souligné qu'en ce qui concerne l'éventuel excédent de trésorerie découlant de la quatorzième période financière, il convenait d'appliquer l'article 9.1 du Règlement financier.

6.2 Après discussion, le Conseil a adopté la résolution 15 (EC-LVII).

7. PLAN À LONG TERME (point 7 de l'ordre du jour)

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SIXIÈME PLAN À LONG TERME

7.1 Le Conseil exécutif est convenu que déterminer la contribution des différents programmes à la réalisation des stratégies énoncées dans le sixième Plan à long terme et des objectifs qui y sont associés constituait un bon moyen de suivre l'évolution de la mise en œuvre du sixième Plan à long terme. Il a noté qu'au cours de la session, les rapports des programmes concernés étaient fournis et qu'il convenait de les prendre en compte pour l'évaluation de la mise en œuvre du sixième Plan à long terme à sa cinquante-huitième session.

7.2 Le Conseil a pris note de la méthode employée pour préparer l'évaluation de la mise en œuvre des plans à long terme. Il a invité son Groupe de travail de la planification à long terme à tenir compte, lors de l'établissement du projet d'évaluation, des méthodes d'évaluation employées par les présidents des commissions techniques et des conseils régionaux ainsi que par le Secrétaire général.

7.3 Le Conseil exécutif a noté qu'on avait tenu compte du sixième Plan à long terme et de sa pertinence dans les documents et les communications se rapportant aux développements les plus récents, et notamment au GEOSS, au Programme spatial de l'OMM et au Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets – y compris les initiatives liées à la catastrophe provoquée par le tremblement de terre et le tsunami de décembre 2004.

7.4 Le Conseil a reconnu que l'évaluation du sixième Plan à long terme pourrait se révéler très complexe et ardue, compte tenu du degré variable de complexité de l'articulation des activités et des mesures de la performance. Étant donné les ressources dont disposent aussi bien les membres du Conseil exécutif que le Secrétariat, il a estimé que l'évaluation du sixième Plan à long terme devrait essentiellement porter sur l'exécution des stratégies de l'OMM. À cet égard, le Conseil a demandé à son Groupe de travail de la planification à long terme d'envisager la possibilité d'une certaine forme d'évaluation externe, axée sur l'exécution des stratégies de l'OMM relatives à la prestation de services (Stratégies 1 et 2).

FUTURE STRUCTURE DES PROGRAMMES

7.5 Le Conseil a noté les changements intervenus dans les activités de l'OMM pour tenir compte de faits nouveaux. Par exemple, il était nécessaire de revoir comment les divers programmes étaient liés et

s'appuyaient mutuellement dans le cadre des activités transsectorielles relevant du Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets. De plus, on s'oriente également vers une plus grande intégration des activités de l'OMM telles que celles ayant trait au Système intégré d'observation (qui comprend l'initiative GEOSS) et au Système d'information de l'OMM. De ce fait, outre les deux programmes transsectoriels existants (Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets et Programme spatial), un regroupement du Programme relatif aux systèmes d'observation et de celui relatif au Système d'information de l'OMM pourrait être envisagé.

7.6 Le Conseil a reconnu qu'il était nécessaire d'établir un lien entre la structure des programmes de l'OMM et les stratégies de l'Organisation dans le Plan à long terme. La structure actuelle pourrait être conservée et une indication plus précise dont relèvent les différents programmes pourrait être fournie.

7.7 Étant donné la structure hiérarchique des neuf stratégies actuelles de l'OMM, une réorganisation de l'ordre des principaux programmes pourrait être envisagée afin que leur structure corresponde davantage à celle des stratégies. Cela implique que les programmes qui ont essentiellement trait à la prestation de services (voir les Stratégies 1 et 2) seraient en tête de liste, devant ceux qui ont trait aux observations et à la recherche (voir les Stratégies 5 et 6).

7.8 Le Conseil a indiqué qu'il importait de mettre en relief les besoins des PMA et les moyens de les satisfaire dans la future structure des programmes.

7.9 Notant en particulier la mise en œuvre d'une gestion matricielle et la mesure dans laquelle celle-ci favorise la synergie, le Conseil a indiqué que, selon lui, il faudrait envisager une structure des programmes qui mette en valeur les rapports et les relations de dépendance qu'il convient d'établir entre les programmes pour atteindre les objectifs de haut niveau du Plan à long terme. Cela a été démontré par le Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets et par la façon dont celui-ci est rattaché aux autres programmes de l'OMM. Cette démarche devrait être plus largement employée afin que toutes les activités qui ont de grands avantages pour la société soient correctement intégrées.

7.10 Compte tenu de ces diverses considérations, le Conseil a demandé à son Groupe de travail de la planification à long terme d'en tenir compte pendant l'élaboration du projet de structure des programmes pour la prochaine période financière.

ÉLABORATION DU SEPTIÈME PLAN À LONG TERME DE L'OMM

7.11 Le Conseil a demandé à son Groupe de travail de la planification à long terme de poursuivre ses activités relatives à l'élaboration de la future structure des programmes de l'Organisation aux fins de l'établissement du projet de septième Plan à long terme et du projet de budget-programme du Secrétaire général pour

la quinzième période financière, qui lui seront soumis à sa cinquante-huitième session.

7.12 Le Conseil a confirmé que le cadre utilisé pour l'élaboration du sixième Plan à long terme (perspectives d'avenir, résultats souhaités ainsi que stratégies et objectifs stratégiques associés) reste fondamentalement valable. Néanmoins, il a demandé à son Groupe de travail de la planification à long terme de prendre en compte les délibérations du Conseil qui pourraient nécessiter certaines modifications de la présentation des résultats souhaités ainsi que des stratégies et des objectifs stratégiques associés. Il s'agit en particulier de souligner l'importance des technologies de l'information et de la communication, des centres régionaux et de la mobilisation des ressources et de faire référence au Sommet mondial sur la société de l'information.

7.13 Par ailleurs, le Conseil a reconnu la nécessité d'intégrer dans le septième Plan à long terme la contribution effective de l'OMM et des SMHN à la réalisation des objectifs de développement internationalement admis, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, au Plan de mise en œuvre de Johannesburg élaboré lors du Sommet mondial pour le développement durable ainsi qu'aux activités intergouvernementales connexes qui ont des répercussions sociales, économiques et environnementales. Il a demandé à son Groupe de travail de la planification à long terme de mettre en relief le rôle que jouent l'OMM et l'ensemble de la communauté météorologique et hydrologique – en particulier les SMHN – dans l'instauration d'un développement durable, notamment en comblant l'écart pour ce qui est de la prestation des services pertinents liés au temps, au climat et à l'eau.

7.14 De plus, rappelant les indications déjà données à sa cinquante-sixième session pour l'élaboration du septième Plan à long terme, le Conseil a demandé à son Groupe de travail de la planification à long terme de souligner l'importance des avantages sociaux et économiques qu'offrent les services météorologiques et hydrologiques et de prendre en compte les résultats des études pertinentes retenues lors de l'élaboration de ce plan.

7.15 Le Conseil a aussi rappelé qu'il importait d'établir un lien étroit entre le Plan et les ressources nécessaires ou éventuellement disponibles pour mener à bien ses divers éléments et de recourir à des indicateurs de résultats perfectionnés pour faciliter, le cas échéant, le suivi et l'évaluation du Plan. Il a estimé que le Plan devait guider les activités de l'OMM et que, par conséquent, des ressources suffisantes devaient être affectées aux programmes, qu'il fallait rendre conformes au Plan en vue de mettre celui-ci en œuvre et d'obtenir ainsi les résultats souhaités.

7.16 Le Conseil a enfin estimé que, lors de l'élaboration du Plan, il serait bon de tenir compte des développements connexes – et notamment de ceux qui concernent le système des Nations Unies – qui peuvent avoir une influence sur l'Organisation.

8. QUESTIONS PARTICULIÈRES AUXQUELLES EST CONFRONTÉE L'OMM (point 8 de l'ordre du jour)

8.1 ÉVOLUTION DU RÔLE DE L'OMM (point 8.1)

RAPPORT DU GROUPE D'ACTION DU CONSEIL EXÉCUTIF EN FAVEUR DU RENFORCEMENT DE L'OMM

8.1.1 Le Groupe d'action du Conseil exécutif en faveur du renforcement de l'OMM a été chargé d'évaluer les possibilités qui s'offrent, et d'établir les priorités en la matière, pour améliorer les capacités de réaction, d'anticipation et d'adaptation de l'Organisation en modifiant son mode de fonctionnement, et de définir les mesures à prendre à cet effet. Le Groupe s'est réuni les 24 et 25 janvier 2005.

8.1.2 Le Conseil est convenu avec le Groupe de la nécessité d'une réforme mise en évidence par les événements récents, compte tenu notamment du «mandat pour le changement» donné par le Congrès.

8.1.3 Le Conseil est également convenu que l'OMM devrait être plus souple et plus réactive, ce qui suppose notamment la mise en place de mécanismes permettant:

- a) De mieux organiser les activités de l'Organisation autour des questions transsectorielles et de mieux évaluer son efficacité à cet égard;
- b) À l'OMM d'utiliser ses programmes, ses commissions techniques, ses conseils régionaux et ses relations avec les autres organisations pour mettre en place une approche cohérente des grandes questions et des besoins des populations;
- c) De définir et de préciser le rôle particulier que joue actuellement l'OMM et la manière dont il devrait évoluer dans l'avenir;
- d) De faire périodiquement le bilan des progrès réalisés dans l'accomplissement des objectifs à long terme;
- e) D'adapter les modes de gestion en fonction de ces objectifs;
- f) De veiller à la mise en place rapide des modifications adoptées.

8.1.4 Le Conseil est également convenu avec le Groupe des conditions préalables à la réussite de la réforme:

- a) Le Président et les Vice-Présidents de l'OMM doivent soutenir et conduire les changements nécessaires au sein du Conseil exécutif et dans l'ensemble de l'Organisation;
- b) Le Secrétaire général doit apporter son appui et sa participation active à la réforme en instituant une culture du changement au Secrétariat;
- c) Tous les membres et acteurs du Conseil exécutif doivent admettre que le mode de fonctionnement de l'OMM doit changer et qu'eux-mêmes doivent s'engager à agir différemment;
- d) Il convient de rappeler à l'ensemble du personnel du Secrétariat les règles de bonne conduite professionnelle afin que chacun comprenne pleinement et respecte les objectifs et les valeurs de l'Organisation.

8.1.5 Le Conseil a noté que le Groupe avait fait porter l'essentiel de ses efforts sur les mesures propres à améliorer le fonctionnement du Conseil exécutif, notamment

l'organisation de ses sessions. Il a souligné la nécessité d'améliorer la mode de direction et la productivité. À cet égard, il serait souhaitable de déterminer aussi comment répondre du mieux possible aux besoins stratégiques des membres du Conseil en s'assurant notamment de la façon de les aider à bien remplir leurs responsabilités avec efficacité; il s'agirait par exemple de disposer de moyens suffisants pour assurer le service de documentation. Ce point se révèle particulièrement important en ce qui concerne les préparatifs du Congrès par le Conseil.

8.1.6 En outre, le Conseil a mis l'accent sur la nécessité:

- a) De renforcer considérablement son rôle entre les sessions, s'agissant notamment de donner des orientations;
- b) D'examiner la taille, la composition, l'objet et le mode de fonctionnement de ses organes subsidiaires;
- c) De renforcer l'intégration au sein de l'OMM et de constituer des alliances stratégiques avec les organismes des Nations Unies ou de consolider les alliances existantes, en particulier au sujet des questions transsectorielles;
- d) D'améliorer la stratégie de communication.

8.1.7 Le Conseil a jugé en outre que, pour clarifier davantage et renforcer la gouvernance de l'OMM, il faudrait examiner plus en détail le fonctionnement du Conseil lui-même ainsi que celui des organes connexes tels que le Bureau et le Comité consultatif pour les questions financières. Il a estimé aussi qu'il lui faudrait formuler des recommandations précises à ce sujet à l'occasion de sa cinquante-huitième session pour les présenter par la suite au Quinzième Congrès.

8.1.8 Le Conseil a examiné un document de travail fourni par le Groupe consacré au renforcement du rôle de l'OMM en matière de conseil aux décideurs et au grand public. Le Conseil s'est déclaré favorable à ce renforcement. Il a demandé à son Groupe de travail de la planification à long terme de veiller à ce que ces considérations soient prises en compte dans la définition des résultats souhaités et des stratégies figurant dans le septième Plan à long terme de l'OMM. Il a également demandé aux présidents des commissions techniques de faire en sorte que la fourniture d'informations météorologiques, climatologiques et hydrologiques aux décideurs et au grand public, ainsi que la formation de ces derniers à leur utilisation fassent partie intégrante des programmes scientifiques et techniques de l'OMM.

8.1.9 Le Conseil a demandé au Groupe de continuer ses travaux conformément à son mandat. Il l'a prié en particulier de veiller à faire avancer ses travaux pour qu'il lui soit possible de présenter des propositions précises que le Conseil examinerait à sa cinquante-huitième session.

8.1.10 Compte tenu de ce qui précède, le Conseil a prié le Secrétaire général de prendre les mesures appropriées.

8.2 RÔLE ET FONCTIONNEMENT DES SMHN (point 8.2) GRANDES QUESTIONS AUXQUELLES LES SMHN DOIVENT FAIRE FACE

8.2.1 Le Conseil exécutif, en accord avec son Groupe consultatif sur le rôle et le fonctionnement des SMHN, a estimé qu'il fallait examiner les cinq grandes questions ci-après:

- a) Rôle de chef de file, apports et valorisation de l'image des SMHN et de l'OMM;
- b) Partenariats et coopération;
- c) Utilité économique et sociale des SMHN;
- d) Renforcement des capacités et modernisation;
- e) Mobilisation de ressources.

RÔLE DE CHEF DE FILE, APPORTS ET VALORISATION DE L'IMAGE DES SMHN ET DE L'OMM

8.2.2 Le Conseil a estimé avec son Groupe consultatif que les SMHN se devaient d'être plus dynamiques et réactifs face aux questions d'envergure nationale et internationale. Il a estimé aussi que les SMHN devaient s'intéresser aux questions multilatérales et aux questions sociétales comme celles qui sont énoncées dans la Déclaration du Millénaire et les conclusions du Sommet mondial pour le développement durable, dans la Déclaration et la Stratégie de Maurice (pour les PEID) ainsi que dans la Déclaration de Hyogo et le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015. Toutes ces questions ont un rapport avec le rôle de chef de file que les SMHN et l'OMM sont appelés à jouer sur le plan national, régional et international et avec l'évaluation de ce rôle. Le Conseil a souligné à cet égard l'importance que revêtent la communication et l'information.

8.2.3 Le Conseil a fait valoir que tout en maintenant un rôle directeur dans les domaines considérés, il fallait aussi privilégier l'établissement de partenariats avec d'autres parties prenantes pour tout ce qui touche au temps, au climat et à l'eau. Il a aussi souligné la nécessité du dialogue avec les gouvernements, notamment par le biais de leurs missions permanentes à Genève.

8.2.4 Le Conseil a encouragé l'échange d'informations concernant les meilleures pratiques entre les SMHN ainsi que la promotion de ces pratiques, pour que les divers Services puissent tirer des enseignements de ce que font leurs homologues.

8.2.5 Le Conseil a estimé que les SMHN joueraient un rôle accru et bénéficieraient d'une plus grande notoriété s'ils s'employaient à fournir davantage d'informations sur les phénomènes météorologiques à fort impact et dangereux et les extrêmes climatiques au grand public, aux décideurs et aux utilisateurs finals.

PARTENARIATS ET COOPÉRATION

8.2.6 Le Conseil a invité les SMHN à adopter une approche plus positive dans leurs rapports avec d'autres institutions telles que les ministères nationaux ainsi qu'avec d'autres SMHN à l'échelle régionale, par exemple dans le cadre de groupements régionaux. De plus, les SMHN devraient veiller spécialement à ce que la mise en œuvre sûre et fiable de leur fonction principale – qui

consiste notamment à produire et à diffuser des prévisions et des alertes météorologiques quotidiennes – joue un rôle déterminant dans le renforcement de la reconnaissance dont ils sont l'objet.

8.2.7 Le Conseil a aussi souligné l'importance que revêtent les partenariats dans des domaines comme la mobilisation des ressources, la valorisation de l'image des SMHN et la prestation de services en général. Il a donc encouragé les SMHN à resserrer leurs liens avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé, c'est-à-dire, entre autres, les fabricants d'instruments, les médias, les prestataires de services météorologiques et les utilisateurs finals.

UTILITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES SMHN

8.2.8 Le Conseil a souligné l'importance que revêtent les études d'évaluation économique et a encouragé les pays à en entreprendre pour pouvoir mieux évaluer les SMHN, par exemple dans le cadre de projets pilotes engagés à l'échelon national, et à se faire part mutuellement de leur expérience dans ce domaine. Il a aussi préconisé l'organisation de forums régionaux et d'une conférence internationale de haut niveau sur le rôle des SMHN et les avantages socio-économiques qu'ils procurent.

8.2.9 Le Conseil a déclaré que les études et les évaluations économiques pouvaient servir de référence dans la perspective de l'amélioration future des services et dans le contexte de la gestion des SMHN et de leur statut juridique, s'agissant de démontrer la contribution qu'ils apportent à la société et à l'économie. L'OMM et les SMHN devraient collaborer avec des spécialistes reconnus et des institutions internationales telles que la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques, pour que les études réalisées soient plus crédibles et puissent déboucher sur l'élaboration, par l'OMM, de nouveaux textes d'orientation.

8.2.10 Le Conseil a estimé que les études socio-économiques devaient mettre en lumière l'utilité des services météorologiques destinés au public, ces derniers constituant une activité essentielle des SMHN que les gouvernements se doivent de soutenir. Cela contribuerait aussi à éviter que les études économiques consacrées aux services spécialisés à valeur ajoutée ne conduisent les SMHN à trop privilégier les sources de financement externes.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET MODERNISATION

8.2.11 Le Conseil a estimé qu'il fallait aider les SMHN à faire face aux impératifs nationaux, régionaux et mondiaux et que le renforcement des capacités devait aussi prendre en considération la question de la modernisation. Il a fait valoir en outre qu'il fallait rechercher les moyens d'aider les pays en développement, et en particulier les PMA, à briser le cercle vicieux que constituent l'insuffisance des ressources, la faible notoriété des SMHN et le caractère limité des services qu'ils sont à même d'offrir. À cet égard, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication revêt une

importance particulière, compte tenu de la nécessité de tirer avantage de la modernisation des moyens de communication pour le plus grand profit des SMHN.

8.2.12 Le Conseil a déclaré qu'il fallait attacher une grande importance à la question du renforcement des capacités si l'on voulait que les SMHN soient à même de contribuer comme il se doit et dans une perspective à long terme au développement durable et qu'ils soient eux-mêmes viables.

MOBILISATION DE RESSOURCES

8.2.13 Le Conseil s'est mis d'accord sur ce qui suit:

- a) Il est nécessaire de prendre en considération les programmes et les objectifs des bailleurs de fonds potentiels et que les SMHN et l'OMM s'entendent sur un mode d'action dans le cadre des priorités de ces organismes de financement. Il convient aussi de maintenir en permanence un lien étroit entre théorie et pratique;
- b) Le Secrétariat de l'OMM devrait s'employer à rassembler, dans le cadre d'un document succinct, des informations sur les compétences, les capacités et les apports des SMHN, y compris sur les meilleures pratiques. Ces informations, de même qu'un portefeuille de projets à l'étude, pourraient s'avérer utiles lorsque l'occasion se présente de lancer un projet;
- c) Il faudrait s'attacher à démontrer de manière irréfutable, lors de forums multilatéraux, que l'OMM et les SMHN apportent leur contribution dans divers domaines liés à la variabilité du climat et aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles, aux ressources en eau, etc.;
- d) Le tsunami qui a frappé les pays riverains de l'océan Indien, la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (Kobe, Hyogo, Japon, 18-22 janvier 2005), la Réunion internationale sur la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Port-Louis, Maurice, 10-14 janvier 2005) et la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale destinée à examiner les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs cités dans la Déclaration du Millénaire sont autant d'occasions de mobiliser des ressources;
- e) La mobilisation de ressources doit s'appuyer sur une stratégie adéquate de communication et de sensibilisation de la part de l'OMM et des SMHN.

QUESTIONNAIRE SUR LE RÔLE ET LE FONCTIONNEMENT DES SMN

8.2.14 Le Conseil a estimé qu'un questionnaire révisé devait être établi pour aider l'OMM à mener à bien ses travaux sur le rôle et le fonctionnement des SMN. Ce questionnaire devrait reprendre un certain nombre d'éléments du questionnaire précédent pour que l'on puisse suivre l'évolution dans un certain nombre de domaines. Il devrait comprendre aussi des éléments nouveaux et plus spécifiques se rapportant à la situation

actuelle, ainsi que des éléments susceptibles de donner des indications sur les futurs développements.

8.2.15 Le Conseil a aussi proposé que l'on établisse un questionnaire que les SMN pourraient distribuer à ceux qui bénéficient de leurs prestations, pour savoir ce qu'ils pensent de leur utilité et de leur efficacité.

DÉCLARATION DU CONSEIL EXÉCUTIF SUR LE RÔLE ET LE FONCTIONNEMENT DES SMHN

8.2.16 Mieux comprendre les fonctions dévolues aux SMN est jugé nécessaire si l'on souhaite valoriser l'image des Services. Aussi faut-il que ces derniers montrent au grand public et aux décideurs en quoi consiste leur mission et comment ils répondent aux attentes de la société. Le Conseil a jugé nécessaire d'élaborer une nouvelle déclaration qui tienne compte des changements qui sont survenus ces dernières années, notamment dans le contexte du GEOSS et des catastrophes naturelles.

8.2.17 Compte tenu de ce qui précède, le Conseil a décidé d'établir deux déclarations:

- a) L'une, succincte, percutante et ciblée, destinée aux décideurs;
- b) L'autre, plus fournie, s'adressant aux directeurs et aux principaux responsables des SMN, afin de les orienter.

8.2.18 Le premier document doit se rapporter au cadre international qui intéresse les décideurs. Il s'agit d'encourager ces derniers, en décrivant ce que font les SMHN et la manière dont ils contribuent à répondre aux besoins de la société et à mener à bien la planification stratégique sur le plan national, à leur apporter le soutien nécessaire à cet égard. Le Conseil a examiné une version préliminaire de ce document, élaborée par le Groupe consultatif. Après examen, il a adopté la déclaration figurant dans l'annexe VII du présent rapport.

8.2.19 Quant au second document, qui s'adresse aux directeurs et aux principaux responsables des SMN, le Conseil a donné des indications sur la manière de l'élaborer. Ce document doit privilégier une approche fonctionnelle des SMN en mettant l'accent sur les prestations qu'ils fournissent et la manière dont ils répondent aux besoins de la société. D'autres informations devraient être aussi prises en compte au fur et à mesure qu'elles deviendront disponibles, notamment les résultats du prochain questionnaire sur le rôle et le fonctionnement des SMN.

8.2.20 À cet égard, le Conseil a souligné l'importance d'une stratégie de communication efficace, de sorte que ces déclarations et autres exposés de la position de l'OMM soient favorablement accueillis par les décideurs.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES AVANTAGES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES ET HYDROLOGIQUES

8.2.21 Les résultats d'études socio-économiques qui seraient présentés lors de cette conférence internationale devraient aider à démontrer la contribution des Services à la réalisation des objectifs de développement nationaux. Aussi les ressources allouées aux SMHN

pourraient et même devraient être considérées comme des investissements et non comme des dépenses.

8.2.22 Cette conférence devrait être considérée comme l'aboutissement et la synthèse de diverses études, expériences et pratiques mises en œuvre à l'échelon national et présentées à l'occasion de forums régionaux tels que les sessions des conseils régionaux et les conférences techniques régionales. Durant la conférence, des séances spéciales pourraient être consacrées au GEOSS et aux catastrophes naturelles.

8.2.23 Cette conférence devrait notamment avoir pour objet de permettre à un large éventail de partenaires de mieux apprécier les avantages sociaux et économiques des services météorologiques et hydrologiques. Il convient donc d'inciter vivement les partenaires concernés (décideurs, groupes d'utilisateurs, spécialistes de la planification du développement, économistes, spécialistes des sciences sociales, etc.) à y participer. De plus, des efforts particuliers devraient être consentis en vue de faciliter la participation de certaines hautes personnalités susceptibles de renforcer la notoriété de la conférence et d'attirer l'attention sur cette réunion.

8.2.24 Le Conseil a décidé que cette conférence internationale se tiendrait au début de 2007 et a prié le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues et d'utiliser à cet effet les ressources existantes ainsi que des ressources extrabudgétaires. De ce point de vue, les Membres et les commissions techniques de l'OMM sont incités à promouvoir leur évaluation des avantages sociaux et économiques des services météorologiques et hydrologiques.

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES HYDROLOGIQUES NATIONAUX (SHN)

8.2.25 Le Conseil a noté qu'avec l'accord de son Groupe consultatif sur le rôle et le fonctionnement des SMHN, les Directives sur le rôle, le fonctionnement et la gestion des Services hydrologiques nationaux allaient être bientôt publiées. Il a prié le président de la CHy de poursuivre les travaux dans ce domaine en étroite collaboration avec le président du Groupe consultatif.

8.2.26 Le Conseil a reconnu qu'il fallait s'attaquer à la question, plus vaste, du renforcement du rôle des SHN dans le contexte de l'OMM, question qui avait été soulevée par le Groupe consultatif sur le rôle et le fonctionnement des SMHN. Compte tenu des relations diverses mais étroites entre les SMN et les SHN, il a demandé à ce groupe d'examiner, dans le cadre de son mandat, la manière dont ce large éventail de relations peut être le mieux représenté dans le cadre de l'Organisation.

POURSUITE DES TRAVAUX

8.2.27 Au vu de ce qui précède, le Conseil a demandé à son Groupe consultatif sur le rôle et le fonctionnement des SMHN de poursuivre sa mission et l'a notamment prié de tenir compte de l'importance de la sensibilisation des gouvernements au rôle essentiel et au fonctionnement des SMHN ainsi qu'aux changements pertinents.

8.3 ÉCHANGE INTERNATIONAL DE DONNÉES ET DE PRODUITS (point 8.3)

8.3.1 Le Conseil exécutif a pris note des préoccupations exprimées quant à la mise à disposition de certaines données et informations météorologiques et connexes sur Internet.

8.3.2 Le Conseil a rappelé que les navires participant au programme de navires d'observation bénévoles et fournissant des données (FM-13 SHIP) le faisaient étant entendu que leurs données n'étaient échangées qu'entre les SMN, pour les activités de prévision météorologique en temps réel et de recherche climatologique. Il a relevé que l'Équipe pour les observations de navire de la CMOM s'était inquiétée du fait que des données SHIP avaient récemment été affichées sur des sites Web publics et que la mention de l'indicatif d'appel et des positions des navires sur ces sites avait présenté un risque pour la sécurité de ces navires. Il a noté avec préoccupation que la prolifération de sites Web affichant des données FM-13 SHIP pourrait amener encore davantage de navires à se retirer du programme. Dans le même temps, le Conseil a reconnu qu'au vu du renforcement des mesures de sûreté internationales requis dans le cadre du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires et de l'augmentation des attaques de pirates dans certaines zones, les SMN devaient faire en sorte de préserver l'identité des navires participant au programme des navires d'observation bénévoles pour ne pas risquer de voir encore d'autres navires quitter le programme.

8.3.3 Concernant les préoccupations exprimées à propos des observations de navire, le Conseil a reconnu la gravité de la situation. Il a demandé instamment que tout soit fait pour éviter toute diminution du nombre d'observations de navire. Sur ce point particulier, on pourrait envisager la possibilité de «camoufler» l'indicatif d'appel et la position des navires. Le Conseil a demandé à son Groupe consultatif sur l'échange international de données et de produits d'examiner cette question en concertation étroite avec la CMOM et de lui faire rapport à sa prochaine session, en tenant compte des informations pertinentes recueillies à la prochaine session de la CMOM (septembre 2005).

8.3.4 Le Conseil a été informé que le document intitulé *Guidelines for the Use of the Public Internet for Aeronautical Applications* (ICAO Doc. 9855) (Lignes directrices pour l'utilisation de l'Internet public aux fins des applications aéronautiques) avait été rédigé. Il a noté que ce document établissait une distinction entre les informations météorologiques pour lesquelles le facteur temps est essentiel, qui doivent être distribuées par l'intermédiaire du service fixe aéronautique de l'OACI, et non sur Internet (les informations SIGMET par exemple), et les informations météorologiques qui ne présentent pas une telle contrainte et qui pourraient être échangées sur Internet (les prévisions d'aérodrome (TAF) par exemple). Le Conseil a estimé qu'il était important de se pencher sur cette question et a noté par ailleurs que c'est l'OACI qui continue d'établir les directives pertinentes

en matière de fourniture de services de météorologie aéronautique.

8.3.5 Le Conseil a pris note des faits nouveaux concernant la proposition de directive de la Commission européenne intitulée INSPIRE, laquelle pourrait avoir des incidences sur l'échange international des données et des produits météorologiques et connexes pour les SMN en Europe et peut-être partout dans le monde. Il a remercié les Services météorologiques européens (EUMET), EUMETNET et le Secrétaire général des efforts qu'ils ont déployés auprès de la Commission européenne en vue d'attirer l'attention de celle-ci sur les conséquences pouvant découler de cette directive pour l'OMM et les SMN européens.

8.3.6 Le Conseil a donc demandé que l'on étudie soigneusement les incidences que cette initiative pourrait avoir aux niveaux européen et mondial et que l'on recherche des solutions adaptées. À cet égard, il a demandé à son Groupe consultatif de suivre l'évolution de cette question et de se concerter avec la CSB, le cas échéant.

8.3.7 Le Conseil a noté que son Groupe consultatif n'avait pas eu besoin de se réunir. Toutefois, les membres du Groupe se sont consultés pour faire le point de certains problèmes. Le Conseil est convenu que le Groupe consultatif devrait continuer à jouer le rôle qui consiste à régler les nouveaux problèmes qui peuvent survenir et à fournir des recommandations appropriées. Il a rappelé qu'il était important de continuer à accorder la plus grande attention à la question de l'échange international de données et de produits météorologiques, hydrologiques et connexes, et que cette dernière était de la plus haute importance pour l'OMM, ses Membres et leurs SMHN.

8.3.8 Le Conseil a demandé à son Groupe consultatif de suivre de près les questions mentionnées ci-dessus et de lui présenter les recommandations appropriées. Il a également prié le Secrétaire général de tenir les Membres informés de l'évolution en la matière et de prendre les mesures qui conviennent conformément aux politiques et aux orientations pertinentes de l'OMM, en veillant notamment au respect de l'esprit et de la lettre de la résolution 40 (Cg-XII) – Politique et pratique adoptées par l'OMM pour l'échange de données et de produits météorologiques et connexes et principes directeurs applicables aux relations entre partenaires en matière de commercialisation des services météorologiques.

8.4 GESTION DE LA QUALITÉ À L'OMM (point 8.4)

8.4.1 S'agissant de l'élaboration d'un cadre de référence de l'OMM pour la gestion de la qualité à l'intention des SMN, le Conseil exécutif a appelé l'attention sur la résolution 27 (Cg-XIV) – Gestion de la qualité, et la résolution 8 (EC-LVI) – Équipe spéciale intercommissions chargée d'élaborer un cadre de référence pour la gestion de la qualité.

8.4.2 Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport de M. Chow Kok Kee (Malaisie), responsable des

questions relatives au cadre de référence pour la gestion de la qualité et président de l'Équipe spéciale intercommissions chargée d'élaborer un cadre de référence pour la gestion de la qualité, qui fait le bilan de l'Atelier OMM sur la gestion de la qualité (Kuala Lumpur, Malaisie, octobre 2004) et des discussions pertinentes de la réunion 2005 des présidents des commissions techniques (Genève, janvier 2005; voir également le point 2.5 de l'ordre du jour). Il a été informé des résultats de la deuxième enquête (avril 2005) menée par le Secrétaire général sur l'état de la situation et les projets pour ce qui est des systèmes de gestion de la qualité dans les SMN. Cette enquête a révélé que la gestion de la qualité revêtait une importance grandissante pour les Membres et que le nombre de demandes de conseils et d'avis techniques émanant des Membres avait augmenté depuis 2004. Il ressortait aussi de l'enquête que le coût global qu'engendrait l'homologation ISO 9001 avait diminué parce que l'on disposait d'un plus grand savoir-faire et d'une plus grande expérience dans ce domaine et que les frais d'homologation (vérification) proprement dits étaient beaucoup moins élevés que prévu.

8.4.3 Un grand nombre de SMN ont fait part du besoin d'être conseillés sur le plan technique par l'OMM pour l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de gestion de la qualité au niveau national. À cet égard, le Conseil a approuvé les décisions prises par le CR II, à sa treizième session, et par le CR IV, à sa quatorzième session, en ce qui concerne l'exécution d'activités de renforcement des capacités, dans le but d'aider, notamment, les SMN des pays en développement, indépendamment ou dans le cadre de groupes régionaux, à mettre en œuvre leur système de gestion de la qualité. La réponse à ces besoins devrait se faire par le biais de la formation, notamment l'organisation de séminaires, d'ateliers ou de conférences, y compris dans les CRFPM, formation planifiée dans les Régions elles-mêmes, ou relevant de programmes scientifiques ou techniques de l'OMM. La venue de spécialistes peut aussi, le cas échéant, être envisagée. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de tout mettre en œuvre pour faciliter cette formation. Il a aussi estimé que, dans la limite des ressources disponibles, il fallait poursuivre les efforts déployés en vue de mettre en place dans un SMN d'un pays en développement un projet de démonstration portant sur un système de gestion de la qualité.

8.4.4 Le Conseil a pris note des préoccupations exprimées par quelques pays en développement qui considèrent que la mise en place de systèmes de gestion de la qualité, certes inévitable s'ils veulent rester concurrentiels et pouvoir répondre aux demandes croissantes des usagers, leur cause toutefois des difficultés étant donné que les ressources dont ils disposent leur permettent à peine de financer les activités de leurs SMN.

8.4.5 La seconde enquête ayant révélé que beaucoup de Membres requièrent des informations plus élémentaires sur le cadre de référence de l'OMM pour la gestion de la qualité, le Conseil a demandé au Secrétaire général d'émettre une circulaire explicative sur ce sujet, de créer

une page Web et de distribuer la liste des SMN homologués ISO 9001 qui sont prêts à accueillir des personnes en vue d'une formation. Il a en outre demandé au Secrétariat de tout mettre en œuvre pour que les informations sur le cadre de référence de l'OMM pour la gestion de la qualité soient disponibles dans toutes les langues de l'OMM.

8.4.6 Par ailleurs, en ce qui concerne les mesures prises pour l'élaboration du cadre de référence pour la gestion de la qualité, le Conseil:

- a) A demandé au Secrétaire général de poursuivre d'urgence la mise au point de documents d'orientation sur le cadre de référence pour la gestion de la qualité en s'inspirant de l'expérience des SMHN qui ont mis en place leurs propres systèmes de gestion de la qualité ainsi que des systèmes fondés sur la norme ISO 9001, documents qui contiendraient des descriptions de processus et des modèles;
- b) A approuvé la conclusion des présidents des commissions techniques (réunion de janvier 2005, Genève), selon laquelle les Commissions techniques concernées devraient se concentrer sur l'examen des réglementations techniques de l'OMM relatives à la réalisation d'observations dans l'optique de corriger les lacunes, les redondances, les incohérences et les erreurs éventuelles. Par ailleurs, s'agissant de la VMM, cela concernerait également les annexes des réglementations techniques correspondant aux Régions et permettrait d'obtenir une cohérence avec les sections générales que doit réexaminer la CSB; il s'agit de faire en sorte que les réglementations techniques pertinentes de l'OMM deviennent des documents de référence dont puissent faire usage les responsables des systèmes de gestion de la qualité dans leurs pays;
- c) A décidé qu'à l'avenir l'étude des questions relatives au cadre de référence pour la gestion de la qualité devrait faire partie intégrante des travaux des commissions techniques;
- d) A approuvé la suggestion faite lors de la réunion 2005 des présidents des commissions techniques selon laquelle l'examen des aspects du contrôle de la qualité ayant trait aux produits et services en matière de prévision et d'alerte devrait s'effectuer, dans un premier temps, en rapport avec les activités de la CSB consistant à élaborer des normes ou à recommander des pratiques relatives à la prévision du temps et à l'utilisation de systèmes de prévision, et devrait se fonder sur les résultats qu'on escompte obtenir dans le cadre de ces activités;
- e) A demandé à l'Équipe spéciale intercommissions de coordonner l'élaboration d'un document qui décrirait les méthodes de travail employées habituellement pour effectuer des observations dans le cadre des différents programmes de l'OMM concernés, en se reportant aux réglementations et aux orientations pertinentes de l'OMM; ce document devrait servir de modèle pour la description des processus des systèmes nationaux de gestion de la

qualité et favoriser en même temps la mise en place d'un système de contrôle de la qualité pour ce qui est des observations.

8.4.7 Par ailleurs, le Conseil a pris conscience que la mise en œuvre des activités susmentionnées dépendrait des ressources financières disponibles et il est convenu de traiter cette question au titre du point 5 de l'ordre du jour.

8.4.8 Le Conseil a estimé que l'utilisation de la norme ISO 9001 et l'homologation correspondante étaient pour de nombreux SMN des facteurs essentiels de crédibilité et de reconnaissance internationales dans le contexte de la concurrence commerciale. En ce qui concerne la mise en place d'un système d'homologation propre à l'OMM, il a noté avec intérêt les conclusions des experts selon lesquelles un tel système se révélerait sûrement plus coûteux que l'homologation ISO 9001 du fait des dépenses de personnel permanent, des frais d'interprétation et de voyage et de la nécessité de garantir la neutralité et de préserver un équilibre géographique au sein de l'équipe d'homologation de l'OMM. Il a aussi relevé qu'il n'était pas sûr pour l'instant qu'un SMN puisse satisfaire la recommandation de l'OACI en matière de gestion de la qualité, qui est contenue dans les annexes pertinentes de l'OACI, par le biais d'un éventuel système d'homologation propre à l'OMM. Vu qu'il est urgent pour les SMN de se doter d'un système de gestion de la qualité, certains membres du Conseil ont estimé que la mesure envisagée risquait de se révéler irréaliste étant donné le temps qu'il faudrait pour clarifier les différents aspects de la question et pour mettre en place un système d'homologation propre à l'OMM. D'autres membres du Conseil exécutif ont cependant estimé que les normes ISO avaient des inconvénients et que des normes techniques propres à l'OMM, pour peu qu'on les utilise conjointement avec les normes ISO pour les activités de gestion, pourraient constituer le fondement d'une homologation reconnue sur le plan international pour les SMN.

8.4.9 Le Conseil a estimé qu'il fallait intensifier la coopération avec l'Organisation internationale de normalisation afin que soient établies des normes internationales fondées sur les normes, règles et/ou pratiques recommandées de l'OMM. Il a prié le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin.

8.4.10 Certains membres du Conseil ont souligné les avantages que le Secrétariat pourrait retirer d'un système de gestion de la qualité appliqué à ses propres activités. Le Conseil a fait observer à cet égard que la plupart des procédures financières et administratives actuellement en vigueur au sein du Secrétariat reposaient sur des principes de gestion de la qualité.

8.4.11 Le Conseil a décidé qu'à sa prochaine session il formulerait à l'intention du Quinzième Congrès des recommandations visant à encourager les Membres à se doter de systèmes de gestion de la qualité présentant des garanties qui ne sont pas nécessairement celles de la norme ISO 9001 et concernant le bien-fondé d'un système d'homologation propre à l'OMM.

9. PROGRAMME D'INFORMATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES (point 9 de l'ordre du jour)

9.1 Le Conseil exécutif a décidé que la Journée météorologique mondiale de 2007 aurait pour thème «La météorologie polaire: compréhension des incidences à l'échelle planétaire».

9.2 Dans le but de favoriser la mise en œuvre de la Stratégie générale de communication de l'OMM, le Conseil a invité le Secrétaire général à poursuivre ses efforts de promotion de l'interaction entre le Bureau de la communication et des relations publiques de l'OMM, les responsables de l'information et des relations publiques, les bureaux hors Siège de l'ONU et d'autres partenaires, dont le secteur privé, pour accroître la notoriété de l'OMM et des SMHN. Il a demandé aux SMHN de communiquer au Bureau de la communication et des relations publiques de l'OMM tout changement de nom ou de coordonnées des responsables de l'information et des relations publiques.

9.3 Le Conseil a demandé au Secrétaire général:

- a) De faire le nécessaire pour transmettre en temps voulu aux SMHN les documents d'information de l'OMM afin que le public puisse être informé comme il se doit;
- b) De communiquer aux SMHN, d'ici au 31 janvier prochain, les documents d'information de l'OMM destinés à la célébration de la Journée météorologique mondiale;
- c) De faire en sorte que le Programme d'information et de relations publiques continue de tirer parti des technologies disponibles pour assurer une transmission aux médias et à la population en temps opportun des documents d'information de l'OMM et des SMHN et faciliter l'accès à ces documents;
- d) De redoubler les efforts déployés pour tenir les médias parfaitement informés des grandes questions qui intéressent l'OMM et les SMHN;
- e) De poursuivre les activités de formation des SMHN en vue d'améliorer leurs techniques de présentation et de communication de l'information;
- f) De faire le nécessaire en vue de la participation du Secrétariat à des manifestations internationales le concernant afin de promouvoir la notoriété de l'OMM et des SMHN.

9.4 Le Conseil a demandé aux Membres:

- a) D'exploiter la rubrique intitulée *News from WMO Members* (Nouvelles des Membres) sur le site Web de l'OMM, qui a pour objet d'appeler l'attention, au niveau international, sur les activités des SMHN;
- b) De continuer d'élaborer ou de créer, selon le cas, leur propre site Web;
- c) De traduire et de diffuser la bande dessinée intitulée *Prenons soin de notre climat* dans les langues locales, dans la mesure du possible;
- d) De fournir aux responsables de l'information et des relations publiques l'appui nécessaire pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs fonctions avec efficacité.

10. COOPÉRATION AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

(point 10 de l'ordre du jour)

10.1 ORGANISATION DES NATIONS UNIES (point 10.1)

10.1.1 Le Conseil exécutif a demandé au Secrétaire général de renforcer la coopération entre l'OMM et l'Organisation des Nations Unies en participant activement aux grandes manifestations de l'ONU telles que les sessions du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, le Sommet mondial de 2005 (New York, 14-16 septembre 2005), etc. et en mettant en avant la contribution de l'OMM et des SMHN au développement durable.

RÉSOLUTIONS INTÉRESSANT LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES DES NATIONS UNIES

10.1.2 Le Conseil a pris note des résolutions ci-après, qui ont été adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-neuvième session, et qui intéressent les institutions spécialisées, dont l'OMM:

1A, 1B, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 21, 22, 24, 37, 42, 44, 47, 56, 114, 116, 117, 126A, 126B, 138, 139, 140, 141, 145, 149, 164, 168, 186, 209, 211, 212, 213, 220, 222, 225, 227, 228, 229, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 244, 245, 247, 248, 267.

10.1.3 Le Conseil a encouragé le Secrétaire général à continuer de fournir des renseignements sur les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies qui présentent un intérêt particulier pour l'OMM et qui peuvent aider les SMHN à se faire une idée plus précise des actions engagées à l'échelle mondiale et régionale ayant des incidences sur leurs activités.

10.1.4 Le Conseil a souligné qu'il importait que l'OMM mette en œuvre les résolutions de l'ONU si elle voulait accroître sa notoriété, en particulier les résolutions liées au mandat de l'Organisation. Il a exhorté le Secrétaire général à faire le nécessaire, dans le contexte des nouvelles initiatives ayant trait aux relations avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales, pour renforcer la politique d'information et de sensibilisation de l'OMM par le biais d'une participation active aux réunions et autres manifestations organisées sous les auspices des Nations Unies, de concert avec les représentants des Membres à ces réunions et avec leur soutien.

MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONALEMENT ADMIS

10.1.5 Le Conseil a souligné que les objectifs de développement internationalement admis, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire étaient étroitement liés au mandat de l'Organisation. L'OMM a participé et a été associée à la mise en œuvre de ces objectifs avec d'autres organisations du système des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne les objectifs numéros 1 et 7, qui ont trait à l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim et à la promotion du développement durable fondé sur le respect de

l'environnement. Le Conseil a appuyé l'initiative de l'OMM visant à réduire de moitié, au cours de la période 2010-2019, le nombre moyen de victimes enregistré de 1995 à 2004, imputable à des catastrophes naturelles d'origine météorologique, hydrologique et climatique.

10.1.6 L'état d'avancement et la mise en œuvre des objectifs de développement internationalement admis seront passés en revue lors du Sommet mondial de 2005. Dans ce contexte, le Conseil a prié les Membres de contribuer, aux niveaux national et régional, à la mise en œuvre de ces objectifs. Le Conseil a invité le Secrétaire général à continuer d'œuvrer aux fins de la mise en œuvre des objectifs susmentionnés et à en rendre compte à la prochaine session du Conseil exécutif.

SUIVI DE LA RÉUNION INTERNATIONALE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT

10.1.7 Le Conseil a invité les Membres à participer activement au suivi des activités concernant les PEID, notamment la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, en vue d'accroître la contribution de l'OMM ainsi que des SMHN au développement durable des PEID.

10.1.8 Le Conseil a salué la proposition du Secrétaire général relative à l'élaboration d'un plan d'action ayant pour objet d'aider les SMHN à mettre en œuvre la Stratégie de Maurice. Il faudra à cette fin constituer des partenariats avec des organisations du système des Nations Unies et des organisations régionales et internationales compétentes dans des domaines intéressant les SMHN. Les Membres sont donc invités à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action afin que l'appui apporté aux objectifs de développement durable des PEID puisse déboucher sur des résultats concrets. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de rendre compte de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice à la prochaine session.

RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION

10.1.9 Le Conseil a demandé au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) qui sont liés aux activités de l'Organisation, conformément aux procédures adoptées par l'OMM pour le suivi des rapports du CCI. Il est rendu compte des mesures prises, le cas échéant, dans les documents soumis au titre des points de l'ordre du jour correspondants. Le Conseil a adopté la résolution 16 (EC-LVII).

10.2 INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (point 10.2)

10.2.1 Le Conseil exécutif a demandé au Secrétaire général d'élaborer les projets voulus et de conclure les arrangements appropriés avec les institutions spécialisées, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales compétentes dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice,

de la Déclaration de Hyogo et des objectifs de développement approuvés sur le plan international – notamment ceux qui sont mentionnés dans la Déclaration du Millénaire – ainsi que d'autres stratégies régionales et internationales et plans d'action pertinents.

10.2.2 Le Conseil a aussi prié le Secrétaire général de conclure des mémorandums d'accord comme ceux que l'OMM a signés avec l'Organisme néerlandais de recherche scientifique appliquée, l'Institut international de recherche sur la prévision du climat et l'Organisation de coopération économique, et qui ont permis de favoriser le développement des SMHN et d'accroître leur notoriété et celle de l'OMM.

10.2.3 En ce qui concerne les accords de coopération entre l'OMM et les autres organisations internationales, et plus précisément les accords officiels, les arrangements de travail et le statut consultatif que le Congrès et lui-même ont approuvés, le Conseil exécutif a demandé au Secrétaire général de rendre compte, à sa cinquante-huitième session, des progrès de l'examen de l'état d'exécution de ces accords ainsi que des mesures qui ont été prises pour renforcer l'application de ceux dont les SMHN et l'OMM tirent profit.

RÔLE DE L'OMM DANS LE DOMAINE DE LA SISMOLOGIE ET DES ACTIVITÉS CONNEXES

10.2.4 Le Congrès a demandé au Conseil d'étudier plus en détail, compte tenu des informations et analyses complémentaires mises à sa disposition, le rôle de coordination que l'OMM pourrait jouer à l'échelle internationale dans le domaine de la sismologie.

10.2.5 Le Conseil a noté que, lors de la deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, organisée à Kobe, Hyogo (Japon), du 18 au 22 janvier 2005, on avait réaffirmé que, en matière de politique, de planification et de programmation, il conviendrait d'intégrer une démarche globale multirisque en faveur de l'atténuation des risques de catastrophes. Ce constat a été consigné dans le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015. Le concept de cadre mondial intégré d'alerte précoce multirisque pour l'atténuation des risques de catastrophes a été approuvé par de nombreux pays, notamment ceux représentés lors des première et deuxième Réunions internationales de coordination pour la mise en place d'un système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien, organisées par l'UNESCO, qui se sont tenues respectivement à Paris (France) et à Grand Baie (Maurice).

10.2.6 Le Conseil a rappelé que le Plan décennal de mise en œuvre du GEOSS portait sur neuf domaines d'intérêt sociétal, y compris la prévention des pertes en vies humaines et en biens matériels provoquées par les catastrophes naturelles et d'origine anthropique. Il a noté aussi qu'environ 90 % des catastrophes naturelles étaient associées à des phénomènes météorologiques, climatiques ou hydrologiques extrêmes. Le Conseil a donc déclaré avoir bon espoir que, grâce à la mise en œuvre du GEOSS, il sera possible d'apporter les données

et informations indispensables pour que les pays Membres de l'OMM prennent des décisions éclairées face à la multitude de risques de catastrophes naturelles auxquels ils sont exposés. Le Conseil a rappelé aussi le Communiqué publié par le GEO le 16 février 2005 à Bruxelles en faveur de l'adoption d'une démarche multirisque s'appliquant aux systèmes d'alerte précoce.

10.2.7 Le Conseil a jugé qu'une approche intégrée multirisque en matière de prévision, d'alerte précoce, de prévention et de mesures de parade face aux phénomènes dangereux constituait la méthode qui permettrait, compte tenu des capitaux investis, d'épargner le maximum de vies humaines tout en protégeant les infrastructures et les biens des effets des catastrophes.

10.2.8 Le Conseil a en outre reconnu que le principal avantage d'un cadre mondial intégré d'alerte précoce multirisque reposait sur l'utilisation polyvalente de systèmes d'observation et de télécommunications tirant parti des infrastructures et services utilisés habituellement en exploitation pour communiquer en temps voulu des informations exactes aux décideurs, et en définitive au grand public. L'activation régulière de systèmes d'alerte multirisque garantit la durabilité et l'efficacité des mesures de parade mises en place face aux phénomènes rares comme les tsunamis. À l'échelon national, à mesure que les pays mettent au point leurs propres mécanismes d'alerte et d'intervention, l'adoption de systèmes d'alerte précoce rattachés à un cadre mondial intégré multirisque contribuerait à sauver davantage de vies serait plus efficace par rapport au coût. Comme ces mécanismes seraient activés plus fréquemment, les populations seraient davantage familiarisées avec les messages d'alerte et sauraient mieux comment réagir en fonction du risque annoncé. Une approche multirisque favorise l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les organismes nationaux chargés de la prévention des catastrophes. Le travail de coordination mis en œuvre par les SMHN pour publier des messages d'alerte constitue en particulier un modèle de système intégré d'alerte précoce multirisque assorti de liens actifs avec les autorités nationales chargées de la préparation aux catastrophes et de la prévention de celles-ci. La catastrophe du tsunami en Asie et la deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes ont engendré, au niveau des pouvoirs publics, un élan qu'il convient d'exploiter en s'employant essentiellement à favoriser les initiatives visant à mettre sur pied des capacités d'alerte précoce multirisque qui s'appuieraient sur les capacités existantes pour tous les types de risque en les améliorant et qui seraient mises à la disposition de tous les pays, en particulier des pays les plus pauvres.

10.2.9 Le Conseil a noté que l'on s'attendait davantage à présent à ce que les organismes chargés de transmettre l'alerte en cas de tsunami, notamment les SMHN, soient plus efficaces que lors de la tragédie provoquée par le tsunami qui s'est produit dans l'océan Indien le

26 décembre 2004. Dans ce but, le Conseil a exhorté tous les Membres à tisser des liens étroits avec tous les organismes nationaux, y compris ceux chargés de la gestion des catastrophes, qui peuvent contribuer à améliorer la diffusion des alertes et la réaction des populations.

10.2.10 Le Conseil a noté que les catastrophes liées au temps, au climat et à l'eau, domaines essentiels du mandat de l'OMM, représentaient environ 90 % des pertes en vies humaines causées par les catastrophes naturelles, tandis que les séismes étaient responsables de 8 % de ces pertes.

10.2.11 Le Conseil a noté par ailleurs que le mandat d'environ 27 % des SMHN dans le monde comprenait une forme ou une autre d'attribution liée à la sismologie et/ou aux tsunamis. La mission de l'OMM n'inclut pas directement ce type d'attribution, néanmoins les SMHN disposant d'un tel mandat se trouveront dans une meilleure position pour mettre en place un cadre intégré d'alerte multirisque.

10.2.12 Le Conseil a noté avec satisfaction la contribution du SMT de l'OMM à l'échange d'observations sismologiques, d'alertes aux tsunamis, et d'informations relatives au niveau de la mer, ainsi que le projet de mise à jour du SMT et les autres actions entreprises par l'OMM, en collaboration avec la COI de l'UNESCO, aux fins de la mise en place d'un système d'alerte aux tsunamis pour l'océan Indien, suite au désastre provoqué dans la région par le tsunami du 26 décembre 2004. Le Conseil a noté qu'il fallait moderniser le SMT partout où cela est nécessaire afin de faciliter l'échange des messages d'alerte précoce dans un cadre multirisque, particulièrement dans les régions exposées aux tsunamis, de sorte que les SMHN auxquels il incombe de diffuser des messages d'alerte soient en mesure de remplir leur rôle. Le Conseil a noté que cela bénéficierait également à la communauté météorologique, par un renforcement des systèmes d'exploitation en météorologie. Le Conseil a souligné que, dans le cadre des améliorations à apporter au SMT, il conviendrait que l'OMM accorde la priorité aux données et informations sismiques et connexes que la structure actuelle du SMT permet de traiter, et que le fait de moderniser le SMT dans ce but contribuerait aussi à renforcer le système de télécommunications et la collaboration internationale dans leur ensemble. Il a fait observer en outre qu'il serait bon que l'OMM envisage, dans le cadre du SIO, la possibilité d'un échange en temps réel des données sismiques transmises pour les besoins du processus opérationnel d'alerte précoce suivant une démarche multirisque. Le Conseil a reconnu que le SIO, de conception relativement plus souple, permettrait aux Membres de faciliter l'accès direct à l'information à d'autres organismes nationaux désignés, si bien que les SMHN seraient ainsi soumis à une moindre pression concernant leurs performances en matière de diffusion de ce type d'information à l'échelle nationale.

10.2.13 Par ailleurs, le Conseil a noté qu'il n'existait pas actuellement de cadre mondial intégré d'alerte précoce

multirisque au niveau intergouvernemental, en dépit du fait que de nombreuses institutions internationales ou organisations non gouvernementales prennent déjà part aux activités de prévention des catastrophes naturelles, notamment en sismologie et dans des domaines connexes.

10.2.14 Étant donné que les services d'alerte aux tsunamis ne pourront être efficaces qu'à condition de pouvoir reposer sur un échange libre et gratuit des données sismiques et sur le niveau de la mer en temps réel, le Conseil a encouragé les Membres à envisager d'étendre le domaine d'application de la résolution 40 (Cg-XII) – Politique et pratique adoptées par l'OMM pour l'échange de données et de produits météorologiques et connexes et principes directeurs applicables aux relations entre partenaires en matière de commercialisation des services météorologiques, à ces types de données.

10.2.15 Le Conseil a jugé que, au sein de la communauté internationale, il était généralement admis que l'OMM et les SMHN de ses Membres possédaient la plus vaste expérience opérationnelle et disposaient de compétences et d'infrastructures uniques dans le domaine de la prévention et de l'atténuation des risques liés au temps, au climat et à l'eau. Disposant d'une telle capacité, l'OMM et ses Membres se doivent d'apporter leur contribution à la mise en place d'un cadre mondial intégré d'alerte précoce multirisque. Inversement, il s'agit aussi d'une occasion unique pour les SMHN de bénéficier des améliorations et de la durabilité de ce cadre au fil des ans.

10.2.16 Le Conseil est convenu que l'OMM devrait, en collaboration avec d'autres organisations internationales, étudier la possibilité de mettre en place des mécanismes de coordination, au niveau intergouvernemental, pour l'établissement d'un cadre mondial intégré d'alerte précoce multirisque. À cet égard, il a recommandé que la CMOM soit l'un des mécanismes par le biais desquels l'OMM et la COI de l'UNESCO collaboreraient en vue de résoudre les questions d'ordre pratique et opérationnel liées à l'élaboration d'une approche multirisque pour la mise en place d'un système d'alerte précoce aux tsunamis, en coordination avec le programme transsectoriel de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets, qui fait intervenir notamment le PCT, le PHRE et le Programme de météorologie maritime et d'océanographie. Le Conseil a indiqué que l'Assemblée de la COI de l'UNESCO, à sa vingt-troisième session, avait demandé à la CMOM d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie intégrée de la COI, s'agissant de développer les capacités requises pour la gestion et la mise en valeur durable des eaux côtières et de la haute mer. Le Conseil a demandé à la CMOM d'élaborer, en collaboration avec la CSB, un document cadre sur la contribution de l'OMM à la mise en place d'un système mondial d'alerte aux tsunamis dans le cadre d'une approche multirisque, pour présentation à sa cinquante-huitième session.

10.2.17 Le Conseil est convenu du rôle de chef de file de la COI de l'UNESCO pour ce qui est de la coordination

du système d'alerte précoce aux tsunamis dans l'océan Indien et d'autres régions menacées. À cet égard, il a également reconnu le rôle que jouent les groupes de coordination intergouvernementaux établis par la COI de l'UNESCO pour l'océan Pacifique en 1968 et pour le système d'alerte précoce aux tsunamis dans l'océan Indien en 2005. Le Conseil a en outre reconnu que la coordination de toutes les questions techniques liées aux observations sismiques et océanographiques, des analyses techniques relatives aux tsunamis et de la mise au point d'alertes aux tsunamis relevait du mandat de la COI de l'UNESCO. Il a donc engagé vivement les SMHN qui sont chargés de l'élaboration d'alertes aux tsunamis à collaborer directement avec la COI au renforcement de leurs capacités techniques. Toutefois, le Conseil est aussi convenu qu'en plus du rôle qu'elle joue dans l'échange des informations sismiques et des informations relatives aux tsunamis par l'intermédiaire du SMT et du SIO, l'OMM devrait contribuer, du fait ses compétences techniques, à la mise en place de systèmes d'alerte précoce aux tsunamis dans le cadre d'une approche globale multirisque, en s'appuyant à cet effet sur le cadre transsectoriel propre au PCA, de façon à aider les SMHN à renforcer leurs capacités en matière de diffusion d'alertes et leurs programmes de sensibilisation et d'information publique.

10.2.18 Le Conseil est par ailleurs convenu que l'OMM devrait contribuer aux activités de prévention des catastrophes et d'atténuation de leurs effets dans le cadre d'une démarche globale multirisque, en mettant à disposition de la communauté internationale ses infrastructures ainsi que sa vaste expérience opérationnelle, ses compétences et ses moyens uniques en matière de systèmes d'alerte précoce multirisques. Le Conseil a adopté la résolution 17 (EC-LVII).

10.3 ANNÉE POLAIRE INTERNATIONALE 2007/08 (point 10.3)

10.3.1 Le Conseil exécutif a noté avec satisfaction que l'OMM et le CIUS avaient beaucoup progressé dans la planification et l'organisation de l'API et qu'ils avaient notamment:

- a) Établi un Comité mixte chargé de la planification, de la coordination, de l'orientation et de la supervision de l'API;
- b) Établi le Bureau international du programme de l'API, chargé de fournir un soutien administratif aux activités du Comité mixte;
- c) Établi un forum consultatif ouvert à toutes les parties intéressées et faisant office d'organe consultatif pour la planification et l'organisation de l'API ainsi que pour l'échange d'informations avec le Comité mixte au sujet de la mise en œuvre de l'API;
- d) Publié un «Cadre pour l'Année polaire internationale 2007/08», élaboré par le Groupe de planification du CIUS avec une importante contribution de l'OMM;
- e) Évalué environ 900 déclarations d'intention reçues par le Comité mixte suite à l'appel lancé par l'OMM et le CIUS afin de recenser les «projets majeurs» sur

lesquels pourraient venir se greffer d'autres déclarations d'intention pour constituer les «projets de base» de l'API.

10.3.2 Le Conseil a souscrit à l'objectif fondamental de l'API, qui est de favoriser une explosion d'activités scientifiques de recherche et d'observation coordonnées à l'échelle internationale et à caractère pluridisciplinaire concentrées sur les régions polaires. Il a approuvé la procédure, proposée par le Comité mixte, concernant l'élaboration de propositions détaillées pour l'API et visant à mettre sur pied des comités directeurs de projets chargés de planifier et de mener à bien toutes les activités scientifiques relevant des projets de base de l'API et d'en rendre compte. Il a prié les commissions techniques de l'OMM d'apporter leur concours pour l'établissement de ces comités et de donner des conseils techniques pour la gestion des projets en question.

10.3.3 Le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport de M. Qin Dahe (Chine), président de l'Équipe spéciale intercommissions pour l'API; les mesures proposées dans les paragraphes ci-dessous sont tout à fait conformes aux propositions de ladite équipe. Le Conseil a demandé aux commissions techniques d'examiner, à l'occasion de leurs prochaines sessions, les recommandations de l'Équipe spéciale qui ont trait à leurs domaines de compétence.

10.3.4 Le Conseil a prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires, sur la base du mémorandum d'accord conclu entre l'Union européenne et l'OMM, afin de garantir un soutien plus actif de la première aux activités afférentes à l'API via son septième programme-cadre. Pour faciliter le financement de ces activités, il a recommandé que l'OMM soit bien représentée aux réunions organisées sur ce thème avec les agences internationales de financement. Notant qu'il y avait un manque de coordination à l'échelon national, dans certains pays, pour la planification de l'API, le Conseil a recommandé que les SMHN soient représentés au sein des comités nationaux pour l'Année polaire internationale et a prié instamment les Membres de prendre des mesures dans ce sens.

10.3.5 Reconnaissant que le soutien du Conseil de l'Arctique et de la Réunion consultative du Traité de l'Antarctique (ATCM) serait très bénéfique pour les activités mises en œuvre dans le cadre de l'API, s'agissant notamment de faciliter le financement de projets nationaux et internationaux, le libre accès aux territoires et l'échange des données, le Conseil a noté que le Conseil de l'Arctique et l'ATCM avaient été invités à se faire représenter aux réunions du Comité mixte à titre d'observateurs.

10.3.6 Le Conseil a approuvé la proposition du Comité mixte visant à établir des sous-comités pour les systèmes d'observation, pour la politique en matière de données et la stratégie de gestion ainsi que pour l'enseignement, l'information et la sensibilisation et la communication. Pour ce qui est de l'élaboration d'une composante «observation» pour l'API, il a recommandé que les activités satellitaires menées dans ce contexte soient

coordonnées comme il se doit de concert avec les organes compétents, au titre du Programme spatial de l'OMM. Notant qu'un certain nombre de pays Membres de l'OMM avaient entrepris de mettre au point des projets AMDAR sur le plan national et régional pour les régions polaires ou prévoyaient de le faire, le Conseil les a encouragés à boucler ces projets à temps pour qu'ils puissent être mis en œuvre durant l'API et livrer ainsi de précieuses données aérologiques. S'agissant de la gestion des données, le Conseil a recommandé que l'on détermine dans les plus brefs délais les données et les informations à échanger dans le cadre de l'API et que l'on en informe la CSB et le Bureau international du programme à des fins de planification. Il a été d'avis que le Système d'information de l'OMM devait être utilisé selon qu'il convient pour les échanges de données et d'informations pendant et après l'API.

10.3.7 Notant que le Comité mixte tiendrait sa prochaine session au siège de l'OMM en novembre 2005 et que les chefs de secrétariat de l'OMM et du CIUS avaient décidé que les deux organisations financeraient tour à tour les sessions du Comité, y compris les frais de participation de ses membres permanents, le Conseil a approuvé la tenue de la session du Comité mixte à Genève.

10.3.8 Le Conseil a examiné au titre du point 5 de l'ordre du jour le soutien financier au processus de planification et de mise en œuvre de l'API, y compris les activités du Comité mixte et de l'Équipe spéciale inter-commissions. Notant que l'OMM avait établi un fonds d'affectation spéciale pour l'Année polaire internationale, destiné à être alimenté à titre volontaire par les gouvernements des pays Membres, par les organisations internationales et par d'autres bailleurs de fonds, le Conseil a encouragé les Membres de l'Organisation à contribuer à ce fonds pour soutenir les activités afférentes à l'API.

10.4 COOPÉRATION INTERINSTITUTIONS DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION MONDIALE DE L'ÉTAT DU MILIEU MARIN ET RÔLE DU GROUPE D'EXPERTS GESAMP (point 10.4)

10.4.1 Le Conseil exécutif a pris note de l'état actuel de la situation concernant la mise en place du Réseau des océans et des zones côtières (ONU-Océans), l'Évaluation mondiale de l'état du milieu marin et la restructuration du Groupe d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (GESAMP). Le Conseil a approuvé la participation de l'OMM aux travaux de l'Équipe spéciale ONU-Océans pour l'Évaluation mondiale de l'état du milieu marin et a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa prochaine session, un rapport sur l'état d'avancement de cette évaluation.

10.4.2 Le Conseil a reconnu que les travaux du GESAMP avaient été fructueux et profitables à l'OMM par le passé et que le Groupe d'experts apportait une contribution non négligeable aux objectifs scientifiques de l'Organisation. Il a donc exprimé son appui de

principe au GESAMP, indépendamment de sa contribution éventuelle au projet d'évaluation mondiale de l'état du milieu marin. Considérant que les activités déployées par les Membres de l'OMM dans ce domaine étaient limitées, le Conseil est convenu que sa contribution au GESAMP demeurerait inchangée et que l'OMM continuerait à financer les services d'un certain nombre d'experts pour mener à bien des activités d'évaluation qui l'intéressent particulièrement, comme celles ayant trait aux interactions océan-atmosphère et notamment aux échanges de polluants et aux incidences de l'évolution du climat mondial et d'autres processus atmosphériques sur le milieu marin.

10.4.3 Le Conseil a approuvé dans son principe le projet de mémorandum d'accord relatif au nouveau GESAMP proposé par le Secrétariat mixte du Groupe, sous réserve que la version finale du texte, qui fera l'objet de nouvelles négociations, soit compatible avec les engagements de l'OMM tels que décrits ci-dessus.

10.5 GROUPE SUR L'OBSERVATION DE LA TERRE ET SUIVI DU SOMMET SUR L'OBSERVATION DE LA TERRE (point 10.5)

10.5.1 Le Conseil exécutif a pris connaissance avec satisfaction de l'exposé que le vice-amiral Lautenbacher, Sous-Secrétaire au Commerce pour les océans et l'atmosphère et Administrateur de la NOAA, a prononcé à titre de coprésident du Groupe sur l'observation de la Terre. Dans cet exposé, il a présenté son point de vue sur la situation du GEOSS et sur les plans concernant celui-ci. Les membres du Conseil se sont déclarés particulièrement satisfaits des renseignements qu'ils ont reçus à propos des avantages socio-économiques que pourrait apporter la mise en œuvre du GEOSS. Le Conseil a pris note des informations sur les activités relatives au GEO et au GEOSS qui ont été menées depuis sa cinquante-sixième session. Il a pris connaissance de la marche à suivre pour adhérer au GEO et a noté que l'appartenance à celui-ci n'entraînait pas obligatoirement d'engagement financier. Il a rappelé que, lors de sa cinquante-sixième session, il avait été informé des résultats des quatre premières sessions du GEO et des deux premiers Sommets sur l'observation de la Terre. Reconnaisant que le GEOSS constituait l'une des plus importantes initiatives qui permettront à l'OMM de relever le défi des prochaines décennies, le Conseil exécutif avait alors adopté la résolution 9 (EC LVI) relative au GEOSS, où il était fait référence à l'hébergement du Secrétariat du GEO. Le Conseil a estimé que les activités du GEOSS pourraient contribuer largement au renforcement des capacités de tous les Membres de l'OMM et en particulier des pays Membres en développement. Il a noté que les possibilités des systèmes actuels et futurs de l'Organisation tel que le SIO amélioreraient considérablement le GEOSS et favoriseraient l'interopérabilité avec d'autres systèmes associés au GEOSS.

10.5.2 Trois événements importants pour l'OMM ont marqué la sixième session du GEO et le troisième Sommet sur l'observation de la Terre. En premier lieu,

une résolution adoptée lors de la sixième session du GEO a approuvé un arrangement permanent entre l'OMM et le GEO en ce qui concerne l'installation du Secrétariat de ce dernier à Genève. En second lieu, un communiqué sur l'appui à accorder aux systèmes d'alerte aux tsunamis et aux autres dangers a été approuvé lors du troisième Sommet sur l'observation de la Terre. Selon le Conseil, les Membres de l'OMM ont la capacité de contribuer largement à ces systèmes. Enfin, une résolution a également été adoptée lors de ce sommet en vue d'approuver le Plan décennal de mise en œuvre du GEO. Le Conseil exécutif, pour répondre à la demande formulée dans la résolution du troisième Sommet sur l'observation de la Terre, est convenu d'approuver le Plan de mise en œuvre du GEOSS et a adopté à cette fin la résolution 18 (EC LVII).

11. QUESTIONS GÉNÉRALES ET JURIDIQUES (point 11 de l'ordre du jour)

11.1 CINQUANTIÈME PRIX DE L'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE INTERNATIONALE (OMI) (point 11.1)

11.1.1 Le Conseil exécutif a décerné le cinquantième prix de l'OMI à M. John W. Zillman

11.1.2 M. A.D. Moura a été nommé membre du Comité de sélection en remplacement de M. Qamaruz-Chaudhry. Le Comité se compose maintenant de MM. J.K. Rabadi (président), B. Kassahun, J.R. Lumsden et A.D. Moura.

11.2 QUESTIONS RELATIVES À LA CONVENTION ET AUX RÈGLEMENTS DE L'OMM (point 11.2)

11.2.1 Le Conseil exécutif a félicité le président de son Équipe spéciale chargée d'étudier les éventuelles modifications à apporter à la Convention de l'OMM et a décidé que l'Équipe spéciale devait poursuivre ses travaux en passant de trois à six membres afin d'assurer la représentation de Membres provenant d'autres Régions de l'OMM. Le Conseil a estimé qu'il était nécessaire de rehausser l'image de l'OMM et opportun d'actualiser la Convention de l'Organisation, mais qu'il fallait faire preuve de prudence en ce qui concerne en particulier la proposition d'adopter des protocoles à la Convention, de tels protocoles risquant d'entraîner de nouveaux engagements financiers. Le Conseil, ayant examiné les objectifs précis de l'adoption d'un nouveau préambule à la Convention, a souligné la nécessité de rédiger celui-ci de façon à ne pas donner l'impression d'une tentative d'élargir ainsi le mandat de l'OMM. Certains Membres ont porté à l'attention du Conseil le fait que selon les procédures en vigueur dans leurs pays, toute modification apportée à la Convention de l'Organisation, même en vertu de l'article 28, alinéa c, doit être soumise à la ratification de leur Parlement ce qui risque d'avoir des suites inattendues. Le Conseil a envisagé la proposition de rédiger et de diffuser périodiquement – tous les quatre ans – une déclaration de l'OMM énonçant les buts de l'Organisation et les secteurs d'activité susceptibles de valoriser son image.

11.2.2 Le Conseil exécutif a recommandé que les propositions de l'Équipe spéciale soient présentées aux prochaines sessions des Conseils régionaux I, III, V et VI. Il a demandé:

- a) Au Secrétaire général d'adresser dès que possible une lettre aux Membres pour les informer de l'état d'avancement des travaux concernant les amendements qu'il est proposé d'apporter à la Convention de l'OMM et pour leur demander d'envoyer leurs observations au Secrétariat au plus tard le 1^{er} novembre 2005;
- b) À l'Équipe spéciale d'examiner le présent projet d'amendement à la Convention en tenant compte des observations des Membres, de préférence d'ici mars 2006;
- c) Que les recommandations de l'Équipe spéciale lui soient présentées à sa cinquante-huitième session, en 2006;
- d) Suite aux recommandations des Conseils régionaux II et IV à ce sujet, que les critères à appliquer au projet de protocole pour la présentation de nouvelles questions fassent l'objet d'une étude soignée avant la décision du Congrès à ce propos;
- e) Que le projet de résolution qu'il doit soumettre au Quinzième Congrès tienne compte des conclusions de cette étude et des améliorations apportées aux propositions par l'Équipe spéciale;
- f) Que des copies des amendements à la Convention de l'OMM qui sont envisagés soient distribuées aux Membres au plus tard en novembre 2006 afin que soit respecté le délai de six mois qu'exige l'article 28, alinéa a, de la Convention;
- g) Qu'un «groupe de rédaction à composition non limitée» dans lequel seraient représentés les Membres intéressés pourrait se pencher sur le libellé des amendements à la Convention qui sont envisagés et/ou d'une déclaration et se réunir, si nécessaire, au plus tard en mars 2006 en vue de prendre les dernières dispositions nécessaires avant le Quinzième Congrès.

11.2.3 À cet égard, le Conseil a adopté la résolution 19 (EC-LVII).

11.2.4 Le Conseil a pris note de la demande exprimée par la famille de feu M. Dobrilovic en vue de modifier le cadre de référence du fonds d'affectation spéciale ainsi que de la décision de ne plus admettre les candidatures de ressortissants africains et de ne prendre en considération que des candidats résidant en Serbie-et-Monténégro. Vu le caractère désormais exclusivement national du prix, le Conseil a décidé de clore le fonds d'affectation spéciale et d'en remettre le solde à l'organisme ou à la personne désigné(e) par la famille de feu M. Dobrilovic.

QUESTIONS CONCERNANT L'EMBLÈME ET LE DRAPEAU DE L'OMM

11.2.5 Considérant que le changement de couleur de la rose des vents qui figure sur l'emblème et le drapeau de l'OMM, de blanc à or, et l'adjonction du

sigle de l'OMM au bas de l'emblème dans toutes les langues de l'Organisation n'entraîneraient aucune dépense supplémentaire, le Conseil est convenu d'en soumettre officiellement la proposition au Congrès et a adopté par conséquent la résolution 20 (EC-LVII).

11.3 DÉSIGNATION D'UN OU DE PLUSIEURS MEMBRES PAR INTÉRIM DU CONSEIL EXÉCUTIF (point 11.3)

Le Conseil exécutif a désigné MM. Mourad Shawky Saadallah, Sanjiv Nair, Massimo Capaldo, John Mitchell, Wolfgang Kusch et D. Francisco Cardarso González membres par intérim pour remplacer respectivement MM. M.M. Arafa, S.K. Srivastav, R. Sorani, D. Rogers, U. Gärtner et Mme M. Couchoud Gregori.

11.4 GROUPES D'EXPERTS ET AUTRES ORGANES RELEVANT DU CONSEIL EXÉCUTIF (point 11.4)

11.4.1 Le Conseil exécutif a envisagé la fusion de son Groupe consultatif sur le rôle et le fonctionnement des SMHN et de son Groupe d'action en faveur du renforcement de l'OMM pour constituer un nouveau Groupe de travail sur l'évolution des SMHN et de l'OMM et adopté la résolution 21 (EC-LVII).

11.4.2 Le Conseil a examiné et revu la composition des groupes d'experts et des autres organes qui relèvent de son autorité (voir l'annexe VIII du présent rapport).

11.5 QUESTIONS INTERNES AU CONSEIL EXÉCUTIF (point 11.5)

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

11.5.1 Le Conseil exécutif a salué la décision de tenir une séance spéciale où les participants ont eu l'occasion de débattre librement de questions d'importance majeure pour l'Organisation et/ou des nouvelles questions auxquelles elle est confrontée. Les deux thèmes principaux – la sécurité hydrométéorologique et la mobilisation des ressources – ont été amplement débattus.

11.5.2 Le Conseil a examiné un certain nombre de questions liées à ces deux thèmes, dont il est rendu compte ci-dessous.

SÉCURITÉ HYDROMÉTÉOROLOGIQUE

11.5.3 De l'avis du Conseil, la sécurité hydrométéorologique peut être définie comme étant le degré de protection des individus, de la société ou de l'État contre les phénomènes météorologiques et/ou climatiques extrêmes et contre l'évolution des conditions météorologiques, climatiques et hydrologiques. Le Conseil a noté qu'entre 1991 et 2000, plus de 70 % des pertes matérielles causées par des catastrophes étaient imputables à des phénomènes naturels d'origine météorologique ou hydrologique, cette proportion pouvant aller jusqu'à 90 % pour ce qui est du nombre des personnes touchées.

11.5.4 Le Conseil a déclaré que ses délibérations avaient permis de formuler la position de l'OMM quant au rôle que doit jouer la sécurité hydrométéorologique et à l'importance qu'elle revêt dans le cadre de la sécurité nationale dans chaque pays Membre de l'OMM, où elle relève par conséquent de la compétence de l'État.

11.5.5 Le Conseil a reconnu par ailleurs que les impératifs du développement durable devenaient de plus en plus pressants et que les parties concernées étaient de plus en plus nombreuses à rechercher des solutions à un éventail de problèmes toujours plus large. La bataille pour les ressources devient donc de plus en plus âpre, ce qui n'est pas sans conséquence pour les efforts de mobilisation de ressources que déploie l'OMM. L'Organisation a donc tout intérêt à se doter d'une politique précise dans ce domaine et à définir clairement les enjeux, de façon à pouvoir se tenir au courant de l'évolution de la situation et l'analyser avec lucidité.

11.5.6 Les participants se sont demandés comment toutes ces questions pouvaient:

- a) Être amenées à faire partie des priorités nationales et internationales dans le contexte du développement durable;
- b) Faire l'objet d'une politique de coopération à l'échelle nationale, régionale et internationale;
- c) Être approfondies par l'OMM et ses Membres, en particulier leurs SMHN.

INTÉGRATION ET COORDINATION

11.5.7 Le Conseil a souligné la nécessité de mieux coordonner les programmes de l'OMM et les activités des SMHN, en particulier pour traiter les questions qui nécessitent une approche pluridisciplinaire. Il a rattaché cette considération à l'approche multirisque mise au point pour la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets.

11.5.8 Le Conseil a noté que l'on constatait une intégration de plus en plus poussée dans des domaines tels que le système d'observation, le système d'information de l'OMM et les programmes transsectoriels comme le Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets, le Programme spatial et le Programme de l'OMM en faveur des pays les moins avancés.

11.5.9 Le Conseil a reconnu qu'une plus grande intégration était essentielle à l'amélioration des services fournis par l'OMM et les SMHN dans des domaines présentant un intérêt particulier pour la société. Il a estimé que l'OMM devait revoir sa structure pour tenir compte de l'évolution des besoins ainsi que des nouvelles tendances et des faits nouveaux et réfléchir notamment à la meilleure manière de tirer parti des compétences scientifiques que recèlent les commissions techniques et de promouvoir les activités de renforcement des capacités.

LES SMHN AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ

11.5.10 Le Conseil a souligné l'importance qu'il y avait à démontrer clairement que l'OMM et la communauté météorologique au sens large, notamment les SMHN, tenaient compte des besoins de la société et lui procuraient des avantages socio-économiques.

11.5.11 Il faut mettre en relief les capacités opérationnelles hors du commun et la contribution spécifique des SMHN, s'agissant notamment de fournir des avis météorologiques et d'autres services 24 heures sur 24, sept

jours sur sept et 365 jours par an. Il convient également de souligner le rôle tout aussi important qu'ils jouent en fournissant des avis liés au climat et à l'eau et d'autres services. Le Conseil a particulièrement insisté sur le fait que ces prestations n'ont de véritable valeur que si elles se prêtent à une utilisation correcte. Il est donc indispensable de connaître l'opinion des usagers.

11.5.12 Le Conseil est convenu que la planification à long terme de l'OMM devait clairement mettre en évidence les services fournis à la société, au même titre que les avantages socio-économiques que celle-ci en retire, notamment lorsque ces services sont assurés de bout en bout. Il a relevé en particulier que chaque dollar consacré à la prévention permet d'en économiser sept en termes de pertes consécutives à une catastrophe et que les pays en développement, en particulier les PMA, sont particulièrement vulnérables face aux catastrophes naturelles qui peuvent amputer leur produit intérieur brut de 10 à 15 %.

11.5.13 Le Conseil a évoqué des situations récentes dans lesquels les services météorologiques et connexes s'étaient vu accorder une plus grande importance à la suite d'études portant sur leur utilité socio-économique, comme le projet de renforcement de Roshydromet soutenu par le Gouvernement de la Fédération de Russie et la Banque mondiale. Le Conseil a encouragé la réalisation de ce type d'étude et la confrontation des expériences et des meilleures pratiques qui sont autant de moyens de démontrer les avantages que la société retire des services météorologiques.

PARTENARIATS

11.5.14 Le Conseil a reconnu l'importance que jouaient les partenariats à l'échelon national, régional et international, qui font intervenir un grand nombre d'acteurs.

11.5.15 Le Conseil a déclaré que ces partenariats étaient particulièrement utiles à l'échelle nationale, notamment au vu des avantages que la société peut retirer de la fourniture de produits et de services mieux adaptés à ses besoins. Ces partenariats permettent aussi aux SMHN de mieux s'acquitter de leur mandat dans le domaine de l'observation, de la recherche et de l'exploitation. Le Conseil a affirmé qu'au niveau national c'était aux SMHN qu'il incombait au premier chef d'améliorer les services et de constituer des partenariats à cette fin.

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

11.5.16 Le Conseil est convenu que l'OMM et les SMHN tireraient profit d'une politique stratégique dynamique de communication ayant pour but d'informer, de conseiller et de sensibiliser les décideurs, les utilisateurs et le grand public au sujet du rôle de l'Organisation et des Services et de leurs apports qui ont un avantage pour la société.

11.5.17 À ce propos, il convient d'apprendre à connaître les besoins stratégiques et le langage de ceux à qui s'adressent ces informations et ces communications, et notamment les décideurs, les économistes et les spécialistes de la planification du développement. Il serait

hautement souhaitable d'entretenir des rapports de travail étroits avec les médias.

11.5.18 Sachant que s'adresser aux gouvernements est un art, il faut acquérir davantage d'expérience et de compétence dans ce domaine en établissant, en entretenant et en gérant des rapports appropriés avec les parties prenantes. Il faut pour cela avoir une vue plus large de la gestion des risques, et notamment des risques physiques et des risques politiques.

MOBILISATION DES RESSOURCES

11.5.19 La prise en compte du rôle essentiel que jouent une communication et une sensibilisation adéquates est un aspect important de la mobilisation des ressources. Les activités de mobilisation des ressources de l'OMM et des SMHN seraient renforcées si l'on pouvait convaincre les personnes concernées que les ressources affectées à la prestation de services météorologiques, hydrologiques et connexes devraient être assimilées à des investissements plutôt qu'à des dépenses, étant donné leurs grands avantages socio-économiques.

11.5.20 Le Conseil a exhorté les pays à poursuivre leurs activités portant sur des projets précis, concernant par exemple la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets, sachant que, dans bien des cas, l'affectation des ressources est axée sur les pays et qu'elle est propre aux pays et aux régions.

11.5.21 Il faudrait se préoccuper davantage des utilisateurs finals et des avantages qu'ils pourraient obtenir. Les ressources demandées et/ou disponibles devraient être liées à la réalisation des objectifs de haut niveau inscrits dans le plan de l'Organisation. On peut prendre comme exemple les activités mises en œuvre pour moderniser le système d'alerte précoce aux tsunamis dans l'océan Indien et dans d'autres zones menacées, que l'on poursuit dans le cadre d'une démarche multi-risque à l'appui de l'application des stratégies de l'OMM énoncées dans le sixième Plan à long terme.

11.5.22 Tout en cherchant à exploiter de nouvelles sources de revenu, il faut veiller à maintenir celles traditionnelles que sont l'État et le secteur de l'aéronautique.

CONCLUSIONS

11.5.23 Le Conseil s'est félicité de cette séance spéciale qui lui a permis de définir les meilleures pratiques, de noter les enseignements reçus et d'envisager des démarches essentielles qui permettront à l'OMM et aux SMHN de réussir dans leurs entreprises communes et respectives.

11.5.24 Selon le Conseil, cette séance a permis de mieux comprendre les problèmes à aborder, comme le renforcement des capacités, et la nécessité de reconnaître l'interdépendance des Membres de l'OMM et en particulier de leurs SMHN. Ces derniers ont souligné l'importance d'un travail en réseau pour garantir le succès des activités liées au temps, au climat et à l'eau.

11.5.25 Le Conseil a exhorté les Membres, et notamment leurs SMHN, à tenter d'établir plus fermement le principe de la sécurité hydrométéorologique dans le

cadre d'une priorité nationale devant conduire à une mobilisation accrue des ressources.

11.5.26 Le Conseil a demandé au Secrétaire général d'encourager la mise en place d'une stratégie qui s'appuie sur une vision claire de la situation et vise à développer et à mettre en œuvre les divers éléments identifiés en faisant appel aux mécanismes dont dispose l'Organisation et notamment au Secrétariat, au Conseil proprement dit et à ses organes subsidiaires.

11.5.27 Le Conseil a estimé que la tendance actuelle au changement était un élément positif qu'il convenait de renforcer en aidant l'Organisation et les SMHN à mieux faire face à diverses situations et à mieux les anticiper.

11.5.28 Ayant pris note de l'intérêt qu'offrait la possibilité de discuter librement des questions qui préoccupent l'OMM et les SMHN, le Conseil a demandé que les dispositions appropriées soient prises pour que cela se reproduise à l'occasion de ses sessions futures.

12. CONFÉRENCES ET DISCUSSIONS SCIENTIFIQUES (point 12 de l'ordre du jour)

12.1 CONFÉRENCES ET DISCUSSIONS SCIENTIFIQUES (point 12.1)

12.1.1 À sa dernière session, le Conseil exécutif avait choisi les deux thèmes ci-dessous pour les conférences scientifiques données lors de la présente session:

- a) Le rôle des SMHN dans la prévention des catastrophes naturelles;
- b) Le climat: une ressource pour le développement économique et social.

12.1.2 Le Président a présenté les deux éminents experts qui ont été invités à donner les conférences ci-après:

Thème *a*: M. Chiu-Ying Lam (Représentant permanent de Hong Kong, Chine);

Thème *b*: M. M.H. Glantz (Centre national de recherche atmosphérique, États-Unis d'Amérique).

12.1.3 Le Président a remercié MM. Lam et Glantz de leur contribution. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de faire le nécessaire pour que le texte des conférences soit publié.

12.2 DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONFÉRENCES SCIENTIFIQUES ORGANISÉES DURANT LA CINQUANTE-HUITIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF (point 12.2)

12.2.1 Le Conseil exécutif a décidé que les conférences scientifiques qui seraient organisées lors de sa cinquante-huitième session auraient pour thèmes:

- a) Le Programme mondial de recherche sur le climat: réalisations et perspectives;
- b) Le rôle de l'OMM (et/ou des SMHN) dans la mise en œuvre du GEOSS.

12.2.2 Le Conseil a prié le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour l'organisation de ces conférences, notamment quant au choix des conférenciers.

12.3 ORGANISATION DE LA ONZIÈME CONFÉRENCE DE L'OMI (point 12.3)

12.3.1 Le Conseil exécutif a décidé que l'OMM devrait continuer de choisir un scientifique de renom pour donner la Conférence de l'OMI et de faire le nécessaire pour que le texte de la conférence soit publié.

12.3.2 Le Conseil a décidé que M. P. Lemke devrait être invité à donner cette conférence à l'occasion du Quinzième Congrès sur le thème: «Météorologie polaire: influence de l'Arctique et de l'Antarctique sur l'atmosphère de la planète».

13. EXAMEN DES RÉOLUTIONS ANTÉRIEURES DU CONSEIL EXÉCUTIF (point 13 de l'ordre du jour)

En application de la règle 27 de son Règlement intérieur, le Conseil exécutif a revu celles de ses résolutions antérieures qui étaient encore en vigueur à la date de sa cinquante-septième session et a adopté à ce sujet la résolution 22 (EC-LVII).

14. DATE ET LIEU DES CINQUANTE-HUITIÈME ET CINQUANTE-NEUVIÈME SESSIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF (point 14 de l'ordre du jour)

14.1 Le Conseil exécutif a convenu que sa cinquante-huitième session aurait lieu à Genève, du 20 au 30 juin 2006.

14.2 Le Conseil a convenu également que sa cinquante-neuvième session aurait lieu au siège de l'OMM du 28 au 30 mai 2007, aussitôt après le Quinzième Congrès.

15. CLÔTURE DE LA SESSION (point 15 de l'ordre du jour)

La cinquante-septième session du Conseil exécutif a pris fin le 1^{er} juillet 2005 à 17 h 25.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE LA SESSION

RÉSOLUTION 1 (EC-LVII)

GRUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT la résolution 1 (EC-LVI) — Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat,

RECONNAISSANT que le GIEC doit faire face à une lourde charge de travail pendant l'actuelle période d'évaluation consacrée à l'élaboration du quatrième Rapport d'évaluation, des Lignes directrices révisées pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre et d'un rapport spécial demandé par la CCNUCC,

NOTE avec satisfaction la participation accrue d'experts venant de pays en développement ou en transition aux équipes de rédaction des rapports en cours et aux autres activités du GIEC, ainsi que les avantages qui découlent de ces activités pour ce qui est du renforcement des capacités;

FÉLICITE le GIEC pour l'achèvement du rapport spécial intitulé «Préservation de la couche d'ozone et du système climatique planétaire: questions relatives aux hydrofluorocarbures et aux hydrocarbures perfluorés», et pour les progrès réalisés dans la préparation du rapport spécial sur le piégeage et le stockage du dioxyde de carbone et de la version 2006 des Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre;

FÉLICITE M. R.K. Pachauri pour son travail de supervision de la phase préparatoire du quatrième Rapport d'évaluation;

NOTE avec satisfaction la décision du GIEC d'établir un rapport de synthèse du quatrième Rapport d'évaluation;

DEMANDE au GIEC de continuer à collaborer activement avec la CCNUCC et de fournir les avis scientifiques, techniques et socio-économiques requis en s'employant à produire des rapports spéciaux, des documents techniques et des rapports méthodologiques;

ENCOURAGE les responsables du PCM, du PMRC et du SMOC à collaborer étroitement avec le GIEC à l'élaboration de leurs programmes de travail et au renforcement des activités d'information et de sensibilisation et à contribuer au travail d'évaluation du GIEC;

PRIE le Secrétaire général, conjointement avec le Directeur exécutif du PNUE, de continuer d'apporter le soutien financier et organisationnel nécessaire au Secrétariat du GIEC et de faciliter la publication et la diffusion des rapports de ce dernier;

INVITE les Membres de l'OMM à prendre une part active aux travaux du GIEC et à faire en sorte que certains de leurs experts puissent participer au processus d'évaluation;

EXPRIME sa gratitude aux gouvernements, aux institutions et aux organisations qui ont contribué et contribuent généreusement au bon déroulement des activités du GIEC ainsi qu'au Fonds d'affectation spéciale le concernant;

PRIE instamment tous les gouvernements et les organisations intergouvernementales compétentes de maintenir leur participation aux activités du GIEC et, si possible, d'accroître leurs contributions à ces dernières par le biais du Fonds d'affectation spéciale OMM/PNUE.

RÉSOLUTION 2 (EC-LVII)

RAPPORT DE LA TREIZIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES SYSTÈMES DE BASE

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT le *Rapport final abrégé, résolutions et recommandations de la treizième session de la Commission des systèmes de base* (OMM-N° 985),

DÉCIDE:

- 1) De prendre note du rapport;
- 2) De prendre note des résolutions 1, 2 et 3 (CSB-XIII);
- 3) D'adopter des mesures concernant chacune des recommandations suivantes:

Recommandation 1 (CSB-XIII) — Formation à l'utilisation des données AMDAR

- a) Approuve cette recommandation;

- b) Prie la CMAé et la CSB de créer une équipe spéciale chargée d'évaluer les activités en cours concernant par exemple le laboratoire virtuel du CGMS de l'OMM en vue de l'exploitation de données satellitaires et de systèmes tels que VISIT View, et d'élaborer des directives appropriées;

- c) Demande aux rapporteurs/coordonnateurs pour les aspects régionaux du SMO, en consultation avec le rapporteur du GASO des systèmes d'observation intégrés pour les activités AMDAR et avec d'autres coordonnateurs appropriés

dans les Régions, de rédiger un questionnaire sur les besoins du programme AMDAR en matière de formation et de le transmettre aux Membres.

Recommandation 2 (CBS-XIII) — Amendements au Manuel du Système mondial d'observation (OMM-N° 544), Volume I, et au Guide du Système mondial d'observation (OMM-N° 488), Partie II

Approuve cette recommandation.

Recommandation 3 (CBS-XIII) — Modifications à apporter au Manuel du Système mondial de télécommunications (OMM-N° 386), Volume I, Parties I et II

Approuve cette recommandation, qui doit entrer en vigueur le 9 novembre 2005.

Recommandation 4 (CBS-XIII) — Amendements au Manuel des codes (OMM-N° 306), Volume I.2

Approuve cette recommandation, qui doit entrer en vigueur le 2 novembre 2005.

Recommandation 5 (CBS-XIII) — Amendements au Manuel des codes (OMM-N° 306), Volume I.1

Approuve cette recommandation, qui doit entrer en vigueur le 2 novembre 2005.

Recommandation 6 (CBS-XIII) — Modifications à apporter au Manuel du Système mondial de traitement des données et de prévision (OMM-N° 485)

Approuve cette recommandation, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} novembre 2005.

Recommandation 7 (CBS-XIII) — Examen des résolutions du Conseil exécutif fondées sur des recommandations antérieures de la Commission des systèmes de base ou relatives à la VMM

- a) Approuve cette recommandation;
- b) Décide de garder en vigueur les résolutions 12, 14 et 15 (EC-LV) et les résolutions 2, 8 et 9 (EC-LVI);
- c) Décide de ne pas garder en vigueur les résolutions 8, 16 et 17 (EC-LV).

Recommandation 1 (CBS-05) — Amendement au Manuel du Système mondial de traitement des données et de prévision (OMM-N° 485), Volume I, nouveau supplément II.8 intitulé «Système de vérification normalisée (SVS) des prévisions à longue échéance»

Approuve cette recommandation, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} novembre 2005.

RÉSOLUTION 3 (EC-LVII)

SYSTÈME MONDIAL D'OBSERVATION DU CLIMAT

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT:

- 1) Les résolutions 10 (Cg-XIV) — Système mondial d'observation du climat, et 9 (Cg-XIV) — Principes élaborés par le SMOC pour la surveillance du climat,
- 2) Les résolutions 40 (Cg XII) — Politique et pratique adoptées par l'OMM pour l'échange de données et de produits météorologiques et connexes et principes directeurs applicables aux relations entre partenaires en matière de commercialisation des services météorologiques, et 25 (Cg-XIII) — Échange de données et de produits hydrologiques,
- 3) Le document intitulé *Second Report on the Adequacy of the Global Observing Systems for Climate in Support of the UNFCCC* (Deuxième Rapport sur l'efficacité des systèmes mondiaux d'observation à des fins climatologiques dans le contexte de la CCNUCC) (GCOS 82, WMO/TD-No. 1143),
- 4) Le document intitulé *Implementation Plan for the Global Observing System for Climate in Support of the UNFCCC* (Plan de mise en œuvre du Système mondial d'observation à des fins climatologiques dans le contexte de la CCNUCC) (GCOS 92, WMO/TD-No. 1219),
- 5) La décision 5/CP.10 — Mise en place du système mondial d'observation du climat, prise par la Conférence des Parties à la Convention cadre des

Nations Unies sur les changements climatiques à sa dixième session, Buenos Aires, 6-18 décembre 2004,

- 6) La création du Groupe intergouvernemental sur l'observation de la Terre et l'élaboration de son Plan décennal de mise en œuvre et de son Document de référence,

RECONNAISSANT:

- 1) L'importance considérable du Plan de mise en œuvre, qui constitue un cadre d'action approprié pour la mise en place d'un système mondial intégré d'observation à des fins climatologiques,
- 2) La nécessité d'une participation directe des Membres, des commissions techniques et des programmes de l'OMM à l'exécution d'un grand nombre des actions indiquées dans le Plan,
- 3) L'importance de la Conférence des Parties à la CCNUCC en tant que mécanisme par l'intermédiaire duquel les Membres peuvent pallier les insuffisances des systèmes d'observation dont ils doivent disposer pour s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention,

PRIE INSTAMMENT les Membres:

- 1) D'apporter pleinement leur soutien et de participer aux actions pertinentes figurant dans le Plan de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne la coordination nécessaire sur le plan national pour assurer une évolution équilibrée des systèmes nationaux d'observation à des fins climatologiques;

- 2) D'aider d'autres Membres à améliorer leurs systèmes, qui contribuent à la couverture mondiale du Réseau de stations d'observation en surface pour le SMOC (GSN) et du Réseau de stations d'observation en altitude pour le SMOC (GUAN), et à mettre en œuvre les projets considérés comme prioritaires dans leurs plans d'action régionaux;
 - 3) D'intensifier leurs travaux et leur collaboration pour ce qui concerne l'observation des variables climatiques essentielles et l'élaboration de produits climatologiques à titre de contribution importante au bon fonctionnement de la VMM et à la satisfaction des besoins des utilisateurs et de favoriser en outre l'amélioration des systèmes de base dans les pays en développement grâce à une participation active au mécanisme de coopération du SMOC;
 - 4) De faire le nécessaire pour transférer des données historiques et des métadonnées de leurs stations du GSN respectives aux archives du GSN se trouvant au Centre national de données climatologiques des États-Unis, conformément aux résolutions 40 (Cg XII) et 25 (Cg XIII) et aux principes élaborés par le SMOC pour la surveillance du climat, de façon à étoffer l'ensemble de données dont ont besoin les Parties à la CCNUCC et les climatologues du monde entier pour mener à bien leurs analyses à l'échelle du globe;
 - 5) De collaborer avec le Programme spatial de l'OMM et l'Équipe stratégique de mise en œuvre relevant du Comité sur les satellites d'observation de la Terre, afin de déterminer la meilleure façon de répondre aux besoins dont il est fait état dans le Plan de mise en œuvre du SMOC (pour ce qui est des Membres et des agences spatiales ayant part à la composante spatiale du SMO);
 - 6) D'appuyer les efforts déployés par le Secrétariat du SMOC pour lancer un «projet de mise en œuvre» afin de faciliter, de suivre de près et de relater les actions menées par les Parties et les organisations internationales dans le cadre du Plan de mise en œuvre;
 - 7) D'accroître, dans la mesure du possible, le soutien qu'ils apportent au Secrétariat du SMOC, que ce soit par des détachements d'experts ou par des contributions au Fonds pour le système d'observation du climat;
- DEMANDE** au Secrétariat du SMOC:
- 1) De collaborer pleinement avec le GEO à l'élaboration de leurs plans de mise en œuvre respectifs;
 - 2) D'aider les Membres à mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution des plans d'action pertinents;
 - 3) D'informer le SBSTA, à l'occasion de la vingt-troisième session (novembre 2005) et – s'il y a lieu – des sessions suivantes de cet organe, de la manière dont les actions indiquées dans le Plan de mise en œuvre sont exécutées;
 - 4) D'accorder un degré élevé de priorité à la poursuite de la collaboration avec la Conférence des Parties à la CCNUCC, afin de continuer à bénéficier d'un soutien ferme de la part de la CCNUCC pour la mise en place et la maintenance du système mondial d'observation à des fins climatologiques et de faire en sorte de satisfaire les besoins des Parties en matière d'observation systématique;
- DEMANDE** aux présidents des commissions techniques de veiller à ce que les actions les concernant qui figurent dans le Plan de mise en œuvre soient bien mentionnées dans les plans de travail de leurs commissions respectives;
- DEMANDE** au Secrétaire général:
- 1) De tout mettre en œuvre pour mobiliser les ressources nécessaires au maintien des activités de base du secrétariat du SMOC et pour suivre de près les actions figurant dans le Plan de mise en œuvre et faire rapport à ce sujet;
 - 2) D'intégrer dans les programmes de l'OMM les actions pertinentes figurant dans le Plan de mise en œuvre et d'assurer la coordination avec les présidents des commissions techniques au sujet de leurs plans de travail.

RÉSOLUTION 4 (EC-LVII)

RAPPORT DE LA DOUZIÈME SESSION DE LA COMMISSION D'HYDROLOGIE

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

AYANT EXAMINÉ le *Rapport final abrégé, résolutions et recommandations de la douzième session de la Commission d'hydrologie* (OMM-N° 979),

DÉCIDE:

- 1) De prendre acte de ce rapport;
- 2) De prendre note des résolutions 1 et 2 (CHy-XII);
- 3) De consigner la teneur de la recommandation 4 (CHy-XII) dans la résolution 22 (EC-LVII);

- 4) De prendre, en ce qui concerne les autres recommandations, les mesures suivantes:

Recommandation 1 — Amendements au Règlement technique de l'OMM (OMM-N° 49), Volume III — Hydrologie

- a) Approuve la recommandation;
- b) Prie le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires.

Recommandation 2 — Stratégie de l'OMM en matière d'enseignement et de formation professionnelle dans le domaine de l'hydrologie et des ressources en eau

Approuve la recommandation.

Recommandation 3 — Modification du champ d'action des centres régionaux de formation professionnelle en météorologie (CRFPM) de l'OMM

Approuve la recommandation et demande à son Groupe d'experts de l'enseignement et de la formation professionnelle de rechercher la

meilleure manière d'appliquer cette recommandation pour ensuite lui en faire rapport à l'occasion de sa cinquante-huitième session.

NOTE: La présente résolution annule et remplace la résolution 9 (EC-LIII).

RÉSOLUTION 5 (EC-LVII)

PARTICIPATION DE L'OMM À UNE INITIATIVE INTERNATIONALE SUR LES CRUES ET LES INONDATIONS

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT la teneur du résumé directif concernant l'Initiative internationale sur les crues et les inondations rédigé par une équipe mixte d'experts représentant les programmes hydrologiques de l'OMM, l'UNESCO, l'Université des Nations Unies et l'Association internationale des sciences hydrologiques,

NOTANT EN OUTRE les avantages indéniables d'une collaboration en matière de gestion intégrée des crues avec des organisations internationales à vocation analogue aussi reconnues sur le plan professionnel,

AYANT CONSIDÉRÉ que les ressources financières nécessaires à une participation correcte de l'Organisation proviendraient de la redistribution de fonds déjà consacrés à des activités apparentées dans le cadre du budget ordinaire du PHRE,

DÉCIDE d'approuver la participation de l'OMM à l'Initiative internationale sur les crues et les inondations selon les modalités énoncées dans le résumé directif et expliquées en détail dans le document de fond relatif à l'Initiative;

PRIE le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour que cette nouvelle initiative offre une valeur ajoutée aux Membres dans le domaine de la gestion intégrée des crues;

PRIE le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour réunir les ressources extrabudgétaires nécessaires à des activités supplémentaires pouvant constituer une contribution de l'OMM à l'Initiative;

EXHORTE les Membres à soutenir l'Initiative en participant activement à sa planification et à sa mise en œuvre.

RÉSOLUTION 6 (EC-LVII)

BUDGET 2006-2007 POUR L'APPUI DU SECRÉTARIAT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

CONSIDÉRANT que:

- 1) Le Programme de coopération technique fait partie intégrante de la mission de l'OMM,
- 2) L'OMM est engagée dans la mise en œuvre, de façon régulière, de projets et de programmes de coopération technique financés par des fonds extrabudgétaires venant de sources comme les banques de développement et les fonds d'affectation spéciale,
- 3) Plusieurs pays Membres ont besoin que l'OMM les aide à concevoir et à mettre en œuvre des projets financés avec leurs propres ressources ou au titre d'accords bilatéraux, et à l'exécution desquels l'Organisation ne participe pas directement,
- 4) Grâce à la restructuration du Département des activités régionales et de coopération technique pour le développement qui se fera de façon progressive, les

bureaux extérieurs de l'OMM participeront pleinement à la conception et à la mise en œuvre des projets de coopération technique,

- 5) La nouvelle politique de l'OMM en matière de dépenses d'appui qu'il a définie à sa cinquante-sixième session continuera de s'appliquer en 2006-2007 aux projets financés au titre du PCV et de fonds d'affectation spéciale,

NOTANT:

- 1) Les décisions du Quatorzième Congrès concernant l'organisation et le financement du Programme de coopération technique (*Rapport final abrégé et résolutions du Quatorzième Congrès météorologique mondial* (OMM-N° 960), paragraphes 3.7.2.2 et 3.7.2.3 du résumé général),
- 2) Le montant estimatif des recettes qu'engendrera durant l'exercice 2006-2007 l'exécution de projets et programmes financés à l'aide de ressources

extrabudgétaires, notamment de fonds d'affectation spéciale,

- 3) Les ressources budgétaires et en personnel qu'exigera l'appui du Secrétariat aux activités de coopération technique en 2006-2007,

APPROUVE le budget pour 2006-2007 tel qu'il figure dans l'annexe de la présente résolution;

AUTORISE le Secrétaire général à ajuster les dépenses réelles engagées durant l'exercice biennal 2006-2007

en fonction des recettes effectivement perçues (voir l'alinéa 2) sous **NOTANT**;

AUTORISE EN OUTRE le Secrétaire général à effectuer au besoin des virements de crédits entre les différents titres du budget, conformément au Règlement financier et aux directives du Quatorzième Congrès.

ANNEXE DE LA RÉSOLUTION 6 (EC-LVII)

**BUDGET 2006-2007 POUR L'APPUI DU SECRÉTARIAT
AU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE L'OMM**

(en milliers de francs suisses)

<i>Recettes</i>	<i>Projet de budget pour 2006-2007</i>	<i>Budget approuvé (EC-LV) pour 2004-2005</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Projet de budget pour 2006-2007</i>	<i>Budget approuvé (EC-LV) pour 2004-2005</i>
1. Budget ordinaire	NÉANT	NÉANT			
2. Autres ressources extrabudgétaires (fonds d'affectation spéciale, etc.)	1 600,0	5 450,0	(voir ci-dessous)		
TOTAL	1 600,0	5 450,0		1 600,0	5 450,0

BUDGET 2006-2007 DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

	<i>Projet de budget pour 2006-2007</i>	<i>Projet approuvé (EC-LV) pour 2004-2005</i>
Titre 3.7 – APPUI AU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE		
3.701 Personnel RCD	1 060,0	3 185,0
3.702 Personnel ETR (bourses d'études)	240,0	605,0
3.703 Personnel REM	300,0	965,0
3.704 Experts détachés, consultants et personnel temporaire	0,0	150,0
Total Titre 3.7	1 600,0	4 905,0
Titre 5 – FRAIS D'EXPLOITATION		
5.030 Papeterie et fournitures de bureau	0,0	30,0
5.040 Matériel et machines de bureau	0,0	20,0
5.050 Communications	0,0	75,0
5.060 Locaux	–	–
5.070 Soutien informatique	0,0	20,0
5.080 Voyages	0,0	350,0
Total Titre 5	0,0	495,0
Titre 6 – AUTRES DISPOSITIONS BUDGÉTAIRES		
6.040 Assurances, vérification des comptes et dépenses imprévues	0,0	50,0
Total Titre 6	0,0	50,0
TOTAL GÉNÉRAL	1 600,0	5 450,0

RÉSOLUTION 7 (EC-LVII)

RAPPORT DE LA TREIZIÈME SESSION DU CONSEIL RÉGIONAL II (ASIE)

LE CONSEIL EXÉCUTIF,
AYANT EXAMINÉ le rapport de la treizième session du
Conseil régional II,

DÉCIDE:

- 1) De prendre note de ce rapport;
- 2) De prendre note des résolutions 1 à 27 (XIII-CR II);

PRIE le Secrétaire général de porter cette décision à la
connaissance de tous les intéressés.

NOTE: La présente résolution annule et remplace la résolution 1
(EC-LIII).

RÉSOLUTION 8 (EC-LVII)

RAPPORT DE LA QUATORZIÈME SESSION DU CONSEIL RÉGIONAL IV
(AMÉRIQUE DU NORD, AMÉRIQUE CENTRALE ET CARAÏBES)

LE CONSEIL EXÉCUTIF,
AYANT EXAMINÉ le rapport de la quatorzième session du
Conseil régional IV,

DÉCIDE:

- 1) De prendre note de ce rapport;
- 2) De prendre note des résolutions 1 à 19 (XIV-CR IV);

PRIE le Secrétaire général de porter cette décision à la
connaissance de tous les intéressés.

NOTE: La présente résolution annule et remplace la résolution 2
(EC-LIII).

RÉSOLUTION 9 (EC-LVII)

PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES ET ATTÉNUATION DE LEURS EFFETS

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT:

- 1) La résolution 29 (Cg-XIV) — Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets,
- 2) Le *Rapport final abrégé et résolutions du Quatorzième Congrès météorologique mondial (OMM-N° 960)*, paragraphes 7.4.1 à 7.4.21 et 3.4.1.23 du résumé général,
- 3) La résolution 5 (EC-LVI) — Groupe consultatif du Conseil exécutif sur la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets,
- 4) Le *Rapport final abrégé et résolutions de la cinquante-sixième session du Conseil exécutif (OMM-N° 977)*, paragraphes 11.1 à 11.13 du résumé général,
- 5) Les documents émanant de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (Kobe, Hyogo, Japon, 18-22 janvier 2005), notamment la Déclaration de Hyogo et le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 intitulé «Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes»,
- 6) Que plusieurs SMHN ont créé des partenariats avec les organismes chargés de la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles à l'échelon national et

régional si bien que leurs compétences constitueront un élément précieux dans la formulation du PCA,

- 7) Les conclusions de la première réunion de son Groupe consultatif sur la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets (Genève, 18-19 mars 2005),
- 8) La version révisée du Plan de mise en œuvre du PCA,

RECONNAISSANT:

- 1) Que les phénomènes météorologiques, climatiques et hydrologiques dangereux sont responsables d'environ 90 % des pertes en vies humaines et d'environ 65 % des pertes économiques attribuées à l'ensemble des catastrophes naturelles,
- 2) Que les questions relatives à l'atténuation des risques qu'engendrent les catastrophes naturelles constituent de plus en plus un sujet de préoccupation pour la communauté internationale tout comme les activités à mettre en œuvre à l'échelle internationale, régionale et nationale en application du Cadre d'action de Hyogo,
- 3) Que le Secrétariat de l'OMM s'efforce de différentes façons d'établir un programme efficace pour une

mise en œuvre transsectorielle du PCA requérant la participation de l'OMM et de ses Membres, par l'intermédiaire des SMHN, ainsi que des partenariats à caractère stratégique à l'échelle internationale, régionale et nationale,

- 4) Que l'OMM et les SMHN sont appelés à jouer un rôle essentiel dans le domaine de l'atténuation des effets des catastrophes, qu'il leur incombe de veiller à ce que les capacités techniques et scientifiques indispensables soient intégrées le plus efficacement possible dans les processus de décision propres au domaine, à l'échelle internationale, régionale et nationale, et qu'il faut s'employer à réduire les pertes en vies humaines, les effets négatifs sur la qualité de la vie, les régressions sur le plan économique et la dégradation de l'environnement que provoquent les phénomènes dangereux hydrométéorologiques,

DÉCIDE:

- 1) D'appuyer les recommandations présentées dans le rapport de son Groupe consultatif sur la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets et reprises dans le paragraphe 3.9.2 du résumé général des travaux de la session;

- 2) D'adopter la version révisée du Plan de mise en œuvre du PCA;

PRIE:

- 1) Le Secrétaire général d'attirer l'attention des Membres sur le Cadre d'action de Hyogo afin qu'ils exhortent les pouvoirs publics à adopter et à appliquer lesdites recommandations;
- 2) Le Secrétaire général d'accorder une priorité élevée aux actions à mener dont les grandes lignes figurent dans la version révisée du Plan de mise en œuvre du PCA;
- 3) Le Secrétaire général de renforcer le Bureau du PCA, en lui accordant davantage de ressources, pour qu'il soit en mesure de coordonner et de mener à bien l'exécution du Plan de mise en œuvre du PCA dans sa version révisée;
- 4) Les SMHN de participer activement au PCA en coopération étroite avec les autorités de leur pays responsables de la prévention des catastrophes, de l'atténuation de leurs effets et de l'intervention en cas d'urgence;
- 5) Les Membres d'envisager le détachement d'experts auprès du Bureau du PCA pour qu'il puisse disposer des compétences voulues.

RÉSOLUTION 10 (EC-LVII)

**EXAMEN DES COMPTES DE L'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE
POUR L'ANNÉE 2004**

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

RAPPELANT la résolution 14 (LVI) — Examen des comptes de l'Organisation météorologique mondiale pour l'exercice biennal 2002-2003,

NOTANT l'article 15 du Règlement financier,

CONSIDÉRANT le rapport financier du Secrétaire général sur les comptes de l'Organisation pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 2004 et le rapport remis par le Commissaire aux comptes,

APPROUVE FORMELLEMENT les comptes financiers de l'Organisation météorologique mondiale pour l'année 2004;

PRIE le Secrétaire général de transmettre à tous les Membres de l'Organisation météorologique mondiale les relevés des comptes de l'exercice accompagnés de son rapport et du rapport du Commissaire aux comptes;

DÉCIDE que les états financiers feront l'objet d'une vérification annuelle à compter de 2005;

PRIE le Secrétaire général d'élaborer les modifications à apporter le cas échéant au Règlement financier à propos de la fréquence à laquelle les états financiers sont établis et vérifiés;

PRIE EN OUTRE le Secrétaire général de simplifier les arrangements financiers en créditant les fonds d'appui au Fonds général;

PRÉOCCUPÉ par le montant élevé des contributions non acquittées par certains Membres,

DEMANDE INSTAMMENT aux Membres redevables d'arriérés de contributions de s'acquitter de leur dette aussi rapidement que possible.

*

*

*

RÉSOLUTION 11 (EC-LVII)

MANDAT ET COMPOSITION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES COMPTES

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT le mandat du Comité de vérification des comptes tel qu'il est énoncé dans la résolution 15 (EC-LVI) — Création d'un Comité de vérification des comptes,

NOTANT ÉGALEMENT les recommandations 2.3 et 2.4 du Comité de vérification des comptes,

NOTANT PAR AILLEURS la recommandation 6 du Commissaire aux comptes,

DÉCIDE:

- 1) De reconduire sous son autorité le Comité de vérification des comptes dont le mandat est le suivant:
 - a) Évaluer systématiquement les mesures prises par le Secrétaire général pour assurer des contrôles internes appropriés et efficaces;
 - b) Encourager le développement d'une culture antifraude au travers de sa fonction d'analyse;
 - c) Examiner le fonctionnement et l'efficacité du Règlement financier;
 - d) Analyser le mode d'évaluation et d'approche des risques adopté par le Secrétaire général;
 - e) Examiner et approuver les plans de vérification ainsi que les mécanismes et les rapports de vérification interne et externe;
 - f) Encourager la coordination des fonctions de vérification interne et externe;
 - g) Confirmer que des dispositions en matière de vérification et des garanties ont été mises en œuvre durant l'année pour répondre aux exigences du Conseil exécutif et du Congrès;
 - h) Veiller à ce que le Secrétaire général prenne en temps voulu des mesures appropriées et efficaces pour donner suite aux recommandations des vérificateurs;

- i) Contrôler la livraison et le contenu des états financiers conformément aux exigences du Règlement financier;
 - j) Confirmer que les recommandations des vérificateurs ont été appliquées;
 - k) Examiner les plans de vérification des comptes et les rapports du vérificateur interne soumis par le Secrétaire général au Conseil exécutif;
- 2) Que le Comité de vérification des comptes se réunira tous les quatre mois et tiendra régulièrement au courant de ses travaux le Conseil exécutif;
 - 3) Que le Comité de vérification des comptes sera composé des membres suivants:

J.-P. Beysson
B. Kassahun
J.J. Kelly
R. Michelini
K. Nagasaka
Qin Dahe

 Trois experts financiers provenant du système des Nations Unies proposés par le Secrétaire général et désignés par le Président de l'OMM, compte tenu de la nécessité de réduire au minimum le coût de leur participation;
 - 4) Que le président du Comité de vérification des comptes sera désigné par les membres de ce comité;
 - 5) Que des représentants du Secrétariat de l'OMM n'assisteront aux réunions du Comité de vérification des comptes qu'à l'invitation de son président;
 - 6) De passer en revue le fonctionnement du Comité de vérification des comptes à sa cinquante-huitième session.

RÉSOLUTION 12 (EC-LVII)

ÉQUIPE SPÉCIALE POUR LES RECOMMANDATIONS ÉMANANT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES COMPTES

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT les recommandations 2.3 et 2.5 du Comité de vérification des comptes,

NOTANT PAR AILLEURS les recommandations 10 et 11 du Commissaire aux comptes,

DÉCIDE:

- 1) D'établir sous son autorité une Équipe spéciale pour les recommandations émanant du Comité de vérification des comptes chargée d'analyser le rôle du Comité consultatif pour les questions financières par rapport à celui du Comité de vérification des comptes pour garantir leur complémentarité et éviter les chevauchements d'activités;

- 2) Que l'Équipe spéciale se réunira deux fois avant sa cinquante-huitième session;
- 3) Que l'Équipe spéciale sera composée des membres suivants ou des suppléants qu'ils auront désignés:

M.L. Bah
A.I. Bedritsky
A. Divino Moura
M.D. Everell
W. Kusch
G.B. Love
- 4) Que le président de l'Équipe spéciale sera désigné par les membres de cette équipe;
- 5) D'examiner à sa cinquante-huitième session le travail accompli par l'Équipe spéciale.

RÉSOLUTION 13 (EC-LVII)

**BUDGET-PROGRAMME DU SECOND EXERCICE BIENNAL (2006-2007) DE
LA QUATORZIÈME PÉRIODE FINANCIÈRE (2004-2007)**

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT:

- 1) Les articles 3, 4, 6 et 7 du Règlement financier,
- 2) Les règles 106.1, 106.2, 107.1 et 107.2 de gestion financière,
- 3) La résolution 30 (Cg-XIV) — Montant maximal des dépenses pour la quatorzième période financière,
- 4) La résolution 31 (Cg-XIV) — Budgétisation axée sur les résultats,
- 5) La résolution 19 (EC-LV) — Budget de l'exercice biennal 2004-2005,
- 6) La résolution 21 (EC-LVI) — Fixation des quotes-parts des Membres pour la période 2005-2007,

NOTANT EN OUTRE que le budget-programme proposé par le Secrétaire général a été préparé dans le cadre réglementaire mentionné ci-dessus,

AYANT CONSIDÉRÉ les activités prévues au titre des programmes et l'affectation des ressources budgétaires proposées par le Secrétaire général,

ADOpte le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 tel qu'il figure dans l'annexe 1 de la présente résolution;

DÉCIDE que la contribution des Membres sera fixée conformément à la résolution 21 (EC-LVI);

APPROUVE les programmes proposés par le Secrétaire général, en particulier en ce qui concerne les résultats escomptés et les indicateurs de résultats pour 2006-2007;

APPROUVE EN OUTRE:

- 1) La liste des sessions de groupes d'experts et de groupes de travail ainsi que des colloques, conférences techniques, séminaires/cycles d'études et ateliers/stages de formation qui pourraient être organisés, telle qu'elle figure dans l'annexe 2 de la présente résolution, pour autant que les fonds

nécessaires puissent être dégagés dans les limites du budget approuvé conformément aux directives fixées par le Quatorzième Congrès;

- 2) Les sessions des commissions techniques et des conseils régionaux suivants:

La Commission des systèmes de base (session extraordinaire, 2006)

La Commission des instruments et des méthodes d'observation (quatorzième session, 2006)

La Commission des sciences de l'atmosphère (quatorzième session, 2006)

La Commission de météorologie agricole (quatorzième session, 2006)

La Commission de météorologie aéronautique (treizième session, 2006)

Le Conseil régional I (quatorzième session, 2006)

Le Conseil régional III (quatorzième session, 2006)

Le Conseil régional V (quatorzième session, 2006)

AUTORISE le Secrétaire général:

- 1) À réaffecter les excédents budgétaires par lesquels pourrait se solder le premier exercice biennal (2004-2005) aux titres correspondants du budget du second exercice biennal (2006-2007), conformément à l'article 7.3 du Règlement financier;
- 2) À effectuer au besoin des virements de crédits entre les différents titres du budget de l'exercice biennal, conformément à l'article 4.2 du Règlement financier;
- 3) À approuver des amendements à apporter à la liste des sessions de groupes d'experts et de groupes de travail ainsi que des colloques, conférences techniques, séminaires/cycles d'études et ateliers/stages de formation qui pourraient être organisés, telle qu'elle figure dans l'annexe 2 de la présente résolution.

*

*

*

ANNEXE 1 DE LA RÉOLUTION 13 (EC-LVII)
BUDGET DU DEUXIÈME EXERCICE BIENNAL (2006-2007) DE LA QUATORZIÈME PÉRIODE FINANCIÈRE
(en milliers de francs suisses)

<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	<i>Budget de 2006-2007</i>
Contributions des Membres	124 900,0	1. Organes d'orientation	3 917,1
Exédent de trésorerie au terme de la treizième période financière	1 730,2	2. Direction	7 369,3
		3. Programmes scientifiques et techniques	
		3.0 Coordination générale	3 844,1
		3.1 Programme de la Veille météorologique mondiale	11 531,9
		3.2 Programme climatologique mondial	12 517,4
		3.3 Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement	6 878,3
		3.4 Programme des applications météorologiques	8 286,9
		3.5 Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau	5 596,7
		3.6 Programme d'enseignement et de formation professionnelle	7 292,6
		3.7 Programme de coopération technique	2 996,1
		3.8 Programme régional	8 072,3
		3.9 Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets	1 680,5
		3.10 Programme spatial de l'OMM	2 067,3
		Total Titre 3	<u>70 764,1</u>
		4. Services linguistiques, de publication et de conférence	21 327,5
		5. Gestion des ressources	20 905,3
		6. Autres dispositions budgétaires	960,7
		7. Acquisition de biens de capital — Bâtiment du siège	1 386,2
TOTAL	<u>126 630,2</u>	TOTAL	<u>126 630,2</u>

ANNEXE 2 DE LA RÉSOLUTION 13 (EC-LVII)

LISTE DES SESSIONS DE GROUPES D'EXPERTS ET DE GROUPES DE TRAVAIL AINSI QUE DES COLLOQUES, CONFÉRENCES TECHNIQUES, SÉMINAIRES/CYCLES D'ÉTUDES ET ATELIERS/STAGES DE FORMATION QUI POURRAIENT ÊTRE ORGANISÉS, TELLE QU'ELLE FIGURE DANS LE BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007

Code du projet

GROUPES D'EXPERTS, GROUPES DE TRAVAIL, GROUPES D'ÉTUDE ET RÉUNIONS D'EXPERTS

Titre 1 — Organes d'orientation

- 100011 a) Quinzième Congrès (2007)
- 100021 b) Session du Conseil exécutif (EC-LVIII) (2006)
- 100021 c) Session du Conseil exécutif (EC-LVIX) (2007)
- 100021 d) Comité de vérification des comptes (1 en 2006, 2 en 2007)
- 100021 e) Comité consultatif pour les questions financières (2006, 2007)
- 100031 f) Sessions du Bureau (2006, 2007)

Titre 3 — Programmes scientifiques et techniques

Grand Programme 3.0: Coordination générale des programmes scientifiques et techniques

- 300011 a) Réunions des présidents des commissions techniques (2006, 2007)
- 300021 b) Réunions du Groupe de travail de la planification à long terme relevant du Conseil exécutif (2006)
- 300022 c) Réunions du Groupe consultatif sur l'échange des données et des produits météorologiques et connexes (2006)
- 300023 d) Réunions du Groupe de travail consultatif du Conseil exécutif sur le rôle et le fonctionnement des SMHN (2007)

Grand Programme 3.1: Programme de la Veille météorologique mondiale

- 301001 a) Session extraordinaire de la CSB (2006)
- 301001 b) Groupe de gestion de la CSB (2007)
- 301011 c) Réunion de l'Équipe d'experts pour l'évolution du SMO (2006)
- 301011 d) Réunion de l'Équipe d'experts pour les besoins en données provenant des stations météorologiques automatiques (2006)
- 301021 e) Réunion d'experts de la CSB sur les systèmes et services d'information (2006)
- 301022 f) Réunion d'experts de la CSB sur l'utilisation des techniques de transmission des données (2006)
- 301025 g) Groupe directeur de la CSB pour la coordination des fréquences radioélectriques (2006)
- 301031 h) Réunion d'experts sur l'utilisation des produits PNT/EPs (2006)
- 301031 i) Réunion d'experts sur l'utilisation des produits opérationnels de prévision à longue échéance (2007)
- 301034 j) Réunion d'experts sur l'appui du SMTDP aux systèmes d'alerte précoce (2007)
- 301041 k) Réunions sur la mise au point du FSIO (2006, 2007)
- 301041 l) Réunion d'experts de la CSB sur les technologies de l'information (2005)
- 301043 m) Deux réunions d'experts de la CSB sur la représentation des données, les codes et le passage aux codes déterminés par des tables (2006, 2007)
- 301052 n) Réunion d'experts sur les nouveaux modes de coopération
- 301061 o) Quatorzième session de la CIMO (2006)
- 301061 p) Groupe de gestion de la CIMO (2006)
- 301062 q) Équipe d'experts pour les centres régionaux d'instruments (2006)
- 301062 r) Équipe d'experts pour la mesure des rayonnements (2006)
- 301081 s) Sessions du Comité CESAP/OMM des typhons (2006, 2007)
- 301081 t) Sessions du Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux (2006, 2007)
- 301081 u) Sessions du Comité des ouragans du CR IV (2006, 2007)
- 301082 v) Réunion d'experts sur la formulation d'un sous-projet du PCT (2006)
- 301092 w) Réunion sur le renforcement du rôle des CMRS et des SMHN en matière d'intervention en cas d'urgence (2007)
- 301092 x) Deux réunions/stages de formation sur l'élargissement de la portée des interventions en cas d'urgence et le renforcement des capacités dans ce domaine (2006, 2007)
- 301101 y) Groupe de travail de la météorologie antarctique relevant du Conseil exécutif (2006)

Grand Programme 3.2: Programme climatologique mondial

- 302001 a) Comité créé pour étudier la possibilité d'organiser une troisième Conférence mondiale sur le climat (2006)
- 302001 b) Deux sessions du Groupe de gestion de la CCI (2006, 2007)
- 302011 c) Groupe consultatif du Conseil exécutif sur le climat et l'environnement (2006)
- 302011 d) Groupe consultatif du Conseil exécutif sur le climat et l'environnement (2007)
- 302011 e) Réunion du nouveau Mécanisme de coordination interinstitutions (2007)
- 302041 f) Équipe d'experts pour les métadonnées se rapportant aux applications climatologiques (2006)
- 302041 g) Cinq réunions d'experts régionales (3 en 2006, 2 en 2007)
- 302042 h) Équipe d'experts pour les indices climatiques (2007)
- 302042 i) Réunion d'experts régionale (2007)
- 302051 j) Équipe d'experts pour les besoins de la recherche sur la prévision saisonnière à interannuelle (2007)
- 302051 k) Équipe d'experts pour l'exécution du projet CLIPS (2006)
- 302051 l) Équipe d'experts pour la vérification (2007)
- 302051 m) Équipe d'experts pour le renforcement des capacités (2007)
- 302051 n) Équipe d'experts pour les rapports avec les utilisateurs finals (2006)
- 302052 o) Équipe d'experts pour les systèmes d'avis de vagues de chaleur et de veille sanitaire (2006)
- 302052 p) Équipe d'experts pour les indices climatiques se rapportant à la santé et leur emploi (2006)
- 302052 q) Équipe d'experts pour la formation en climatologie urbaine (2007)

Grand Programme 3.3: Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement

- 303001 a) Session de la CSA (2006)
- 303001 b) Deux réunions du Groupe de travail CSA/CSM de l'expérimentation numérique (2006, 2007)
- 303001 c) Groupe de travail consultatif de la CSA (2007)
- 303011 d) Deux réunions techniques à l'appui des travaux des directeurs de recherche sur l'ozone (2006, 2007)
- 303011 e) Deux réunions d'experts sur l'évaluation de l'état de la couche d'ozone (coparrainées) (2006,2007)
- 303012 f) Deux réunions d'experts sur l'évaluation du programme EMEP (2006, 2007)
- 303013 g) Réunion d'experts sur le transport des polluants atmosphériques dans un même hémisphère (coparrainée) (2007)
- 303021 h) Groupe de travail de la CSA pour la pollution de l'environnement et la chimie de l'atmosphère (2007)
- 303022 i) Deux réunions techniques sur l'assurance de la qualité (2006, 2007)
- 303022 j) Deux réunions du Groupe consultatif scientifique pour les gaz réactifs(2006, 2007)
- 303022 k) Deux réunions du Groupe consultatif scientifique pour les aérosols (2006, 2007)
- 303022 l) Deux réunions du Groupe consultatif scientifique pour la chimie des précipitations et les dépôts (2006, 2007)
- 303022 m) Deux réunions de spécialistes du rayonnement et du Groupe consultatif scientifique pour le rayonnement ultraviolet (2006, 2007)
- 303022 n) Deux réunions sur certains aspects techniques de la VAG (2006, 2007)
- 303023 o) Deux réunions d'experts sur les données et les mesures de l'ozone ou des gaz à effet de serre (2006, 2007)
- 303023 p) Deux réunions du Groupe consultatif scientifique pour les gaz à effet de serre (coparrainées) (2006, 2007)
- 303023 q) Réunion technique sur le dioxyde de carbone (coparrainée) (2007)
- 303023 r) Deux réunions du Groupe consultatif scientifique pour l'ozone (coparrainées) (2006, 2007)
- 303024 s) Deux réunions sur la gestion des données de la VAG (coparrainées) (2006, 2007)
- 303025 t) Deux réunions du Groupe consultatif scientifique pour le projet GURME (2006, 2007)
- 303025 u) Deux réunions techniques régionales sur le projet GURME (2006, 2007)
- 303031 v) Deux réunions du Comité directeur scientifique du PMRPT (2006, 2007)
- 303052 w) Réunion d'experts (2006)

Grand Programme 3.4: Programme des applications météorologiques

- 304011 a) Réunion d'experts sur la vérification des produits (2007)
- 304012 b) Équipe d'experts pour les questions relatives aux médias (2006)
- 304014 c) Réunion d'experts sur la compréhension et l'utilisation des avis par le public (2006)
- 304015 d) Réunion d'experts sur les stratégies de renforcement des capacités (2006)
- 304016 e) Réunion d'experts sur les stratégies de prévention des catastrophes naturelles (2007)
- 304016 f) Réunion d'experts sur la préparation de directives pour la prévention des catastrophes naturelles (2007)
- 304021 g) Session de la CMAg (2006)

- 304022 h) Réunion d'experts sur la gestion des ressources naturelles (2006)
- 304022 i) Réunion d'experts sur la prévision des risques d'incendie (2007)
- 304024 j) Réunion d'experts sur l'application des prévisions climatiques à l'agriculture (2007)
- 304031 k) Session de la CMAé (2006)
- 304031 l) Groupe de gestion de la CMAé (2006)
- 304032 m) Groupe de travail PROMET relevant de la CMAé (2006)
- 304041 n) Comité de gestion de la CMOM (2006)
- 304042 o) Groupe de travail mixte COI/OMM/CPSP pour l'étude du phénomène *El Niño* (2006)
- 304042 p) Équipe d'experts de la CMOM pour les services de sécurité maritime (2006)
- 304042 q) Équipe d'experts de la CMOM pour les vagues de vent et les ondes de tempête (2007)
- 304042 r) Équipe d'experts de la CMOM pour les glaces de mer (2007)
- 304043 s) Équipe d'experts de la CMOM pour les pratiques de gestion des données (2006)
- 304044 t) Équipe pour les observations de navire relevant de la CMOM (2007)

Grand Programme 3.5: Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau

- 305001 a) Groupe de travail consultatif de la CHy (2006)
- 305001 b) Cinq réunions d'experts de la CHy (3 en 2006, 2 en 2007)
- 305011 c) Réunion d'experts pour l'examen du Manuel sur l'évaluation des ressources en eau (2006)
- 305021 d) Réunion d'experts sur la prévision à longue échéance des crues (2006)
- 305022 e) Réunion d'experts en collaboration avec d'autres agences (2007)
- 305022 f) Réunion d'experts sur la prévision des sécheresses hydrologiques (2007)
- 305023 g) Réunion d'experts sur les changements climatiques et les ressources en eau (2006)
- 305023 h) Réunion d'experts sur les projets du PCM relatifs à l'eau (2007)
- 305031 i) Réunion d'experts sur les ressources en eau des petites îles (2006)
- 305041 j) Réunion d'experts sur le renforcement des capacités institutionnelles (2006)
- 305042 k) Réunion d'experts sur le téléapprentissage assisté par ordinateur (2007)
- 305051 l) Réunion d'experts sur la coordination stratégique du Programme pour les questions relatives à l'eau (2006)
- 305052 m) Réunion d'experts sur la coordination mondiale des activités d'observation (2007)

Grand Programme 3.6: Programme d'enseignement et de formation professionnelle

- 306001 Groupe d'experts de l'enseignement et de la formation professionnelle relevant du Conseil exécutif (2007)

Grand Programme 3.7: Programme de coopération technique

- 307011 a) Sixième session du Groupe consultatif d'experts en coopération technique relevant du Conseil exécutif (2006)
- 307011 b) Réunion non officielle de planification du PCV et des programmes connexes relevant de la coopération technique (2006)
- 307011 c) Réunion non officielle de planification du PCV et des programmes connexes relevant de la coopération technique (2007)

Grand Programme 3.8: Programme régional

- 308016 a) Conseil régional I (2006)
- 308016 b) Conseil régional III (2006)
- 308016 c) Conseil régional V (2006)
- 308017 d) Groupe de travail consultatif du CR V (2007)
- 308017 e) Comité des cyclones tropicaux relevant du CR I (2007)
- 308017 f) Comité des ouragans du CR IV (2007)
- 308017 g) Comité des cyclones tropicaux relevant du CR V (2006)
- 308025 h) Réunions sur le renforcement des capacités régionales dans le domaine des applications climatologiques (2006, 2007)
- 308025 i) Réunion sur le renforcement des capacités dans le domaine de l'hydrologie (2007)

Grand Programme 3.9: Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets

- 309001 a) Réunion du Groupe consultatif du Conseil exécutif sur la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets (2006)
- 309002 b) Réunion sur les spécifications, la conception et la viabilité du site Web (2007)

Grand Programme 3.10: Programme spatial de l'OMM

- 31001 a) Sixième Réunion de concertation à l'échelon le plus élevé sur des questions relatives aux satellites (2006)
- 31001 b) Septième Réunion de concertation à l'échelon le plus élevé sur des questions relatives aux satellites (2007)
- 31003 c) Équipe d'experts pour l'utilisation des satellites et les produits qui en découlent (2006)
- 31006 d) Une activité d'enseignement et de formation professionnelle très médiatisée (2006)

RÉUNIONS DE COORDINATION DES ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE**Grand Programme 3.1: Programme de la Veille météorologique mondiale**

- 301011 a) Réunion de coordination des activités de mise en œuvre des systèmes d'observation intégrés (2004)
- 301012 b) Réunion de coordination SMO/SMOC (2007)
- 301013 c) Deux réunions sous-régionales de coordination des activités de mise en œuvre relatives à l'adaptation des réseaux (2007)
- 301023 d) Réunion de coordination des activités de mise en œuvre du RPT (2006)
- 301026 e) Réunion de coordination des activités de mise en œuvre relatives à certaines techniques de communication (2007)
- 301032 f) Réunion sur la mise en place et l'exploitation de modèles régionaux sur PC
- 301033 g) Réunion de l'Équipe de coordination de la mise en œuvre du système de traitement des données et de prévision (2006)
- 301091 h) Réunion du Groupe de coordination des interventions en cas d'urgence (2006)

Grand Programme 3.2: Programme climatologique mondial

- 302041 a) Équipes de coordination de la mise en œuvre: réseaux et gestion des données (2006)
- 302042 b) Équipes de coordination de la mise en œuvre: jeux de données et surveillance du système climatique (2007)
- 302051 c) Groupe de travail ou Équipe de coordination de la mise en œuvre (2006)

Grand Programme 3.3: Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement

- 303012 a) Deux réunions de coordination des activités de mise en œuvre à l'appui de conventions (2006, 2007)
- 303024 b) Deux réunions de coordination des activités relatives aux nouveaux besoins en matière de données de la VAG (2006,2007)
- 303025 c) Deux réunions de coordination des activités de mise en œuvre (2006, 2007)

Grand Programme 3.4: Programme des applications météorologiques

- 304013 a) Équipe de coordination de la mise en œuvre relevant du GASO des services météorologiques destinés au public (2007)
- 304023 b) Équipe de coordination de la mise en œuvre des services agrométéorologiques (2006)
- 304042 c) Groupe de coordination pour le domaine d'activité de la CMOM relatif aux services (2007)
- 304043 d) Groupe de coordination pour le domaine d'activité de la CMOM relatif à la gestion des données (2006)
- 304044 e) Groupe de coordination pour le domaine d'activité de la CMOM relatif aux observations (2007)
- 304047 f) Groupe de coordination du renforcement des capacités relevant de la CMOM (2006)

Grand Programme 3.5: Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau

- 305013 a) Groupe consultatif international pour le WHYCOS (2006)
- 305023 b) Groupe de coordination du GTN-H (2007)
- 305051 c) Deux réunions du Comité mixte de liaison UNESCO/OMM pour les activités hydrologiques (2006, 2007)

Grand Programme 3.7: Programme de coopération technique

- 307041 a) Réunion de coordination des PMA de la Région I (2006)
- 307041 b) Réunion de coordination des PMA de la Région II (2007)

Grand Programme 3.8: Programme régional

- 308017 a) Réunion du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région II (2007)

- 308017 *b)* Réunion du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région I (2007)
- 308017 *c)* Réunion du Groupe de travail d'hydrologie et de l'Équipe de coordination de la mise en œuvre de la Région I (2006)
- 308017 *d)* Réunion du Groupe de travail d'hydrologie et de l'Équipe de coordination de la mise en œuvre de la Région II (2007)
- 308017 *e)* Réunion du Groupe de travail d'hydrologie et de l'Équipe de coordination de la mise en œuvre de la Région III (2006)
- 308017 *f)* Réunion du Groupe de travail d'hydrologie et de l'Équipe de coordination de la mise en œuvre de la Région IV (2006)
- 308017 *g)* Réunion du Groupe de travail des applications climatologiques et de l'Équipe de coordination de la mise en œuvre de la Région I (2006)
- 308017 *h)* Réunion du Groupe de travail des applications climatologiques et de l'Équipe de coordination de la mise en œuvre de la Région II (2007)
- 308017 *i)* Réunion du Groupe de travail des applications climatologiques et de l'Équipe de coordination de la mise en œuvre de la Région V (2006)
- 308017 *j)* Réunion du Groupe de travail des applications climatologiques et de l'Équipe de coordination de la mise en œuvre de la Région VI (2006)

COLLOQUES, CONFÉRENCES TECHNIQUES, CYCLES D'ÉTUDES, STAGES ET COURS DE FORMATION

Grand Programme 3.0: Coordination générale des programmes scientifiques et techniques

- 300041 *a)* Séminaire à l'intention des médias (2006)
- 300041 *b)* Conférence internationale en consultation avec l'AMS, l'IABM et le FIM (2007)
- 300041 *c)* Conférence mondiale sur la météorologie radiodiffusée (2007)
- 300042 *d)* Stage de formation à l'intention des responsables de l'information et des relations publiques (2006, 2007)
- 300042 *e)* Stage de formation sur les médias à l'intention des SMHN (2006)

Grand Programme 3.1: Programme de la Veille météorologique mondiale

- 301012 *a)* Stage de formation sur la transmission des messages CLIMAT et CLIMAT TEMP
- 301013 *b)* Atelier sur la refonte du SMO (2007)
- 301022 *c)* Séminaire itinérant
- 301024 *d)* Séminaire itinérant
- 301034 *e)* Deux ateliers sur l'utilisation des produits du SMTDP en cas de phénomènes extrêmes (2006, 2007)
- 301034 *f)* Trois stages de formation sur les interventions en cas d'urgence (2006, 2007)
- 301051 *g)* Séminaire de formation sur la planification des systèmes de la VMM
- 301051 *h)* Séminaire de formation sur les composantes du système de la VMM et les codes
- 301063 *i)* Conférence technique (TECO-2006)
- 301063 *j)* Stage de formation pour les experts en instruments (2006)
- 301083 *k)* Réunion technique des CMRS spécialisés dans les cyclones tropicaux (2007)
- 301084 *l)* Atelier sur les ondes de tempête (2006)
- 301085 *m)* Atelier sur les moyens visant à atténuer les effets des cyclones tropicaux (2006)
- 301085 *n)* Séminaire sur la prévention des catastrophes provoquées par les cyclones tropicaux (2007)
- 301086 *o)* Cours de formation sur les cyclones tropicaux pour les pays de l'hémisphère Sud (2007)
- 301086 *p)* Cours de formation sur les cyclones tropicaux pour les pays du CR I (2006)
- 301087 *q)* Conférence technique sur les cyclones tropicaux et les ondes de tempête (2007)

Grand Programme 3.2: Programme climatologique mondial

- 302001 *a)* Appui régional en vue de l'atelier précédant la CCI (2006)
- 302023 *b)* Atelier régional sur les systèmes d'observation du climat (2006)
- 302025 *c)* Colloque sur les facteurs climatiques de la désertification (2007)
- 302026 *d)* Atelier et cycle d'études sur l'adaptation aux changements climatiques et à la variabilité du climat (2006)
- 302026 *e)* Atelier sur l'analyse des extrêmes climatiques et la création de bases de données (2006)
- 302041 *f)* Cycle d'études et atelier sur le système de gestion des bases de données climatologiques (2006)
- 302041 *g)* Cycle d'études sur le sauvetage et la gestion des données climatologiques (2006)
- 302051 *h)* Deux stages de formation sur le CLIPS (2007)

- 302051 *i*) Conférence internationale de l'OMM sur les processus de décision (2006)
 302051 *j*) Cycle d'études sur la prévision du climat et les crues (2006)

Grand Programme 3.3: Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement

- 303032 *a*) Conférence internationale sur la prévision quantitative des précipitations et l'hydrologie (2006)
 303033 *b*) Atelier sur la prévision des conditions météorologiques à fort impact (2006)
 303034 *c*) Stage de formation sur les nouvelles techniques de prévision du temps (2007)
 303042 *d*) Atelier international sur les cyclones tropicaux (2006)
 303042 *e*) Atelier sur les 25 ans de l'expérience MONEX (hiver) (2007)
 303051 *f*) Conférence technique (2007)

Grand Programme 3.4: Programme des applications météorologiques

- 304016 *a*) Cycle d'études sur le rôle des services météorologiques destinés au public dans la prévention des catastrophes naturelles (2007)
 304021 *b*) Atelier international sur les services agrométéorologiques (2006)
 304021 *c*) Atelier sur la météorologie agricole et les changements climatiques (2007)
 304023 *d*) Séminaire itinérant sur les applications des SIG et de la télédétection (2006)
 304031 *e*) Conférence technique sur la météorologie aéronautique (2006)
 304032 *f*) Cycles d'études sur le recouvrement des coûts (2006)
 304032 *g*) Séminaire sur l'utilisation des radars et des satellites pour l'assistance météorologique à la navigation aérienne (2007)

Grand Programme 3.5: Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau

- 305012 *a*) Séminaire itinérant sur les composantes du SHOFM qui présentent un intérêt pour la Région I (2006)
 305012 *b*) Séminaire itinérant sur les composantes du SHOFM qui présentent un intérêt pour la Région III (2007)
 305012 *c*) Séminaire itinérant sur les composantes du SHOFM qui présentent un intérêt pour la Région V (2007)
 305012 *d*) Séminaire itinérant sur les composantes du SHOFM qui présentent un intérêt pour la Région VI (2006)
 305021 *e*) Conférence de synthèse mondiale sur l'Initiative OMM sur les crues et les inondations (2006)
 305032 *f*) Stage de formation sur les liens entre l'hydrologie, l'économie et l'environnement (2007)
 305033 *g*) Deux stages de formation sur l'estimation de la valeur économique des informations relatives aux ressources en eau (2006, 2007)

Grand Programme 3.6: Programme d'enseignement et de formation professionnelle

- 306024 *a*) Séminaires régionaux à l'intention des formateurs (2006, 2007)
 306024 *b*) Atelier sur la mise en valeur des ressources humaines (2007)
 306025 *c*) Colloque mondial sur l'enseignement et la formation professionnelle (2006)
 306025 *d*) Cycle d'études sur la gestion des établissements de formation (2006)
 306041 *e*) Cycle d'études sur les instruments (2006)
 306041 *f*) Activités de formation sur l'utilisation des satellites (2006)
 306041 *g*) Stage de formation sur les prévisions et les avis d'ouragans (2006)
 306041 *h*) Séminaire régional sur les services météorologiques destinés au public et le système mondial de traitement des données et de prévision au service de la prévention des catastrophes naturelles (2007)
 306042 *i*) Stages de formation sur l'élaboration de produits CLIPS et les usagers de ces produits (2007)
 306042 *j*) Séminaires itinérants sur le climat (3 en 2006)
 306042 *k*) Stages de formation sur les prévisions climatologiques CLIPS et la vérification (2007)
 306043 *l*) Stage de formation de la VAG sur la mesure et l'assurance de la qualité (2006)
 306043 *m*) Stage de formation sur la prévision météorologique (2007)
 306044 *n*) Séminaires itinérants sur le temps, le climat et l'agriculture à l'échelle de l'exploitation (2006, 2007)
 306044 *o*) Stages de formation sur la prévision des vagues et des ondes de tempête (2007)
 306045 *p*) Cours de formation sur la prévision hydrologique (2006)
 306045 *q*) Cours de formation sur l'hydrologie appliquée et les systèmes d'information pour la gestion des ressources en eau (2006)
 306045 *r*) Cours sur l'hydrologie en Amérique latine (2007)
 306046 *s*) Cycles d'études régionaux sur le renforcement des capacités dans les Régions I, II & V (2 en 2006, 1 en 2007)

Grand Programme 3.8: Programme régional

- 308023 a) Séminaire régional CR I sur les nouveaux modes de prestation de services et la gestion des SMHN (2006)
- 308023 b) Séminaire régional CR III sur les nouveaux modes de prestation de services et la gestion des SMHN (2006)
- 308023 c) Séminaire régional CR V sur les nouveaux modes de prestation de services et la gestion des SMHN (2006)
- 308023 d) Conférence technique régionale dans la Région II (2006)
- 308024 e) Conférence technique régionale dans la Région III (2007)
- 308024 f) Conférence technique régionale dans la Région IV (2006)
- 308024 g) Conférence technique régionale dans la Région VI (2006)
- 308025 h) Conférence technique régionale sur le transfert de (instruments satellitaires) (2006)

Grand Programme 3.9: Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets

- 309001 Deux ateliers régionaux axés sur les utilisateurs (2006, 2007)

Grand Programme 3.10: Programme spatial de l'OMM

- 310002 a) Deux ateliers régionaux sur le passage aux nouveaux services de diffusion numérique (2006, 2007)
- 310005 b) Trois colloques (2 en 2006, 1 en 2007)
- 310006 c) Une activité d'enseignement et de formation professionnelle (2006)

GROUPES DE TRAVAIL, GROUPES D'ÉTUDE ET RÉUNIONS D'EXPERTS FINANCÉS PAR LE FONDS COMMUN OMM/CIUS/COI POUR LA RECHERCHE SUR LE CLIMAT (FCRC)

- 8100 a) Session annuelle du Comité scientifique mixte OMM/CIUS/COI pour le PMRC (2006, 2007)
- 8100 b) Session bisannuelle du Bureau du CSM (2006)
- 8300 c) Sessions annuelles du Groupe de travail CSA/CSM de l'expérimentation numérique (2006,2007)
- 8300 d) Sessions du Groupe de travail des modèles couplés (2006, 2007)
- 8300 e) Sessions annuelles du Groupe d'experts de la modélisation de GEWEX (2006, 2007)
- 8300 f) Sessions annuelles du Groupe d'experts CLIVAR pour les prévisions (2006, 2007)
- 8300 g) Session bisannuelle du Groupe d'experts de la modélisation de la cryosphère (2006)
- 8300 h) Atelier bisannuel sur la réanalyse des données relatives à l'atmosphère (2007)
- 8400 i) Sessions annuelles du Groupe directeur scientifique de l'Expérience GEWEX (2006, 2007)
- 8400 j) Sessions annuelles du Groupe d'experts en hydrométéorologie pour l'Expérience GEWEX (2006, 2007)
- 8400 k) Sessions annuelles du Groupe d'experts GEWEX sur le rayonnement (2006, 2007)
- 8400 l) Atelier bisannuel sur le Réseau de référence pour la mesure du rayonnement en surface (2006)
- 8400 m) Sessions annuelles du Groupe d'experts pour l'étude des systèmes nuageux (2006, 2007)
- 8400 n) Atelier bisannuel sur les processus à la surface des terres émergées (2006)
- 8400 o) Atelier bisannuel sur les expériences GEWEX sur le terrain (2006)
- 8400 p) Réunion d'experts sur la gestion des données pour les projets GEWEX (2007)
- 8500 q) Sessions annuelles du Groupe directeur scientifique du programme CLIVAR (2006, 2007)
- 8500 r) Sessions annuelles du Groupe d'experts des moussons relevant du Programme CLIVAR (2006, 2007)
- 8500 s) Session bisannuelle du Groupe d'experts de la variabilité du système climatique de l'Afrique relevant du programme CLIVAR (2006)
- 8500 t) Réunion d'experts sur les changements climatiques à l'échelle décennale à centennale (2007)
- 8500 u) Atelier bisannuel sur la détection des changements climatiques (2007)
- 8500 v) Session bisannuelle du Groupe de travail sur les flux océan-atmosphère (2006)
- 8500 w) Sessions annuelles du Groupe d'experts des observations océaniques (2006, 2007)
- 8500 x) Réunions annuelles de coordination des activités de mise en œuvre pour les observations océaniques (2006, 2007)
- 8600 y) Sessions annuelles du Groupe directeur scientifique du Programme relatif au climat et la cryosphère (2006, 2007)
- 8600 z) Réunion bisannuelle de coordination des activités de mise en œuvre pour la planification des observations de la cryosphère (2006)

8600	aa)	Réunion d'experts bisannuelle sur la gestion des données cryosphériques (2007)
8700	ab)	Sessions annuelles du Groupe directeur scientifique du projet SPARC (2006, 2007)
8700	ac)	Atelier d'experts bisannuel sur les tendances propres aux paramètres stratosphériques (2006)
8700	ad)	Atelier d'experts bisannuel sur les processus stratosphériques (2007)
8800	ae)	Réunions annuelles de groupes d'experts sur le cycle du carbone (2006, 2007)
8800	af)	Réunions annuelles de groupes d'experts sur l'eau et les ressources alimentaires (2006, 2007)
8800	ag)	Réunion bisannuelle de groupes d'experts sur le climat et la santé (2007)
8800	ah)	Réunions annuelles de groupes d'experts sur les observations climatologiques (2006, 2007)
8800	ai)	Conférence scientifique publique organisée par le Partenariat pour l'étude scientifique du système terrestre (2006)

RÉSOLUTION 14 (EC-LVII)

ACTIVITÉS HAUTEMENT PRIORITAIRES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT:

- 1) Les propositions de budget-programme pour l'exercice biennal (2006-2007) de la quatorzième période financière (2004-2007),
- 2) Les articles 3, 4, 6 et 7 du Règlement financier,
- 3) Les règles 106.1, 106.2, 107.1 et 107.2 de gestion financière,
- 4) La résolution 30 (Cg-XIV) — Montant maximal des dépenses pour la quatorzième période financière,
- 5) La résolution 31 (Cg- XIV) — Budgétisation axée sur les résultats,
- 6) La résolution 19 (EC-LV) — Budget de l'exercice biennal 2004-2005,
- 7) Le *Rapport final abrégé et résolutions du Quatorzième Congrès météorologique mondial* (OMM-N° 960), paragraphe 8.6 du résumé général,

NOTANT EN OUTRE que les activités hautement prioritaires proposées par le Secrétaire général ont été préparées

conformément à la réglementation mentionnée ci-dessus ainsi qu'à la décision du Quatorzième Congrès concernant l'utilisation de l'excédent de trésorerie de la treizième période financière 2000-2003,

AYANT EXAMINÉ les programmes et la répartition des ressources budgétaires proposés par le Secrétaire général, **ADOpte** le budget concernant les activités hautement prioritaires pour l'exercice biennal 2006-2007, tel qu'il figure dans l'annexe de la présente résolution;

APPROUVE les programmes proposés par le Secrétaire général pour les activités hautement prioritaires, et en particulier les résultats escomptés et les indicateurs de résultats s'y rapportant;

AUTORISE le Secrétaire général à opérer des virements de crédits d'un titre à l'autre du budget de l'exercice biennal 2006-2007 y compris en ce qui concerne les ressources approuvées pour les activités hautement prioritaires, conformément à l'article 4.2 du Règlement financier.

*

*

*

ANNEXE DE LA RÉSOLUTION 14 (EC-LVII)
BUDGET CONCERNANT LES ACTIVITÉS HAUTEMENT PRIORITAIRES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007
(en milliers de francs suisses)

<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Budget de 2006-2007</i>
Excédent de trésorerie de la treizième période financière		-
	1. Organes d'orientation	552,1
	2. Direction	
	3. Programmes scientifiques et techniques	
	3.0 Coordination générale	538,4
	3.1 Programme de Veille météorologique mondiale	673,0
	3.2 Programme climatologique mondial	390,0
	3.3 Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement	450,0
	3.4 Programme des applications météorologiques	104,0
	3.5 Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau	255,9
	3.6 Programme d'enseignement et de formation professionnelle	100,0
	3.7 Programme de coopération technique	250,0
	3.8 Programme régional	200,0
	3.9 Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets	542,0
	3.10 Programme spatial de l'OMM	781,6
	Total Titre 3	<u>4 284,9</u>
	4. Services linguistiques, de publication et de conférence	640,0
	5. Gestion des ressources	-
	6. Autres dispositions budgétaires	-
	7. Acquisition de biens en capital — Bâtiment du siège	-
TOTAL	TOTAL	<u><u>5 477,0</u></u>

RÉSOLUTION 15 (EC-LVII)

**LES GRANDES PRIORITÉS ET LE BUDGET GLOBAL DE LA
QUINZIÈME PÉRIODE FINANCIÈRE (2008-2011)**

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT:

- 1) Que le Conseil devrait entamer une discussion sur les grandes priorités, les résultats escomptés et le budget global de la prochaine période financière, qui aura lieu au cours de la session du Conseil exécutif se tenant deux ans avant le Congrès,
- 2) Que, tenant compte des directives données par le Conseil à sa présente session, le Secrétaire général soumet ses propositions de budget-programme pour la quinzième période financière (2008-2011) pour qu'elles soient examinées par le Conseil à sa cinquante-huitième session (2006),
- 3) Que le Secrétaire général révisé en cas de besoin ses propositions initiales de budget-programme en vue de les soumettre au Congrès en 2007,
- 4) Que le Secrétaire général a proposé lors de la cinquante-septième session les domaines prioritaires suivants pour la quinzième période financière:
 - a) La contribution à la protection de la vie et des biens et, plus particulièrement, à la prévention des catastrophes naturelles et à l'atténuation de leurs effets,
 - b) Le développement des SMHN et la fourniture de services pour le bénéfice socio-économique des nations et, en particulier, des pays les moins avancés,
 - c) Les changements climatiques et leurs conséquences,
 - d) L'hydrologie et les ressources en eau,
 - e) Le Programme spatial de l'OMM,

DÉCIDE:

- 1) D'établir différentes propositions de budget-programme pour la quinzième période financière sur la base d'une croissance nominale nulle et d'une croissance réelle nulle, en utilisant comme base de

référence, pour le montant des contributions, la somme de 249,8 millions de francs suisses;

- 2) D'examiner les priorités et les résultats escomptés de la quinzième période financière, compte tenu des travaux préparatoires du septième Plan à long terme de l'OMM;
- 3) D'établir un groupe de travail ad hoc pour la présentation du budget-programme pour 2008-2011, dont le mandat est reproduit dans l'annexe de la présente résolution;

PRIE le Secrétaire général:

- 1) De tenir compte, lorsqu'il établira ses propositions de budget-programme pour la quinzième période financière (2008-2011), des recommandations du Groupe de travail ad hoc, et de tenir les membres du Conseil exécutif au courant des travaux de ce dernier;
- 2) De présenter un rapport sur l'exécution des programmes axé sur les résultats afin de faciliter l'analyse détaillée des options proposées dans le budget-programme pour la quinzième période financière;
- 3) De compléter encore la présentation du budget en y ajoutant, en particulier, les sommes perçues destinées à l'appui aux programmes, les intérêts perçus et les recettes provenant de la vente des publications et de la location des installations, et de proposer les ajustements à apporter au projet de budget-programme pour la quinzième période financière (2008-2011);
- 4) De faire figurer dans le budget des informations sur les ressources extrabudgétaires;
- 5) De soumettre pour approbation, le cas échéant, des propositions de révision du Règlement financier, afin de tenir compte dans ce dernier des modifications apportées aux dispositions budgétaires.

ANNEXE DE LA RÉSOLUTION 15 (EC-LVII)

**MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC POUR LA PRÉSENTATION DU
BUDGET-PROGRAMME POUR 2008-2011**

1. À sa cinquante-septième session, le Conseil exécutif a établi le Groupe de travail ad hoc pour la présentation du budget-programme pour 2008-2011, placé sous la coprésidence de MM. U. Gärtner et Chow Kok Kee.
2. Les membres principaux du Groupe de travail ad hoc sont Mme L. Gordon, MM. J.-P. Beysson, M. Husain, J.J. Kelly, K. Nagasaka, M. Mhita et R. Michélini. Les membres du Conseil exécutif, qui peuvent être représentés au sein du Groupe de travail ad hoc, sont invités à participer aux réunions et aux travaux de celui-ci.
3. Le Groupe de travail ad hoc a pour mission de fournir au Secrétariat des indications sur les moyens d'améliorer la budgétisation axée sur les résultats, notamment en ce qui concerne les points suivants:
 - a) Liaison et cohésion entre le budget-programme pour 2008-2011 et les travaux préparatoires à l'élaboration du septième Plan à long terme;
 - b) Formulation des résultats escomptés et des indicateurs de résultats pour 2008-2011;
 - c) Mécanismes d'affectation des ressources selon les résultats escomptés;
 - d) Forme de présentation du budget axé sur les résultats avec les tableaux correspondants et des informations sur les ressources extrabudgétaires.

RÉSOLUTION 16 (EC-LVII)

RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

RAPPELANT la résolution 54/16 de l'Assemblée générale des Nations Unies — Corps commun d'inspection, concernant un système plus efficace de suivi des rapports du Corps commun d'inspection, et la procédure de suivi des rapports du Corps commun d'inspection à l'OMM approuvée par le Conseil à sa cinquante-quatrième session, en 2002,

NOTANT que les rapports suivants du Corps commun d'inspection ont été officiellement portés à la connaissance de l'OMM:

- 1) Multilinguisme et accès à l'information: Étude de cas sur l'Organisation mondiale de la santé (JIU/REP/2003/4),
- 2) Multilinguisme et accès à l'information: Étude de cas sur l'Organisation de l'aviation civile internationale (JIU/REP/2004/1),
- 3) Examen des accords de siège conclus par les organisations du système des Nations Unies: Aspects intéressant le personnel (JIU/REP/2004/2),
- 4) Administration de la justice: Harmonisation des Statuts du Tribunal administratif des Nations Unies et du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (JIU/REP/2004/3),
- 5) Étude de la gestion et de l'administration au sein du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (JIU/REP/2004/4),
- 6) Synthèse du rapport en trois parties sur la gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2004/5),

- 7) Application de la gestion axée sur les résultats dans les organismes des Nations Unies — Première partie du rapport sur la gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2004/6),
- 8) Délégation de pouvoirs et responsabilisation — Deuxième partie du rapport sur la gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2004/7),
- 9) Suivi du comportement professionnel et contrats — Troisième partie du rapport sur la gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2004/8),
- 10) Pratiques en matière d'achats dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2004/9),

NOTANT EN OUTRE les rapports annuels des activités du Corps commun d'inspection pour les périodes allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003,

REMERCIÉ les inspecteurs des recommandations formulées dans leurs rapports;

PRIÉ le Secrétaire général:

- 1) D'envisager sérieusement de donner suite, selon le cas, aux recommandations présentant un intérêt pour l'OMM qui sont contenues dans les rapports mentionnés dans la partie du préambule intitulée **NOTANT** et d'en rendre compte au titre des points pertinents de l'ordre du jour;
- 2) De porter la présente résolution à la connaissance du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle soit communiquée au Conseil économique et social conformément aux procédures en vigueur.

RÉSOLUTION 17 (EC-LVII)

LE RÔLE DE L'OMM EN MATIÈRE DE SISMOLOGIE ET DANS LES DOMAINES CONNEXES

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT que le Congrès a demandé au Conseil exécutif d'étudier plus en détail le rôle que l'OMM pourrait jouer en matière de coordination internationale dans le domaine de la sismologie, compte tenu des informations et analyses complémentaires mises à sa disposition,

NOTANT PAR AILLEURS que les participants à la deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes ont réaffirmé la nécessité de tenir compte, dans les politiques, la planification et la programmation, d'une approche intégrée et multirisque de la prévention des catastrophes, et que le concept de cadre mondial intégré d'alerte précoce pour la prévention des catastrophes naturelles de diverses origines a été approuvé par de nombreux pays, y compris ceux participant à la première et à la

deuxième réunions internationales de coordination pour la mise au point d'un système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien,

RAPPELANT le Plan décennal de mise en oeuvre du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) qui porte sur neuf domaines d'intérêt sociétal, y compris la prévention des pertes en vies humaines et en biens matériels provoquées par les catastrophes naturelles et d'origine anthropique, ainsi que le Communiqué publié par le Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) le 16 février 2005 à Bruxelles en faveur de l'adoption d'une démarche multirisque s'appliquant aux systèmes d'alerte précoce,

RECONNAISSANT que l'avantage principal d'un cadre mondial intégré d'alerte précoce multirisque repose sur

l'utilisation polyvalente de systèmes d'observation et de télécommunication qui tirent partie des infrastructures et services opérationnels déjà en place pour fournir en temps voulu des informations précises aux décideurs et à la population, et que l'activation régulière de systèmes d'alerte multirisque permet d'assurer durablement la prévention des phénomènes rares,

RECONNAISSANT EN OUTRE qu'au niveau national, à mesure que les pays mettent au point leurs propres mécanismes d'alerte et d'intervention, l'adoption de systèmes d'alerte précoce rattachés à un cadre mondial intégré contribuerait à sauver davantage de vies et s'avérerait plus économique. Comme ces mécanismes seraient activés plus fréquemment, les populations seraient davantage familiarisées avec les messages d'alerte et sauraient mieux comment réagir en fonction du risque annoncé,

NOTANT que les catastrophes liées au temps, au climat et à l'eau, domaines essentiels du mandat de l'OMM, représentent environ 90 % des pertes en vies humaines causées par les catastrophes naturelles, tandis que les séismes sont responsables de 8 % de ces pertes,

NOTANT AUSSI qu'environ 27 % des SMHN ont, sous une forme ou sous une autre, des attributions en matière de sismologie et/ou de tsunamis, et exhortant les SMHN auxquels il incombe de diffuser des alertes aux tsunamis de tisser des liens étroits avec tous les organismes nationaux, y compris ceux chargés de la gestion des catastrophes, qui peuvent contribuer à l'amélioration de la diffusion des alertes et à celle de la réaction des populations,

NOTANT PAR AILLEURS avec satisfaction la contribution du SMT de l'OMM à l'échange, depuis de longues années, d'observations sismologiques, d'alertes aux tsunamis et d'informations relatives au niveau de la mer, ainsi que le

projet de mise à jour du SMT et les autres actions entreprises par l'OMM, en collaboration avec la COI de l'UNESCO, aux fins de la mise au point d'un système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien suite au désastre provoqué dans la région par le tsunami du 26 décembre 2004,

RECONNAISSANT que l'OMM est considérée par la communauté internationale comme l'organisation qui possède la plus vaste expérience opérationnelle et qui dispose de compétences et d'infrastructures uniques pour mettre en place un cadre mondial intégré d'alerte précoce multirisque pour la prévention des catastrophes liées au temps, au climat et à l'eau,

CONSTATANT TOUTEFOIS qu'il n'existe actuellement pas de mécanisme unifié permettant de coordonner de manière efficace la sismologie et les activités connexes, ni de projet de création, au niveau intergouvernemental, d'un système mondial intégré d'alerte précoce multirisque,

DEMANDE au Secrétaire général de prendre les mesures appropriées, en collaboration avec d'autres organisations internationales, pour étudier la possibilité de mettre en place des mécanismes qui permettraient de créer un cadre mondial intégré d'alerte précoce multirisque, au niveau intergouvernemental;

DEMANDE au Secrétaire général de prendre les mesures voulues, le cas échéant, pour mettre les compétences de l'OMM au service de la prévention des catastrophes et de l'atténuation de leurs effets dans le cadre de l'approche intégrée multirisque favorisée par la nature transsectorielle du PCA de l'OMM;

DEMANDE au Secrétaire général d'établir, après avoir consulté les organisations internationales compétentes, la documentation sur ce thème qui doit être soumise à l'examen du Quinzième Congrès.

RÉSOLUTION 18 (EC-LVII)

SYSTÈME MONDIAL DES SYSTÈMES D'OBSERVATION DE LA TERRE

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT la résolution par laquelle le troisième Sommet sur l'observation de la Terre, qui s'est tenu à Bruxelles (Belgique) le 16 février 2005, a approuvé le Plan décennal de mise en œuvre destiné à favoriser le développement futur du GEO ainsi que la mise en place d'un Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS), afin de répondre aux besoins des divers secteurs socio-économiques concernés; et les nombreuses informations complémentaires figurant dans le document de référence relatif au Plan décennal de mise en œuvre du GEOSS, qui a été élaboré par le GEO,

DÉCIDE d'approuver la mise en œuvre du GEOSS;

PRIE le Secrétaire général d'accorder un appui plus important à la mise en œuvre du GEOSS et aux travaux

du Secrétariat du GEO et de veiller à ce que les programmes de l'OMM participent activement au GEOSS;

PRIE AUSSI le Secrétaire général de continuer à informer les Membres de l'OMM des activités du GEO et de veiller en particulier à ce que les Membres reçoivent des documents et des informations sur les avantages socio-économiques que pourrait apporter le GEOSS;

EXHORTE les Membres de l'OMM à adhérer au GEO;

ENCOURAGE FORTEMENT les Membres de l'OMM à participer activement à tous les travaux se rapportant au GEOSS;

PRIE EN OUTRE le Secrétaire général d'indiquer aux Membres de l'OMM la marche à suivre pour adhérer au GEO et pour lui fournir l'aide nécessaire.

RÉSOLUTION 19 (EC-LVII)

ÉQUIPE SPÉCIALE DU CONSEIL EXÉCUTIF CHARGÉE D'ÉTUДИER LES ÉVENTUELLES MODIFICATIONS À APPORTER À LA CONVENTION DE L'OMM

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

CONSIDÉRANT le travail déjà accompli et celui qu'il faudra entreprendre pour rehausser l'image de l'OMM et, le cas échéant, pour apporter des modifications à la Convention de l'OMM ou établir une déclaration,

DÉCIDE de faire passer de trois à six le nombre de membres de son Équipe spéciale chargée d'étudier les éventuelles modifications à apporter à la Convention de l'OMM, de reconduire ladite Équipe et de lui confier le mandat suivant:

- 1) Examiner le travail déjà accompli concernant les éventuels changements à apporter à la Convention et aux règlements de l'OMM;
- 2) Étudier les modifications éventuelles à apporter à la Convention et aux règlements de l'OMM pour en

évaluer les avantages et les risques, y compris la possibilité d'adopter des protocoles;

- 3) Tenir compte des observations et des recommandations pertinentes des conseils régionaux;
- 4) Étudier et évaluer la possibilité de rédiger une déclaration périodique de l'OMM;
- 5) Présenter, à sa cinquante-huitième session, une proposition dont il devra délibérer et dont il recommandera l'adoption au Quinzième Congrès;

DÉCIDE de désigner, comme président de l'Équipe spéciale, M. W. Kusch, et comme membres, les cinq personnes suivantes: MM. M.A. Rabiolo, C.C. Fuller, Chow Kok Kee, M.S. Mhita et K. Nagasaka.

RÉSOLUTION 20 (EC-LVII)

EMBLÈME ET DRAPEAU DE L'OMM

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

CONSIDÉRANT que l'emblème de l'OMM adopté en 1955 a été modifié par le Cinquième Congrès (1967), qui avait décidé de supprimer tous les sigles de l'emblème, le rendant ainsi identique à celui des Nations Unies avec, superposée, une rose des vents,

CONSIDÉRANT EN OUTRE que le Cinquième Congrès avait décidé que le drapeau de l'Organisation comporterait au centre l'emblème officiel de l'Organisation, qui se détacherait en blanc sur le fond bleu des Nations Unies, **NOTANT** les emblèmes d'autres institutions spécialisées et en particulier celui de l'OMS représenté par un caducée de couleur or superposé sur le symbole des Nations Unies,

NOTANT ÉGALEMENT que plusieurs autres institutions spécialisées, tout en utilisant comme base l'emblème des Nations Unies, ont adopté des signes plus distinctifs pour différencier davantage leur emblème, en ajoutant notamment, en haut ou en bas, le sigle de leur organisation,

RECONNAISSANT que l'OMM a célébré, en 2000, son cinquantième anniversaire symbolisé par l'or, et que l'on pourrait de ce fait représenter cette ancienneté sur son emblème et, partant, sur son drapeau,

RECONNAISSANT EN OUTRE que vu les demandes croissantes émanant de différents organes, il faudrait adopter des directives plus précises concernant l'utilisation du nom et de l'emblème/logo de l'OMM, qui irait au-delà des mesures relatives à la protection juridique du nom et de l'emblème de l'Organisation adoptées par le Comité exécutif à sa dixième session (1958), dans sa résolution 2 (EC-X) — Protection juridique du nom et de l'emblème de l'Organisation météorologique mondiale,

RECOMMANDE:

- 1) De changer de blanc à or la couleur de la rose des vents qui figure sur son emblème ainsi que sur son drapeau;
- 2) D'ajouter le sigle de l'Organisation au bas de l'emblème dans chacune des langues officielles de l'OMM;
- 3) De conserver tel quel, le code du drapeau de l'OMM, fondé *mutatis mutandis* sur le code du drapeau des Nations Unies, ainsi que les règlements d'application du code du drapeau de l'OMM, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1968;

DÉCIDE de soumettre cette proposition au Quinzième Congrès pour décision.

RÉSOLUTION 21 (EC-LVII)

GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL EXÉCUTIF SUR L'ÉVOLUTION DES SMHN ET DE L'OMM

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT:

- 1) La résolution 5 (EC-LV) — Groupe consultatif du Conseil exécutif sur le rôle et le fonctionnement des Services météorologiques et hydrologiques nationaux,
- 2) La résolution 7 (EC-LVI) — Groupe d'action du Conseil exécutif en faveur du renforcement de l'OMM,

DÉCIDE:

- 1) De fusionner son Groupe consultatif sur le rôle et le fonctionnement des SMHN et son Groupe d'action en faveur du renforcement de l'OMM pour constituer un nouveau Groupe de travail sur l'évolution des SMHN et de l'OMM en lui confiant le mandat suivant:

- a) Continuer à examiner la question de l'évolution de l'OMM et des SMHN et présenter des recommandations au Conseil à ce sujet, en tenant compte du travail accompli jusqu'à présent par le Groupe consultatif du Conseil exécutif sur le rôle et le fonctionnement des SMHN et par le Groupe d'action du Conseil exécutif en faveur du renforcement de l'OMM, dont les responsabilités sont désormais assumées par le nouveau Groupe de travail;
- b) Élaborer des directives pour améliorer les capacités de réaction, d'anticipation et d'adaptation de l'OMM et des SMHN, notamment en modifiant leur mode de fonctionnement et en assurant une meilleure intégration des activités pertinentes au sein de l'Organisation;
- c) Encourager activement et faciliter la conclusion d'accords de coopération et la création de partenariats parmi tous les intéressés;
- d) Tenir compte de l'évolution des besoins et des tendances récentes au sein de l'Organisation et des SMHN;
- e) Coordonner ses travaux et ses activités avec d'autres organes intéressés;
- f) Faire progresser les choses, en particulier dans les domaines suivants:
 - i) Déclaration sur le rôle et le fonctionnement des SMHN;
 - ii) Questionnaire sur le rôle et le fonctionnement des SMHN;

iii) Examen du fonctionnement et des rapports des organes constituants de l'OMM;

iv) Examen de la taille, de la composition, de l'objet et du mode de fonctionnement des organes subsidiaires du Conseil et d'organes connexes tels que le Bureau et le Comité consultatif pour les questions financières;

g) Créer, selon les besoins, des équipes spéciales chargées des questions précises indiquées ci-dessus, qui relèveraient du président du Groupe de travail et seraient coordonnées par lui;

h) Présenter au Conseil, à sa cinquante-huitième session, des recommandations et des propositions, et notamment celles qui devront éventuellement être soumises à l'examen du Quinzième Congrès;

- 2) Que feront partie du Groupe de travail:

A.I. Bedritsky — Président de l'OMM (président)

J.-P. Beysson

A. Divino Moura

M.D. Everell

C. Fuller

A.M.H. Isa

D.K. Keuerleber-Burk

G. Love

J. R. Lumsden

M. Mhita

N.F. Ouattara

J. Mitchell

M.S. Saadallah

- 3) Que les présidents des commissions techniques concernées seront invités en tant qu'experts par le président, selon les besoins;

NOMME M. A.I. Bedritsky président du Groupe de travail;

DEMANDE au Secrétaire général:

- 1) De prendre les dispositions voulues pour appuyer les activités du Groupe de travail;

- 2) D'adopter les mesures nécessaires en ce qui concerne les questions connexes et de tenir les Membres et les autres organisations internationales intéressées au courant de tout ce qui a trait à l'évolution des SMHN et de l'OMM.

NOTE: La présente résolution annule et remplace les résolutions 5 (EC-LV) et 7 (EC-LVI).

RÉSOLUTION 22 (EC-LVII)

EXAMEN DES RÉSOLUTIONS ANTÉRIEURES DU CONSEIL EXÉCUTIF

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT:

- 1) La règle 155, alinéa 9), du Règlement général concernant l'examen de ses résolutions antérieures,
- 2) La règle 27 de son Règlement intérieur portant sur le même sujet,

AYANT EXAMINÉ ses résolutions encore en vigueur,

DÉCIDE:

- 1) De maintenir en vigueur les résolutions suivantes:

EC-X	2
EC-XII	6, 30
EC-XIX	9
EC-XXI	15
EC-XXV	8,12
EC-XXXIV	13
EC-XXXV	18, 21
EC-XXXVI	6
EC-XXXVII	13
EC-XXXIX	7, 17, 24
EC-XL	4
EC-XLI	6

EC-XLII	19
EC-XLIV	14 (sauf le paragraphe introduit par DÉCIDE), 15, 20
EC-XLV	7, 13, 16
EC-XLVI	12, 19
EC-XLVIII	3, 4, 12
EC-L	12
EC-LI	5, 10
EC-LII	3
EC-LIV	2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16
EC-LV	1, 2, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 19, 20, 21
EC-LVI	2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22
2)	De ne pas maintenir en vigueur les autres résolutions antérieures à sa cinquante-septième session.

NOTE: La présente résolution annule et remplace la résolution 23 (EC-LVI).

ANNEXES

ANNEXE I

Annexe du paragraphe se rapportant au point 2.4 de l'ordre du jour

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES

- a) Questions financières (y compris le rapport du Commissaire aux comptes)**
Examen des comptes de 2004, y compris le rapport du Commissaire aux comptes
Recommandation 1:
Le Conseil exécutif est invité à:
- 1.1 Adopter le projet de résolution 4.1/x (EC-LVII) figurant dans l'appendice B du document 4.1(2)REV (EC-LVII);
 - 1.2 Approuver que les états financiers fassent l'objet d'un audit annuel à compter de 2005;
 - 1.3 Approuver la simplification des dispositions financières en transférant les fonds d'appui dans le Fonds général.
- b) Situation financière de l'Organisation**
État des contributions au 15 juin 2005 et données financières concernant l'exercice biennal 2004-2005
Recommandation 2:
Le Conseil exécutif est invité à presser les Membres qui sont en situation d'arriérés de payer leur dû au plus tôt, afin que les programmes approuvés de l'OMM puissent être exécutés dans les délais et selon les modalités prévus.
- c) Examen du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 proposé par le Secrétaire général**
Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007
Recommandation 3:
Le Conseil exécutif est invité à:
- 3.1 Approuver le budget de l'exercice biennal 2006-2007, dont le montant s'élève à 126 630 200 francs suisses;
 - 3.2 Adopter le projet de résolution 5/1 figurant dans le document 5(1) (EC LVII), en ajoutant un renvoi à l'article 7.3 du Règlement financier lorsqu'une autorisation est donnée au Secrétaire général au titre du point 1), et à l'article 4.2 du Règlement financier lorsque cette autorisation est donnée au titre du point 2).
- d) Examen des propositions du Secrétaire général relatives aux prévisions de dépenses supplémentaires afférentes aux activités hautement prioritaires qui seraient financées par les excédents de trésorerie découlant de la treizième période financière**
- Activités hautement prioritaires pour l'exercice biennal 2006-2007
Recommandation 4:
Le Conseil exécutif est invité à:
- 4.1 Approuver l'affectation de 5 477 000 francs suisses, provenant de l'excédent de la treizième période financière, aux activités hautement prioritaires pour l'exercice biennal 2006-2007;
 - 4.2 Adopter le projet de résolution 5/2 figurant dans le document 5(2) (EC-LVIII).
- e) Questions relatives aux contributions**
Recommandation 5:
Le Conseil exécutif est invité à demander au Secrétaire général d'étudier plus avant les solutions envisagées pour encourager les Membres à s'acquitter de leur arriérés de contributions échues depuis longtemps et de faire rapport à ce sujet à la cinquante-huitième session du Conseil exécutif.
- f) Renforcement du contrôle interne**
Recommandation 6:
Le Conseil exécutif est invité à:
- 6.1 Demander au Secrétaire général de renforcer d'urgence les services de vérification interne dans les limites des ressources budgétaires allouées pour l'exercice biennal 2006-2007;
 - 6.2 Demander au Secrétaire général de procéder à une évaluation des besoins pour ce qui est des services de vérification des comptes, d'examiner les diverses solutions consistant à externaliser en partie ou en totalité les services de vérification interne et de faire rapport à ce sujet à la cinquante-huitième session du Conseil exécutif.
- g) Examen préliminaire du budget-programme de la quinzième période financière**
Recommandation 7:
Le Conseil exécutif est invité à:
- 7.1 Prendre note de la proposition du Secrétaire général de présenter un budget pour la quinzième période financière établi selon le principe de la croissance réelle nulle et se chiffrant à 262 millions de francs suisses;
 - 7.2 Demander au Secrétaire général de présenter un projet de budget-programme pour la

quinzième période financière basé sur la croissance nominale nulle et sur la croissance réelle nulle;

- 7.3 Demander au Secrétaire général de présenter un rapport sur l'exécution des programmes dans le cadre du cycle budgétaire fondé sur les résultats, ce qui faciliterait l'analyse détaillée des options proposées dans le budget-programme pour la quinzième période financière;

- 7.4 Demander au Secrétaire général de procéder à une consolidation plus poussée de la présentation du budget qui inclurait en particulier les sommes perçues destinées à l'appui aux programmes, les intérêts perçus, ainsi que les recettes découlant de la vente des publications et de la location des installations, et en outre de proposer les ajustements budgétaires nécessaires dans le cadre du budget-programme pour la quinzième période financière (2008-2011).

ANNEXE II

Annexe du paragraphe 3.1.1.5 c) vii) du résumé général

AVANTAGES ESCOMPTÉS DES PRODUITS CIBLÉS DE PRÉVISION NUMÉRIQUE DU TEMPS

1. De nombreux Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) de pays en développement, y compris des PMA, font tout leur possible pour fournir des observations en surface et en altitude, mais ne sont pas en mesure de tirer pleinement parti des derniers progrès de la prévision numérique du temps, car les Membres concernés ne disposent pas de ressources suffisantes pour exploiter des modèles de prévision numérique du temps et/ou recueillir et traiter des données issues de ces modèles. En outre, en vue de favoriser la création de systèmes d'observation au sol et d'assurer leur entretien, les SMHN des pays en développement doivent démontrer aux gouvernements et aux autres organismes de financement l'intérêt des stations d'observation des réseaux mondiaux et régionaux.

2. La prévision numérique du temps est parvenue à un stade de développement tel que les grands centres spécialisés dans ce genre de prévision peuvent désormais fournir jusqu'à plusieurs jours à l'avance des produits portant sur des lieux précis et que ces produits peuvent être mis à la disposition des pays en développement via l'Internet, avec une technique de protection par mot de

passé. L'accès des SMHN des pays en développement à de tels produits ciblés sur les sites des stations du Système mondial d'observation (SMO) pourrait leur permettre d'améliorer considérablement leurs services de prévision et d'avis, et donc de renforcer leur notoriété. Cela encouragerait par ailleurs les pays en développement à maintenir en fonctionnement les stations d'observation existantes, voire à en créer de nouvelles. Les grands centres de prévision numérique du temps disposeraient ainsi d'un volume suffisant de données d'observation pour alimenter leurs modèles.

3. Le Conseil exécutif a noté que le Conseil du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT) avait déjà approuvé la consultation de produits ciblés de prévision d'ensemble pour des sites sélectionnés sur un site Web protégé par un mot de passe ouvert aux Membres qui ont demandé à accéder à celui-ci.

4. Le Conseil exécutif a par ailleurs estimé que, dans le cadre de ses vastes buts et objectifs, le programme THORPEX pourrait fournir aux pays en développement des directives concernant l'utilisation des nouveaux produits de la prévision numérique du temps.

*

*

*

ANNEXE III

Annexe du paragraphe 3.7.3 du résumé général

SITUATION DU PCV(F) ET PROPOSITIONS D'ALLOCATION DE CRÉDITS POUR 2005

(en dollars des États-Unis)

<i>Projets en cours et nouveaux projets proposés</i>	<i>Crédits approuvés par le Conseil 1968-2003</i>	<i>Dépenses au cours des années précédentes 1968-2003</i>	<i>Solde (01/01/04)</i>	<i>Crédits et ajustements approuvés par EC-LVI pour 2004</i>	<i>Solde après allocation des crédits pour 2004</i>	<i>Dépenses* et obligations 2004 (à l'exclusion des frais administratifs)</i>	<i>Solde (31/12/04)</i>	<i>Crédits et ajustements proposés pour approbation au EC-LVII pour 2005</i>	<i>Solde après allocation des crédits pour 2005</i>
1 Pièces détachées fournies au titre du PCV/expédition de l'équipement en bon état	593 750	553 772	39 978	-10 000	29 978	4 876	25 102		25 102
2 Services d'experts	1 339 300	1 331 817	7 483	20 000	27 483	15 270	12 213	20 000	32 213
3 Bourses d'études de courte durée	2 617 200	2 615 729	1 471	90 000	91 471	45 264	46 207	60 000	106 207
3.1 Activités de formation de groupe	40 000	18 015	21 985	10 000	31 985	0	31 985		31 985
4 Activités de CTPD	498 285	492 256	6 029	20 000	26 029	14 632	11 397	20 000	31 397
5 Amélioration de l'ensemble du SMT	62 841	20 769	42 072		42 072	34	42 038		42 038
5.1 Amélioration du SMT-Caraïbes	109 020	89 961	19 059		19 059		19 059		19 059
5.2 Amélioration du SMT-Asie/Pacifique	149 900	120 002	29 898		29 898		29 898		29 898
5.3 Amélioration du SMT-Afrique	649 995	617 750	32 245		32 245	11 693	20 552	10 000	30 552
5.4 Amélioration du SMT-Amérique du Sud	357 900	340 232	17 668		17 668	2 982	14 686		14 686
5.5 Amélioration du SMT-Sud-Est de la Région VI	196 750	185 546	11 204	10 000	21 204		21 204	10 000	31 204
5.6 Amélioration du SMT-Europe centrale et orientale/NEI	61 213	38 404	22 809		22 809		22 809		22 809
6 Amélioration de l'ensemble du système d'observation du SMO et du SMOG	524 729	501 932	22 797	40 000	62 797	44 581	18 216	40 000	58 216
6.1 Stations aérologiques-Europe centrale et orientale/NEI	422 000	404 986	17 014	20 000	37 014		37 014		37 014
7 Amélioration du SMTDP	140 000	118 049	21 951		21 951	30	21 921		21 921
8 Activités de météorologie agricole	65 000	54 063	10 937		10 937		10 937		10 937
9 Appui au CDMS et aux activités climatologiques	143 500	121 194	22 306	10 000	32 306	22 082	10 224	20 000	30 224
10 Prévention des catastrophes naturelles	80 000	50 844	29 156	-10 000	19 156	1 587	17 569		17 569
10.1 Assistance d'urgence en cas de catastrophe	80 000	42 130	37 870		37 870	26 182	11 688	10 000	21 688
11 CMSA	81 000	67 569	13 431	-5 000	8 431		8 431		8 431
12 ACMAD	210 000	209 519	481	20 000	20 481	116	20 365		20 365
13 EAMAC	70 000	61 616	8 384		8 384		8 384	5 000	13 384
14 Hydrologie opérationnelle	175 000	159 126	15 874	10 000	25 874	20 663	5 211	15 000	20 211
15 Amélioration de la réception des données satellitaires	20 000	10 435	9 565	10 000	19 565		19 565		19 565
16 Équipements Internet	55 000	19 161	35 839	5 000	40 839	19 467	21 372	10 000	31 372
17 Problème du passage à l'an 2000 (terminé)	34 439	34 439	0		0		0		0
18 Réserve	5 893	4 764	1 129		1 129		1 129		1 129
Transfert au FAS des PMA comme convenu par le Cg-XIV	20 000	20 000	0		0		0		0
TOTAL	8 802 715	8 304 080	498 635	240 000	738 635	229 459	509 176	220 000	729 176

* Chiffres provisoires qui doivent être contrôlés dans les comptes de l'exercice biennal 2004-2005. Des informations détaillées concernant l'utilisation du PCV(F) pour l'exercice biennal 2004-2005 seront présentées au Conseil exécutif à sa cinquante-huitième session.

ANNEXE IV

Annexe du paragraphe 3.9.5 du résumé général

PROGRAMME DE PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES ET D'ATTÉNUATION DE LEURS EFFETS**PLAN RÉVISÉ DE MISE EN ŒUVRE 2005-2007****Rappel des faits**

1. Le Quatorzième Congrès météorologique mondial a créé, par sa résolution 29, le Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets (PCA) en vue d'établir à l'échelle de l'Organisation un cadre de coordination propre à renforcer l'apport de l'OMM aux activités de réduction des risques aux niveaux international, régional et national. La stratégie adoptée permet à l'OMM et aux Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) de concourir de manière plus utile à la prévention des catastrophes naturelles, grâce à une approche multidanger fermement établie et viable.
2. Les pays rassemblés lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui s'est déroulée en janvier 2005 à Kobe (Japon) ont souligné à plusieurs reprises l'importance qu'ils attachent aux principes énoncés dans les buts stratégiques du Programme, notamment dans deux documents issus de la rencontre, soit la Déclaration de Hyogo et le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2010: pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes.
3. Les cinq domaines jugés prioritaires dans le Cadre d'action de Hyogo sont formulés de la manière suivante: 1) veiller à ce que la réduction des risques de catastrophes soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide; 2) mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophes et renforcer les systèmes d'alerte rapide; 3) utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux; 4) réduire les facteurs de risque sous-jacents; 5) renforcer la préparation en prévision des catastrophes afin de pouvoir intervenir efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent. L'OMM à l'échelle internationale et les SMHN à l'échelle nationale sont particulièrement bien placés pour jouer un rôle de premier plan dans ces cinq domaines, et notamment dans le deuxième.
4. La catastrophe provoquée par le tsunami qui s'est formé le 26 décembre 2004 dans l'océan Indien a atteint une ampleur exceptionnelle, tant du point de vue des pertes humaines et matérielles que du nombre de pays sinistrés et des opérations d'intervention et de relèvement mises en œuvre. Au sein de l'OMM, 27 % des SMHN se chargent de services relatifs aux tsunamis ou à l'activité sismique; on les appelle les centres nationaux sur les tsunamis. Les première et deuxième réunions internationales de coordination pour la mise en place d'un système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien se sont tenues respectivement à Paris et à Maurice. Les conclusions de ces rencontres ont été que l'OMM, par le biais de son SMT, de son expérience et des capacités techniques et opérationnelles qu'elle détient, pouvait grandement contribuer aux alertes précoces multidangers, à l'appui des travaux menés par les SMHN.
5. Le Groupe intergouvernemental sur l'observation de la Terre (GEO) a indiqué, dans le Plan décennal de mise en œuvre du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS), que les catastrophes faisaient partie des neuf domaines prioritaires touchant la société qui seraient étudiés dans le cadre du GEOSS.
6. Lors de sa première réunion, le Groupe consultatif du Conseil exécutif sur la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets a examiné les buts stratégiques du PCA et a passé en revue certains événements récents, soit la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, les travaux du GEO, l'adoption par le Conseil exécutif à sa cinquante-sixième session du Plan de mise en œuvre du PCA, les activités visant le système d'alerte précoce aux tsunamis dans l'océan Indien, les questions relatives aux besoins régionaux et aux lacunes concernant les capacités essentielles de l'OMM en matière de prévention des catastrophes et, enfin, la définition des fonctions des SMHN et des défis que ces derniers devront relever dans le monde entier. Le Groupe consultatif a émis une série de recommandations et a prié le Bureau du PCA de réviser le Plan de mise en œuvre qui avait été approuvé par le Conseil exécutif à sa cinquante-sixième session de manière à tenir compte de ses recommandations.
7. Le sixième Plan à long terme de l'OMM approuvé par le Quatorzième Congrès énonce les neuf stratégies qu'entend poursuivre l'Organisation. Par ses objectifs stratégiques et son nouveau Plan de mise en œuvre, le PCA permettra de contribuer utilement et directement à cinq d'entre elles, soit:
 - Stratégie 1: Faciliter la fourniture d'avis de plus en plus exacts et fiables concernant des phénomènes extrêmes liés au temps, à l'eau, au climat et au milieu naturel connexe dans le monde et veiller à ce qu'ils puissent atteindre rapidement et utilement le public visé (particuliers, services d'urgence, décideurs);
 - Stratégie 4: Informer et éduquer le public, les gouvernements et d'autres parties intéressées à propos des avantages socio-économiques des connaissances sur le temps, l'eau, le climat et l'environnement connexe;
 - Stratégie 7: Renforcer la capacité des SMHN en matière de prestation de services et améliorer la coopération et la collaboration entre eux;

Stratégie 8: Rendre plus efficace la collaboration avec des partenaires internationaux, d'autres organisations pertinentes, des établissements d'enseignement, les médias et le secteur privé;

Stratégie 9: Accroître l'efficacité et la souplesse de la structure, des mécanismes et des pratiques de travail de l'OMM pour lui permettre de réagir plus rapidement face à l'évolution des besoins de la société et aux opportunités nouvelles qu'offrent les progrès technologiques.

Perspectives

8. Le Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets permettra à l'OMM et aux SMHN d'être reconnus, à l'échelle internationale pour la première et nationale pour les seconds, comme étant les seules sources autorisées d'informations concernant la surveillance et la détection précoce de dangers multiples, ainsi que d'informations et conseils d'experts sur les dangers liés au temps, au climat et à l'eau visant à préserver des vies humaines et à réduire les conséquences économiques et environnementales des catastrophes naturelles. La fourniture d'informations et de conseils d'experts inclut, par exemple, la diffusion des données hydrométéorologiques, la cartographie des dangers et la contribution à l'évaluation des risques, l'appui technique à la prise de décisions dans divers domaines, dont la planification du développement et la préparation des mesures d'urgence. En outre, l'action des SMHN sera jugée essentielle pour accroître la capacité de réduire les risques de catastrophe à l'échelle nationale.

Stratégie

9. Les buts stratégiques du PCA sont les suivants:

But 1: Promouvoir l'adoption de stratégies proactives en matière de prévention et de préparation, sur la base d'une approche multidanger.

But 2: Veiller à ce que les capacités techniques et scientifiques essentielles de l'OMM, notamment en ce qui concerne la fourniture de données, la contribution à la cartographie des dangers hydrométéorologiques et à l'évaluation des risques et à l'établissement de systèmes d'alerte précoce multidangers, soient intégrées de manière optimale dans les stratégies et activités de réduction des risques de catastrophes à l'échelle internationale, régionale et nationale.

But 3: Œuvrer pour que les Services météorologiques et hydrologiques nationaux deviennent un élément essentiel de la prévention des risques à l'échelle nationale, en particulier dans les pays en développement.

But 4: Faire mieux apprécier l'ampleur des avantages que procurent les mesures de prévention des catastrophes naturelles par rapport à leur coût, surtout les systèmes d'alerte précoce multidanger.

But 5: Établir et renforcer des partenariats stratégiques avec des organisations internationales,

régionales et nationales, ainsi qu'avec les usagers de l'information hydrométéorologique dans le secteur privé.

But 6: Accroître la notoriété de l'OMM et des SMHN.

Volets du Plan de mise en œuvre du PCA

10. Les activités suivantes seront conduites de manière simultanée afin d'atteindre les buts du PCA:

- a) Faciliter l'examen des capacités du PCA et des lacunes dont souffrent les Régions de l'OMM afin d'établir des projets concrets à l'échelle régionale et sous-régionale;
- b) Faciliter l'instauration de partenariats ciblés;
- c) Adopter une approche axée sur les usagers;
- d) Améliorer la coordination au sein de l'OMM de manière à fournir des services intégrés;
- e) Recenser les meilleures pratiques;
- f) Mettre en place les mécanismes de communication voulus;
- g) Élaborer un plan de sensibilisation;
- h) Établir un plan cohérent de mobilisation des ressources;
- i) Répertoire de manière systématique les dangers liés au temps, au climat et à l'eau dans le monde ainsi que leurs répercussions.

11. Le Bureau du PCA collaborera avec l'ensemble des organes pertinents de l'Organisation, y compris les autres programmes, les commissions techniques, les conseils régionaux, les centres météorologiques régionaux spécialisés (CMRS) et les SMHN afin d'exécuter les différents volets du Plan de mise en œuvre.

12. *Faciliter l'examen des capacités du PCA et des lacunes dont souffrent les Régions de l'OMM afin d'établir à l'échelle régionale des projets transsectoriels concrets, y compris des mesures visant à mobiliser les ressources nécessaires à la conduite de ces activités.* — Les projets tireront parti des synergies qui existent entre les programmes pertinents de l'OMM afin de combler les lacunes et de satisfaire les besoins régionaux, sous-régionaux et nationaux (SMHN) de manière systématique et prioritaire, dans le souci d'étendre les capacités scientifiques et techniques essentielles de l'OMM et de les mettre à la disposition de tous les pays, en particulier de ceux qui disposent de ressources limitées. Les tâches suivantes seront accomplies:

13. Il conviendra de déterminer les capacités présentes dans les six Régions de l'OMM, ainsi que les principales lacunes et les besoins essentiels, en procédant de manière systématique et cohérente à des enquêtes et d'autres activités de recueil d'information. Un cadre de travail définira les besoins à évaluer et les voies à emprunter. Il s'appuiera sur les informations qui ont déjà été rassemblées par le biais des commissions techniques, des conseils régionaux et des programmes de l'Organisation. La conduite d'une telle analyse systématique permettra aux Membres de préciser le degré de priorité attaché aux lacunes et aux besoins présents.

14. L'analyse portera sur les capacités et les besoins essentiels dans de nombreux domaines, dont l'observation, la détection, la modélisation et la prévision, les liens établis entre l'hydrologie et la météorologie, la gestion de bout en bout des alertes précoces, les outils et les compétences techniques en matière de cartographie des dangers et de contribution à l'évaluation des risques, les télécommunications, le renforcement des capacités et le transfert de technologie, l'éducation et l'information, les relations entretenues par les SMHN avec les services nationaux de gestion des risques et d'intervention d'urgence et leurs rapports à l'échelle régionale.

15. Divers mécanismes seront mis à profit pour conduire l'analyse et on fera appel aux correspondants nationaux pour le PCA, aux conseils régionaux, au Programme régional et au Programme de coopération technique, avec l'aide du Groupe consultatif du Conseil exécutif sur la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets.

16. Le Bureau du PCA recensera les activités et plans mis en œuvre par d'autres grands programmes en matière de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets. Cette tâche et la mise à jour régulière des informations réunies sont nécessaires pour coordonner soigneusement les activités relevant du PCA.

17. Les résultats de l'analyse des capacités, besoins et lacunes présents à l'échelle régionale et du recensement des activités des autres programmes seront rassemblés, étudiés et utilisés pour élaborer des projets prioritaires, concrets et viables pouvant s'appuyer sur les programmes de l'OMM. Ces travaux seront coordonnés avec les activités conduites par l'Organisation au profit des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID), de manière à élaborer des projets qui répondent aux besoins particuliers de ces pays. Une approche échelonnée et systématique sera définie sur la base des priorités établies dans chaque Région de l'Organisation.

18. Les projets seront mis en œuvre par l'entremise des SMHN et des CMRS et bénéficieront de l'appui concerté des commissions techniques et programmes pertinents de l'OMM.

19. Un suivi constant permettra d'évaluer régulièrement l'utilité des projets et de s'assurer que les buts visés et les résultats escomptés sont atteints. Le Comité directeur recommandera d'apporter certaines modifications aux projets ainsi qu'aux activités entreprises au titre des autres programmes.

20. Le Secrétariat déterminera et aidera à mettre en place, conjointement avec différents organes de l'OMM, les mécanismes les plus adaptés à la conduite des activités transsectorielles.

21. Échéancier: une grande partie de l'analyse des lacunes et besoins régionaux et du recensement des activités des programmes devrait être achevée d'ici à la cinquante-huitième session du Conseil exécutif. Le PCA devra présenter au Quinzième Congrès un plan visant les projets régionaux, avec leur degré de priorité. Dans

l'intervalle, si certains projets régionaux appelaient une attention immédiate, le PCA interviendrait sans délai en collaboration avec les autres programmes de l'OMM.

22. Les résultats escomptés à terme sont l'élargissement des capacités que détiennent les Membres, par les travaux de leurs SMHN, de prendre l'initiative et de participer pleinement aux efforts déployés à l'échelle nationale pour lutter contre les catastrophes naturelles, et l'enrichissement des informations susceptibles d'être utiles à l'exécution des autres volets du Plan de mise en œuvre. Ces résultats contribueront à atteindre les buts 2, 3 et 6 du PCA et à appliquer les stratégies 1 et 7 du sixième Plan à long terme.

23. Outre l'établissement de projets régionaux transsectoriels selon la démarche systématique décrite ci-dessus, le Groupe consultatif du Conseil exécutif sur la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets a recommandé le lancement immédiat des activités suivantes:

- a) Répertoire, pour l'ensemble de la planète, les phénomènes météorologiques, hydrologiques et climatiques dangereux. Cet inventaire présentera les caractéristiques, l'ordre de classement et la cartographie des dangers en fonction des risques qu'ils font peser et de la probabilité qu'ils ne surviennent;
- b) Établir et publier un recueil annuel des catastrophes qui renvoie aux déclarations annuelles de l'OMM sur l'état du climat mondial et à l'article sur les effets socio-économiques des catastrophes hydrométéorologiques qui paraît une fois par année dans le Bulletin de l'OMM;
- c) Faire en sorte que l'OMM suive de près sa contribution à la mise en place d'un système d'alerte précoce aux tsunamis dans l'océan Indien, en particulier dans le cadre d'une approche multidanger, ce qui inclut les mesures suivantes:
 - i) Apporter des améliorations au SMT pour faciliter l'échange des informations et des avis portant sur les tsunamis – le SMT sera le principal système de diffusion des avis de tsunamis pendant la période de transition (12 à 18 mois) et à plus long terme;
 - ii) Étendre les capacités des SMHN de diffuser des alertes précoces dans le cadre d'une approche multidanger, y compris en cas de tsunamis, et élaborer à l'intention des SMHN de la région des programmes d'éducation et d'information;
 - iii) Favoriser l'organisation d'ateliers d'information sur les techniques spatiales dans la région de l'océan Indien et définir un ensemble cohérent d'exigences propres à garantir que les informations obtenues par ces techniques seront utilisées de manière coordonnée pour améliorer les alertes précoces multidangers, incluant les tsunamis;

- d) Promouvoir l'adoption d'une approche multi-danger pour les alertes précoces aux tsunamis, y compris les tempêtes tropicales et les ondes de tempête, et jouer un rôle de chef de file en la matière;
- e) Charger le Programme des services météorologiques destinés au public d'élaborer de toute urgence à l'intention des SMHN, en étroite collaboration avec le Bureau du PCA et les autres programmes pertinents de l'OMM et en partenariat avec les principales organisations, des programmes cohérents d'éducation et d'information sur la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets qui soient destinés aux différents groupes cibles (grand public, établissements d'enseignement, de niveau primaire et secondaire notamment, autorités chargées de la gestion des catastrophes, etc.).

24. *Faciliter l'instauration de partenariats ciblés.* — Le Bureau du PCA évaluera les possibilités d'établir des partenariats à l'échelle internationale et régionale en considérant les activités d'autres organisations qui sont complémentaires à celles menées par l'Organisation et qui pourraient concourir à atteindre les buts visés en matière de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets. De même, le Secrétariat aidera les SMHN à instaurer des partenariats à l'échelle nationale ou à évaluer et améliorer ceux qui existent déjà.

25. Le Bureau du PCA définira les critères à employer pour évaluer les possibilités de partenariat, critères qui reposeront sur les travaux, plans et buts des éventuels partenaires dans le domaine de la prévention des catastrophes, sur les liens qu'ont établis ces derniers avec les organismes de gestion des risques, sur l'expérience qu'ils ont acquise en la matière et sur le caractère complémentaire de leurs activités.

26. Le Bureau du PCA examinera les grands partenariats établis par l'OMM dans le cadre de mémorandums d'accord ou d'autres ententes.

27. Le Bureau du PCA recensera également les organisations qui pourraient devenir des partenaires à l'échelle régionale et internationale. Cette tâche sera réalisée par le biais des mécanismes adaptés, par exemple les réunions et groupes de travail de l'Équipe spéciale inter-institutions pour la prévention des catastrophes, les réunions bilatérales et multilatérales avec les partenaires possibles et la participation à des conférences et ateliers. Le Bureau poursuivra l'évaluation systématique qu'il a entreprise. Des contacts ont été établis avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires au sujet de son initiative pour un système mondial d'alerte en cas de catastrophe (GDAS), avec le Consortium ProVention, le Vulnerability and Adaptation Resource Group (VARG), le Centre asiatique de prévention des catastrophes (ADRC), le Centre asiatique de préparation aux catastrophes (ADPC), la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC) et la Banque

mondiale. Un partenariat avec d'autres organisations importantes devrait être recherché.

28. Le Bureau du PCA, conjointement avec le Programme du Département des activités régionales et de coopération technique pour le développement (RCD), aidera les présidents des conseils régionaux, d'une part, à répertorier et évaluer les instances régionales (groupements économiques, banques régionales de développement, etc.) et les autres organisations en lien avec les responsables de la gestion des catastrophes qui pourraient être approchés et, d'autre part, à déterminer dans quels domaines l'établissement de partenariats est prioritaire.

29. Le Bureau du PCA créera une base de données sur les partenaires internationaux et régionaux et sur leurs activités dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets qui intéressent l'Organisation. Des liens avec les projets et initiatives de l'OMM seront établis ou, le cas échéant, renforcés. Les résultats de ces travaux seront présentés aux organes directeurs compétents de l'Organisation afin de déterminer les meilleurs moyens d'instaurer des partenariats ciblés.

30. Le Bureau du PCA assistera les Membres dans la recherche de partenariats à l'échelle nationale en procurant aux SMHN des informations (meilleures pratiques, par exemple) qui les aideront à répertorier et à évaluer les instances nationales potentielles.

31. Le résultat escompté est l'établissement d'une approche plus avisée, hiérarchisée et ciblée des partenariats à l'échelle internationale et régionale, de manière que les ressources soient employées au mieux, que les activités soient davantage coordonnées et que les résultats soient atteints de manière plus complète et rapide. Les activités prévues dans le cadre de ce volet du Plan de mise en œuvre sont dans la droite ligne des buts 5 et 6 du PCA et de la stratégie 8 du sixième Plan à long terme.

32. *Adopter une approche axée sur les usagers.* — Une telle approche consiste à déterminer les besoins des groupes cibles (par exemple les autorités chargées de la prévention des catastrophes, le grand public, les médias et les décideurs de divers secteurs publics et économiques) en vue de garantir que les avis, informations et services fournis par les SMHN correspondent aux exigences des usagers et puissent contribuer utilement au processus décisionnel.

33. Le Bureau du PCA coordonnera l'évaluation et la réévaluation régulière des besoins et des exigences des différents groupes d'usagers en matière d'information scientifique et technique. Le but est de s'assurer que l'information émanant de l'OMM, de par son contenu et sa forme, puisse être correctement prise en compte au moment où sont prises des décisions visant à réduire les risques de catastrophes.

34. Il faut envisager de créer des mécanismes permettant d'intégrer efficacement l'apport des usagers dans les activités de prévention des catastrophes et d'atténuation de leurs effets, en collaboration avec les autres programmes et partenaires de l'Organisation. Une des

possibilités serait d'instaurer des partenariats avec les organismes internationaux et régionaux, tels l'ADRC et l'ADPC dans la Région II, les associations industrielles, etc., qui ont tissé des liens étroits avec les usagers (pouvoirs publics, instances de développement économique, responsables de la gestion des risques de catastrophes et des situations d'urgence, secteur privé, etc.). D'autres mécanismes, par exemple l'organisation d'ateliers à l'intention des usagers des programmes de l'OMM ou la mise sur pied de groupes consultatifs autofinancés des parties concernées, seront étudiés plus avant.

35. Il sera tenu compte des besoins et des attentes des usagers lors de la définition des projets régionaux concrets à entreprendre, par le biais des activités d'exploitation, de recherche et d'éducation qu'ils comportent, et lors de l'apport de modifications ou d'ajustements aux plans et à l'exécution du PCA.

36. Le Bureau du PCA diffusera du matériel destiné à aider les SMHN et les CMRS à préciser les besoins et les attentes de leurs usagers.

37. Le Bureau du PCA lancera une évaluation des mécanismes qui associent les usagers, démarche qui fera partie intégrante de la détermination des lacunes présentes dans les Régions et de l'évaluation des possibilités de partenariat.

38. Le résultat escompté est la production de directives visant à améliorer les produits et les services fournis afin que ces derniers puissent être aisément intégrés dans le processus décisionnel des usagers concernés. Les activités prévues sont directement liées aux buts 1 et 4 du PCA et aux stratégies 1 et 9 du sixième Plan à long terme.

39. *Améliorer la coordination au sein de l'OMM de manière à fournir des services intégrés.* — Il est impératif de coordonner l'ensemble des activités menées pour atteindre les objectifs que s'est fixée l'Organisation dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets. De plus, un cadre de travail cohérent et rigoureux serait susceptible de renforcer la contribution des différents organes et réduire la répétition inutile de tâches. La coordination ne se limite pas ici au partage d'information. Il s'agit plutôt de s'assurer que la stratégie arrêtée influe sur les plans et activités à long terme qui sont menés dans toute l'Organisation en vue d'atteindre les buts communs en matière de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets. L'objectif ultime est de fournir des services intégrés qui s'appuient de manière synergique sur chaque programme, s'attachent constamment à répondre aux besoins et attentes des usagers et améliorent la contribution des SMHN.

40. La coordination de l'ensemble des activités visant la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets engagera les programmes scientifiques et techniques de l'OMM, les commissions techniques, les conseils régionaux, les CMRS, les SMHN et les correspondants nationaux pour le PCA.

41. Le Comité directeur pour la prévention des catastrophes, qui a été établi au sein du Secrétariat par le

Secrétaire général, supervise les activités transsectorielles des programmes de l'OMM. Il crée des équipes spéciales pluridisciplinaires, axées sur les projets, pour étudier certaines questions particulières, en veillant à ce que les grands programmes scientifiques et techniques de l'OMM qui sont concernés y soient représentés, et les dissout lorsque leur tâche est achevée. C'est le cas, par exemple, de l'Équipe spéciale de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes et de l'Équipe spéciale sur les tsunamis.

42. Les correspondants nationaux pour la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets qui ont été désignés par les Membres travaillent en collaboration avec le Bureau du PCA, aident à coordonner les activités, diffusent à leur échelle les informations relatives aux programmes et exposent les besoins et les priorités de leurs pays.

43. Selon les indications données par le Comité directeur et par le Groupe consultatif du Conseil exécutif sur la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets, et en concertation étroite avec les présidents des conseils régionaux et des commissions techniques, le Bureau du PCA s'emploiera à rechercher et à évaluer divers moyens de partager l'information et d'exécuter les projets en mettant à profit les structures en place, selon un processus évolutif, afin que des mécanismes plus adaptés soient utilisés au fil du temps.

44. Le travail de coordination sera évalué régulièrement par le Comité directeur du PCA et examiné par le Groupe consultatif du Conseil exécutif. Des mécanismes adaptés reposant sur l'infrastructure actuelle de l'Organisation seront proposés afin d'assurer la poursuite des activités.

45. Le Bureau du PCA entend que soient étudiés certains mécanismes de coordination des activités dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets. Il présentera au Quinzième Congrès un rapport sur la manière dont ces mécanismes ont été employés.

46. Le résultat escompté est la mise en œuvre concertée et cohérente du Programme grâce à des mécanismes qui facilitent la coordination des activités menées par les différents programmes, les commissions techniques, les conseils régionaux, les CMRS et les SMHN. Les activités prévues dans ce volet concernent directement le but 2 du PCA et la stratégie 9 du sixième Plan à long terme.

47. *Recenser les meilleures pratiques.* — L'objectif de ce volet du Plan de mise en œuvre est de faire saisir aux décideurs l'utilité que présente l'information relative au temps, au climat et à l'eau pour prendre les mesures voulues dans le domaine de l'évaluation et la réduction des risques, la prévention des catastrophes, la préparation et l'intervention.

48. On entend par meilleures pratiques les activités qui sont menées à l'échelle régionale et nationale en établissant une collaboration pleine et entière entre les SMHN et les responsables de la gestion des risques et qui permettent de réduire le nombre de décès, les pertes

économiques et les dommages à l'environnement. Il convient de recenser et de favoriser les cas de coopération fructueuse entre les activités météorologiques et hydrologiques.

49. Selon les avis formulés par le Groupe consultatif du Conseil consultatif sur la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets, le Bureau du PCA facilitera, par l'intermédiaire de l'OMM et des principaux partenaires, l'élaboration de critères d'évaluation des meilleures pratiques et le recensement de celles-ci à l'échelle régionale et nationale.

50. Le Bureau du PCA collaborera avec le Bureau de la planification stratégique pour mettre en rapport les connaissances tirées des meilleures pratiques avec les analyses coûts avantages.

51. Les meilleures pratiques seront partagées par le biais de divers mécanismes.

52. Le Bureau du PCA entend établir les critères d'évaluation et recenser un ensemble de meilleures pratiques d'ici la cinquante-huitième session du Conseil exécutif. Il aura rassemblé et diffusé par divers mécanismes les premières séries de meilleures pratiques d'ici le Quinzième Congrès.

53. Le résultat escompté est une appréciation plus juste des avantages que procure l'information relative au temps, au climat et à l'eau pour réduire les risques de catastrophes. Par ailleurs, l'OMM mettra à profit le fruit de cette activité lors de la préparation de la conférence qu'elle doit parrainer en 2007 sur l'intérêt des services hydrométéorologiques pour la prévention des catastrophes. Les activités de ce volet sont directement associées aux buts 3 et 4 du Programme et aux stratégies 1, 4 et 7 du sixième Plan à long terme.

54. *Mettre en place les mécanismes de communication voulus.* — Le but est d'établir un système de communication efficace et prospectif qui appuie et renforce la coopération, la coordination et le transfert d'information. Ce système devra tirer parti des plus récentes techniques établies, de manière à accroître l'efficacité des communications et à contribuer au renforcement des capacités dans le domaine des technologies de l'information, et devra pouvoir fonctionner avec des systèmes de communication moins perfectionnés.

55. Le Bureau du PCA continuera d'utiliser le site Web consacré à la prévention des catastrophes naturelles et à l'atténuation de leurs effets pour veiller à ce que les activités et les événements organisés par l'OMM soient bien diffusés et compris. La mise à jour régulière du site est indispensable.

56. Le Bureau du PCA facilitera l'inclusion de mécanismes efficaces de gestion des connaissances dans le site Web.

57. Des portails seront créés pour afficher l'information et pour diffuser les activités, outils, etc. pertinents au sein de l'OMM, des partenaires et du grand public.

58. Des forums sur la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets seront organisés en vue de faciliter la communication et la collaboration et de donner une meilleure idée des activités conduites dans ce domaine au sein de l'OMM.

59. Le Bureau du PCA cherchera à établir des partenariats, par exemple avec le Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres (CRED) en Belgique, pour enrichir les bases de données sur les catastrophes en y ajoutant des outils d'analyse conviviaux et des interfaces avec les principales bases de données sur les catastrophes, afin de faciliter la circulation de l'information au sein de l'OMM et du secteur de la prévention des catastrophes. L'assistance des Membres sera sollicitée pour réaliser cette tâche.

60. À plus long terme, le Bureau du PCA assurera la coordination avec les départements concernés, les SMHN et divers experts en communication en vue de: i) définir les pratiques de communication et les technologies de l'information actuelles relativement à l'objectif visé, ii) déterminer les besoins à combler pour atteindre l'objectif et iii) élaborer ou établir l'infrastructure ou les procédés de communication voulus.

61. Le résultat recherché est un partage plus large de l'information nécessaire pour développer et mettre en œuvre le PCA de manière concertée. Les activités prévues sont directement associées aux buts 2 et 5 du PCA et aux stratégies 1, 7 et 9 du sixième Plan à long terme.

62. *Élaborer un plan de sensibilisation.* — Il est impératif de mettre en place un plan de sensibilisation propre à renforcer la notoriété et le rôle de l'OMM et des SMHN sur le plan de la réduction des risques de catastrophe, à l'échelle internationale, régionale et nationale, et à promouvoir une culture de la prévention.

63. Selon l'orientation donnée par le Comité directeur pour la prévention des catastrophes et en collaboration avec le Bureau de la communication et des relations publiques, le Département des activités régionales et de coopération technique pour le développement et l'ensemble de l'OMM, le Bureau du PCA élaborera un plan de sensibilisation, en tenant compte des aspects suivants:

- a) Veiller à ce que la transmission de l'information, sous forme de messages de fond concordants, suive une stratégie cohérente et réponde aux besoins des groupes cibles (ministères, secteur des catastrophes, grand public, SMHN, etc.);
- b) Aider les SMHN et CMRS à transmettre l'information aux médias nationaux et régionaux en leur fournissant des outils de soutien;
- c) Faire en sorte que le Secrétariat procure des outils destinés à appuyer les activités des Membres dans le domaine de la sensibilisation des ministères et du grand public à la culture de la prévention, aux rapports entre les stratégies de gestion préventive des risques et le développement économique, et aux avantages des mesures de prévention proactives fondées sur l'information hydrométéorologique. Cette documentation mettra de l'avant les avantages que peuvent procurer les capacités scientifiques et techniques de l'OMM, vues comme

un investissement, à tous les stades d'une stratégie de gestion proactive des risques, l'accent étant mis sur les services offerts par les SMHN à l'échelle nationale;

- d) Intégrer les meilleures pratiques, qui constitueront un élément clef du plan.

64. Le plan visera à:

- a) Faire la promotion de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets à l'échelle de l'Organisation, par le biais de conférences, de réunions intergouvernementales, d'ateliers, de réunions d'experts, d'allocutions, de déclarations et d'interviews, d'articles dans les revues scientifiques et politiques, de brochures et de publications techniques, en utilisant des dossiers d'information solides, des documents en ligne, des présentations dynamiques, etc.;
- b) Établir des partenariats étroits avec les médias et organiser conjointement certains événements;
- c) Dispenser une formation à l'échelle de l'Organisation afin que tous les représentants de l'OMM saisissent bien les messages de fond à transmettre et soient en mesure de les diffuser de manière claire et cohérente;
- d) Coordonner les aspects techniques, par exemple l'amélioration et l'orientation du contenu et de la présentation du site Web de l'OMM et des sites spéciaux des départements.

65. Les éléments et événements ci-dessous seront immédiatement envisagés dans le cadre du plan de sensibilisation:

- a) Documents et bulletins de promotion;
- b) Utilisation du site Web sur la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets;
- c) Participation aux travaux préparatoires à la Conférence régionale sur la prévention des catastrophes en Asie, qui doit avoir lieu en Chine en 2005 (à confirmer);
- d) Troisième Conférence internationale sur les systèmes d'alerte précoce parrainée par l'Allemagne, en mars 2006;
- e) Journée météorologique mondiale de 2006 (consacrée à la prévention des catastrophes naturelles et à l'atténuation de leurs effets);
- f) Promotion de l'approche multidanger par l'intermédiaire de l'Envoyé spécial de l'ONU pour la prévention des catastrophes;
- g) Le résultat escompté est le renforcement de la notoriété et du rôle des SMHN et de l'OMM. Ce volet du Plan de mise en œuvre est directement lié aux buts 3, 4 et surtout 6 du Programme et à la stratégie 2 du sixième Plan à long terme.

66. *Établir un plan cohérent de mobilisation des ressources.* — Certains moyens sont prévus dans le budget-programme pour les projets de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets,

mais des fonds extrabudgétaires devront être réunis, par le biais notamment des contributions volontaires et des partenariats établis avec les autres organisations, pour mener à bien les projets transsectoriels de l'OMM dans les Régions.

67. Il faudrait mettre en place un plan cohérent de mobilisation des ressources qui soit adapté aux projets transsectoriels de l'OMM à l'échelle internationale, régionale et sous-régionale et qui soit également axé sur les projets de certains groupes ou Membres. Le financement des projets transsectoriels sera assuré en partie par une meilleure affectation des dotations ordinaires des programmes concernés et, en partie, par les activités de mobilisation des ressources que mènera le Bureau du PCA, en collaboration avec les programmes pertinents, en vue de réunir des fonds extrabudgétaires. Le Secrétariat se chargera des campagnes de mobilisation des ressources conduites à l'échelle internationale et régionale.

68. Le Bureau du PCA élaborera, en collaboration avec le Programme du Département des activités régionales et de coopération technique pour le développement, un plan concerté de collecte de fonds faisant appel aux partenaires, banques régionales de développement, donateurs bilatéraux et acteurs du secteur privé.

69. L'OMM créera un fonds d'affectation spéciale destiné à financer ses activités dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets.

70. *Répertoire de manière systématique les dangers liés au temps, au climat et à l'eau dans le monde ainsi que leurs répercussions.* — Le Bureau du PCA définira, en collaboration avec les autres programmes et les commissions techniques, les méthodes destinées à établir des statistiques sur les conditions météorologiques, climatiques et hydrologiques dangereuses et leurs répercussions, ainsi que les méthodes visant à estimer les avantages découlant des mesures de prévention prises grâce aux produits et services hydrométéorologiques fournis par les SMHN.

71. En fonction de ces méthodes, le Bureau du PCA facilitera la mise en place d'un mécanisme permettant aux SMHN de communiquer régulièrement au Secrétariat des statistiques sur les phénomènes dangereux associés au temps, au climat et à l'eau, y compris des données sur les dommages subis et sur les avantages tirés des mesures de prévention fondées sur les produits et services hydrométéorologiques.

72. Le Secrétariat de l'OMM diffusera ces informations dans le public et au sein du système des Nations Unies par l'intermédiaire de publications annuelles spéciales.

73. Le Secrétariat de l'OMM mettra ces informations à profit pour améliorer de façon constante l'analyse des avantages sociaux et économiques résultant de l'utilisation des services hydrométéorologiques dispensés par les SMHN, dont les prévisions, avis et autres informations concernant les phénomènes liés au temps, au climat et à l'eau.

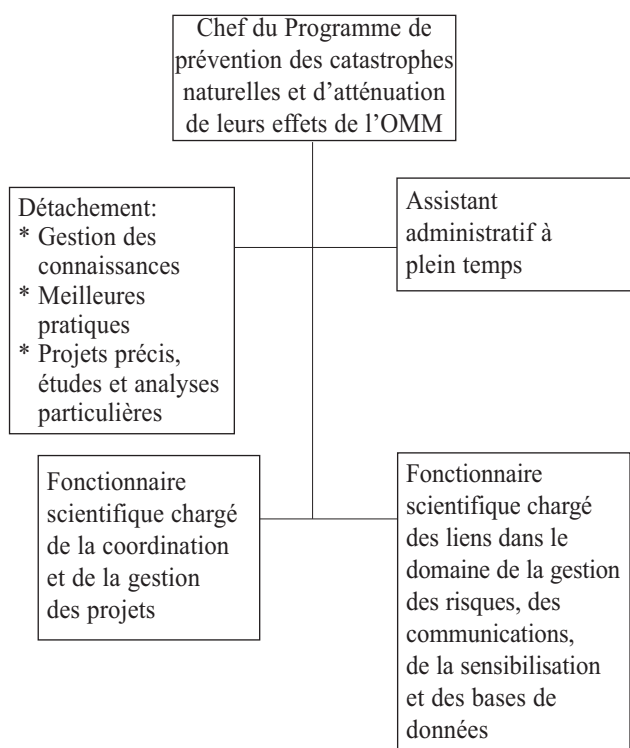
74. Des atlas des dangers hydrométéorologiques et des degrés de vulnérabilité dans les six Régions de l'OMM seront élaborés en partenariat avec les agences concernées.

Bureau du Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets

75. Afin d'assurer la coordination des activités définies dans le Plan de mise en œuvre, on envisagera de créer un bureau, ayant la taille et les moyens voulus, pour le Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets.

76. Lors de la détermination de la structure et de la taille de ce bureau, il faudra garder à l'esprit que ses principales responsabilités seront d'assurer la coordination transsectorielle des activités menées par les programmes de l'OMM et les programmes appuyés par l'Organisation, de faciliter l'élaboration de divers produits et services, et de déterminer et faciliter/coordonner/exécuter (selon le cas) les activités relatives aux mécanismes de communication, à la sensibilisation, aux meilleures pratiques, aux partenariats et à la gestion des projets en général, ainsi que des projets propres au Bureau du PCA, à l'appui des travaux de l'OMM et des SMHN.

77. Étant donné les activités prévues dans le Plan de mise en œuvre et la nécessité d'assurer une coordination interne entre les programmes de l'OMM et ceux que soutient l'Organisation, le Bureau du PCA pourrait avoir la structure ci après:



78. Le chef du Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets sera chargé des tâches suivantes:

- a) Coordination et exécution des activités du PCA;
- b) Supervision des activités qui, selon le Plan de mise en œuvre, sont confiées au Bureau du PCA;
- c) Supervision et coordination du travail de l'ensemble du personnel du Bureau du PCA;
- d) Fonction de correspondant sur les questions se rapportant à la prévention des catastrophes naturelles et à l'atténuation de leurs effets pour tous les programmes de l'OMM et les programmes appuyés par l'Organisation;
- e) Choix et facilitation des partenariats;
- f) Mobilisation des ressources en collaboration avec les programmes.

Incidences financières

79. Les dispositions exposées dans le Plan de mise en œuvre ont des incidences financières pour l'OMM et ses organisations partenaires.

80. Les aspects budgétaires de ce programme transsectoriel de l'OMM appartiennent à deux catégories:

- a) Appui au fonctionnement et au renforcement du Bureau du PCA;
- b) Budget destiné à soutenir les projets transsectoriels coordonnés de l'OMM en matière de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets;
 - i) Activités de mobilisation des ressources extrabudgétaires exécutées par le Bureau du PCA, en collaboration avec les programmes de l'OMM concernés;
 - ii) Dotations budgétaires coordonnées au sein des programmes de l'OMM qui sont destinées aux activités de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets, en fonction de chaque projet.

ANNEXE V

Annexe du paragraphe 4.1.1 du résumé général

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE L'OMM À LA CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF

Introduction

1. Le Comité de vérification des comptes a tenu sa première réunion les 18 et 19 octobre 2004, sa deuxième réunion les 21 et 22 février 2005 et sa troisième réunion les 17 et 18 juin 2005. Sa composition (président et membres) ainsi que les documents soumis à son examen sont énumérés à la fin du rapport.

Désignation du président et questions d'organisation

2. À sa première réunion, le Comité a nommé M. U. Gärtner à sa présidence. Il a examiné et approuvé son mandat (AC-1/Doc. 2). Le Secrétaire général a pris la parole lors des réunions du Comité de vérification des comptes, auxquelles des représentants du Commissaire aux comptes ont également pris part en qualité d'observateurs.

Plan d'action du Secrétaire général

3. À sa première réunion, le Comité a examiné le Plan d'action (AC-1/Doc. 3). S'adressant au Comité, le Secrétaire général a présenté les trois grands domaines d'action définis dans ce plan, à savoir l'intégrité (instauration d'un nouveau système de contrôle interne), la transparence (fourniture d'informations essentielles à la prise de décision) et l'efficacité (rationalisation des opérations). Le Comité a aussi examiné de près la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes (AC-1/Doc. 4 et AC-1/Doc. 5) relatives aux exercices biennaux 2000-2001 et 2002-2003, du Corps commun d'inspection (AC-1/Doc. 6) et du Contrôleur de l'ONU (AC-1/Doc. 7).

4. Le Comité a noté que le Plan d'action permettait d'aborder les problèmes de façon globale et s'est félicité des mesures prises et envisagées depuis la cinquante-sixième session du Conseil exécutif, notamment la mise en oeuvre d'une stratégie orientée vers l'avenir et les efforts déployés pour améliorer la culture de gestion de l'Organisation. Il a noté avec satisfaction que d'importants progrès avaient été réalisés en 2004, notamment grâce à la mise en place d'un nouveau système de contrôle interne. Il a pris note en particulier de la promulgation du nouveau Règlement financier de l'OMM (AC-1/Inf. 1), qui établit un nouveau système de contrôle interne, ainsi que de la mise en place d'une ligne de communication directe (AC-1/Inf. 2), permettant au personnel de signaler les cas de fraude et d'abus d'autorité, de la nouvelle procédure d'octroi des bourses d'études (AC-1/Inf. 3), du renforcement et de la révision des fonctions d'achat (AC-1/Inf. 4), de la création d'un comité de contrôle de l'inventaire (AC-1/Inf. 5) et de la restructuration du Département de la gestion des ressources. Le Comité a pris note des recommandations du Commissaire aux comptes, qui préconisent

d'améliorer la cohérence des états financiers, de remédier aux faiblesses du système de contrôle interne, de mieux expliciter les procédures et d'améliorer la terminologie et d'appliquer les méthodes de gestion des risques. Il a incité le Secrétaire général à la prudence s'agissant des délais et a préconisé le recours à une aide extérieure pour la mise en oeuvre de certaines initiatives.

5. À sa deuxième réunion, le Comité a examiné le Plan d'action révisé et la suite donnée aux recommandations qu'il avait formulées à sa première réunion (AC-2/Doc. 3). Il a pris note des rapports d'activité concernant le recrutement du trésorier, le renforcement de l'effectif du Service de vérification interne et d'enquête, la formation visant à promouvoir l'intégrité et les mesures prises en faveur de la gestion des risques. Il a aussi salué la nouvelle forme de présentation du Plan d'action, qui contient désormais des informations sur les initiatives, les délais, les étapes et l'agent d'exécution.

6. Le Comité a examiné un exemple de la nouvelle forme de présentation du rapport de gestion interne du budget-programme (AC-2/Doc. 4). Il a noté que le Secrétaire général disposait ainsi d'informations trimestrielles détaillées et il a suggéré d'étoffer la partie des rapports relative à l'analyse des programmes. Il a fait observer que cette analyse était notamment requise pour l'établissement du rapport annuel sur l'exécution du budget-programme selon le principe de la budgétisation axée sur les résultats, que le Secrétaire général doit remettre au Conseil exécutif.

7. Le Comité a examiné la nouvelle structure des états financiers (AC-2/Doc. 5), relevant qu'elle avait été mise au point en étroite collaboration avec le Commissaire aux comptes. Il a aussi noté que ces états financiers étaient conformes aux normes comptables du système des Nations Unies, s'interrogeant sur l'utilité et les lacunes des normes en question. Il a notamment relevé que les états financiers et les documents budgétaires ne font pas suffisamment ressortir les risques financiers et les responsabilités de l'Organisation, notamment celles qu'elle encourt en recrutant du personnel temporaire au bénéfice de contrats de longue durée. Il a recommandé que ces risques et ces responsabilités soient clairement définis et a suggéré que l'on passe en revue l'application de différentes normes comptables telles que les Normes internationales de comptabilité publique et qu'il lui en soit rendu compte. Il a aussi proposé l'adoption d'un glossaire et d'une introduction du Secrétaire général.

8. À sa troisième réunion, le Comité a examiné la version mise à jour en juin 2005 du Plan d'action pour la réforme du système de gestion (AC-3/Doc. 3). Il a fait le point sur l'application de ce Plan d'action, notant les progrès accomplis et des retards enregistrés dans le cadre de certaines activités. Il a recommandé que le Secrétaire

général assigne, tant aux directeurs de programme qu'au personnel d'appui, une responsabilité personnelle pour les différents éléments du Plan d'action, de façon à faire évoluer la culture institutionnelle dans le sens d'un renforcement des contrôles internes. Il a demandé en outre que le Secrétaire général lui donne des exemples précis d'activités de contrôle, avec indication de leur fréquence, lors de sa prochaine réunion. Il a vivement recommandé que l'on entreprenne sans délai une évaluation des risques organisationnels, de manière à mieux cibler l'action requise pour améliorer les contrôles internes. D'une manière générale, le Comité s'est dit satisfait des améliorations apportées aux mécanismes de contrôle interne.

9. Le Comité a noté que la stratégie de communication du Secrétaire général était ciblée sur l'Organisation et s'est interrogé sur l'utilité de faire connaître à l'extérieur les améliorations apportées aux méthodes de gestion. Il a souligné la nécessité d'instaurer sans plus tarder un programme de formation aux méthodes de contrôle interne et de poursuivre la formation dans le domaine de la prévention des fraudes. Il a relevé que le Secrétaire général avait l'intention de faire appliquer à titre provisoire les «Normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux» promulguées par la CFPI, tout en continuant de s'attacher à élaborer un code d'éthique propre à l'OMM.

Cas de fraude

10. Le Comité s'est penché sur le cas de fraude à chacune de ses trois réunions. Il a tenu, pour ce faire, des séances à huis clos à participation restreinte. Le Secrétaire général a informé le Comité des progrès de l'enquête et des mesures de suivi prises à cet égard. La Conseillère juridique principale a exposé les démarches entreprises avec les autorités judiciaires suisses, et le Chef du Service de vérification interne et d'enquête a fait le point sur l'enquête menée au sein de l'Organisation. À la deuxième réunion du Comité, le Secrétaire général adjoint a remis un rapport d'activité sur le travail accompli par le Comité paritaire de discipline.

11. À sa première réunion, le Comité a prié le Secrétaire général de mener rapidement à son terme l'enquête interne relative au cas de fraude. À sa seconde réunion, il s'est dit déçu par la lenteur de l'enquête et le temps qu'il fallait pour prendre les mesures qui s'imposent. Plusieurs membres du Comité ont vivement insisté sur la nécessité d'enquêter sur toutes les personnes qui, au sein du Secrétariat comme à l'extérieur, auraient eu une responsabilité quelconque dans l'affaire de fraude. Ils ont fait valoir que, vu de l'extérieur, une certaine inaction pouvait être perçue comme une tentative d'étouffer l'enquête. Le Comité a prié instamment le Secrétaire général de prendre des mesures énergiques pour poursuivre l'enquête et la mener à son terme et de faire en sorte que l'on dispose des ressources financières et humaines nécessaires à cet égard. Il a relevé que le Secrétaire général avait demandé au Chef du Service de vérification interne et d'enquête de remettre un rapport final pour le 31 mars 2005, dont les conclusions lui seraient communiquées à sa troisième

réunion et seraient ensuite portées à la connaissance des États Membres.

12. À la troisième réunion du Comité, le Secrétaire général a exposé les détails de l'enquête interne relative au cas de fraude et a présenté le rapport final. Il a aussi communiqué les informations que les autorités suisses pouvaient divulguer au Secrétariat au sujet de leur propre enquête.

13. Le Comité s'est félicité de la détermination avec laquelle le Secrétaire général s'employait à faire toute la lumière sur le cas de fraude et à tenter de récupérer les fonds détournés. Il a dit combien il appréciait aussi ses échanges de vues, empreints de franchise, avec le Secrétariat et l'empressement de ce dernier à répondre à ses questions et à appliquer ses recommandations à propos de l'enquête.

14. Le Comité a exprimé ses regrets au sujet de l'organisation et de l'exécution de l'enquête. Il a estimé en particulier qu'en dépit des efforts indéniables déployés par le Secrétaire général, le montant des ressources consacrées à l'enquête s'était révélé insuffisant et que la procédure avait traîné en longueur. Certains membres du Comité se sont demandé si l'on avait suffisamment élargi le champ d'investigation et ont d'ailleurs fait part de leurs préoccupations à cet égard. Par ailleurs, le Comité a regretté que le Secrétaire général n'ait pris aucune disposition pour que l'activité courante de contrôle interne puisse se poursuivre pendant que le Chef du service de vérification interne et d'enquête enquêtait sur l'affaire de fraude. La lenteur de la mise en œuvre de certains aspects du Plan d'action a également suscité certaines préoccupations.

15. Le Comité a constaté que les neuf rapports sur l'affaire de fraude établis par le Chef du service de vérification interne et d'enquête étaient particulièrement volumineux et qu'ils contenaient des analyses fort utiles de la méthode employée pour commettre la fraude ainsi que de très nombreuses recommandations pertinentes pour le renforcement du contrôle interne. Il a aussi constaté que l'enquête interne avait principalement porté sur certaines personnes encore en poste au Secrétariat, sur la base de divers documents et fichiers électroniques transmis au Chef du service de vérification interne et d'enquête. Compte tenu de ce qui précède, le Comité a noté que, selon le rapport du 21 octobre 2003, des indices probants avaient amené le Secrétaire général à soupçonner qu'une personne était directement impliquée dans la perpétration de la fraude pendant la période soumise à enquête. Au cours de l'enquête et du processus disciplinaire, il est apparu que d'autres membres du personnel avaient présenté des insuffisances sur le plan professionnel. Le Comité a noté que, dans son rapport, le Secrétaire général évoquait l'implication possible d'autres personnes ne faisant pas partie de l'OMM. D'après l'enquête, il apparaît que la méthode de fraude concernait principalement les cours de formation et les bourses d'études, y compris les modalités de paiement.

16. Le Comité a noté avec satisfaction que le Secrétaire général avait réagi sans tarder au rapport du 21 octobre 2003 émanant du Chef du service de vérification interne

et d'enquête. La personne directement mise en cause a été démise de ses fonctions, et l'affaire a été confiée aux autorités suisses. Le Comité a pris note des mesures disciplinaires prises par le Secrétaire général à l'encontre de certains membres du personnel. Il a regretté qu'il n'y ait guère de chances qu'une action soit intentée contre d'anciens membres du personnel qui pourraient avoir pris part à la fraude. Il appuie en outre les actions que le Secrétariat pourrait tenter ultérieurement contre les personnes ne faisant pas partie de l'OMM qui pourraient avoir joué un rôle dans l'affaire de fraude, notamment en collaboration avec les autorités chargées d'enquêter sur le plan national.

17. Le Comité s'est demandé si l'enquête devait ou non se poursuivre. Comme il y a peu de chances qu'on découvre de nouvelles informations pertinentes sur l'affaire de fraude et son coût en ressources humaines et financières, il a recommandé qu'on mette un terme à l'enquête interne sur la fraude, étant entendu que cette enquête devrait être relancée au cas où de telles informations seraient mises au jour. Le Comité a en outre demandé au Secrétaire général de parachever les actions en cours liées à l'enquête externe menée par les autorités suisses et au rassemblement de renseignements sur les personnes ne faisant pas partie de l'OMM qui pourraient avoir été impliquées et de l'informer de l'évolution de la situation à cet égard.

Recommandation 1:

Le Conseil exécutif est invité à demander au Secrétaire général de mettre un terme à l'enquête interne sur la fraude, étant entendu que cette enquête devrait être relancée au cas où de nouvelles informations pertinentes seraient mises au jour.

Commissaire aux comptes

18. Au cours de sa première réunion, le Comité a pris note de l'intention du Commissaire aux comptes de vérifier les comptes intérimaires de l'année 2004. À l'occasion de sa deuxième réunion, il a passé en revue quatre documents, à savoir le mémorandum d'accord entre le National Audit Office du Royaume-Uni et l'Organisation météorologique mondiale (AC-2/Doc. 6) et les documents intitulés «National Audit Office du Royaume-Uni: Stratégie de l'OMM en matière d'audit pour 2004» (AC-2/Doc. 7), «National Audit Office du Royaume-Uni: Rapport provisoire de vérification externe adressé à la direction pour 2004» (AC-2/Doc. 8) et «Suite donnée par l'OMM au Rapport provisoire de vérification externe adressé à la direction pour 2004» (AC-2/Doc. 10). Le Comité s'est félicité de l'excellence de la documentation et de la qualité du travail fourni par le Commissaire aux comptes. Il a pris acte en particulier des observations et recommandations, formulées dans le Rapport provisoire de vérification externe adressé à la direction pour 2004, au sujet de la présentation des comptes, du suivi budgétaire, de la gestion des risques, du calendrier de clôture des comptes, des relations avec les partenaires d'exécution et de la comptabilité des

projets. Plusieurs Membres ont exprimé leurs inquiétudes au sujet des lacunes que présente la gestion financière dans deux bureaux sous-régionaux ayant fait l'objet d'une vérification et que signalent les conclusions du Commissaire aux comptes. Le Secrétariat s'est étendu sur la question des incidences de ces résultats pour d'autres bureaux extérieurs de l'OMM et des mesures à prendre pour corriger lesdites lacunes. Le Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat avait donné suite avec diligence et de manière approfondie aux nouvelles recommandations découlant de la vérification.

19. Au cours de sa troisième réunion, le Comité a examiné deux documents intitulés respectivement «National Audit Office du Royaume-Uni: Rapport de vérification externe du Bureau régional pour les Amériques adressé à la direction» (AC-3/Doc. 5) et «États financiers de 2004 certifiés par le Commissaire aux comptes et rapport de celui-ci» (AC-3/Doc. 7) et un document sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes figurant dans le rapport sur le Bureau régional pour les Amériques adressé à la direction (AC-3/Doc. 6). Le Comité a remercié le Commissaire aux comptes pour son travail. Il a noté avec satisfaction que ce dernier avait formulé une opinion sans réserve sur les comptes de 2004 et avait recommandé au Conseil exécutif d'approuver les comptes vérifiés de 2004. Il s'est inquiété des carences du contrôle de gestion dans le domaine des bourses mises en évidence par le Commissaire aux comptes à l'occasion d'une précédente vérification externe. Le Secrétaire général a fait savoir qu'il se faisait fort de remédier à ces carences et que de nouvelles mesures de gestion et de contrôle avaient été mises en place au début de février 2005. Le Comité a préconisé le renforcement des contrôles internes dans ce domaine.

20. Le Comité a appuyé les recommandations du Commissaire aux comptes et la réponse du Secrétaire général figurant dans l'appendice C du document AC-3/Doc. 7. Concernant la recommandation 9 du Commissaire aux comptes, il a pris note de l'intention du Secrétaire général de mettre en œuvre à titre provisoire les «Normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux», tout en poursuivant les efforts qu'il déploie actuellement en vue de l'élaboration d'un code déontologique propre à l'OMM. Le Comité a également noté que le Secrétaire général avait apporté son appui à la recommandation 12 du Commissaire aux comptes concernant les dispositions relatives à la vérification interne. Le Comité a formulé à l'intention du Conseil exécutif la recommandation ci-dessous:

Recommandation 2:

Le Conseil exécutif est invité à:

- 2.1 Approuver les états financiers de 2004 certifiés par le Commissaire aux comptes, ainsi que le rapport de ce dernier;
- 2.2 Approuver la proposition tendant à ce que les états financiers fassent l'objet d'un audit annuel à compter de 2005, conformément

- à la recommandation 1 du Commissaire aux comptes;
- 2.3 Approuver la reconduction du Comité de vérification des comptes et l'ajout, à son mandat, d'attributions en matière de gouvernance;
 - 2.4 Approuver la modification touchant la composition du Comité de vérification des comptes, à savoir l'ajout d'un troisième expert en finances proposé par le Secrétaire général et désigné par le Président de l'OMM, en application de la recommandation 6 formulée par le Commissaire aux comptes;
 - 2.5 Envisager la constitution d'une équipe spéciale chargée d'analyser le fonctionnement et le mandat du Bureau ainsi que le rôle du Comité consultatif pour les questions financières par rapport à celui du Comité de vérification des comptes, en application des recommandations 10 et 11 formulées par le Commissaire aux comptes;
 - 2.6 Approuver la simplification des arrangements financiers en matière de dépenses d'appui, qui consiste à créditer les fonds d'appui au Fonds général et à proposer les ajustements budgétaires qui en découlent dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, en application de la recommandation 5 du Commissaire aux comptes.

Vérification interne

21. Lors de sa première réunion, le Comité a prié le Secrétaire général de prendre des mesures d'urgence pour renforcer le système de vérification interne et lui fournir des ressources suffisantes. Lors de sa deuxième réunion, il a pris note du rapport de situation sur le renforcement du personnel du Service de vérification interne et d'enquête. Le Secrétaire général, quant à lui, a annoncé son intention de proposer un renforcement sensible de l'effectif du Service pour compléter le personnel supplémentaire déjà disponible.

22. Lors de sa première réunion, le Comité, ayant pris note du plan de vérification interne pour 2004 (AC-1/Inf. 11), a demandé à l'un des experts de l'extérieur de faire des observations à ce sujet. Lors de sa deuxième réunion, il a pris note de l'exposé du Chef du Service de vérification interne et d'enquête à propos du plan de vérification interne pour 2005 et il a pris connaissance des observations de l'expert de l'extérieur sur le plan provisoire de vérification interne pour 2005 (AC-2/Doc. 9). Le Comité, ayant constaté que le plan de vérification interne constituait une déclaration d'intention plutôt qu'un véritable plan détaillé, a demandé à ce qu'un tel plan, détaillé et justifié, soit préparé. Le Comité s'est déclaré préoccupé par le fait qu'un véritable plan de vérification interne régulière n'ait pas été mis en place à une époque où l'OMM prend une multitude de mesures visant à réformer son système de gestion et s'emploie à donner suite aux recommandations précédemment formulées par le Commissaire aux comptes.

Le Comité a demandé au vérificateur interne de remettre régulièrement au Conseil exécutif un rapport écrit comportant: i) un résumé des vérifications et des enquêtes entreprises; ii) les conclusions et les recommandations découlant de ces vérifications et enquêtes; iii) une évaluation du bien-fondé des contrôles internes existants; iv) les activités prévues pour l'année suivante; et v) l'opinion du vérificateur quant aux points qui risquent de poser des problèmes ou de présenter des risques et à propos desquels un réexamen serait justifié. Le Comité a demandé au Secrétaire général de veiller à ce que l'on accorde la plus haute priorité au règlement définitif du cas de fraude et à ce qu'on vérifie en priorité les nouvelles procédures de contrôle interne et le bon déroulement des activités hors siège.

23. Lors de sa troisième réunion, le Comité a examiné deux documents, à savoir le Rapport d'activité sur l'examen du contrôle interne des secteurs d'activité critiques (AC-3/Doc. 9) et le Plan de vérification interne du 1er août 2005 au 30 juin 2006 (AC-3/Doc. 10). Le Comité a déploré l'arrivée tardive des documents, qui n'ont été présentés que le jour de la réunion. Il a noté que ce plan ne portait pas sur tous les points mentionnés lors de sa deuxième réunion et ne demandait pas clairement que soient vérifiées en toute priorité les mesures adoptées au titre du Plan d'action en vue d'améliorer les contrôles internes. Le Comité a noté qu'il existait une certaine confusion en ce qui concerne la différence entre l'évaluation des risques opérationnels et l'évaluation des risques aux fins de l'élaboration du plan de vérification. Il a souhaité que cette question soit clarifiée. Il a souhaité que soit élaboré, pour l'année civile 2006, un plan de vérification interne bien conçu, qu'il examinerait lors de sa prochaine réunion. Ce plan devrait porter sur les questions évoquées ci-dessus.

24. Au cours de sa troisième réunion, le Comité a également examiné le document intitulé «Renforcement du contrôle interne» (AC-3/Doc. 8). Il a noté que le cas de fraude découvert en juillet 2003 avait permis de mettre en évidence de graves insuffisances au sein du service de vérification interne qui avait été mis en place en application des décisions prises par le Conseil à ses quarante-huitième, cinquantième et cinquante et unième sessions, ainsi que du nouveau Règlement financier adopté par le Treizième Congrès. En outre, la lenteur de l'enquête sur ce cas de fraude a confirmé qu'il était indispensable de renforcer le service de vérification interne en lui assurant les ressources, les qualifications, les compétences et l'indépendance dont il a absolument besoin pour accomplir sa tâche. Cela étant entendu, le Comité de vérification des comptes a recommandé que le Conseil exécutif autorise le Secrétaire général à procéder aux ajustements de personnel nécessaires pour atteindre, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire pour 2006-2007 (1 756 100 francs suisses), les objectifs proposés dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (EC-LVII/Doc. 5(1)) et dans le document relatif aux activités hautement prioritaires pour l'exercice biennal 2006-2007 (EC-LVII/Doc. 5(2)).

25. Par ailleurs, le Comité de vérification des comptes a recommandé que le Secrétaire général procède à une évaluation des besoins des services de vérification interne en sollicitant des avis extérieurs, entre autres celui du Commissaire aux comptes. Le Secrétaire général est également prié d'examiner, sur la base de cette évaluation, la question de savoir s'il serait opportun d'externaliser tout ou partie de ces services. Le Comité a reconnu que l'externalisation devrait être envisagée pour des domaines spécialisés tels que la vérification interne des activités relatives aux technologies de l'information, ou lorsque le recours à un prestataire extérieur pourrait être plus économique, par exemple pour la vérification des activités des bureaux régionaux.

Recommandation 3:

Le Conseil exécutif est invité à:

- 3.1 Prier le Secrétaire général de renforcer d'urgence les services de vérification interne dans le cadre de l'enveloppe budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2006-2007;
- 3.2 Prier le Secrétaire général de procéder à une évaluation des besoins des services de vérification interne, d'examiner les différentes options d'externalisation de tout ou partie de ces services et de faire rapport à ce sujet lors de la cinquante-huitième session du Conseil exécutif.

PRÉSIDENT ET MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES COMPTES*

- Président: U. Gärtner (Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'OMM et membre du Conseil exécutif)
- Membres: J.-P. Beysson (Représentant permanent de la France auprès de l'OMM et membre du Conseil exécutif)
 J.J. Kelly (Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'OMM et membre du Conseil exécutif)
 J. Lengoasa (Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'OMM et membre du Conseil exécutif)
 K. Nagasaka (Représentant permanent du Japon auprès de l'OMM et membre du Conseil exécutif)
 Qin Dahe (Représentant permanent de la Chine auprès de l'OMM et membre du Conseil exécutif)
 B. Juppin de Fondaumière (expert financier)
 H. Wild (expert financier)

* On trouvera dans le rapport de chaque réunion du Comité de vérification des comptes un registre détaillé de présence du président du Comité, des membres de celui-ci, de leurs représentants et de leurs assistants, des représentants du Secrétariat ainsi que des observateurs.

DOCUMENTS EXAMINÉS PAR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION DES COMPTES

Documents examinés lors de la première réunion du Comité de vérification des comptes

- | | |
|--------------|--|
| AC-1/Doc. 1 | Ordre du jour provisoire révisé |
| AC-1/Doc. 2 | Mandat du Comité de vérification des comptes |
| AC-1/Doc. 3 | Plan d'action: concept, réalisations et mesures à prendre |
| AC-1/Doc. 4 | Suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes concernant les comptes de l'exercice biennal 2000-2001 |
| AC-1/Doc. 5 | Suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes concernant les comptes de l'exercice biennal 2002-2003 |
| AC-1/Doc. 6 | Suite donnée aux recommandations du Corps commun d'inspection |
| AC-1/Doc. 7 | Suite donnée aux recommandations du Contrôleur de l'ONU |
| AC-1/Doc. 8 | Projet de rapport du Comité de vérification des comptes |
| AC-1/Inf. 1 | Règlement financier de l'OMM |
| AC-1/Inf. 2 | Mise en place d'une ligne de communication directe |
| AC-1/Inf. 3 | Approbations et autorisations concernant les demandes de bourses d'études émanant de Membres de l'OMM |
| AC-1/Inf. 4 | Mandat du Comité des achats et des contrats; renforcement des fonctions d'achat de l'OMM |
| AC-1/Inf. 5 | Mandat du Comité de contrôle de l'inventaire |
| AC-1/Inf. 7 | Opinion et rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice biennal 2000 2001 et les réponses du Secrétaire général |
| AC-1/Inf. 8 | L'opinion et le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice biennal 2002-2003 et les réponses du Secrétaire général |
| AC-1/Inf. 9 | Note de gestion du Corps commun d'inspection relative à l'efficacité du contrôle interne au sein de l'Organisation météorologique mondiale |
| AC-1/Inf. 10 | Examen du système de gestion financière de l'OMM par le Contrôleur de l'ONU |
| AC-1/Inf. 11 | Rapport d'activité et plan de vérification interne pour 2004 |

Documents examinés lors de la deuxième réunion du Comité de vérification des comptes

- | | |
|-------------|---|
| AC-2/Doc. 1 | Ordre du jour provisoire |
| AC-2/Doc. 2 | Projet de rapport de la première réunion du Comité de vérification des comptes de l'OMM |

AC-2/Doc. 3	Mise à jour du Plan d'action et suite donnée à la première réunion du Comité de vérification des comptes	Documents examinés lors de la troisième réunion du Comité de vérification des comptes
AC-2/Doc. 4	Exemple illustrant la nouvelle forme de présentation du rapport sur le budget-programme: rapport sur le budget et les finances au 31 octobre 2004	AC-3/Doc. 1 Ordre du jour provisoire
AC-2/Doc. 5	Nouvelle structure des états financiers	AC-3/Doc. 2 Projet de rapport de la deuxième réunion du Comité de vérification des comptes de l'OMM
AC-2/Doc. 6	Mémorandum d'accord conclu entre le National Audit Office du Royaume-Uni et l'OMM	AC-3/Doc. 3 Version mise à jour en juin 2005 du Plan d'action pour la réforme du système de gestion
AC-2/Doc. 7	National Audit Office du Royaume-Uni: stratégie de l'OMM en matière d'audit pour 2004	AC-3/Doc. 4 Projet de rapport du Comité de vérification des comptes présenté à la cinquante-septième session du Conseil exécutif
AC-2/Doc. 8	National Audit Office du Royaume-Uni: rapport provisoire de vérification externe adressé à la direction pour 2004	AC-3/Doc. 5 National Audit Office du Royaume-Uni: rapport de vérification externe du Bureau régional pour les Amériques adressé à la direction
AC-2/Doc. 9	Observations de l'expert de l'extérieur sur le plan provisoire de vérification interne pour 2005	AC-3/Doc. 6 Suite donnée au rapport de vérification externe du Bureau régional pour les Amériques adressé à la direction
AC-2/Doc. 10	Suite donnée par l'OMM au rapport provisoire de vérification externe adressé à la direction pour 2004	AC-3/Doc. 7 États financiers pour 2004 certifiés par le Commissaire aux comptes et rapport de celui-ci
		AC-3/Doc. 8 Renforcement du contrôle interne
		AC-3/Doc. 9 Rapport d'activité: examen du contrôle interne des secteurs d'activité critiques
		AC-3/Doc. 10 Plan de vérification interne du 1 ^{er} août 2005 au 30 juin 2006

ANNEXE VI

Annexe du paragraphe 4.2.1.1 du résumé général

**SITUATION DES FEMMES AU SÉCRÉTARIAT DE L'OMM
JANVIER 1995 – DÉCEMBRE 2004**

Analyse globale

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
UG										
D-2					1	1	1	1		1
D-1								1	2	2
P-5	4	4	4	3	3	5	7	9	9	10
P-4	9	10	9	9	7	8	8	8	10	10
P-3	7	8	10	9	7	10	10	8	7	5
P-2 *	1	2	3	3	2	2	2	1	1	1
P-1										
G-7	9	9	9	9	8	7	7	5	6	5
G-6	28	26	23	22	23	24	26	30	28	23
G-5	47	44	43	48	54	58	69	55	62	60
G-4	31	31	27	22	25	22	11	18	13	12
G-3				1	1	1	1	3	2	2
G-2	3	3	2	1	2	2	2			
G-1	1	1	1							
TOTAL	140	138	131	127	133	140	144	139	140	131

* Administrateurs auxiliaires

Effectif total (selon le <i>Rapport annuel</i> , sans compter le personnel surnuméraire)	269	264	258	249	266	264	266	260	258	244
Pourcentage des femmes	52 %	52 %	51 %	51 %	50 %	53 %	54 %	53 %	54 %	54 %

Recrutement

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
UG										
D-2					1					1
D-1								1	1	
P-5					1	2	2	2	1	1
P-4		1			1	1	2		2	
P-3	2	1	1		1	3				
P-2 *		1	1		1					
P-1										
TOTAL	2	3	2	0	5	6	4	3	4	2

* Administrateurs auxiliaires

Analyse globale

	1995			1996			1997			1998			1999			2000			2001			2002			2003			2004		
	Pers. scient.	Pers. adm.	Trad./Édit.	Pers. scient.	Pers. adm.	Trad./Édit.	Pers. scient.	Pers. adm.	Trad./Édit.	Pers. scient.	Pers. adm.	Trad./Édit.	Pers. scient.	Pers. adm.	Trad./Édit.	Pers. scient.	Pers. adm.	Trad./Édit.	Pers. scient.	Pers. adm.	Trad./Édit.	Pers. scient.	Pers. adm.	Trad./Édit.	Pers. scient.	Pers. adm.	Trad./Édit.			
UG																														
D-2													1			1			1			1			1			1		
D-1																					1	1		1			1	1		
P-5	2	2		2	2		2	2		2	1		2	1		2	2	1	2	4	1	3	5	1	3	5	1	4	5	1
P4		3	6	1	3	6	1	3	5	1	3	5	1	3	3	2	3	3	2	3	3	2	3	3	2	3	3	3	4	3
P3	1	4	2	1	5	2	1	7	2		7	2		5	2		8	2		8	2		6	2		6	2		5	
P2*		1		1	1		2	1		2	1		1	1		1	1		1	1		1			1			1	1	
P1																														
TOTAL	3	10	8	5	11	8	6	13	7	5	12	7	4	11	5	5	15	6	5	17	6	5	16	7	6	16	7	9	15	5

* Administrateurs auxiliaires

Effectif total (selon le <i>Rapport annuel</i> , sans compter le personnel surnuméraire)	112			101			104			102			104			108			109			118			117			100		
Pourcentage des femmes	3 %	9 %	7 %	5 %	11 %	8 %	6 %	13 %	7 %	5 %	12 %	7 %	4 %	11 %	5 %	5 %	14 %	6 %	5 %	16 %	6 %	4 %	14 %	6 %	5 %	14 %	6 %	9 %	15 %	5 %

ANNEXE VII

Annexe du paragraphe 8.2.18 du résumé général

DÉCLARATION DU CONSEIL EXÉCUTIF SUR LE RÔLE ET LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES ET HYDROLOGIQUES NATIONAUX (DESTINÉE AUX DÉCIDEURS)

Facteurs socio-économiques clefs

1. Les gouvernements s'efforcent d'améliorer le bien-être de la population. La croissance démographique, la lutte contre la pauvreté, la sécurité de l'approvisionnement en eau, la sécurité alimentaire, la croissance économique, la santé publique et la sécurité sont autant de facteurs essentiels à prendre en considération. Face à cela, les gouvernements se doivent de mettre en œuvre une politique efficace et d'appliquer les principes fondamentaux de la gouvernance sociétale et environnementale. Or il est bien connu que notre mode de vie subit l'influence du milieu naturel et que celui-ci est mis à mal par les changements climatiques qui pourraient compromettre le développement durable des sociétés humaines du fait des catastrophes causées par les phénomènes météorologiques extrêmes. Ces catastrophes entraînent en effet une diminution de la sécurité alimentaire et de l'approvisionnement en eau douce non contaminée ainsi que le développement et la propagation de maladies. La situation est encore aggravée par l'urbanisation croissante et l'extension de l'habitat dans des régions naguère inhabitées telles que les zones arides, les versants montagneux, les plaines inondables et les bords de mer. Les populations sont donc de plus en plus exposées aux maladies véhiculées par l'air ou par l'eau, au stress thermique, à la sécheresse, aux glissements de terrain, aux inondations, aux marées de tempête et aux tsunamis.

2. La sécurité des personnes et des biens revêt une grande importance pour tous les pays, en particulier ceux dont l'économie est fragile. Ces derniers sont très vulnérables face aux catastrophes naturelles qui peuvent éroder de 10 à 15 %, le produit intérieur brut d'un pays en développement. C'est seulement en se faisant une idée claire des dangers potentiels, en mettant en place des systèmes d'alerte précoce et en appliquant des stratégies de prévention des catastrophes adéquates que l'on peut protéger efficacement les populations.

3. Ce sont là des problèmes auxquels la communauté mondiale doit s'attaquer pour pouvoir atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la Déclaration du Millénaire et mis en exergue dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté en 2002 à l'issue du Sommet mondial pour le développement durable.

Rôle des Services météorologiques et hydrologiques nationaux

4. La connaissance du temps et du climat est essentielle à tous les domaines d'activité, et ce depuis que l'homme moderne s'intéresse aux questions sociétales et environnementales. C'est dans ce contexte que les SMHN de divers pays se sont donné les moyens de

recenser et d'affronter un large éventail de problèmes, liés au temps, au climat et à l'eau, qui influent sur la société et le développement socio-économique. Par exemple, pour ce qui est des risques naturels, les SMHN se sont vu confier la mission de sensibiliser la population à leurs incidences et d'émettre des alertes au cas par cas afin de préserver des vies humaines, de maintenir la productivité et de limiter les dommages matériels.

5. Les SMHN sont le porte-parole officiel exclusif pour les avis météorologiques diffusés dans leurs pays respectifs et sont aussi chargés, dans bien des cas, d'émettre les bulletins d'alerte relatifs au climat, à la qualité de l'air, aux tremblements de terre et aux tsunamis. Pour que la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets soient efficaces, il faut que les SMHN soient bien préparés et que gouvernements et populations sachent réagir comme il se doit aux alertes. Sous les auspices de l'OMM, les SMHN s'attachent à aider les gouvernements à améliorer le processus de décision pour permettre aux populations de s'adapter aux changements climatiques, pour limiter les risques naturels et favoriser le développement durable. Du fait qu'ils aident les gouvernements et les populations à prévenir des risques potentiels, les SMHN constituent un pilier de l'infrastructure de crise des pays qui se construisent, et contribuent de ce fait au développement durable et en particulier au combat contre la pauvreté. Les SMHN collaborent à la mise en œuvre de la stratégie de prévention multirisques conçue par l'OMM, dont l'objectif est de diviser par deux, sur la décennie 2010-2019, le nombre de victimes de catastrophes naturelles d'origine météorologique, hydrologique et climatique, par rapport à la moyenne calculée sur la période 1995-2004.

6. Les SMHN surveillent en permanence l'état de l'environnement grâce aux observations consacrées au système terrestre dont ils prédisent aussi l'évolution. Ils diffusent en temps voulu, à l'intention des gouvernements, des alertes précises concernant les dangers naturels les plus menaçants et fournissent des informations et des services relatifs à l'environnement qui revêtent une importance capitale pour l'aménagement urbain, la mise en valeur durable des sources d'énergie, l'accès à l'eau douce et la production alimentaire.

7. Il est essentiel que les diverses parties prenantes coopèrent pour que les gouvernements puissent bénéficier de ces services. Les partenariats instaurés entre les SMHN et les universités, les ministères, les organisations internationales et non gouvernementales et, lorsque les circonstances s'y prêtent, le secteur privé aident la société à prendre des décisions plus avisées grâce à des informations météorologiques, hydrologiques et climatologiques plus complètes et plus

précises. Ces partenariats permettent d'étoffer les réseaux d'observation, d'améliorer le traitement de l'information, d'affiner la résolution des modèles et d'obtenir des produits spécialisés plus précis et, par là même, plus utiles, pour le plus grand profit de la société. Les gouvernements et les autres décideurs sont ainsi mieux à même de prendre des décisions éclairées en matière de sécurité et dans le domaine économique. Les SMHN encouragent ces partenariats en adoptant des politiques d'ouverture non restrictives en matière de données, grâce auxquelles les informations dont ils disposent sont accessibles en temps réel, sous des formes facilement exploitables et à des coûts modérés.

Besoins futurs

8. En 2000, en adoptant des objectifs de développement, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, la communauté internationale s'est fixé des buts précis à atteindre d'ici à 2015. Pour que ces objectifs internationalement admis puissent être atteints, il est essentiel que les gouvernements mettent à profit toutes les avancées de la science et de la technique rendues possibles par les SMHN et leurs partenaires (en particulier la diffusion d'alertes multidangers et la fourniture de services connexes 24 heures sur 24, sept jours par semaine et 365 jours par an) pour obtenir les informations qui permettront de prévenir les catastrophes naturelles et d'atténuer leurs effets. La coopération internationale revêt une importance primordiale à cet égard, que ce soit entre les pays ou entre les institutions spécialisées du système des Nations Unies.

9. Des moyens de communication efficaces garantissent la diffusion de l'information partout où elle est nécessaire. Les gouvernements doivent reconnaître que la surveillance continue de l'environnement est essentielle et que les SMHN sont à même de fournir en temps voulu les informations précises dont les décideurs ont besoin en cas d'urgence. Aussi leur incombe-t-il de soutenir leurs SMHN avec constance et de favoriser leur modernisation et leur essor.

10. Il est essentiel que les populations soient suffisamment préparées pour réagir de façon efficace en cas d'alerte. L'éducation et la formation du public revêtent une importance capitale à cet égard, les systèmes d'alerte aux catastrophes naturelles ne pouvant porter leurs fruits que si les gouvernements et les populations réagissent comme il faut le moment venu. Les informations diffusées doivent donc être faciles à comprendre et à exploiter.

11. Il faut que nos sociétés puissent évaluer les incidences des changements climatiques et mettre au point les stratégies d'adaptation nécessaires. En fournissant des informations fondamentales sur le système climatique et des prévisions élaborées à l'aide de modèles du climat, les SMHN peuvent aider les sociétés à se transformer.

12. Pour donner toute la mesure de leur efficacité, les SMHN et leur réseau international, dont la coordination est assurée par l'OMM, doivent être reconnus comme des partenaires essentiels dans la poursuite de l'objectif qui consiste à réduire la pauvreté et accroître la prospérité à l'échelle de la planète.

ANNEXE VIII

Annexe du paragraphe 11.4.2 du résumé général

COMPOSITION DES GROUPES D'EXPERTS ET AUTRES ORGANES RELEVANT DU CONSEIL EXÉCUTIF**GROUPES D'EXPERTS DU CONSEIL EXÉCUTIF****Groupe d'experts de l'enseignement et de la formation professionnelle**

A.I. Bedritsky (président)	– Président de l'OMM
A. Lagha	– Algérie
G. Necco	– Argentine
C. Depradine	– Territoires britanniques des Caraïbes
Z. Sun	– Chine
C. Billard	– France
N. Jayanthi (Mme)	– Inde
F. Gnoumou	– Niger
B. Soriano	– Philippines
C. Garcia Legaz	– Espagne
R. Riddaway	– Royaume-Uni
P. Thomas	– États-Unis d'Amérique

GROUPES DE TRAVAIL ET**GROUPES CONSULTATIFS DU CONSEIL EXÉCUTIF****Groupe de travail de la météorologie antarctique**

Le Groupe de travail est composé de membres nommés par les représentants permanents des pays qui sont Parties au Traité de l'Antarctique et d'experts désignés par les représentants permanents des Membres qui n'ont pas encore adhéré au Traité mais qui exécutent des programmes météorologiques importants dans l'Antarctique. La composition actuelle du Groupe de travail est la suivante:

Qin Dahe (président)	– Chine
H. Sosa	– Argentine
S. Pendlebury	– Australie
A.W. Setzer	– Brésil
J. Carrasco	– Chili
Bian Lingen	– Chine
Ju Damski	– Finlande
J.P. Mac Veigh	– France
W. Seifert	– Allemagne
B. Lal	– Inde
G. Frustaci	– Italie
Y. Kozawa	– Japon
H. Kelder	– Pays-Bas
S. Nichol	– Nouvelle-Zélande
M. Kristensen (Mme)	– Norvège
C. del Carmen	– Pérou
M. Mietus	– Pologne
Yu. Tsaturov	– Fédération de Russie
G.J.R. Goetzee	– Afrique du Sud
A. Labajo	– Espagne
N. Tokar (Mme)	– Ukraine

J.D. Shanklin	– Royaume-Uni
M. Bernasconi	– Uruguay
B. Lettau	– États-Unis d'Amérique

Groupe de travail de la planification à long terme

A.M. Noorian (président)	– Premier Vice-Président de l'OMM
M.L. Bah	
J.-P. Beysson	
M.D. Everell	
A.M.H. Isa	
J.R. Mukabana	
K. Nagasaka	
A. Ngari	
J. Mitchell	
M.S. Saadallah	
R. Michelini	

(Les présidents des commissions techniques concernées sont invités en tant qu'experts par le président, selon les besoins.)

Groupe consultatif sur l'échange international de données et de produits

M.A. Rabiolo (président)	– Troisième Vice-Président de l'OMM
J.-P. Beysson	
J.J. Kelly	
J.R. Lumsden	
F.P. Mote	
J.R. Mukabana	
S. Nair	
I. Obrusnik	
J.K. Rabadi	
B.T. Sekoli	

(Les présidents des commissions techniques concernées sont invités en tant qu'experts par le président, selon les besoins.)

Groupe consultatif d'experts en coopération technique

T.W. Sutherland (président)	– Deuxième Vice-Président de l'OMM
M.L. Bah	
B. Kassahun	
Q. uz Z. Chaudhry	
Qin Dahe	
H.H. Oliva	
C. Fuller	
Chow Kok Kee	
A. Ngari	
D.F. Gonzalez Cadarso	
D.K. Keuerleber-Burk	
M. Capaldo	

Groupe de travail sur l'évolution des SMHN et de l'OMM*

A.I. Bedritsky (président) – Président de l'OMM

J.-P. Beysson

A.D. Moura

M.D. Everell

C. Fuller

A.M.H. Isa

D.K. Keuerleber-Burk

G. Love

J.R. Lumsden

M. Mhita

N.F. Ouattara

J. Mitchell

M.S. Saadallah

(Les présidents des commissions techniques concernées sont invités en tant qu'experts par le président, selon les besoins.)

Groupe consultatif sur le climat et l'environnement

A.M. Noorian (président) – Premier Vice-Président de l'OMM

Q. uz Z. Chaudhry

Chow Kok Kee

A. Divino Moura

W. Kusch

B. Kassahun

G. Love

P. Manso

S. Nair

Qin Dahe

B.T. Sekoli

D.F. Gonzalez Cadarso

(Les présidents des commissions techniques concernées sont invités en tant qu'experts par le président, selon les besoins.)

Groupe consultatif sur la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets

I. Obrusnik (président)

W. Kusch

J.J. Kelly

J.R. Lumsden

M.A. Rabiolo

P. Manso

M. Mhita

R. Michelini

F.P. Mote

K. Nagasaka

S. Nair

N.F. Ouattara

J.K. Rabadi

M. Capaldo

(Les présidents des commissions techniques concernées sont invités en tant qu'experts par le président, selon les besoins.)

Comité de vérification des comptes

B. Kassahun

J. P. Beysson

* Issu de la fusion du Groupe consultatif sur le rôle et le fonctionnement des SMHN et du Groupe d'action en faveur du renforcement de l'OMM.

J.J. Kelly

R. Michelini

K. Nagasaka

Qin Dahe

(Trois experts en finances proposés par le Secrétaire général et nommés par le Président de l'OMM.)

Équipe spéciale pour les recommandations émanant du Comité de vérification des comptes

G. Love

A.D. Moura

W. Kusch

M.L. Bah

A.I. Bedritsky

M.D. Everell

Équipe spéciale chargée d'étudier les éventuelles modifications à apporter à la Convention de l'OMM

W. Kusch

M.S. Mhita

K. Nagasaka

C.C. Fuller

Chow Kok Kee

M.A. Rabiolo

(Les présidents des commissions techniques concernées sont invités en tant qu'experts par le président, selon les besoins.)

COMITÉS DE SÉLECTION**Comité de sélection pour le prix de l'OMI**

J.K. Rabadi (président)

B. Kassahun

A.D. Moura

J. Lumsden

Comité de sélection pour le prix de l'OMM destiné à récompenser de jeunes chercheurs

M.A. Rabiolo (président)

N.F. Ouattara

J. Lumsden

D.F. Gonzalez Cadarso

Comité de sélection pour le prix Vilho Vaisala

S. Nair (président)

F.P. Mote

R.D. Canterford, président par intérim de la CIMO

Comité de sélection pour le prix international Norbert Gerbier-MUMM

H. H. Oliva (président)

B. Kassahun

Président de la CMAg

Comité des pensions du personnel de l'OMM

J. P. Beysson

M.S. Saadallah

T. Sutherland

APPENDICE A

LISTE DES PARTICIPANTS À LA SESSION

1. MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

A.I. Bedritsky	Président
A.-M. Noorian	Premier Vice-Président
T.W. Sutherland	Deuxième Vice-Président
M.A. Rabiolo	Troisième Vice-Président
M.S. Mhita	Président du CR I
A. Majeed H. Isa	Président du CR II
R. Michelini	Président par intérim du CR III
C. Fuller	Président du CR IV
A. Ngari (à partir du 23/6)	Président par intérim du CR V
D.K. Keuerleber-Burk	Président par intérim du CR VI

M.L. Bah	
J.-P. Beysson	
F. Cadarso (désigné le 21/6)	
M. Capaldo (désigné le 1/7)	
Q.Z. Chaudhry	
Chow Kok Kee	
U. Gärtner (21-30/6)	
B. Kassahun	
J.J. Kelly	
W. Kusch (21-30/6)	
R.D.J. Lengoasa	
G.B. Love	
J. Lumsden	
P. Manso	
J. Mitchell (désigné le 1/7)	
F.P. Mote	
A.D. Moura	
J.R. Mukabana	
K. Nagasaka	
S. Nair (désigné le 21/6)	
I. Obrusnik	
H.H. Oliva	
N.F. Ouattara	
Qin Dahe	
J. Rabadi	
D. Rogers (21-30/6)	
M.S. Saadallah (désigné le 21/6)	
B.T. Sekoli	
R. Sorani (21-30/6)	

2. SUPPLÉANTS ET CONSEILLERS

I.V. Shapovalov	Suppléant de A.I. Bedritsky
V.O. Bakumov (temps partiel)	Conseiller de A.I. Bedritsky
V. Kattsov (temps partiel)	Conseiller de A.I. Bedritsky
M. Kochetkov (temps partiel)	Conseiller de A.I. Bedritsky
N. Lozinsky (temps partiel)	Conseiller de A.I. Bedritsky
V. Meleshko (temps partiel)	Conseiller de A.I. Bedritsky
M.V. Petrova (Mme) (temps partiel)	Conseillère de A.I. Bedritsky
A. Postnov (temps partiel)	Conseiller de A.I. Bedritsky

N. Sikachev (temps partiel)	Conseiller de A.I. Bedritsky
V. Trenin (temps partiel)	Conseiller de A.I. Bedritsky
S. Tulinov (temps partiel)	Conseiller de A.I. Bedritsky
R. Vilfand (temps partiel)	Conseiller de A.I. Bedritsky
L. Salimabadi (Mme)	Suppléante de A.-M. Noorian
F. Mohammadi (Mme) (temps partiel)	Conseillère de A.-M. Noorian
A. Motiei (temps partiel)	Conseiller de A.-M. Noorian
P. Pourkiani (temps partiel)	Conseiller de A.-M. Noorian
F. Sambula	Suppléant de T.W. Sutherland
H.O. Sosa	Suppléant de M.A. Rabiolo
P.F. Tibajuka (21-26/6)	Conseiller de M.S. Mhita
(à partir du 27/6)	Suppléant de M.S. Mhita
A. Kijazi (Mme)	Conseillère de M.S. Mhita
C.Y. Lam	Suppléant de A. Majeed H. Isa
S. Bukhari (temps partiel)	Conseiller de A. Majeed H. Isa
A. Daham (temps partiel)	Conseiller de A. Majeed H. Isa
M. L. Selassi	Conseiller de A. Majeed H. Isa
A. Dania	Suppléant de C. Fuller
A. Ngari (21-22/6)	Suppléant de Woon Shih Lai
R. Prasad (21-22/6)	Conseiller de Woon Shih Lai
(à partir du 23/6)	Suppléant de A. Ngari
P. Garnier	Suppléant de D.K. Keuerleber-Burk
A. Rubli	Conseiller de D.K. Keuerleber-Burk
C. Blondin	Suppléant de J.-P. Beysson
J.M. Marcos (à partir du 21/6)	Suppléant de F. Cadarso
A. Khokher	Suppléant de Q.Z. Chaudhry
M. Husain	Conseiller de Q.Z. Chaudhry
D. Grimes (21-23/6)	Suppléant de M.D. Everell
B. Angle (temps partiel)	Conseiller de M.D. Everell
M. Béland (temps partiel)	Conseiller de M.D. Everell
C. McLeod (temps partiel)	Conseiller de M.D. Everell
(21-23/6)	
(à partir du 24/6)	Suppléant de M.D. Everell
J. Meddings (temps partiel)	Conseiller de M.D. Everell
S. Nadon (temps partiel)	Conseiller de M.D. Everell
A. Wallace (temps partiel)	Conseiller de M.D. Everell
W. Kusch (21-30/6)	Suppléant de U. Gärtner
S. Demuth (temps partiel)	Conseiller de U. Gärtner/ W. Kusch
D. Frömming (temps partiel)	Conseiller de U. Gärtner/ W. Kusch
G.-R. Hoffmann (temps partiel)	Conseiller de U. Gärtner/ W. Kusch
W. Klein (temps partiel)	Conseiller de U. Gärtner/ W. Kusch
D.H. Kranen (temps partiel)	Conseiller de U. Gärtner/ W. Kusch
M. Mohr (Mme) (temps partiel)	Conseillère de U. Gärtner/ W. Kusch

P. Paeffgen	(temps partiel)	Conseiller de U. Gärtner/ W. Kusch	J. Mitchell	(temps partiel)	Conseiller de D. Rogers (21-30/6)
C. Richter (Mme)	(temps partiel)	Conseillère de U. Gärtner/ W. Kusch	S. Palmer	(temps partiel)	Conseiller de D. Rogers/ J. Mitchell
R. Masters	(temps partiel)	Suppléant de J.J. Kelly (21-22/6)	G. Ryall (Mme)	(temps partiel)	Conseillère de D. Rogers/ J. Mitchell
D.L. Johnson	(temps partiel)	Suppléant de J.J. Kelly (à partir du 23/6)	C. Smith (Mme)	(temps partiel)	Conseillère de D. Rogers/ J. Mitchell
W. Bolhofer	(temps partiel)	Conseiller de J.J. Kelly	P. Tarif (Mme)	(temps partiel)	Conseillère de D. Rogers/ J. Mitchell
C. Koblinsky	(temps partiel)	Conseiller de J.J. Kelly	M.H.A. Doss	(temps partiel)	Suppléant de M.S. Saadallah
H. Lins	(temps partiel)	Conseiller de J.J. Kelly	M. Elewa	(temps partiel)	Conseiller de M.S. Saadallah
R. Masters	(temps partiel)	Conseiller de J.J. Kelly (à partir du 23/6)	N. Hassan (Mme)	(temps partiel)	Conseillère de M.S. Saadallah
J. Purdom	(temps partiel)	Conseiller de J.J. Kelly	A. Ibrahim	(temps partiel)	Conseiller de M.S. Saadallah
D.B. Smith	(temps partiel)	Conseiller de J.J. Kelly	M. Capaldo	(temps partiel)	Suppléant de R. Sorani (21-30/6)
J. Stuart	(temps partiel)	Conseiller de J.J. Kelly	F. Ferrini	(temps partiel)	Conseiller de R. Sorani/ M. Capaldo
J. Toohey-Morales	(temps partiel)	Conseiller de J.J. Kelly	S. Pasquini	(temps partiel)	Conseiller de R. Sorani/ M. Capaldo
K. Turner (Mme)	(temps partiel)	Conseillère de J.J. Kelly	D. Scordato	(temps partiel)	Conseiller de R. Sorani/ M. Capaldo
J. Mphepya		Suppléant de R.D.J. Lengoasa			
V.K. Tsui		Suppléant de G.B. Love			
A. Apostolou (Mme)	(temps partiel)	Conseillère de G.B. Love			
K. Charles (Mme)	(temps partiel)	Conseillère de G.B. Love			
L. Gordon (Mme)	(temps partiel)	Conseillère de G.B. Love			
M. Sawers	(temps partiel)	Conseiller de G.B. Love			
A.C. Vieira		Suppléant de A.D. Moura			
C.E. Carvalho Gomes	(temps partiel)	Conseiller de A.D. Moura			
M.R. Fontes Faria (Mme)	(temps partiel)	Conseillère de A.D. Moura			
O. de Moraes Cordeiro Netto	(temps partiel)	Conseiller de A.D. Moura			
W. Nyakwada		Suppléant de J.R. Mukabana			
F. Edalia		Conseiller de J.R. Mukabana			
S.W. Kahuha		Conseiller de J.R. Mukabana			
T. Hashida		Suppléant de K. Nagasaka			
K. Kuroiwa		Conseiller de K. Nagasaka			
I. Takahashi		Conseiller de K. Nagasaka			
B. Lal	(à partir du 21/6)	Suppléant de S. Nair			
G. Srinivasan	(à partir du 21/6)	Conseiller de S. Nair			
Yu Rucong		Suppléant de Qin Dahe			
Chen Zhenlin	(temps partiel)	Conseiller de Qin Dahe			
Guo Yaxi (Mme)	(temps partiel)	Conseillère de Qin Dahe			
Juncai Gao	(temps partiel)	Conseiller de Qin Dahe			
Li Dongyan (Mme)	(temps partiel)	Conseillère de Qin Dahe			
Liu Wanjun	(temps partiel)	Conseiller de Qin Dahe			
Shi Peiliang	(temps partiel)	Conseiller de Qin Dahe			
Sun Jian	(temps partiel)	Conseiller de Qin Dahe			
Wu Lan	(temps partiel)	Conseiller de Qin Dahe			
Yu Jixin	(temps partiel)	Conseiller de Qin Dahe			
Zhang Guocai	(temps partiel)	Conseiller de Qin Dahe			
Zhang Wenjian	(temps partiel)	Conseiller de Qin Dahe			
Zhao Yangling (Mme)	(temps partiel)	Conseillère de Qin Dahe			
M. Gray		Suppléant de D. Rogers/ J. Mitchell			
A. Calver (Mme)	(temps partiel)	Conseillère de D. Rogers/ J. Mitchell			
B. Garnier-Schofield (Mme)	(temps partiel)	Conseillère de D. Rogers/ J. Mitchell			

3. PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS TECHNIQUES

N. Gordon (21-26/6)	Commission de météorologie
C. McLeod (vice-président) (à partir du 27/6)	aéronautique
R.P. Motha	Commission de météorologie agricole
A.V. Frolov (vice-président)	Commission des sciences de l'atmosphère
A. Gusev	Commission des systèmes de base
Y. Boodhoo	Commission de climatologie
B. Stewart	Commission d'hydrologie
R. Canterford (président par intérim)	Commission des instruments et des méthodes d'observation
J. Guddal (coprésident)	Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime

4. CONSEILLERS EN HYDROLOGIE

J. Wellens-Mensah	Conseil régional I
I. Shiklomanov	Conseil régional II
C. Barrett	Conseil régional IV
R. Raj	Conseil régional V
J. Kubat	Conseil régional VI

5. EXPERTS INVITÉS

P. Mason
N. Sayers

6. CONFÉRENCIERS

M. Glantz
C.Y. Lam
C.C. Lautenbacher

7. REPRÉSENTANTS D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES

A. Alusa	Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	L. Prahm P. Valabrega D. Williams	Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT)
V. Mitchell (Mme) M. Yussuf	Corps commun d'inspection (CCI)	G. Fleming B. Giles T. Molina J. Teather	Association internationale de météorologie radiodiffusée (IABM)
C. Clark (Mme)	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	P. Hubert	Association internationale des sciences hydrologiques (AISH)
C. Clark (Mme)	Commission océanographique intergouvernementale (COI)	R. List	Union géodésique et géophysique internationale (UGGI)
P. Basabe S. Briceño	Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC)	O. El-Hajje	Ligue des États arabes (LEA)
J.-P. Makosso	Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)	A. Kignaman-Soro S.N. Sok Appadu	Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD)
A. Serrão	Agence des pays lusophones et du Territoire de Macao pour l'étude du climat et des questions environnementales connexes (CRIA)	M.F.Ould Aghdhafna	Centre régional de formation, de recherche et d'application en agrométéorologie et en hydrologie opérationnelle (AGRHYMET)
D. Marbouty	Centre européen de prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT)	C. Charstone (Mme) B. Sumner	Association des fabricants d'équipements hydrométéorologiques (HMEI)
E. Oriol-Pibernat (Mme)	Agence spatiale européenne (ESA)	A. Behnam	Institut international de l'océan (IOI)
J.-P. Chalon	Réseau des services météorologiques européens (EUMETNET)		

APPENDICE B

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACMAD	Centre africain pour les applications de la météorologie au développement
AMDAR	Retransmission des données météorologiques d'aéronefs
AMMA	Analyse multidisciplinaire de la mousson africaine
AMS	<i>American Meteorological Society</i>
ANADIA	Évaluation des incidences des catastrophes naturelles sur l'agriculture
API	Année polaire internationale
ATCM	Réunion consultative du Traité de l'Antarctique
ATOVS	Sondeur vertical opérationnel perfectionné de TIROS
BIPM	Bureau international des poids et mesures
CCI	Corps commun d'inspection
CCI	Commission de climatologie
CCNUCC	Convention-cadre sur les changements climatiques
CCR	Centre climatologique régional
CDMS	Système de gestion des bases de données climatologiques
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CGMS	Groupe de coordination pour les satellites météorologiques
CHy	Commission d'hydrologie
CIMO	Commission des instruments et des méthodes d'observation
CIUS	Conseil international pour la science
CLICOM	Application de l'informatique à la climatologie
CLIFORUC	Prévisions climatologiques destinées aux groupes d'utilisateurs
CLIPS	Services d'information et de prévision climatologiques
CLIVAR	Variabilité et prévisibilité du climat
CMAé	Commission de météorologie aéronautique
CMAg	Commission de météorologie agricole
CMD	Centre mondial de données
CMM	Commission de météorologie maritime
CMN	Centre météorologique national
CMOM	Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime
CMRS	Centre météorologique régional spécialisé
CMSA	Centre météorologique spécialisé de l'ANASE
CODAE	Expérience mondiale d'assimilation des données côtières
COI	Commission océanographique intergouvernementale
CONASTAC	Influence de l'agriculture sur le climat
COPEs	Observation et prévision coordonnées du système terrestre
COST	Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique
CPPS	Commission permanente du Pacifique Sud
CR	Conseil régional
CRFPM	Centre régional de formation professionnelle en météorologie
CRI	Centre régional d'instruments
CSA	Commission des sciences de l'atmosphère
CSB	Commission des systèmes de base
CSM	Comité scientifique mixte
CTPD	Coopération technique entre pays en développement
DARE	Sauvetage des données
EAMAC	École africaine de la météorologie et de l'aviation civile
EARS	Service de retransmission des données ATOVS assuré par EUMETSAT

EMEP	Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe
EMWIN	Réseau d'information météorologique des responsables en cas d'urgence
EPS	Système de prévision d'ensemble
ESA	Agence spatiale européenne
EUMET	Services météorologiques européens
EUMETNET	Réseau des Services météorologiques européens
EUMETSAT	Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAS	Fonds d'affectation spéciale
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIM	Festival international de météo
FSIO	Futur système d'information de l'OMM
GASO	Groupe d'action sectoriel ouvert
GEO	Groupe sur l'observation de la Terre
GEOSS	Système mondial des systèmes d'observation de la Terre
GESAMP	Groupe d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers
GETE	Groupe de l'évaluation technique et économique (du Protocole de Montréal)
GEWEX	Expérience mondiale sur les cycles de l'énergie et de l'eau
GIC	Groupe intergouvernemental de coordination
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIFS	Système interactif mondial de prévision
GODAE	Expérience mondiale d'assimilation des données océaniques
GOOS	Système mondial d'observation de l'océan
GPS	Système de positionnement global
GSN	Réseau sismographique mondial
GTN-H	Réseau terrestre mondial — Hydrologie
GUAN	Réseau de stations d'observation en altitude pour le SMOC
GURME	Projet de recherche relevant de la VAG sur la météorologie et l'environnement en milieu urbain
HMEI	Association des fabricants d'équipements hydrométéorologiques
HYCOS	Système d'observation du cycle hydrologique
IABM	Association internationale de météorologie radiodiffusée
IAEM	Association internationale des gestionnaires de situations d'urgence
ICSC	Comité directeur international restreint
IGACO	Observations intégrées de la chimie de l'atmosphère à l'échelle du globe
IGDDS	Service mondial intégré de diffusion de données
IGeoLab	Laboratoire géostationnaire international
INSPIRE	Infrastructure pour l'information spatiale en Europe
IODE	Échange international des données et de l'information océanographiques
ISCS	Système international de communications par satellite
ISO	Organisation internationale de normalisation
JMA	Service météorologique japonais
MSG	Météosat seconde génération
NEI	Nouveaux États indépendants
NOAA	Administration américaine pour les océans et l'atmosphère
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OHI	Organisation hydrographique internationale
OMI	Organisation météorologique internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU-Océans	Réseau des océans et des zones côtières
OOPC	Groupe sur les observations océaniques pour l'étude du climat
OTICE	Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

PCA	Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets
PCM	Programme climatologique mondial
PCT	Programme concernant les cyclones tropicaux
PCV	Programme de coopération volontaire
PCV(F)	Programme de coopération volontaire (Fonds)
PEID	Petits États insulaires en développement
PHRE	Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau
PMA	Pays les moins avancés
PMDSC	Programme mondial des données climatologiques et de surveillance du climat
PMICSP	Programme mondial d'évaluation des incidences du climat et de formulation de stratégies de parade
PMRC	Programme mondial de recherche sur le climat
PMRPT	Programme mondial de recherche sur la prévision du temps
PNT	Prévision numérique du temps
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PRAE	Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement
PROMET	Fourniture des informations météorologiques requises par l'aviation civile
PSMP	Programme de recherche sur la prévision météorologique à courte et à moyenne échéance
PUMA	Préparation à l'utilisation de Météosat seconde génération (MSG) en Afrique
RANET	Utilisation de la radio et de l'Internet
RARS	Service régional de retransmission des données ATOVS
RCD	Département des activités régionales et de coopération technique pour le développement
Roshydromet	Service d'hydrométéorologie et de surveillance de l'environnement de la Fédération de Russie
RPT	Réseau principal de télécommunications
SADIS	Système de diffusion par satellite d'informations relatives à la navigation aérienne
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
SBSTTA	Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
SCHOTI	Conférence permanente des directeurs des établissements de formation professionnelle relevant des Services météorologiques nationaux
SHN	Service hydrologique national
SIO	Système d'information de l'OMM
SIPC	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
SMDSM	Système mondial de détresse et de sécurité en mer
SMHN	Service météorologique et hydrologique national
SMISO	Système mondial intégré de services océaniques
SMN	Service météorologique ou hydrométéorologique national
SMO	Système mondial d'observation
SMOC	Système mondial d'observation du climat
SMP	Services météorologiques destinés au public
SMT	Système mondial de télécommunications
SMTDP	Système mondial de traitement des données et de prévision
START	Système d'analyse, de recherche et de formation
TAF	Prévision d'aérodrome
THORPEX	Expérience concernant la recherche sur les systèmes d'observation et la prévisibilité
TIGGE	Grand ensemble interactif mondial relevant du programme THORPEX
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UPU	Union postale universelle
VAG	Veille de l'atmosphère globale
VMM	Veille météorologique mondiale
VSAT	Station terminale à antenne à petite ouverture
WAMIS	Service mondial d'information agrométéorologique
WHYCOS	Système mondial d'observation du cycle hydrologique
